République du Cameroun
Paix – Travail - Patrie

Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

3è RGPH

Volume II - Tome 11

SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES FEMMES

BUCREP

UNFPA

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Madame Bernadette MBARGA,
Directeur Général

CONSEIL EDITORIAL
Monsieur ABDOULAYE OUMAROU DALIL,
Directeur Général Adjoint

REDACTION
Mme NYELE ABANDA Marie Damaris : *Démographe*
M. SOHKADJIE SONGO Pierre : *Ingénieur Statisticien-Economiste*

Imprimerie
BETA Print
22 22 54 77
info@betaprint.net

PREFACE

Le Président de la République du Cameroun, par décret n° 2001/251 du 13 septembre 2001, a institué le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH), marquant ainsi le lancement d'une vaste opération d'envergure nationale qui a permis de faire l'inventaire des ressources en êtres humains et en habitations sur l'ensemble du territoire.

Le même décret a créé les organes suivants en vue de la coordination, de l'exécution et du contrôle des opérations du recensement démographique :

- le Conseil National, instance suprême comprenant entre autres les membres du Gouvernement, les Gouverneurs de région et des représentants de la société civile, qui a fixé l'orientation générale et assuré la coordination et le contrôle des opérations ;

- La coordination Nationale, dont le rôle a été confié au Bureau Centrale des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) par décret sus-évoqué, a conduit l'ensemble des opérations relatives à ce 3ème RGPH ;

- Le Comité Technique regroupant les responsables des principaux départements ministériels et structures gouvernementales producteurs et/ou utilisateurs des données démographiques a assuré le suivi et le bon déroulement des opérations tout en jouant un rôle d'interface entre la Coordination Nationale et le Conseil National ;

- Les comités régionaux, départementaux et d'arrondissement ont coordonné les activités du 3ème RGPH et organisé les campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur ses objectifs et son déroulement.

C'est ainsi que le dénombrement de novembre 2005 a été suivi par la production et la publication des résultats du 3ème RGPH. Ces résultats permettent aujourd'hui de :

i) dégager les grandes tendances de la population à travers des indicateurs sur ses caractéristiques et sur sa dynamique ;
ii) connaître les caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie des populations ;
iii) disposer d' indicateurs indispensables pour la planification et le suivi-évaluation des différents plans et programmes de développement ainsi

que le suivi de la réalisation de nos objectifs nationaux et internationaux de développement à l'instar de ceux contenus dans la vision de 2035, le DSCE, le plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs).

A cette occasion, je voudrais exprimer la gratitude du Gouvernement camerounais envers tous ceux et celles qui ont contribué au succès de ce 3ème RGPH. Mes remerciements s'adressent singulièrement à nos partenaires au développement, au premier rang desquels le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dont les appuis techniques et financier ont permis la production de ces résultats.

Mes remerciements vont également :

- aux autorités politiques et administratives, aux membres du Conseil National, du Comité Technique et des Comités régionaux, départementaux et d'arrondissement du 3ème RGPH pour leur contribution qui a permis le succès de cette opération ;
- au personnel temporaire (contrôleurs, chefs d'équipes, agents recenseurs, agents de vérification, de codage et de saisie, etc.) pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération ;
- aux populations qui se sont mobilisées et se sont rendues disponibles pour fournir les informations sollicitées lors du dénombrement.

Enfin, je ne manquerais pas ici d'exprimer ma satisfaction à l'endroit de la Coordination Nationale et de tout le personnel du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population /-

Louis Paul MOTAZE
Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire

AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat est la meilleure source qui permet de disposer, de façon exhaustive, de données détaillées jusqu'au niveau géographique le plus fin sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Ces données constituent un précieux instrument pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans et programmes de développement, tant au niveau national, régional que des collectivités territoriales décentralisées.

Le Cameroun a eu à réaliser trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, le premier en avril 1976, le second en avril 1987 et le troisième en novembre 2005. Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH) s'avérait nécessaire dès lors que les informations statistiques issues des deux premiers étaient devenues obsolètes.

La réalisation du 3ème RGPH a comporté plusieurs phases : l'élaboration des documents techniques ; la mise à jour de la couverture cartographique censitaire du pays, y compris l'inventaire des villes et villages ; le découpage du territoire national en unités de comptage appelées zones de dénombrement ; l'exécution du recensement pilote ; le recrutement et la formation des différentes catégories de personnels ; les campagnes de sensibilisation ; l'exécution du dénombrement principal ; l'exécution de l'enquête post-censitaire ; l'exploitation et l'analyse des données collectées ; la publication, la diffusion et la dissémination des résultats.

Le plan de publication des résultats du 3ème RGPH comporte six volumes et des numéros hors séries :

- le volume I, relatif au rapport général du 3ème RGPH, comporte sept (07) tomes consacrés à la méthodologie générale, au rapport de la cartographie, au rapport général du dénombrement, au rapport de l'enquête post-censitaire, au rapport de la vérification et du codage, au rapport de la saisie des données et au rapport administratif et financier ;
- le volume II, avec un total de quatorze (14) tomes, est consacré aux analyses thématiques ;
- le volume III présente la situation démographique nationale en quatre (04) tomes comprenant la Synthèse des principaux résultats du 3ème RGPH, les Indicateurs sociodémographiques du Cameroun en 2005, les Projections démographiques du Cameroun et les Atlas des résultats du 3ème RGPH ;
- le volume IV, composé de treize (13) tomes, présente les données statistiques nationales, les données des dix régions et des deux principales métropoles (Douala et Yaoundé) ;

- le volume V est consacré aux études monographiques régionales et comprend dix (10) tomes ;
- le volume VI présente les études sociodémographiques urbaines en douze (12) tomes.

S'agissant des analyses thématiques, objet du volume II, elles couvrent un certain nombre d'aspects démographique, économique et socioculturel du Cameroun. Le choix des thèmes a fait l'objet d'un processus de validation qui a regroupé les principaux utilisateurs des produits du recensement lors de concertations nationales. Ces rapports d'analyse ont été rédigés par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, géographes, etc.) de consultants nationaux et de cadres provenant du BUCREP, de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Cette équipe a bénéficié de l'appui d'un Conseiller Technique Principal du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'encadrement des experts de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD).

La finalisation et la validation des analyses thématiques ont eu lieu au cours d'un séminaire national qui a réuni d'éminents professeurs d'université, des représentants des ministères sectoriels et des administrations publiques ainsi que des personnalités de la Société Civile. L'UNFPA et l'I.FO.R.D ont accompagné le processus de production de l'ensemble des rapports d'analyse. En somme, c'est toute une équipe nationale et internationale qui s'est mobilisée pour garantir la qualité des rapports d'analyse qui sont aujourd'hui rendus publics dans le cadre du présent volume qui comporte quatorze (14) tomes suivants.

Le tome 1, intitulé « Etat et structures de la population », montre l'évolution du volume de la population du Cameroun et donne sa répartition spatiale et sa composition par sexe et par âge. Ce rapport décrit également la composition de la population du Cameroun selon les caractéristiques économiques et socioculturelles.

Le tome 2, « Scolarisation – Instruction – Alphabétisation », présente les caractéristiques de la population scolaire et les niveaux de scolarisation au Cameroun. Il s'appesantit également sur le profil de la population selon le niveau d'instruction ainsi que sur les niveaux et les caractéristiques de l'alphabétisation au Cameroun.

Le tome 3, « Activités économiques de la population », présente la structure de la population active selon le statut d'occupation du moment, et étudie les actifs occupés en fonction de certaines caractéristiques, notamment le

secteur d'occupation et la branche d'activité. Il met un accent particulier sur le chômage qui exprime la demande d'activité non satisfaite par le secteur productif national. Sont également étudiées les caractéristiques de la population inactive.

Le tome 4, « Caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires», étudie les divers types de ménages qui existent au Cameroun selon certaines caractéristiques, l'évolution du nombre et de la taille de ménages ordinaires selon la région et le milieu de résidence (rural-urbain) entre 1987 et 2005 ainsi que les caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Le tome 5, « Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations», décrit les aspects physiques des habitations et les éléments du cadre de vie des ménages. Il étudie les questions environnementales et foncières de l'habitat et fait une classification des logements en fonction de leur standing et de la densité de leur occupation.

Le tome 6, intitulé « État matrimonial et Nuptialité », analyse la situation matrimoniale selon le milieu de résidence, le régime matrimonial et certaines caractéristiques socioculturelles. Il étudie la nuptialité des célibataires et met un accent particulier sur les mariages précoces.

Le tome 7, « Natalité et Fécondité », fournit des informations sur le niveau de la natalité et son évolution ainsi que sur le calendrier et l'intensité de la fécondité selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques socioculturelles et économiques. Il étudie également l'infécondité et les comportements procréateurs à risques.

Le tome 8, « Mortalité », évalue et présente les niveaux et les structures de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de la mortalité générale au Cameroun à travers l'élaboration des tables de mortalité. Il permet également de connaître la structure de la prévalence des maladies chroniques au Cameroun.

Le tome 9, « Mouvements migratoires », présente les types et les caractéristiques de migrants et fait le bilan migratoire au Cameroun. Il analyse l'incidence des mouvements migratoires sur l'urbanisation au Cameroun, non sans avoir fait le point sur les migrations internationales.

Le tome 10, « Situation sociale et économique des enfants et des jeunes », permet une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes. Il étudie les principaux défis socioéconomiques des jeunes en mettant en exergue les niveaux de scolarisation des enfants et d'éducation/emploi des jeunes. Il apporte également un éclairage sur les enfants en situation difficile ;

Le tome 11, « Situation socioéconomique de la femme », présente les caractéristiques de la population féminine. Il fait le point sur la scolarisation, l'instruction, l'alphabétisation et la participation des femmes à l'activité économique. Il présente également les femmes chefs de ménage et leurs conditions de vie dans les ménages, tout en mettant un accent particulier sur la population féminine vulnérable.

Le tome 12, « Situation socio-économique des personnes âgées », présente d'abord le profil démographique et les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de cette catégorie de population. Ensuite, sont abordés le cadre de vie et les problèmes de santé des personnes âgées. Enfin, est mis en relief le chemin qui reste à parcourir pour assurer la protection sociale au plus grand nombre.

Le tome 13, « Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap », permet de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs à cette catégorie de population, à savoir son effectif au sein de la population totale et ses caractéristiques socioéconomiques et culturelles.

Enfin, le tome 14, « Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie » est une étude de la pauvreté non monétaire à travers les caractéristiques de l'habitat (matériaux de construction et commodités). Elle détermine, du niveau national jusqu'au niveau départemental, son incidence sur la population d'après une classification des ménages ordinaires en cinq quintiles de richesse, allant des plus pauvres aux plus riches.

Au demeurant, bien que ces études soient réalisées en 2010, elles font référence au contexte de 2005, année de la collecte des données sur le terrain. Mais leurs recommandations s'inscrivent en droite ligne des orientations dégagées par la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et des perspectives visant à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Directeur Général du BUCREP
Coordonnateur National du 3ème RGPH

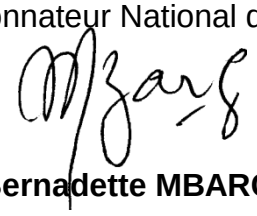

Mme Bernadette MBARGA

RESUME EXECUTIF

Le rôle de la femme est fondamental dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes visant le développement économique et social, y compris l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réduction de la pauvreté. L'égalité des sexes et des droits des femmes ont toujours été au centre de toutes les préoccupations relatives au développement et au progrès social, discutées lors des grandes conférences internationales organisées sous l'égide des Nations-Unies (0NU) et d'autres organisations internationales et régionales.

Dans le but d'améliorer le statut de la femme camerounaise, le Cameroun s'est associé à toute la mouvance de promotion et de libération de la femme en participant aux diverses conférences régionales et mondiales organisées par le système des Nations-Unies, en ratifiant les différents instruments internationaux tel que La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) adoptée le 18 décembre 1979 et son protocole additionnel du 6 octobre 1999. Cette Convention recommande aux Etats de promouvoir les femmes dans tous les domaines : politique, juridique, économique, social et culture.

Afin d'éclairer le Gouvernement et la communauté nationale et internationale sur les avancées en matière de réduction des inégalités dont sont victimes les femmes : inégalités en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'accès à la propriété bâtie et de leadership économique et politique ainsi que leur faible accès aux facteurs de production surtout en milieu rural, il a été retenu un thème d'analyse des données du 3ème Recensement intitulé : « Situation socio-économique de la femme » . Ce thème répond aux préoccupations des OMD 2, OMD 3, OMD 4, OMD 5 et OMD 6 ainsi qu'aux objectifs du 3ème Recensement.

Sur une population résidante totale de 17 463 836 habitants dénombrés lors du recensement général de la population et de l'habitat du Cameroun de novembre 2005, 8 632 036 habitants sont de sexe masculin et 8 831 800 de sexe féminin. Ainsi, les femmes représentent 50,6% de la population totale du pays, soit un rapport de féminité de 102,3 femmes pour 100 hommes

Les femmes représentent 51,3% de la population rurale et 49,8% de la population urbaine. En première analyse, l'exode rural d'origine économique qui affecte davantage les hommes que les femmes d'une part, et le phénomène récurrent de polygamie en milieu rural d'autre part, pourraient expliquer dans une large mesure, la supériorité numérique des femmes en milieu rural et celle des hommes en milieu urbain.

Sur le plan religieux, 37,8% de femmes sont catholiques contre 37,7% d'hommes. De même, 26,5% de femmes sont protestantes contre 25,4% d'hommes. Les musulmanes constituent 20,6% contre 21% de musulmans.

En ce qui concerne la nationalité des femmes, les nigérianes (40,4%) et les tchadiennes (30,2%) sont fortement représentées parmi les étrangères au Cameroun.

Pour ce qui est de la scolarisation au Cameroun, 15,5% de jeunes filles d'âge scolaire n'ont jamais fréquenté une école. Ce phénomène est plus répandu dans les régions du Septentrion et dans une certaine mesure dans l'Est. Ceci pourrait s'expliquer d'une part, par la marginalisation scolaire et d'autre part, par les mariages et grossesses précoces.

Pour ce qui est de la déscolarisation des jeunes filles de 6-14 ans, elle est plus vécue d'une part, dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Sud-ouest et d'autre part, dans les ménages pratiquant les religions orthodoxe et musulmane. Au rang des facteurs pouvant expliquer l'arrêt précoce de la scolarisation chez les filles, on peut citer le décès des parents biologiques et la situation de handicap de la fille.

En effet, la proportion la plus élevée des filles déscolarisées est celle des orphelines des deux parents (13,9%) ; suivie respectivement des filles orphelines de père seulement (12,2%) et des orphelines de mère seulement (11,3%). La proportion de déscolarisation la plus basse est celle des filles ayant leurs deux parents en vie (10,6%). Ce résultat traduit le rôle prépondérant que jouent les parents géniteurs, surtout la mère dans l'encadrement de la fille et dans la prise en charge financière de sa scolarisation.

La proportion des filles déscolarisées est plus élevée parmi les filles présentant au moins un handicap (18,4% contre 10,6%).

En 2005, le taux brut d'activité est de 48,4% pour les femmes contre 66% pour les hommes. En effet, les hommes maintiennent une dynamique constante pour le travail rémunérateur, alors que les femmes abandonneraient leurs activités sous l'influence du conjoint après ou pendant le mariage.

Le taux d'occupation des personnes de 15 ans et plus est de 38,1% chez les femmes contre 52,2% chez les hommes. En milieu urbain, ce taux d'occupation est de 25,1% pour les femmes et 45,1% pour les hommes contre des proportions de 55,8% de femmes et 67,8% d'hommes en milieu rural.

20,3% de la main d'œuvre féminine évolue dans l'informel non agricole tandis que 71,6% évolue dans l'informel agricole. Ce fort taux d'activité des femmes dans le rural en général et agricole en particulier serait dû aux profils de postes ne nécessitant pas de spécialisations.

Dans la population résidante féminine de 12 ans et plus dénombrée en 2005, on observe 47,1% de femmes mariées. En outre, 20,7% des adolescentes de 12-19 ans vivent en union (mariée ou union libre). Ces adolescentes en union se retrouvent plus en milieu rural et dans les régions du septentrion. Le phénomène est plus fréquent dans les ménages pratiquant les religions musulmane, animiste et orthodoxe. Cette précocité des unions pourrait s'expliquer par les pratiques socio-culturelles, le faible niveau d'instruction et la pauvreté des ménages surtout les ménages ruraux.

Un peu plus de cinq adolescentes sur cent (5,5%), ont eu au moins une

naissance vivante au cours de l'année 2005. Cette proportion est de 3,9% en milieu urbain contre 7,5% en milieu rural. Ces maternités précoces sont la résultante des facteurs socioculturels, économiques et institutionnels. De même, 6,8% de femmes âgées de 35 à 49 ans ont donné naissance à au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois précédant le recensement. Cette fécondité des adolescentes et des personnes âgées de 35 ans ou plus est révélatrice des comportements procréateurs à risque notamment les risques de décès maternels et infantiles, et des fistules obstétricales.

Les femmes chefs de ménage, se retrouvent par ordre d'importance chez les veuves (36,9%), les célibataires (27,4%) et les mariées (25,7%). En milieu urbain, la majorité des femmes chefs de ménage est célibataire (36,9%). Par contre, en milieu rural, les veuves chefs de ménage sont les plus nombreuses (47,3%). Qu'elles exercent une activité non agricole ou pas, elles s'adonnent toutes aux tâches ménagères qui ne leur procurent aucun revenu monétaire.

Les données révèlent que les ménages dirigés par les femmes ont une meilleure accessibilité aux éléments de confort et de commodité (électricité, bacs à ordure, WC avec chasse) que ceux dirigés par les hommes. Ceci est surtout vérifié en milieu urbain.

Est vulnérable, toute femme se trouvant dans l'impossibilité de jouir de ses droits élémentaires du fait : d'une incapacité physique ou mentale, du décès du conjoint, de son âge avancé, de l'absence de protection sociale contre l'exploitation et la violence.

Parmi les populations vulnérables, les femmes âgées occupées sont estimées à 45,5% en 2005. Les femmes présentant au moins un handicap forment une proportion de 5,3% de femmes contre 6% chez les hommes.

Lorsqu'on considère la pauvreté, celle-ci a été appréhendée sous l'angle des conditions de vie des ménages. Elle est mesurée par les quintiles de l'indice richesse. La construction de ces quintiles prend en compte les données relatives aux caractéristiques de l'habitat et des conditions de vie des ménages. Ainsi, une femme est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage pauvre. Le Cameroun compte 20,2% des femmes très pauvres en 2005 et 20,5% de femmes pauvres.

En définitive, dans pratiquement tous les aspects : éducation, activité économique, politique etc., les hommes sont mieux lotis que les femmes bien que dans certains domaines, les différences ne soient pas très significatives. Les efforts déployés par le Gouvernement, à travers la mise en œuvre des programmes tendant à améliorer le statut de la femme et des filles, ont porté quelques résultats. Mais beaucoup reste encore à faire.

Il est important, afin d'assurer l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les secteurs de la vie nationale et partant, une amélioration durable du statut de la femme, que les pouvoirs publics œuvrent en faveur de la promotion d'un environnement social, culturel, économique et institutionnel permettant aux femmes d'exercer pleinement leurs droits humains et citoyens, au même titre que les hommes.

Il s'agira de :

- assurer l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'information ;
- assurer l'égalité de chance entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l'emploi ;
- améliorer l'accès des femmes au service de santé, notamment en Santé de la Reproduction ;
- garantir la participation et la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise de décision ;
- créer un environnement favorable à la protection et à la promotion des droits de la femme et de la jeune fille ;
- renforcer les ressources allouées à la promotion du genre ;
- renforcer le cadre institutionnel de la promotion du genre et de la gouvernance et notamment adopter et mettre en œuvre la Politique Nationale sur le Genre-PNG;
- assurer une meilleure connaissance des facteurs de discrimination fondée sur le sexe ;
- créer un environnement culturel favorable au respect des droits de la femme ;
- assurer une prise en charge des problèmes des femmes vulnérables notamment de la femme rurale et de la veuve.

EXECUTIVE SUMMARY

Women play a fundamental role in the drafting and implementation of policies and programmes targeting economic and social development, including the attainment of the Millennium Development Goals (MDGs) and poverty alleviation. Gender equality and women's rights have always been a focal point of all concerns relating to issues of development and social progress discussed during great international conferences organized under the auspices of the United Nations (UN) as well as other regional and international organizations.

In order to improve the status of the Cameroonian woman, Cameroon is involved in the struggle to promote and liberate women by participating in various regional and international conferences organized by the United Nations System, and by ratifying various international instruments such as the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women (CEDAW) which was adopted on 18 December 1979, and its Optional Protocol adopted on 6 October 1999. According to this Convention, State Parties are compelled to promote women's rights in all domains (political, legal, economic, social and cultural).

In order to enlighten the Cameroonian Government as well as the entire nation and international community on the progress made as to the reduction of inequalities suffered by women (inequalities in terms of education, health, employment, access to real estates, economic and political leadership as well as access to means of production especially in rural areas), an analytical topic (''Socio-economic Situation of Women) was selected. This topic tallies with Goals 2, 3, 4, 5 and 6 of the MDGs as well as 3rd Census objectives.

Out of a total resident population of 17 463 836 inhabitants (2005 Census), 8 632 036 inhabitants are males while 8 831 800 are females. Thus, women constitute 50.6% of the total population of the country, thereby providing a ratio of 102.3 for every 100 men.

Women make up 51.3% of the rural population and 49% of the urban population. On the basis of a maiden analysis, economic rural exodus, which affects men more than women, on the one hand, and the recurrence of polygamy in rural areas on the other hand, may account, to a great extent, for the higher number of women in rural areas and that of men in urban areas.

As concerns religion, 37.8% of women are Catholics as against 37.7% for men. Furthermore, 26.5% of women are Protestants as against 25.4% for men, while 20.6% of women are Moslems as against 21% for men.

As regards the nationality of women, Nigerian women (40.4%) and Chadian women (30.2%) make up a great part of the female foreign population in Cameroon.

As concerns schooling in Cameroon, 15.5% of young girls of school-going age have never gone to school. This situation is widespread in the northern regions and, to some extent, in the East Region. It may be due to marginalization as well as early marriages and pregnancies.

As far as the dropping out of young girls aged 6 to14 years from the school system is concerned, this phenomenon is experienced to a greater degree in the Adamawa, Far North and South-West Regions as well as in Orthodox and Moslem households. Among the factors which may account for the early end to schooling in girls is their disability situation and the death of their parents.

The highest proportion of girls who are dropouts is that of complete girl orphans (13.9%), followed by that of fatherless girls (12.2%) and that of motherless girls (11.3%). The lowest dropout rate is that of girls whose parents are all alive (10.6%). This point portrays the preponderant role of parents, especially mothers, in the upbringing of girl children and the funding of their schooling.

The proportion of girl dropouts is higher in girls who each have at least one disability (18.4% as against 10.6%).

In 2005, the crude rate of activities for women was 48.4% as against 66% for men. Men keep their paid jobs while women may abandon theirs under the influence of their husbands during and after marriage.

The occupation rate of persons aged 15 and above is 38.1% for women as against 52.2% for men. In urban areas, this rate is 25.1% for women and 45.1% for men while in rural areas, it is 55.8% for women and 67.8% for men.

As concerns manpower, 20.3% of female manpower is found in the non-agricultural informal sector while 71.6% is found in the agricultural informal sector. This high rate of women's activity in the agricultural sector in particular and the rural sector in general may be due to job descriptions which do not require any specialization.

According to the 2005 Census, 47.1% of the female population of persons aged 12 and above are married. Furthermore, 20.7% of female adolescents aged 12 to 19 are members of married or unmarried couples. They are more numerous in rural areas as well as in the northern regions. They are also numerous in Moslem, animistic and Orthodox households. The earliness of couple life may be due to the low level of education involved and the poverty situation in households, especially rural households.

In 2005, slightly more than five out of every one hundred female adolescents (5.5%) each had at least a live birth. This proportion was 3.9% in urban areas as against 7.5% in rural areas. These early births resulted from socio-cultural, economic and institutional factors. Furthermore, 6.8% of elderly women (35 to 49 years) each had at least a live birth during the last 12 months preceding the census operation.

Adolescent fertility and that of persons aged at least 35 portrayed risky reproductive behaviours, especially risks related to maternal and infant mortality as well as obstetrical fistulas.

According to the 205 Census, 36.9% of female household heads are widows, 27.4% are unmarried and 25.7% are married. In urban areas, the majority of female household heads are spinsters (36.9%). Conversely, in rural areas, the majority of female household heads are widows (47.3%). Notwithstanding the fact that they carry out a non-agricultural activity or not, they all carry out unpaid household activities.

Statistics show that households headed by women have a better access to elements of comfort and convenience (electricity, dustbins, flush toilets, etc) than those headed by men. This is especially true in urban areas.

A vulnerable woman is a woman who cannot enjoy her basic rights as a result of a physical or mental disability, the death of her spouse, her advanced age as well as the absence of social protection against exploitation and violence.

In 2005, the population of employed elderly women among vulnerable persons was estimated at 45.5%. As concerns disabilities, 5.3% of women had at least one disability as against 6% for men.

According to the 2005 census analysis, poverty is grasped within the framework of household living conditions. It is measured based on wealth-index categories. The setting up of these categories takes into account the housing characteristics and living conditions of households. Thus, a woman is considered to be poor if she lives in a poor household. In 2005, 20.2% of women in Cameroon were very poor and 20.5% were poor.

As regards almost all aspects of life (education as well as economic and political activities, etc), men are better off than women, though in some domains, the differences are not very considerable. Efforts made by the Government through the implementation of programmes aimed at improving the status of women and girls produced some results. However, much still has to be done.

In order to ensure gender equality and equity in all sectors of national life and , thus, a lasting improvement in the status of women, it is necessary for the Government to promote a social, cultural, economic and institutional environment which enables women, at the same level with men, to fully exercise their human and civic rights. To this end, there is need to:

- Ensure the equitable access of girls and boys as well as women and men to education, vocational training and information;
- Ensure that there are equal opportunities between women and men as far as the economic domain and employment are concerned;

- Improve the access of women to health services, especially reproductive health services;
- Guarantee the involvement and effective representativeness of women in public life and the decision-making process;
- Create an enabling environment for the protection and promotion of the rights of women and young girls;
- Increase the resources meant for gender promotion;
- Strengthen the institutional framework for gender promotion and the promotion of good governance as well as especially adopt and implement the National Gender Policy;
- Ensure a better mastery of the factors which prompt gender-based discrimination;
- Create an enabling cultural environment which ensures respect for the rights of women;
- Ensure that problems concerning vulnerable women, especially rural women and widows, are handled.

SOMMAIRE

PREFACE i
AVANT-PROPOS iii
RESUME EXECUTIF vii
EXECUTIVE SUMMARY xi
SOMMAIRE xv
SIGLES ET ABREVIATIONS xvii
LISTE DES TABLEAUX xviii
LISTE DES GRAPHIQUES xxii
LISTE DES CARTES xxiii
INTRODUCTION 1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES 7
1.1 Contexte international 7
1.2 Contexte national 10
1.3 Considérations d'ordre méthodologique 19
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION FEMININE 29
2.1 Importance numérique des femmes 29
2.2 Données sur la localisation géographique des femmes 31
2.3 Composition selon l'état matrimonial 40
2.4 Appartenance religieuse des femmes 42
2.5 Nationalité des femmes étrangères résidant au Cameroun 43
CHAPITRE III : SCOLARISATION, INSTRUCTION ET ALPHABETISATION 48
3.1 Scolarisation 48
3.2 Instruction des femmes de 6 ans et plus 51
3.3 Alphabétisation des femmes adultes 15 ans et plus 53
3.4 Non scolarisation : Déscolarisation et marginalisation scolaire 55
3.5 Capital humain des femmes 72
CHAPITRE IV : PARTICIPATION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE 75
4.1 Femmes et activités 75
4.2 Emploi exercé et emploi vulnérable 79
4.3 Emploi Principal 80
4.4 Contribution des femmes à l'activité économique 83
4.5 Travail de la jeune fille 6-14 ans 88
4.6 Chômage des femmes 90
CHAPITRE V : FEMMES, FAMILLE ET MENAGE 96
5.1 Etat matrimonial 96
5.2 Niveau, structure de la fécondité des femmes 108
5.3 Précocité de la nuptialité et de la fécondité 110
5.4 Situation des femmes chefs de ménage 124
CHAPITRE VI : CONDITIONS DE VIE DANS LES MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES 129
6.1 Environnement 129
6.2 Eau et assainissement 131
6.3 Cadre de vie des ménages 137
CHAPITRE VII : POPULATIONS DES FEMMES VULNERABLES 141
7.1 Femmes et pauvreté 141

7.2 Femmes âgées 143
7.3 Femmes vivant avec un handicap ou maladie chronique..... 146
7.4 Activité économique des filles confiées..... 147
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 151
ANNEXES 154
BIBLIOGRAPHIE 170
TABLE DES MATIERES.....174

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CM	Chef de ménage
DRSP	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
DSCE	Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC	Enquête Démographique et de Santé au Cameroun
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
ND	Non Déclaré
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance)
WC	Water Closed

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :Evolution des Députés par législature selon le sexe depuis 1973 11
Tableau 1.2 :Evolution du nombre de femmes a la gestion des communes de 1982 à 200213
Tableau 1.3 :Répartition des postes de responsabilité dans les mairies pour la période 2002-2007 13
Tableau 1.4 :Proportion de femmes dans les fonctions diplomatiques 13
Tableau 1.5 :Répartition par sexe des responsables dans le commandement 2003-2005 14
Tableau 1.6 :Taux de fécondité par groupe d'âges selon les sources (‰) 16
Tableau 1.7 :Distribution (en %) des actifs occupés par secteur selon le sexe 18
Tableau 1.8 :Indice de Whipple par sexe selon le chiffre d'attraction dans la population du Cameroun 25
Tableau 1.9 :Degré d'attraction des âges déclarés lors du 3è RGPH 25
Tableau 1.10 :Indice Combiné des Nations Unies de la Population et déviation des Ratio par sexe en 2005 27
Tableau 1.11 :Taux (en %) de non réponse à certaines questions chez les femmes selon le milieu de résidence 28
Tableau 2.1 :Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe en 2005 29
Tableau 2.2 :Evolution de la population du Cameroun répartie par sexe 30
Tableau 2.3 :Répartition géographique des populations totale et féminine par région 31
Tableau 2.4 :Poids relatif des femmes selon la région et le milieu de résidence (%) 32
Tableau 2.5 :Bilan des migrations durée-de-vie en 2005 34
Tableau 2.6 :Répartition des immigrés par milieu de résidence selon le sexe 34
Tableau 2.7 :Rapport de masculinité des immigrés par région, selon le milieu de résidence35
Tableau 2.8 :Structure par grands groupes d'âges de la population féminine(%) 36
Tableau 2.9 :Age moyen et âge médian de la population féminine par région, selon milieu de résidence 38
Tableau 2.10 :Caractéristiques démographiques des groupes spécifiques de population définis selon l'âge 39
Tableau 2.11 :Répartition de la population résidente par religion selon le sexe 42
Tableau 2.12 :Répartition de la population étrangère par pays d'origine selon le sexe 2005 44
Tableau 2.13 :Evolution de la population étrangère africaine résidante au Cameroun de 1976 à 2005 45
Tableau 2. 14 :Evolution de la population de nationalité étrangère vivant au Cameroun 47
Tableau 3.1 :Taux brut et taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans/6-12ans) par milieu de résidence selon le sexe 48
Tableau 3.2 :Répartition (%) des filles et des garçons de 6-14 ans par fréquentation scolaire et selon le milieu de résidence 49
Tableau 3.3 :Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire 12-18 ans* (%) par sexe selon le milieu de résidence 50
Tableau 3.4 :Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour les 19-24 ans/ 20-24 ans au Cameroun selon le milieu de résidence 51
Tableau 3.5 :Répartition (%) de la population âgée de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon le sexe et milieu de résidence 52
Tableau 3.7 :Taux d'alphabétisation de la population résidente de 15 ans ou plus par groupe d'âges quinquennal Selon le milieu de résidence et le sexe 55
Tableau 3.8 :Proportion (%) des enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés par région selon le sexe 56
Tableau 3.9 :Proportion (%) des filles de 6-14ans non scolarisées par région selon le milieu de résidence 59
Tableau 3.10 : Proportion (%) des filles des ménages ordinaires de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté par région et par religion selon le milieu de résidence 61

Tableau 3.11 :Proportion (%) des filles des ménages ordinaires de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté selon certaines caractéristiques individuelles 62
Tableau 3.12 :Proportion (%) des filles des ménages ordinaires de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté selon certaines caractéristiques du ménage 63
Tableau 3.13 :Proportion (%) des filles de 6-14 ans déscolarisées selon certaines caractéristiques 66
Tableau 3.14 :Proportion (%) des filles de 12 à 19 ans n'ayant pas achevé le cycle d'enseignement secondaire par région et par religion selon le milieu de résidence 69
Tableau 3.15 :Proportion (%) des filles de 12 à 19 ans n'ayant pas achevé le cycle d'enseignement secondaire selon certaines caractéristiques individuelles.....70
Tableau 3.16 :Proportion (%) des filles de 12 à 19 ans n'ayant pas achevé le cycle d'enseignement secondaire selon les caractéristiques du ménage 71
Tableau 4.1 :Population active occupée par groupe d'âges selon le sexe et le rapport de masculinité 77
Tableau 4.2 :Proportion de la population active occupée âgée de quinze ans et plus par niveau d'instruction et par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence 78
Tableau 4.3 : Taux d'emploi et taux d'emploi vulnérable par région/ville selon le sexe et le milieu de résidence 80
Tableau 4.4 :Répartition (%) de la population active occupée par emploi exercé selon le milieu de résidence, le sexe et distribution du rapport de masculinité selon l'emploi exercé 81
Tableau 4.5 :Quelques indicateurs économiques (%) de la population de 15 et plus selon le milieu de résidence et le sexe en 2005 84
Tableau 4.6 :Répartition (%) de la population active occupée par type d'emploi exercé selon le milieu de résidence et le sexe 85
Tableau 4.7 :Répartition (%) de la population féminine active occupée par statut dans l'emploi, par branche d'activité et par secteur d'activité selon le niveau d'instruction 86
Tableau 4.8 :Répartition (%) de la population active occupée par secteur de l'économie selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de masculinité 87
Tableau 4.9 :Taux d'activité des filles de 6-14 ans par région et par survie des parents selon le milieu de résidence 89
Tableau 4.10 :Répartition (%) des filles qui travaillent par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence 90
Tableau 4.11 :Distribution du taux global de chômage par région/ville selon le sexe et le milieu de résidence 92
Tableau 4.12 :Taux spécifiques de chômage par groupes d'âges selon le milieu de résidence et le sexe 94
Tableau 5.1 :Répartition de la population résidante âgée de 12 ans et plus (femmes)/ 15 ans et plus (hommes) par sexe selon l'état matrimonial 96
Tableau 5.2 :Proportion de la population résidante âgée de 12 ans et plus (femmes)/ 15 ans et plus (hommes) par groupe d'âges selon le sexe et l'état matrimonial...97
Tableau 5.3 :Répartition de la population féminine âgée de 12 ans et plus par situation d'activité selon l'état matrimonial 98
Tableau 5.4 :Répartition de la population résidante féminine de 12 ans et plus vivant en union polygame 99
Tableau 5.5 :Répartition de la population résidante féminine célibataire de 12 ans et plus par région selon le milieu de résidence 100
Tableau 5.6 :Fréquence du célibat définitif par groupe de profession, religion et niveau d'instruction, selon le sexe 102
Tableau 5.7 :Répartition de la population résidante féminine mariée de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence 103

Tableau 5.8 :Répartition de la population résidante féminine divorcée de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence.....104
Tableau 5.9 :Répartition de la population résidante féminine séparée de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence.....105
Tableau 5.10 :Répartition de la population féminine veuve de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence.....105
Tableau 5.11 :Répartition de la population résidante féminine de 12 ans et plus vivant en union libre.....108
Tableau 5.12 :Répartition des femmes résidentes de 15-49 ans ayant eu au moins 6 enfants nés vivants au total par tranche d'âges et par région selon le milieu de résidence.....109
Tableau 5.13 :Répartition des femmes résidentes âgées de 35-49 ans ayant eu au moins un enfant né vivants au cours des douze derniers mois par milieu de résidence110
Tableau 5.14 :Répartition de la population résidante féminine de 12-19 ans vivant en union111
Tableau 5.15 :Répartition des adolescentes de 12 à 19 ans vivant en union selon le niveau d'instruction 114
Tableau 5.16 :Répartition (%) des adolescentes vivant en union par religion selon le milieu de résidence.....115
Tableau 5.17 :Répartition (%) des adolescentes 12-19 ans vivant en union par quintile de richesse selon le milieu de résidence et la région.....117
Tableau 5.18 :Répartition (%) des adolescentes de 12 à 19 ans vivant en union parmi les femmes résidantes de 12-19 ans par milieu de résidence et par région selon la situation d'activité.....118
Tableau 5.19 : Répartition des adolescentes mères par année d'âge selon le milieu de résidence.....121
Tableau 5.20 :Taux de fécondité observé (‰), indice synthétique de fécondité des adolescentes par année d'âge selon le milieu de résidence 123
Tableau 5.21 :Evolution des taux de fécondité observés (‰) selon le milieu de résidence et le groupe d'âges.....124
Tableau 5.22 :Répartition (%) des chefs de ménage par région et milieu de résidence selon le sexe.....125
Tableau 5.23 :Répartition (%) des chefs de ménage par milieu de résidence selon le statut matrimonial.....125
Tableau 5.24 : Répartition (%) des chefs de ménage femmes âgées de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et la région.....126
Tableau 5.25 :Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon le niveau d'instruction127
Tableau 5.26 :Répartition des chefs de ménage par religion selon le sexe et le milieu de résidence.....127
Tableau 5.27 :Répartition (%) des chefs de ménage par statut dans l'emploi selon le sexe et le milieu 128
Tableau 5.28 :Répartition des femmes CM par statut dans l'emploi, selon la taille du ménage 128
Tableau 6.1 :Evolution de la population ayant accès à une eau salubre selon certaines sources de données 132
Tableau 6.2 :Répartition (%) des ménages ordinaires urbains par métropoles/autres villes et par région selon l'utilisation du bac public à ordures et le sexe du chef de ménage 136
Tableau 6.3 :Répartition des ménages ordinaires dirigés par une femme par milieu de résidence et par région selon le type de lieu d'aisance.....137
Tableau 6.4 :istribution (%) des ménages dirigés par une femme par région et milieu de résidence, selon le type de combustible pour la cuisine, et pourcentage des ménages utilisant un combustible solide pour la cuisine.....139
Tableau 6.5 :Répartition (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le sexe du chef de ménage. 140

Tableau 7.1 :Répartition de la population résidente par niveau de vie selon le milieu et le sexe....142
Tableau 7.2 :Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) par situation d'activité selon le sexe et le milieu de résidence....143
Tableau 7.3 : Répartition des personnes âgées chefs de ménage par groupe d'âges selon le sexe....144
Tableau 7.4 : Répartition de la population inactive âgée de 15 ans et plus par statut d'inactivité selon le milieu de résidence et le sexe....144
Tableau 7.5 : Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) selon certaines caractéristiques sociodémographiques, milieu de résidence et le sexe en 2005145
Tableau 7.6 : Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) par statut d'occupation du logement, selon le sexe et le milieu de résidence....146
Tableau 7.7 : Répartition (%) des ménages ordinaires par conditions de vie et par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage et le statut de handicap....147
Tableau 7.8 : Répartition des enfants de 6 à 14 ans par situation d'activité selon le milieu de résidence, le sexe et le confiage en 2005....148
Tableau 7.9 : Répartition des enfants de 6 à 14 ans par statut dans l'emploi selon le milieu, le sexe et le confiage....149
Tableau 3.A.1 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus par diplôme le plus élevé selon le sexe et le milieu de résidence....155
Tableau 4.A.1 : Répartition de la population active occupée par statut dans l'emploi selon le sexe, le milieu de résidence et le rapport de masculinité....155
Tableau 4.A.2 : Répartition (%) de la population active occupée féminine par statut dans l'emploi selon le type d'emploi....156
Tableau 4.A.3 : Répartition (%) de la population active occupée par branche et par secteur d'activité selon le milieu de résidence et le sexe....157
Tableau 4.A.4 : Répartition (%) de la population active occupée de 15 ans exerçant dans l'informel non agricole par emploi selon le sexe et le milieu de résidence....157
Tableau 4.A.5 : Répartition (%) de la population active occupée de 15 ans et plus exerçant dans l'informel non agricole par domaine d'activité selon le sexe et le milieu de résidence....159
Tableau 5.A.1 : Proportion des célibataires, des unions libres et des femmes en union polygame par tranche d'âges....159
Tableau 5.A.2 : Répartition des adolescentes âgée de 12-19 ans par état matrimonial selon la situation d'activité, le sexe du CM, le lien de parenté et le niveau d'instruction....160
Tableau 5.A.3 : Répartition de la population féminine âgée de 12 ans et plus par situation d'activité selon l'état matrimonial, 2005....163
Tableau 6.A.1 : Répartition (%) des ménages ordinaires par principale voie d'accès selon la région, le sexe du chef de ménage....164
Et le milieu de résidence....164
Tableau 6.A.2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par site d'implantation selon la région, le sexe du chef de ménage....165
Et le milieu de résidence....165
Tableau 6.A.3 : Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'approvisionnement en eau potable selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence....166
Tableau 6.A.4 : répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'évacuation des eaux usées selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence....167
Tableau 6.A.5 : Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'évacuation des ordures selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence....168
Tableau 6.A.6 : Répartition (%) des ménages ordinaires par le mode d'éclairage selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence....169

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 :Evolution du poids relatif des hommes et des femmes de 1976 à 2005 (%)**30**
Graphique 2.2 :Rapport de féminité par région selon le milieu de résidence (%)**.....33**
Graphique 2.3 :Répartition des femmes par groupe d'âges selon le milieu de résidence **.37**
Graphique 2.4 :Rapport de féminité par groupe d'âges selon le milieu de résidence (%) **.38**
Graphique 2.5 :Répartition des hommes par groupe d'âges et état matrimonial (%) **.....41**
Graphique 2.6 :Répartition des femmes par groupe d'âges et état matrimonial (%) **.....41**
Graphique 2.7 :Répartition de la population féminine selon la catégorie de croyants (%)**.43**
Graphique 2.8 :Importance relative des différentes catégories de croyants selon le sexe (%)**.....43**
Graphique 3.1 :Taux brut de scolarisation (%) dans l'enseignement supérieur pour les 19-24 ans***.....51**
Graphique 3.2 : Taux d'alphabétisation des Hommes et des Femmes âgés de 15 ans et plus **.....53**
Graphique 3.3 :Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes par groupe d'âges**...54**
Graphique 3.4 :Taux alphabétisation des jeunes (15-24 ans)**.....55**
Graphique 3.5 :Répartition des filles de 6-14 ans selon le statut de scolarisation**.....56**
Graphique 3.6 :Répartition des femmes âgées de 15 ans et plus selon le diplôme **.....72**
Graphique 4.1 :Répartition de la population active occupée par groupe d'âges**.....77**
Graphique 4.2 :Comparaison de quelques indicateurs économiques (%)**.....83**
Graphique 4.3 :Proportion de femmes exerçant l'agriculture, la sylviculture, la chasse ou la pêche par niveau d'instruction**.....86**
Graphique 5.1 :Structure par âge des femmes selon l'état matrimonial **.....97**
Graphique 5.2 Courbe ajustée de l'évolution des Célibataires (de la table) selon le sexe**101**
Graphique 5.3 :Evolution de la proportion des mariés âgés de 12 ans et plus (femmes)/ 15 ans et plus (hommes) par groupes d'âges selon le sexe**.....103**
Graphique 5.4 :Evolution du veuvage par groupes d'âges et par sexe **.....107**
Graphique 5.5 :Evolution de la proportion des adolescentes vivant en union précoce suivant le niveau de vie du ménage **.....116**
Graphique 5.6 :Proportion des adolescentes mères au cours de l'année 2005**.....121**
Graphique 5.7 :Taux de fécondité des adolescentes (‰) (calculés sur les données ajustées de 2005) **.....122**
Graphique 6.1 :Distribution des ménages dirigés par une femme suivant le site d'implantation du logement **.....130**
Graphique 6.2 :Distribution des ménages selon le sexe du chef de ménage et le type de site du logement**.....131**
Graphique 6.3 :Distribution des ménages dirigés par une femme selon la source d'eau à boire**.....133**
Graphique 6.4 Distribution des ménages selon le sexe du chef de ménage et le type d'approvisionnement en source d'eau potable **.....134**
Graphique 6.5 :Distribution des ménages dirigés par une femme utilisant l'électricité comme source d'éclairage par région**.....138**

LISTE DES CARTES

Carte 1 :Distribution (%) des jeunes filles âgées de 6 à 14 ans victimes de la marginalisation scolaire par département..... **64**
Carte 2 :Distribution régionale (%) des femmes de 15 ans ou plus n'ayant obtenu aucun diplôme.....**73**
Carte 3 :Distribution (%) des adolescentes vivant en union précoce par département.....**112**

INTRODUCTION

Les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale. A bien des égards, leur situation socioéconomique est fragile dans bon nombre de pays. L'égalité des sexes et des droits des femmes ont toujours été au centre de toutes les préoccupations relatives au développement et au progrès social, discutées lors des grandes conférences internationales organisées sous l'égide des Nations-Unies (ONU) et de ses agences spécialisées et, d'autres organisations internationales et régionales. C'est en 1945 que l'égalité entre les femmes et les hommes a été admise comme principe fondamental de la personne humaine, à travers l'adoption par tous les Etats membres de l'ONU, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Depuis lors, les Nations Unies ont inscrit dans leurs programmes d'action, la promotion de la femme comme l'une des préoccupations premières en matière de développement et de progrès social. Ainsi, dans les Conférences Internationales sur les Femmes qui se sont tenues à Mexico (1975), Beijing (1995), Copenhague (1980) et Nairobi (1985), les préoccupations concernant la situation des femmes ont été :

- la lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe ;
- le développement des stratégies d'action en vue de l'amélioration durable de la participation active des femmes dans le processus du développement politique, économique et social, en tant que partenaires sur un même pied d'égalité que les hommes.

En 1979 particulièrement, la communauté internationale avait, dans ce cadre d'action précis, adopté la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des femmes (CEDEF).

Le rôle de la femme est considéré comme un élément fondamental dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes visant le développement économique et social, y compris l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réduction de la pauvreté. Les femmes sont mères dans le domaine social, productrices des biens et services dans le domaine économique. Dans les milieux politiques, religieux, communautaires et autres, les femmes sont les partenaires au développement. Mais ces rôles ne sont ni reconnus, ni rémunérés à leur juste valeur. Ces considérations ont abouti sur un appel pour une réhabilitation des femmes reconnaissant le statut qui est le leur dans la société et, par conséquent, leur donnant des droits et des responsabilités qui leur permettraient de participer au processus de prise de décision.

Le principe de l'intégration des femmes dans toutes les phases du processus de développement, aussi bien au titre de leur participation active aux différents

échelons de la vie économique, politique et sociale, qu'en tant que bénéficiaires des bienfaits du développement, est maintenant universellement reconnu et accepté par la plupart des Gouvernements du monde. En raison des effets négatifs de la subordination sociale et économique plus ou moins extrême des femmes dans les pays d'Afrique, surtout en milieu rural traditionnel, la communauté internationale accorde un intérêt tout particulier aux femmes, dans tous les programmes qui visent à améliorer leur statut dans la société. Ces programmes permettent de lever les obstacles institutionnels qui empêchent aux femmes de devenir des partenaires au même titre que les hommes dans l'effort du développement, et à corriger certaines inégalités selon le sexe.

Malgré la supériorité numérique des femmes au plan démographique et l'adoption des recommandations et des résolutions internationales ainsi que des lois nationales en faveur de la promotion de leurs droits et de l'amélioration de leur statut nationale sur le devant de la scène sociale, économique et politique, celles-ci occupent encore, dans bon nombre de pays, une situation sociale, politique et économique défavorable en comparaison avec celle des hommes. En effet, la situation sociale, économique, politique et culturelle dans bon nombre de ces pays reste encore marquée par des inégalités de genre plus ou moins fortes au détriment des femmes. Cette réalité n'est ni innée, ni naturelle mais elle est la résultante d'une construction sociétale fondée sur des valeurs culturelles traditionnelles.

Selon Labourie-Racapé et Locoh1, « les inégalités, les discriminations entre hommes et femmes ne sont pas le fruit de la nature mais celui de la culture et des productions sociales qui, prenant pour base une différence biologique qu'il n'est pas question de nier, ont construit des systèmes de genre justifiant des pratiques différenciées et le plus souvent inégalitaires. De même, ces inégalités n'ont pas la même ampleur ou la même forme d'une société à l'autre2, d'où la nécessité de tenir compte de la spécificité de chaque contexte ».

Ainsi, malgré des efforts réels qui sont déployés au plan international et même national qui ont abouti à une relative amélioration des conditions des femmes, d'après certains indicateurs et statistiques qui sont publiés par les instances internationales, un grand nombre de femmes, presque partout dans le monde, est encore loin d'avoir accès aux mêmes pouvoirs, aux mêmes avantages économiques

1. Labourie-Racapé (A) et Locoh (Th), 1999, « Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ? », in Dominique Tabutin, Catherine Gourbin, Godelieve Masuy-Stroobant et Bruno, p.67

2 Maccoby (E.E), 1990, Le sexe, catégorie sociale, Actes de la Recherche en Sciences sociales, n° 83, p. 16-26.

et aux mêmes ressources et de prétendre aux mêmes perspectives que leurs homologues hommes.

Au Cameroun, l'homme et la femme ne sont pas considérés comme des êtres devant bénéficier des mêmes droits dans la culture traditionnelle locale, bien que la Constitution de la République du Cameroun reconnaisse de manière explicite que « tous les êtres humains sont égaux en droits et en devoirs ». La femme, de manière générale est au service de l'homme. Le Droit écrit qui régit la famille et les rapports entre ses membres a maintenu la femme mariée dans une situation de cadet social. Des dispositions légales discriminatoires à l'égard des femmes, particulièrement sur les questions matrimoniales ont encore cours (exemple : en matière de succession, la femme vient en 3ème position après les enfants et les ascendants). Aussi bien dans Le Code civil (droit de la famille dans l'ancien Cameroun Oriental), que la Common- Law, (Droit de la famille dans l'ancien Cameroun Occidental), le droit fait du mari le chef de la famille. Ces deux lois sont complétées par l'ordonnance du 29 Juin 1981 sur l'état civil qui confirme les deux précédentes lois.

Au regard de cette situation, le Cameroun s'est donc associé à la mouvance de promotion et de libération de la femme en participant aux diverses conférences régionales et mondiales organisées par le système des Nations-Unies, en ratifiant les différents instruments internationaux dont les plus importants sont :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 qui met en exergue le principe de l'égalité des droits humains sans discrimination ;
- La Convention de 1957 sur la nationalité de la femme mariée qui lui donne la possibilité de prendre la nationalité de son mari sans perdre sa propre nationalité ;
- La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) adoptée le 18 décembre 1979 et son protocole additionnel du 6 octobre 1999. Cette Convention recommande aux Etats de promouvoir les femmes dans tous les domaines : politique, juridique, économique, social et culturel ;
- La Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant du 20 décembre 1989 qui accorde les mêmes droits aussi bien à la petite fille qu'au petit garçon ;
- La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993 qui engage les pays ou les Etats à prendre toutes les mesures propices pour éliminer toutes les violences faites aux femmes ;
- La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations -Unies qui offre la possibilité aux femmes de participer à la préservation de la paix et à la résolution des conflits. Cette résolution a été complétée par celle de 1820 du

19 Juin 2008 qui reconnaît le viol comme un crime contre l'humanité dont les acteurs sont passibles de poursuites au niveau de la Cour Pénale Internationale ;

- Le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 28 mai 2009 connu sous le nom de Protocole de MAPUTO ;

Au plan national, le Gouvernement camerounais a entrepris de mener des actions multiformes dans le but d'améliorer le statut de la femme. Avant l'indépendance du pays, période pendant laquelle l'on a remarqué un militantisme débordant des femmes, le principal objectif était de contribuer à la lutte pour l'indépendance. C'est bien plus tard avec le lancement de l'année internationale de la Femme (1975) que les thèmes de combat prennent réellement un visage de lutte pour l'égalité entre hommes et femmes. Jusque là, les associations restaient le principal mécanisme national traitant des questions sur la femme. Puis vinrent les mécanismes institutionnels nationaux de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes visant la promotion du statut et des conditions de vie des femmes que furent :

- le Bureau de promotion de la femme au Ministère de la Santé en 1968,
- le Bureau de promotion de la femme dans les Ministères des affaires Sociales en 1975,
- le Ministère de la Condition féminine créé en février 1984,
- le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition féminine en 1989 et le Ministère de la Condition féminine qui prend dans ses attributions la promotion de la Famille en 2004.

Dans le développement de ce processus institutionnel, il y a lieu de signaler une évolution positive du traitement des questions relatives à l'émancipation de la femme vers des préoccupations plus globales en matière d'égalité et d'équité en terme de droits humains entre les hommes et les femmes dans les politiques et les programmes développés.

Toutes ces actions ont permis aux femmes de connaître une amélioration sensible de leur situation. Elles ont une place nouvelle dans la société, elles sont moins marginalisées comme en témoigne le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi en son chapitre 1 intitulé Revue des politiques de développement, SITUATION SOCIOECONOMIQUE : « …. L'évolution des indicateurs, relatifs aux cibles retenues, montre que la situation des femmes connaît une nette amélioration notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Ce rapport connait une légère baisse dans le secondaire où il est passé de 0,93 à 0,86 sur la même période. Par ailleurs, cet indicateur est resté stable pour les femmes de 15-24 ans à 0,88. Au

niveau de l'espace économique, le taux d'activité salariale des femmes dans le secteur non agricole est en augmentation passant de 20,3% en 2005 à 21,4% en 2007. En 2007, les femmes ont enregistré une entrée remarquée au Gouvernement (cinq ministres et un secrétaire d'Etat). Elles représentent aujourd'hui 13.9% des membres du Parlement ».

Malgré ces résultats encourageants, beaucoup reste encore à faire, car les femmes qui représentent au Cameroun près de 51% de la population totale du pays, ne participent encore que faiblement à la vie socioéconomique et politique nationale. Bien plus que les hommes, les femmes paient un lourd tribut à la société au nom de la tradition. Elles connaissent toujours des difficultés pour concilier les responsabilités professionnelles avec les tâches ménagères. En milieu rural, les corvées d'eau et de ramassage de bois de chauffe pour les besoins du ménage leur incombent. Elles exercent en grande majorité des activités agricoles de type traditionnel : le petit commerce (produits vivriers et des plats cuisinés) et des activités de faible envergure. Qu'elles exercent une activité non agricole ou pas, elles s'adonnent toutes aux tâches ménagères qui ne leur procurent aucun revenu monétaire.

La sous-scolarisation des femmes est encore réelle dans certaines régions du pays, celles du septentrion en particulier. De même, les femmes accèdent plus difficilement que les hommes au crédit, à la terre et aux biens de production de façon générale. Dans le cadre du mariage, du divorce et du veuvage, certaines dispositions de la législation et du droit coutumier, encore en vigueur, n'accordent pas à la femme les mêmes droits qu'à l'homme et ne les situent pas non plus au même niveau. L'accès à la propriété foncière est l'un des problèmes cruciaux auxquels les femmes font face, bien que ce problème se présente différemment selon les milieux socioculturels.

L'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de renforcement du statut de la femme et d'amélioration de ses conditions de vie et la nécessité d'une réorientation continuelle des programmes et actions requièrent la disponibilité des données statistiques permettant de mieux documenter les analyses tant qualitatives que quantitatives relatives à la situation socio-économique des femmes au Cameroun. Les sources de données quantitatives permettront de mieux analyser les différents profils de la population féminine dans leurs rôles respectifs d'actrices de développement.

Parmi les sources des données quantitatives, le 3ème Recensement est certainement celle qui procure les données les plus variées et les plus actuelles au niveau national et au niveau de chacune des 10 régions que compte le pays. Il est donc opportun de ce fait, que dans le cadre de l'analyse des résultats du 3ème RGPH, qu'une étude thématique soit réalisée sur la situation socioéconomique des femmes. Ceci permettra aux décideurs, aux administrations, aux partenaires au

développement et à la société civile, de disposer de données récentes leur permettant d'avoir un meilleur éclairage sur cette question, et dans une certaine mesure, d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte de certaines cibles des OMD, de la CIPD, de la CEDEF, concernant les femmes.

Le plan proposé pour la rédaction du présent rapport d'analyse du thème « Situation socioéconomique des femmes » s'articule autour de sept chapitres. Après une introduction, le chapitre 1 traite des aspects liés au contexte et aux considérations méthodologiques. Le chapitre 2 est consacré à une analyse descriptive des caractéristiques de l'état de la population féminine du Cameroun en 2005. Au chapitre 3, sont abordées les questions de l'éducation, de la scolarisation et de l'alphabétisation des femmes. Au chapitre 4, les questions relatives à la participation des femmes aux activités économiques sont étudiées. Le chapitre 5 est consacré à l'analyse de la place de la femme dans le ménage et la famille. Le chapitre 6 est réservé à l'étude des conditions de vie dans les ménages dirigés par les femmes. Enfin, pour finir, le chapitre 7 fait le point sur la vulnérabilité des populations féminines.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

1.1 Contexte international

Plusieurs années, après la Déclaration Universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, avait commencé le débat sur la nécessité de mettre en lumière le rôle de la femme dans le développement économique et social. Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avait fait adopter, des conventions qui énonçaient déjà les principes et droits fondamentaux de l'égalité entre les sexes, notamment la convention n°100 en 1951 sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale, et la convention n°111 en 1958 sur la discrimination emploi et profession.

Au cours de ces 30 dernières années, les efforts de la Communauté internationale, en vue de promouvoir le respect des droits humains tels qu'énoncés et adoptés en 1948 dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme, se sont considérablement accrus. Un accent tout particulier a été mis sur l'amélioration des droits sociaux, économiques, civiques et politiques des femmes ainsi que la réaffirmation du rôle essentiel qui est le leur dans le développement des Plans d'action des Nations Unies. Depuis lors, plusieurs Grandes Conférences Internationales ont été tenues au niveau mondial et continental. Le but était de sensibiliser les Gouvernements, les ONG et les partenaires au développement à investir davantage dans l'amélioration du statut de la femme. Parmi ces Grandes rencontres internationales qui ont marqué au plan mondial et régional l'essor de ce vaste mouvement en faveur de l'émancipation des femmes, de la défense de leurs droits et de la promotion de l'égalité entre les sexes, on peut mentionner celles qui sont décrites ci-dessous :

- La Conférence de Mexico en 1975, la première du genre sur le statut de la femme, en vue de rappeler à la communauté internationale la problématique de la persistance des discriminations à l'égard des femmes ;
- La Conférence de Copenhague en 1980 ;
- La Conférence de Nairobi en 1985, la troisième sur la situation mondiale des femmes, dans la perspective du suivi et de l'examen des acquis de la décennie des Nations Unies pour la femme sur le thème « égalité, développement et paix » ;
- Le Forum International sur le rôle des femmes dans la population et le développement concerté, organisé en 1994 au Caire par l'ONU dans le cadre de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) ;
- La quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes à Beijing en 1995, qui conclut ses travaux sur l'impérieuse nécessité de renforcer le pouvoir d'action

des femmes comme un préalable essentiel à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle, écologique de tous les peuples . C'est à Beijing que la problématique de l'égalité des sexes a été soulevée et débattue en toute connaissance de cause, faisant émerger ainsi un concept nouveau : le genre ;

- Le Sommet du Millénaire pour le développement en septembre 2000 à New – York, qui a consacré les OMD au nombre de huit, et dont le troisième consiste à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

Depuis plusieurs années, a commencé le débat axé sur la nécessité de mettre en lumière le rôle du genre dans le développement économique et social. Dans la déclaration des femmes parlementaires lors de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes tenue à Beijing (CHINE) en 1995, il a été constaté que les femmes constituent une force de travail dont l'effet sur les économies nationales est souvent égal et parfois supérieur à celui des hommes. Dans les pays peu industrialisés notamment l'Afrique sub-saharienne, elles sont le moteur du secteur informel. A l'inverse, elles sont faiblement représentées dans toutes les sphères de décision politique.

Malgré les gains notables dont ont bénéficié les femmes dans de nombreux secteurs et qui ont considérablement amélioré leurs conditions de vie, de nombreux efforts méritent encore d'être réalisés. KOFI ANNAN (Ancien Secrétaire Général des Nations Unies), faisait constater dans La Déclaration du Plan d'Action Beijing + 5 que les femmes continuaient à subir de façon disproportionnée le poids de la pauvreté, de la malnutrition et de la violence. Ainsi, nous en sommes venus à la Déclaration du Millénaire pour le Développement et au Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes.

Le 6 septembre 2000, sous l'égide des Nations Unies, 189 chefs d'Etat et de Gouvernement ont signé la Déclaration du Millénaire et se sont engagés pour huit objectifs ambitieux visant à éradiquer l'extrême pauvreté. De ces huit objectifs, trois au moins impliquent directement l'amélioration du statut et la protection des droits de la femme. Ce sont :

- **OMD 2** : Assurer l'éducation primaire pour tous avec pour cible : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. En fait, il s'agit de faire en sorte que tous les enfants fréquentent régulièrement l'école afin d'être capables de savoir lire, écrire, compter et achever le cycle primaire à un âge approprié ;

- **OMD 3** : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avec pour cible : éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Pour atteindre cet objectif, il ya plusieurs voies :

- des approches bien ciblées sont nécessaires pour que les filles des régions rurales pauvres puissent être à même, elles aussi, de poursuivre leur scolarité normalement ;
- Le marché de l'emploi doit devenir plus ouvert et les compétences des femmes doivent être renforcées de façon à ce qu'elles ne soient plus confinées dans des emplois précaires et mal payées comme dans le passé ;
- Les femmes doivent avoir un meilleur accès aux sources de revenus et aux crédits, et pouvoir occuper des postes stratégiques dans les différentes sphères de décisions ;
- Les femmes doivent bénéficier d'une meilleure protection sociale.

- **OMD 5 :** Améliorer la santé maternelle avec pour cible de réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle. Améliorer la santé maternelle dans un environnement où entre 400 et 500 mille femmes meurent chaque année au cours d'une grossesse, d'un accouchement ou de ses conséquences est totalement inacceptable. Dans les pays en développement, on relève que seulement 63% des femmes accouchent en présence du personnel de santé qualifié.

Le 11 juillet 2003, lors du second sommet de l'Union Africaine à Maputo au Mozambique, un pas important dans le cadre des efforts faits pour promouvoir et assurer le respect des droits des femmes africaines a été franchi, avec l'adoption du « Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes. Le Protocole exige des Etats membres à s'engager plus fermement dans l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes. Pour ce faire, le Protocole engage les Gouvernements à inclure dans leur constitution nationale et autres instruments législatifs ces principes fondamentaux et à veiller à leur application. Parmi ces droits fondamentaux des femmes à promouvoir, figurent le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et à la sécurité des personnes, le droit de participer à la vie politique et aux processus de décision, le droit à l'héritage, le droit à la sécurité alimentaire, le droit au logement décent, la protection des femmes contre les pratiques traditionnelles dangereuses, l'accès à la justice et une protection égale devant la loi pour les femmes. Au sens du Protocole, le terme « femmes » désigne les personnes de sexe féminin y compris les filles.

Il est à noter que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples reconnait les instruments régionaux et internationaux antérieurement adoptés relatifs aux droits de l'homme et les pratiques africaines conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et des peuples, en tant que principes de référence important pour l'application et l'interprétation de la Charte et des Protocoles dérivés.

1.2 Contexte national

1.2.1 Contexte politique

Le Cameroun accède à l'indépendance en 1960 après avoir été sous protectorat français et britannique. Tous les codes de loi en vigueur actuellement (code pénal, code civil, etc.) ont été élaborés à cette époque en combinant code Napoléon et normes coutumières.

La réunification des deux Cameroun survenue en 1961 ne parviendra pas à harmoniser les systèmes français et anglais sur le plan judiciaire. Le parti unique, l'Union Camerounaise (UC) va évoluer en Union nationale camerounaise(UNC) puis en Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) en 1985.

La première femme accède au Gouvernement en 1975 au poste de Ministre des Affaires Sociales. Cette année marquera un point important dans le processus de la promotion de la femme au Cameroun, puis suivra la création du Ministère de la Condition Féminine en 1984. Ce Ministère est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille(MINPROF), créé le 8 décembre 2004, a pour attributions :

- de veiller à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme ;
- de veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme ;
- d'étudier et soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi des femmes dans l'administration ;
- d'assurer la liaison avec les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme ;
- d'assurer la tutelle des organismes de formation féminine ;
- d'étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer l'harmonie dans les familles ;

A travers ces attributions, la recherche de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes constitue l'essentiel des activités du MINPROFF, tel que défini par le Gouvernement.

Les lois sur la liberté d'association en 1990, l'avènement de la Démocratie et du multipartisme en 1991, les manifestations de la Journée Internationale de la

Femme, la ratification par le Cameroun de la Convention pour l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes CEDEF en 1994, la Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing en 1995, et bien d'autres textes internationaux relatifs aux droits de la femme, sont des facteurs qui ont contribué de manière significative à la prise de position politique des dirigeants camerounais vis-à-vis de la promotion de la femme.

Parmi les cadres de référence qui visent la promotion de la femme, l'on peut citer la Déclaration de Politique d'Intégration de la Femme au Développement, le plan multisectoriel Femmes et développement, et le plan d'action national d'intégration de la femme au développement qui ont été élaborés et validés en 1997 puis adoptés par le Gouvernement en 1999.

Cette prise de conscience par les pouvoirs publics de l'importance des femmes, s'est traduite par des décisions concrètes destinées à assurer leur intégration effective dans toutes les structures politiques, administratives, publiques et parapubliques du pays. Les tableaux 1.1 à 1.5 donnent la représentativité des femmes dans différentes fonctions publiques et politiques et montrent clairement leur sous représentativité par rapport aux hommes.

Malgré des acquis éventuels, les femmes sont toujours marginalisées. Le pourcentage des femmes à l'Assemblée Nationale évolue en dents de scie : entre 1973-1978, 7 femmes sur 120 députés étaient représentées à l'assemblée nationale, soit un pourcentage de 6% ; la proportion des femmes députés atteint son maximum durant les législatures 1983-1988 et 1988-1992 (14%) ; cette proportion chute à 5,6% durant la législature 1997-2002. En 2005, le nombre de femmes parmi les députés au Parlement est de 19 sur 180, soit un pourcentage de 11% (cf. Tableau 1.1)

Tableau 1.1 : Evolution des Députés par législature selon le sexe depuis 1973

Législature	Total Députés	Nombre d'hommes	Nombre femmes	% Femmes Députés
1973 - 1978	120	113	7	5,8
1978 - 1983	120	108	12	10,0
1983 - 1988	120	103	17	14,2
1988 - 1992	180	154	26	14,4
1992 - 1997	180	157	23	12,8
1997 - 2002	180	170	10	5,6
2002 - 2007	180	161	19	10,6

Source : MINATD

La situation des femmes n'a guère évolué au niveau des collectivités locales. On est passé de 7% de femmes conseillers municipaux en 1982 à 13% en 2002. En 2005,

les femmes dirigent seulement 3% des Mairies (10/339) (cf. Tableaux 1.2 et 1.3).

Tableau 1.2 : Evolution du nombre de femmes a la gestion des communes de 1982 à 2002

Législature	Total conseillers	Nombre de Femmes conseillers	% Femmes conseillers	Nombre de Femmes maires
1982	5 107	336	6,6	0
1987	5 345	446	8,3	1
1996	9 932	1 061	10,7	2
2002	9 963	1 302	13,1	10

Source : MINATD

Tableau 1.3 : Répartition des postes de responsabilité dans les mairies pour la période 2002-2007

Poste de responsabilité	Nombre de postes	Nombre de postes occupés par des femmes	% de femmes
Maires	339	10	2,9
1er Adjoint	339	37	10,9
2ème Adjoint	339	88	26,0
3ème Adjoint	67	16	23,9
4ème Adjoint	1	1	100,0

Source : MINATD

Les proportions de femmes dans les fonctions diplomatiques restent très faibles en 2004 et 2005, seulement 5% de femmes occupent la fonction de ministre plénipotentiaire[3], 6% occupent la fonction de conseiller des affaires étrangères et 21% sont secrétaires des affaires étrangères. Ainsi, les fonctions diplomatiques demeurent essentiellement une propriété des hommes.

Tableau 1.4 : Proportion de femmes dans les fonctions diplomatiques

	2004			2005		
Fonctions	**Total**	**Femme**	**% Femme**	**Total**	**Femme**	**% Femme**
Ministre Plénipotentiaire	59	3	5,1	59	3	5,1
Conseiller des affaires étrangères	50	3	6,0	50	3	6,0
Secrétaire des affaires étrangères	111	24	21,1	111	24	21,1

Source : Ministère des Relations Extérieurs

[3] A titre de rappel, un Ministre plénipotentiaire est un haut diplomate, représentant accrédité d'une puissance étrangère auprès d'une autre. Les ministres plénipotentiaires sont recrutés parmi les diplomates ayant le grade de conseiller des affaires étrangères hors classe (et qui, dans certains cas, peuvent déjà être nommés ambassadeurs)

La majorité des postes de commandement reste la chasse gardée des hommes. Jusqu'en 2005, aucune femme n'avait jamais occupé les postes de gouverneur, préfet, sous-préfet ou chef de district. La vie de la femme camerounaise reste encore largement soumise à la tutelle de l'homme dont l'omniprésence l'influence constamment en toute chose. Beaucoup reste à faire pour parvenir à l'équité entre les sexes.

Tableau 1.5 : Répartition par sexe des responsables dans le commandement 2003-2005

Fonction	Total	Hommes	Femmes	%femmes
Gouverneur	10	10	0	0
Préfet	58	58	0	0
Sous-préfet	267	267	0	0
Chef de district	54	54	0	0

Source : MINATD

1.2.2 Contexte social et culturel

Les codes en vigueur au Cameroun trouvent leur base dans le système patriarcal traditionnel défavorable à la promotion de la femme. Les pesanteurs sociologiques et culturelles font de la femme un être relégué au second rang. La femme est valorisée par rapport à la procréation. L'homme est considéré comme le chef de la famille (il est le sexe fort). C'est lui qui crée la descendance et possède seul les aptitudes à diriger…

La division sexuelle du travail confine les femmes aux tâches domestiques non visibles et non valorisées. L'aggravation de la pauvreté et le chômage galopant conduisent parfois les jeunes filles à la prostitution. Le tableau est aussi sombre dans le domaine de l'éducation : le nombre de filles à l'école diminue au fur et à mesure qu'on avance vers l'enseignement supérieur. Pendant des années, les séries scientifiques étaient réservées aux garçons ; la série technique pour les filles se limitait à l'Industrie de l`habillement (IH) et à l'Economie Sociale et Familiale (ESF). C'est ce qui justifie la présence des Centres de Promotion de la Femme et de la famille (CPFF) dans presque toutes les unités administratives, bien qu'aujourd'hui y sont développés d'autres modules tels que l'intervention sociale, l'agropastoral, la gestion des projets et la restauration/Hôtellerie.

Dans certaines régions, la gestion des chefferies traditionnelles est l'affaire exclusive des hommes. Il est à noter tout de même que depuis la crise économique de 1995, la femme s'est imposée sur la scène économique. Le phénomène de la déflation a favorisé l'émergence des femmes dans le secteur de l'emploi, plus particulièrement dans le commerce où elles se sont imposées. Plusieurs d'entre elles, du fait de leur pouvoir économique, se sont retrouvées à la tête de leur famille. Plusieurs organisations féminines sont nées. Peu à peu, la société a pris conscience

du rôle de la femme en tant qu'actrice du développement. Le Cameroun dispose d'un nombre élevé de femmes intellectuelles et dans tous les secteurs. Paradoxalement, malgré l'émergence de quelques femmes à des postes de responsabilité, leur valorisation reste faible. Les femmes sont davantage nommées à des postes à caractère social (éducation, affaires sociales, etc.).

Bien que les femmes soient admises à suivre la même formation en administration que les hommes, la fonction de « chef de terre » (Sous-Préfet, Préfet, Gouverneur, etc…) est une chasse gardée des hommes. La première femme à être nommée à un poste de commandement (Adjoint Préfectoral) ne l'a été qu'en 2005 et la première femme Sous-préfet a été nommée en 2006 seulement.

Dans le domaine de la santé où les principaux indicateurs se sont dégradés, d'après les résultats des différentes Enquêtes Démographique et de Santé(EDS) de 1991 et de 1998, les trois objectifs retenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sont :

1. réduire de 1/3 au moins la charge morbide globale et la mortalité des groupes de population les plus vulnérables dont les mères et les enfants ;
2. mettre en place, à une heure de marche et pour 90% de la population, une formation sanitaire délivrant le Paquet Minimum d'Activités (PMA) dont les activités de santé de la reproduction et les activités de nutrition (allaitement maternel) ;
3. pratiquer une gestion efficace et efficiente des ressources dans 90% de formations sanitaires et services de santé publics et privés, à différents niveaux de la pyramide.

En ce qui concerne spécifiquement la situation de la santé maternelle qui se réfère à la santé des femmes pendant le grossesse, l'accouchement et les 42 jours qui suivent l'accouchement, celle-ci demeure préoccupante en Afrique en général et au Cameroun en particulier. En effet, malgré les engagements pris par les pays africains d'améliorer la santé maternelle à travers les OMD, le plan d'action de la CIPD et notamment dans le cadre d'une politique continentale en matière de SR et des droits, du plan d'action de Maputo, la mortalité maternelle reste élevée. Par ailleurs, la planification familiale, reconnue comme l'un des piliers majeurs de la réduction de la mortalité maternelle est en recul et il en est de même de la prévalence contraceptive moderne alors que l'échéance de 2015 pour l'atteinte des cibles fixées par les OMD approche inexorablement. Au Cameroun, le taux de mortalité maternelle s'est dégradé progressivement passant de 430 /100 000 naissances vivantes en 1998 (EDS II) à 669/100 000 naissances vivantes en 2004 (EDS III). Certaines sources le situent actuellement à 1000/100 000 naissances vivantes. Cette situation dramatique est entretenue par les facteurs tels que :

- La faiblesse des systèmes de santé (faiblesse des plateaux techniques, personnel insuffisant en quantité, qualité et peu motivé etc…) ;
- La pauvreté et les difficultés d'accès tant géographique que financier aux services de santé ;
- Les maladies telles que le paludisme, le VIH/Sida et l'anémie qui entraînent des complications ou s'aggravent avec la grossesse ;
- L'exposition des adolescentes à différents risques ;
- Le genre et les facteurs socio-culturels : les femmes les plus pauvres et les moins éduquées sont les plus à risque ;
- Les mutilations génitales pouvant entraîner des fistules génitales ;
- Le non respect des droits humains : droit à la santé des femmes et des enfants, à l'éducation, à une bonne alimentation.

Le Gouvernement a adopté le Programme National de la Santé de la Reproduction et a développé la Feuille de Route pour la réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale qui est l'un des volets de mise en œuvre de ce programme. Il a également entrepris le lancement de la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique- CARMMA. Le but est de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 1.6 : Taux de fécondité par groupe d'âges selon les sources (‰)

	Données relatives aux 5 dernières années précédant l'enquête EDS (‰)			
Groupe d'âges	**ENF-1978**	**EDS-1991**	**EDS-1998**	**EDS-2004****
15-19	186	164	142	138
20-24	295	282	237	236
25-29	276	260	244	231
30-34	220	228	189	194
35-39	155	149	136	126
40-44	106	62	63	53
45-49	36	20	20	16
ISF	**6,4**	**5,8**	**5,2**	**5**

Les données du tableau ci-dessus montrent que la fécondité des femmes camerounaises, quoiqu'en baisse très légère, est encore relativement très élevée, ce qui en soit comporte des risques pour la mère du fait d'une descendance nombreuse, rapprochée, et limite ses possibilités de travail à l'extérieur du ménage. D'autres comportements procréateurs à risque existent encore pour les mères camerounaises. D'après les résultats de l'EDS du Cameroun de 2004, on peut citer :

- les maternités très précoces chez les adolescentes : de façon régulière depuis plusieurs générations féminines, les résultats des EDS révèlent que 8 à 10 % d'entre elles donnent naissance à leur premier enfant avant d'atteindre leur 15è anniversaire et 33 % avant d'atteindre leur 18è anniversaire ;
- les femmes camerounaises entament assez tôt leur vie féconde : en 2004, 6,8 % des filles âgées de 15 ans avaient déjà commencé leur vie féconde et 28,4% des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie féconde ;
- les adolescentes qui représentent 25% des femmes en âge de procréer en 2004, contribuent pour 14% à la fécondité totale ;
- 33,2% des adolescentes de 15 à 19 ans ont déjà contracté un premier mariage ;
- 11,2% des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont contracté leur premier mariage avant leur 15è anniversaire ;
- Le taux de prévalence contraceptive est de 13% ;
- Accouchements à domicile :
  58% en milieu rural ;
  18 % en milieu urbain
  40% dans l'ensemble du pays.
- 62% des accouchements assisté par du personnel qualifié ;
- L'âge médian aux premiers rapports sexuels chez les femmes âgées de 20-49 ans est estimé à 16,5 ans. Cet âge est plus précoce que l'âge d'entrée en première union (17,8 ans)

A partir de toutes ces données, il est aisé de comprendre que la mortalité maternelle au Cameroun soit préoccupante à l'heure actuelle : 430 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes d'après l'EDS-1998, 669 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes d'après l'EDS-2004. La planification familiale au Cameroun est une nécessité incontournable pour d'une part, améliorer la santé maternelle et infantile et assurer un meilleur équilibre des couples, et d'autre part, fonder durablement les bases d'une politique efficace de maîtrise ou de contrôle de la fécondité.

1.2.3 Contexte économique

Bien que la politique en matière de recrutement ne soit pas discriminatoire, l'accès égal des garçons et des filles à la qualité de l'emploi reste un défi majeur. Les données tirées de l' « Annuaire statistique de la situation de la femme ;2004 » attribuent au Cameroun un taux d'activité de 72%. Ce taux est de 78% pour les hommes et 67% pour les femmes.

Tableau 1.7 : Distribution (en %) des actifs occupés par secteur selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Secteur formel	25,8	8,7	17,4
Secteur informel	74,2	91,3	82,6
Total	**100**	**100**	**100**

Source : Annuaire statistique sur la femme au Cameroun, Déc. 2004.

Le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole connaît une hausse sensible : il passe de 4,8% en 1996 à 7,8% en 20014. Le secteur privé moderne regroupe les grandes entreprises nationales ou multinationales et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les femmes ne représentent que 2,7% des cadres et patrons contre 6,5% pour les hommes. Une étude réalisée par le Bureau International du Travail (BIT) sur les Investissements pour les Emplois aptes à Réduire la Pauvreté (IPRE 2002), précise que les entreprises camerounaises présentent une forte concentration d'employés dont 62% d'hommes et 38% de femmes.

La deuxième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM II) réalisée en 2001 montre que les travailleurs du secteur informel représentent 82.6% des travailleurs. En outre, on note 91.3% de femmes parmi les travailleurs du secteur informel et 74,2% d'hommes. Malheureusement les actifs de ce secteur vivent dans la précarité. On estime à 10% la population active camerounaise salariée qui a droit à une protection sociale.

Dans le secteur public formel, les hommes passent 47% de leur temps au travail, contre 40% pour les femmes.

Le salariat non protégé regroupe les employés du système informel ne bénéficiant d'aucune couverture sociale. Entrent dans cette catégorie, les employés de maison dont les femmes en constituent une frange importante.

C'est en réponse à cette situation de précarité que se sont développés d'autres systèmes palliatifs de protection, réglementés ou non, de type mutualiste : ce sont les mutuelles de santé, les systèmes d'épargne sociale ou tontines, les fonds d'aide sociale des associations et le système de micro-finance. Par rapport à l'accès au crédit, 3,5% des personnes vivant dans un ménage dirigé par une femme ont accès au crédit formel contre 5,5% pour celles vivant dans un ménage dirigé par un homme. Les femmes ne pouvant pas présenter des garanties requises auprès des banques classiques, accèdent aux ressources financières grâce aux tontines et aux

[4] Rapport de progrès des OMD 2003 ; Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

crédits octroyés par les Etablissements de Micro-Finance où les conditions sont allégées, donc attrayantes.

Compte tenu de ce qui précède, l'analyse du thème sur les femmes à partir des données du 3ème Recensement est pertinente à plus d'un titre :

D'une part, elle répond à certains objectifs du recensement notamment : la détermination de la structure de la population selon le sexe, l'âge et les caractéristiques socio-économiques et culturelles (objectif 6), la production des données pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en rapport avec le Programme National de Gouvernance (PNG) (objectif 9), la production des éléments pour le plaidoyer en faveur de la femme et de l'enfant (objectif 10) ;

D'autre part, les indicateurs qui en découleront seront utiles à :

- L'identification des principales caractéristiques des femmes camerounaises ;
- L'évaluation de la situation des femmes, notamment leur participation à l'activité économique du pays ;
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et stratégies sectoriels de développement en faveur des femmes en particulier ceux relatifs à la santé de reproduction, à l'accès au micro finance, à l'alphabétisation et à la scolarisation des filles ;
- L'orientation des actions et stratégies nationales pour la promotion de la femme, notamment celles qui concernent la participation des femmes au marché du travail et à la vie politique national ;
- L'amélioration de la législation en matière du mariage et de la famille (Code de protection des personnes et de la famille) ;
- Le suivi et l'évaluation des différents cadres de référence tels que : PNP, DSRP, OMD, CIPD…

L'analyse du thème sur les femmes répond à la finalisation de la politique nationale de genre.

1.3 Considérations d'ordre méthodologique

La situation socio-économique de la femme est un thème transversal. La plupart des indicateurs utilisés ici sont ceux déjà calculés dans les autres thèmes, à la seule différence qu'on se restreint à la sous-population des femmes. Néanmoins, certains indicateurs qui permettront de mettre en évidence la situation des femmes vulnérables, la situation des femmes chefs de ménage, la participation de la femme à l'activité économique seront calculés.

L'analyse de ce thème utilisera l'approche genre, approche qui étudie les rapports construits socialement. Cette approche établit une démarcation entre le sexe biologique (le fait d'être un homme ou une femme) qui est une donnée immuable, et le sexe social (genre) qui est une donnée façonnée socialement.

L'analyse de la situation socio-économique des femmes va consister à mettre en lumière certains indicateurs relatifs aux femmes dans les domaines tels que l'éducation, la participation des femmes à l'activité économique, la nuptialité et la fécondité. Elle nécessite l'étude comparée par rapport aux hommes pour obtenir la réduction, voire la disparition des discriminations basées sur le genre. La comparaison ne sera pas systématique pour toutes les variables. Certaines variables seront étudiées, uniquement par rapport à la population concernée.

En référence aux précédents recensements généraux de la population et de l'habitat (ceux de 1976 et 1987), il sera fait une évolution des tendances par rapport à chaque domaine considéré. L'accent sera mis sur les inégalités selon le milieu de résidence (urbain/rural) et selon les régions.

1.3 1 Méthode d'analyse et niveau d'analyse

Les indicateurs calculés pour l'analyse sont les effectifs, les pourcentages, les proportions, les taux. Cette analyse descriptive sera univariée et bivariée.

L'analyse univariée portera sur les disparités géographiques (pays, urbain/rural, région). L'évolution de certains indicateurs se fera en utilisant les données des précédents recensements.

L'analyse bivariée se fera à travers les variations selon certaines caractéristiques susceptibles d'expliquer les informations obtenues. Ainsi pour expliquer la scolarisation ou non des filles par exemple, certaines caractéristiques du ménage (le niveau de vie, la taille du ménage) et les caractéristiques du chef de ménage (le statut d'emploi du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage, la situation d'activité du chef de ménage...) seront exploitées. Il en est de même de la marginalisation scolaire des filles, de la précocité des unions…

1.3.2 Définition des concepts de base

Concept d'adolescence : L'adolescence est un concept difficile à cerner. Sa définition met en rapport plusieurs dimensions qui peuvent être situées à deux niveaux : le niveau individuel et le niveau collectif. Au niveau individuel, l'adolescence traduit une phase transitoire qui marque le passage de l'enfance à l'âge adulte. Sur ce plan, les critères souvent évoqués pour caractériser cette phase tiennent compte des dimensions biologiques ou physiologiques et démographiques. On met essentiellement l'accent sur les transformations physiques que subit

l'individu avec l'apparition des caractères secondaires (OMS, 1977 ; Evina, 1998) et son âge.

La tranche d'âges pour les adolescents varie d'un auteur à un autre. Pour certains auteurs, les adolescents sont les individus appartenant aux groupes d'âges 10 à 19 ans, 15 à 19 ans ou 15 à 24 ans selon les contextes des études. Cette différenciation amène d'autres encore à employer indifféremment les termes «enfant», «adolescent» ou «jeune». Au sens de l'OMS, les adolescents désignent le groupe d'âges 10 à 19 ans et pour l'UNICEF les jeunes celui de 15 à 24 ans.

Dans cette étude, est considérée comme adolescente, tout individu de sexe féminin dont l'âge est compris entre 12 et 19 ans.

Egalité entre les sexes : c'est un continuum de concepts qui comprend l'égalité des chances, le droit de ne pas subir de discrimination, un traitement égal, un bénéfice égal, un statut égal et l'égalité des résultats. L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils jouissent des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel d'une société ainsi que pour bénéficier des résultats. L'égalité entre les sexes est donc la valorisation par la société des similarités et des différences entre les femmes et les hommes et des rôles différents assumés par ces derniers.

Emploi vulnérable : L'emploi vulnérable a trait aux emplois exercés par les personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Peuvent être considérés comme vulnérables, les emplois non formels exercés par les aides familiaux et les travailleurs pour leur propre compte (indépendants), du fait qu'ils ne bénéficient pas de protection sociale et qu'ils soient plus exposés aux effets conjoncturels tels que les crises économiques.

Enfants déscolarisés : Il s'agit des enfants d'âge scolaire du primaire ou du secondaire qui, bien que s'étant inscrit dans un établissement scolaire à un certain moment, en sont sortis prématurément c'est-à-dire avant l'âge de scolarité obligatoire (6 – 14 ans).

Enfants marginalisés : Cela concerne les enfants qui appartiennent à la tranche d'âges de scolarité obligatoire (6-14 ans), mais qui n'ont jamais été inscrits dans un établissement scolaire.

Enfants non scolarisés : Ce sont tous les enfants d'âge scolaire primaire, non inscrits au primaire ou au secondaire. Dans le cadre du 3è Recensement, les enfants non scolarisés sont les enfants appartenant à la tranche d'âges scolaire théorique (6

– 14 ans) qui ne sont pas inscrits à l'école (primaire et secondaire confondus). Ils comprennent les enfants marginalisés et les enfants déscolarisés de 6-14 ans.

Equité entre les sexes : ce terme renvoie à une situation caractérisée par la justice pour les deux sexes, le respect des différences et le bénéfice des droits à l'égalité, y compris l'égalité des résultats. L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes d'avoir des chances égales. L'équité mène à l'égalité, notion renvoyant à l'idée de justice, ce terme ne doit cependant pas être confondu avec l'égalité.

Fécondité précoce / maternité précoce : Les concepts de fécondité précoce ou de maternité précoce sont synonymes dans ce rapport. De manière générale, toute grossesse avant l'âge de 19 ans est considérée comme une grossesse à risque. Dans cette étude, le concept de fécondité précoce fait allusion à la survenue d'une grossesse ou d'une naissance chez une adolescente ayant entre 12 et 19 ans ; en effet, avant 19 ans, non seulement la fécondité perturberait la scolarisation de la fille, mais sa physiologie ne lui permet pas de conduire sans danger une grossesse à terme.

Femme : toute personne de sexe féminin y comprit la petite fille.

Femme vulnérable : est vulnérable, toute femme se trouvant dans l'impossibilité de jouir de ses droits élémentaires du fait : d'une incapacité physique ou mentale, du décès du conjoint, de son âge avancé, de l'absence de protection sociale contre l'exploitation et la violence. En outre, la jeune fille est considérée comme vulnérable.

Femmes âgées : toute femme âgée de 60 ans ou plus.

Femmes au foyer : Ce sont toutes les femmes qui s'occupent exclusivement des travaux ménagers sans en percevoir un salaire et ne cherchent pas du travail.

Femmes du 3ème âge : toute femme âgée de 60 ans à 79 ans.

Femmes du 4ème âge : toute femme âgée de 80 ou plus.

Femmes en âge de procréer : toute femme âgée de 15 à 49 ans.

Genre : Le genre fait référence aux rôles et responsabilités dévolus aux hommes et aux femmes, qui sont façonnés au sein des familles, des sociétés et des cultures. Ces notions s'acquièrent par l'apprentissage et peuvent varier au fil du temps et selon les cultures. Les systèmes de différenciation sociale tels que le statut politique,

la classe, l'origine ethnique, les handicaps physiques et mentaux, l'âge et plusieurs autres facteurs, modifient les rôles de chaque genre. Le concept de genre est fondamental car, lorsqu'il est appliqué à une analyse sociale, il révèle la façon dont la subordination des femmes (ou la domination des hommes) s'organise au sein de la société. En tant que telle, cette subordination peut être modifiée ou abrogée ; elle n'est pas biologiquement prédéterminée ni fixée pour toujours.

Indice de parité entre les sexes (IPS) : l'indice de parité entre les sexes est le rapport, pour un indicateur donné, entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin. L'IPS varie de 0 à 1 : un IPS de 1 indique une parité égale entre les sexes.

Mariage précoce/Union précoce : Les concepts d'union précoce ou de mariage précoce sont synonymes dans ce rapport et se définissent comme étant toute cohabitation survenue avant l'âge de la maturité avec un partenaire de sexe opposé. Ils prennent en compte les mariages coutumiers, religieux, civils et les unions libres. Au Cameroun, la constitution prévoit l'âge légal minimum de mariage des filles à 15 ans. Toutefois, Dans cette étude, le concept de mariage précoce/union précoce renvoie à tout mariage d'une adolescente âgée entre 12 et 19 ans.

Parité moyenne : La parité moyenne est le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme. Elle est calculée pour un groupe donné de femmes et s'obtient en rapportant le nombre total de naissances vivantes de ces femmes à leur effectif.

Rapport de féminité : Le rapport de féminité est le rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes dans une population donnée ; on l'exprime en général par le nombre de femmes pour 100 Hommes.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité est le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans une population donnée ; on l'exprime en général par le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Taux de fécondité par âge : Le taux de fécondité par âge ou taux spécifique de fécondité est le rapport entre le nombre de naissances vivantes des femmes d'un âge spécifique au nombre total de femmes de cet âge. On le calcule généralement par groupes d'âges quinquennaux (15-19 ans, 20-24 ans, …, 40-44ans, 45-49 ans). Il permet d'effectuer des comparaisons dans le temps ou de voir quelles sont les différences de comportement en matière de fécondité à des âges différents.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : Le taux global de fécondité générale est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans durant une année donnée.

1.3.3 Evaluation de la qualité des données

Cette étude étant transversale, l'évaluation des données à été faite dans les autres thèmes.

1.3.3.1 Evaluation de l'âge et du sexe

La première variable, objet de l'évaluation de la qualité des données, est l'âge. Le calcul de l'âge a été fait sur la base des informations recueillies sur la date de naissance. Aussi, pour les personnes ne connaissant pas leur date de naissance, il avait été demandé aux agents recenseurs de se référer à un document officiel (acte d'état-civil, pièce d'identité, passeport, permis de conduire, livret familial, etc.). Pour les personnes ne disposant pas de document portant une indication sur la date de naissance, il avait été recommandé de se référer à certains évènements historiques, politiques ou sociaux ou d'établir un rapprochement avec d'autres personnes de la même génération dans le voisinage pour tenter d'approcher l'âge du répondant. En dépit de toutes les précautions qui ont été prises pour avoir toujours les informations sur la date de naissance et l'âge, ces consignes n'ont pas toujours été mises en pratique par les agents recenseurs. Aussi, les informations obtenues sur la date de naissance n'ont pas toujours été complètes. Soit le mois et l'année de naissance étaient renseignés, soit l'année de naissance seule était renseignée.

La collecte de l'information sur le sexe au 3ème RGPH a consisté à poser la question suivante à la personne répondant aux questions : Quel est le sexe de « nom » ? Pour y parvenir sans frustrer ou mettre mal à l'aise la personne interrogée, l'agent recenseur devait user de beaucoup de tact pour ne pas deviner le sexe des personnes à partir du simple prénom. Des instructions précises avaient été données aux agents recenseurs pendant la formation à ce sujet. De même, pour appréhender le sexe de la personne interrogée, l'agent recenseur devait faire preuve de beaucoup d'intelligence afin d'éviter des questions inappropriées du genre : Madame, quel est votre sexe ?

1.3.3.2 Qualité de la déclaration des âges

La qualité des données collectées sur l'âge a été appréciée à travers la préférence pour certains chiffres lors des déclarations des personnes recensées. A cet effet, les Indices de Whipple, Myers et l'Indice Combiné des Nations Unies ont été utilisés.

Indice de Whipple

L'indice de Whipple mesure l'importance de l'attraction pour les âges ronds (se

terminant par 0 ou 5), en comparant les âges de la population qui ont été déclarés et se terminant par 0 et 5 dans la plage d'âge de 23 à 62 ans. Il est égal à 5 si tous les âges déclarés se terminent par 0 ou 5 et à 1 en l'absence de toute attraction ou répulsion. Autrement dit, plus l'indice est élevé, plus les attractions des chiffres ronds sont importants. En se servant d'une échelle élaborée par les Nations Unies pour évaluer la fiabilité de tout ensemble de données basé sur l'indice estimé de Whipple on peut retenir les plages suivantes : <105 = très exact ; 105 à 109 = raisonnablement exact ; 110 à 124 = approximatif ; 125 à 174 = inexact ; 175+ = très vague.

Tableau 1.8 : Indice de Whipple par sexe selon le chiffre d'attraction dans la population du Cameroun

Sexe	Attraction de 0	Attraction de 5	Attraction de 0 et 5
Masculin	193,9	168,6	181,2
Féminin	213,9	180	196,9
Ensemble	204,2	174,4	189,3

Sur la base de ces indications, on peut conclure à une plus grande déclaration des âges se terminant par 0 par rapport aux âges se terminant par 5 ; les femmes faisant plus ce type de déclaration que les hommes.

Indice de Myers

L'indice de Myers, mieux que celui de Whipple, propose une méthode générale de mesure de l'attraction des âges ronds, de même qu'un indice de préférence pour d'autres chiffres terminaux. L'indice varie de 0 à 90. Sa valeur 0 indique qu'il n'y a aucune attraction pour les âges ronds, et cet indicateur est égal à 90 lorsque toutes les déclarations relatives à l'âge présentent le même chiffre terminal. En somme, plus il est élevé, plus les erreurs d'observation des âges sont importantes. Les écarts positifs ou négatifs par rapport au pourcentage théorique (10%) traduisent respectivement l'attraction ou la répulsion des chiffres correspondants. Le tableau ci-après présente les degrés d'attraction des âges déclarés lors du dénombrement de 2005.

Tableau 1.9 : Degré d'attraction des âges déclarés lors du 3è RGPH

Population	Indice de Myers	Déviation des produits combinés à 10%	
		Attraction des chiffres	Répulsion des chiffres
Masculine	11,42	Chiffre 0 : 6,33	Chiffre 1 : -2,16
		Chiffre 5 : 4,72	Chiffre 4 : -2,61
			Chiffre 9 : -2, 06
Féminin	13, 71	Chiffre 0 : 8, 46	Chiffre 4 : -3,05
		Chiffre 5 : 5, 23	Chiffre 9 : -2,34
Ensemble	12, 42	Chiffre 0 : 7, 43	Chiffre 1 : -2, 34
		Chiffre 5 : 4, 99	Chiffre 4 : -2, 84
			Chiffre 9 : -2, 21

Il ressort de ce tableau que la déclaration des âges est acceptable dans son ensemble. La déviation par rapport à 10 % montre certes une certaine attraction des âges se terminant soit par 0 soit par 5 mais tous les autres chiffres connaissent une répulsion. Cette répulsion est notamment prononcée pour les âges dont le dernier chiffre est 1, 4 ou 9.

Indice Combiné des Nations Unies

L'Indice Combiné des Nations Unies permet d'apprécier d'une manière générale la qualité de la déclaration de l'âge. L'indice combiné des Nations Unies ou indice de régularité sexe-âge donne des indications sur la régularité de la répartition de la population selon les groupes d'âges. Il se calcule à partir de la répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux. Quand il est inférieur à 20, l'âge est bien déclaré, quand il est compris entre 20 et 40, la déclaration est médiocre, lorsqu'il est supérieur à 40, la déclaration est douteuse.

Tableau 1.10 : Indice Combiné des Nations Unies de la Population et déviation des Ratio par sexe en 2005

Indice Combiné des Nations Unies	Moyenne des déviations des Ratio du sexe considéré	
	Masculin	Féminin
29,81	5,33	8,02

L'Indice Combiné des Nations Unies est égal à 29,81 ; cela traduit une déclaration médiocre des âges. La moyenne des déviations des ratios montre que la déclaration des âges est plus fiable chez les hommes (5,33) que chez les femmes (8,02).

1.3.3.4 Evaluation des autres variables

D'autres variables font également l'objet d'une évaluation des données. Il s'agit entre autres de la religion, du statut de handicap, du niveau d'instruction du CM, de la survie des parents, de la situation d'activité et du niveau d'instruction. L'évaluation de la qualité des données relative à chacune de ces variables rendant compte de la situation socio-économique des femmes se fera en analysant le taux de non réponse à la question qui s'y rattache. Le taux de déclaration d'une variable sera acceptable lorsque le taux de non réponse est inférieur à 10 %. Ceci est aussi valable pour les données relatives à la santé de la femme.

Le tableau 1.11 donne le récapitulatif selon le milieu de résidence, des taux de non réponse pour chacune des variables citées plus haut.

Tableau 1.11 : Taux (en %) de non réponse à certaines questions chez les femmes selon le milieu de résidence

Variables	Urbain	Rural	Ensemble
Religion des filles marginalisées	3,3	1,6	2,0
Religion des filles déscolarisées	2,9	4,0	3,5
Statut handicap des filles marginalisées	3,4	1,8	2,1
Statut handicap des filles déscolarisées	3,0	4,2	3,7
Niveau instruction du CM des filles marginalisées	0,3	0,1	0,1
Niveau instruction du CM des filles déscolarisées	3,0	2,4	2,7
Survie des parents des filles marginalisées	3,6	1,8	2,1
Survie des parents des filles déscolarisées	3,0	4,4	3,8
Situation d'activité des adolescentes	2,2	3,0	2,6
Situation d'activité des femmes de 12 ans et plus	2,7	2,6	2,6
Niveau d'instruction des adolescentes	1,5	2,0	1,7

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Il ressort de l'évaluation que les données des variables du recensement sont acceptables dans leur ensemble et permettent de faire l'analyse de la situation socioéconomique des femmes.

1.3.4 Limites de la méthodologie de collecte des données et populations cibles

Les informations recueillies lors du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun (3ème RGPH) se rapportant aux femmes ne permettent pas d'analyser tous les aspects de la vie de la femme. En effet, il est difficile de faire une bonne analyse sur la participation de la femme à l'activité économique car, par exemple, les emplois domestiques exercés par la « femme au foyer » n'ont pas été collectés parce que non rémunérés. Il en est de même des questions liées aux femmes en situation difficile, et celles qui sont victimes de toutes formes de violences. L'analyse de la situation socio-économique des femmes fera abstraction de ces aspects à cause du manque de données. Les informations collectées permettant l'analyse du thème retenu concernent principalement le sexe, l'âge, le lien de parenté avec le chef de ménage, la fréquentation scolaire, l'état matrimonial, le type d'union, les activités économiques, le nombre total d'enfants nés vivants pour une femme, les naissances survenues au cours des 12 derniers mois précédant le recensement.

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION FEMININE

L'analyse des caractéristiques d'une population se réfère à l'analyse des données relatives à l'effectif et aux caractéristiques de la composition de cette population suivant les variables ci-après : « sexe », « âge », « lieu de résidence », « milieu de résidence », « état matrimonial », « religion », « nationalité », etc. Toutes ces variables se réfèrent aux données quantitatives qui correspondent à des besoins fondamentaux de l'homme qu'une société doit s'employer à satisfaire constamment, afin d'assurer correctement le mieux être de ses populations. Ces besoins sont relatifs entre autres à la santé, à la scolarisation, à la formation professionnelle.

Dans le présent chapitre consacré à l'analyse des caractéristiques de la population féminine, l'objectif est de décrire cette sous-population en fonction des variables suivantes du questionnaire ménage du 3è RGPH : « âge », « lieu de résidence », « milieu de résidence », « état matrimonial », « religion » et « nationalité ».

2.1 Importance numérique des femmes

Sur une population résidante totale de 17 463 836 habitants, dénombrée lors du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun en novembre 2005, 8 632 036 habitants sont de sexe masculin et 8 831 800 de sexe féminin. Ainsi, on peut relever la supériorité numérique des femmes qui représentent 50,6% de la population totale du pays, soit un rapport de féminité de 102,3 femmes pour 100 hommes.

Selon le milieu de résidence, on note que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes en milieu rural où elles représentent 51,3% de la population rurale. A l'inverse, en milieu urbain, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes : elles ne représentent plus que 49,8% de la population urbaine totale. De cette situation, il résulte naturellement que le taux d'urbanisation des femmes est inférieur à celui des hommes comme cela est traduit dans les données du tableau 2.1 ci-après.

Tableau 2.1 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe en 2005

	Sexe			Poids relatif des femmes (%)	Nombre de femmes pour 100 hommes
Milieu de résidence	**Masculin**	**Féminin**	**Total**		
Urbain	4 276 130	4 238 808	8 514 938	49,8	99,1
Rural	4 355 906	4 592 992	8 948 898	51,3	105,4
Ensemble	**8 632 036**	**8 831 800**	**17 463 836**	**50,6**	**102,3**
Taux d'urbanisation (%)	49,5	48	48,8		

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

En première analyse, on peut penser que l'exode rural pour des raisons économiques, affecte plus les hommes que les femmes d'une part, et le phénomène récurrent de la polygamie dans le milieu rural d'autre part, pourraient expliquer dans une large mesure la supériorité numérique des femmes en milieu rural et celle des hommes en milieu urbain.

Les données du tableau 2.2 ci-après, qui se réfèrent à l'évolution de la population du Cameroun répartie par sexe de 1976 à 2005, révèlent que :

- la population du Cameroun croit à un rythme annuel moyen de 2,9% entre 1976 et 1987 et 2,8% entre 1987 et 2005 ;
- depuis le premier Recensement réalisé en 1976, on compte plus de femmes que d'hommes dans le pays ; le poids relatif des femmes est passé de 51,0% en 1976 à 50,7% en 1987 et à 50,6% en 2005.

Tableau 2.2 : Evolution de la population du Cameroun répartie par sexe

	Sexe		Total	Poids relatif des femmes (%)	Nombre de femmes pour 100 hommes	Accroissement annuel moyen (%)
Année	Masculin	Féminin				
1976	3 754 991	3 908 255	7 663 246	51	104,1	-
1987	5 173 372	5 320 283	10 493 655	50,7	102,8	2,9
2005	8 632 036	8 831 800	17 463 836	50,6	102,3	2,8

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Cette décroissance du poids relatif des femmes est accompagnée d'un relèvement du poids relatif des hommes, comme cela est illustré dans le graphique 2.1 ci-dessous.

Graphique 2.1 : Evolution du poids relatif des hommes et des femmes de 1976 à 2005 (%)

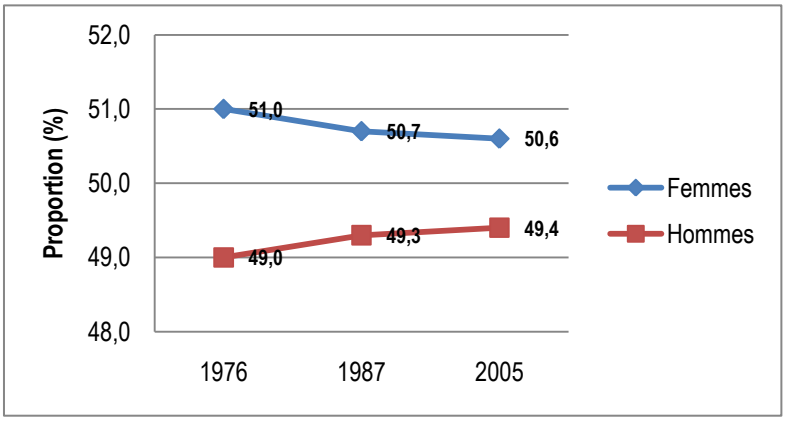

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Cette situation met en évidence un taux d'accroissement annuel moyen de la population féminine légèrement plus faible que celui des hommes entre 1976 et 2005. D'après les données disponibles, on note entre 1976 et 2005, une croissance de la population totale du Cameroun selon le sexe. Si cette tendance est maintenue, on s'achemine d'ici une quinzaine d'années vers une situation d'équilibre entre les deux sexes.

2.2 Données sur la localisation géographique des femmes

La population du Cameroun est inégalement répartie sur le territoire national (cf. tableau 2.3). Les 3 régions les plus peuplées parmi les 10 que comptent le pays et abritant plus de 10% de la population totale du pays sont dans l'ordre : Extrême-Nord (17,8%), Centre (17,7%) et Littoral (14,4%). Au niveau de la répartition géographique de la population féminine, on relève par rapport à ce schéma général, de légères modifications. En effet, en ce qui concerne les femmes, le nombre de régions qui abritent chacune plus de 10% de la population féminine passe de 3 à 5. Ces régions sont dans l'ordre : Extrême-Nord (17,9%), Centre (17,5%), Littoral (14,1%), Ouest (10,4%) et Nord-Ouest (10,2%).

Tableau 2.3 : Répartition géographique des populations totale et féminine par région

	Population totale		Population féminine	
Région	**Effectif absolu**	**%**	**Effectif absolu**	**%**
Adamaoua	884 289	5,1	445 376	5
Centre	3 098 044	17,7	1 545 682	17,5
Est	771 755	4,4	386 610	4,4
Extrême-Nord	3 111 792	17,8	1 576 545	17,9
Littoral	2 510 263	14,4	1 249 326	14,1
Nord	1 687 959	9,7	851 032	9,6
Nord-Ouest	1 728 953	9,9	900 091	10,2
Ouest	1 720 047	9,9	914 569	10,4
Sud	634 655	3,6	313 312	3,5
Sud-Ouest	1 316 079	7,5	649 257	7,4
Cameroun	**17 463 836**	**100**	**8 831 800**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

On relève que comparés aux données établies par rapport à la population totale, les poids démographiques des régions du Centre et du Littoral ont légèrement baissé lorsque l'on considère les données relatives aux femmes au profit des régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, du Nord-Ouest. Dans les autres régions, cette comparaison montre que la situation est :

- stationnaire dans le cas de la région de l'Est où l'on ne note aucune variation du poids démographique de la région, aussi bien chez les hommes, chez les femmes que dans la population totale : 4,4% ;
- en évolution négative dans le cas des régions de l'Adamaoua, du Nord, du Sud et du Sud-Ouest où l'on note une baisse du poids démographique de ces régions lorsque l'on considère les données relatives aux femmes par rapport aux données du schéma général relatives à la population totale.

Les données du tableau 2.4 ci-après révèlent que dans 6 régions du Cameroun, les femmes sont numériquement plus nombreuses que les hommes. Il s'agit des régions suivantes : Adamaoua (50,3%), Est (50,1%), Extrême-Nord (50,7%), Nord (50,4%), Nord-Ouest (52,6%) et Ouest (53,2%). Dans ce groupe de régions, les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest présentent les deux particularités suivantes qui les distinguent nettement des 4 autres : i) le poids relatif des femmes est très élevé dans l'ensemble de la région et ii) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, on y compte plus de femmes que d'hommes. Une caractéristique commune à ces 6 régions est leur taux d'urbanisation qui est inférieur au taux d'urbanisation du pays.

Tableau 2.4 : Poids relatif des femmes selon la région et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence		**Ensemble**	**Taux d'urbanisation régionale (%)**
Région	**Urbain**	**Rural**		
Adamaoua	49,5	50,9	50,3	38,8
Centre	49,6	50,1	49,9	71,9
Est	49,1	50,6	50,1	36,5
Extrême-Nord	49	51,2	50,7	22,8
Littoral	49,9	48,9	49,8	92,6
Nord	48,9	51	50,4	27,9
Nord-Ouest	58,5	52,7	52,6	37,1
Ouest	52	54,6	53,2	42,6
Sud	48	50,1	49,4	35,8
Sud-Ouest	49,6	49,1	49,3	42,5
Cameroun	**49,8**	**51,3**	**50,6**	**48,8**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Dans les 4 autres régions, régions du Centre et du Sud d'une part, et régions du Littoral et du Sud-Ouest d'autre part, on note que les femmes sont moins nombreuses que les hommes. Dans ce groupe de régions, les régions du Littoral et du Sud-Ouest se distinguent des deux autres par le fait que, aussi bien en milieu

rural qu'en milieu urbain, on y compte plus d'hommes que de femmes. Dans les régions du Centre et du Sud au contraire, les femmes sont plus nombreuses que les hommes en milieu rural. Toutes ces observations sont bien mises en évidence dans le graphique 2.2 ci-dessous.

Graphique 2.2 : Rapport de féminité par région selon le milieu de résidence (%)

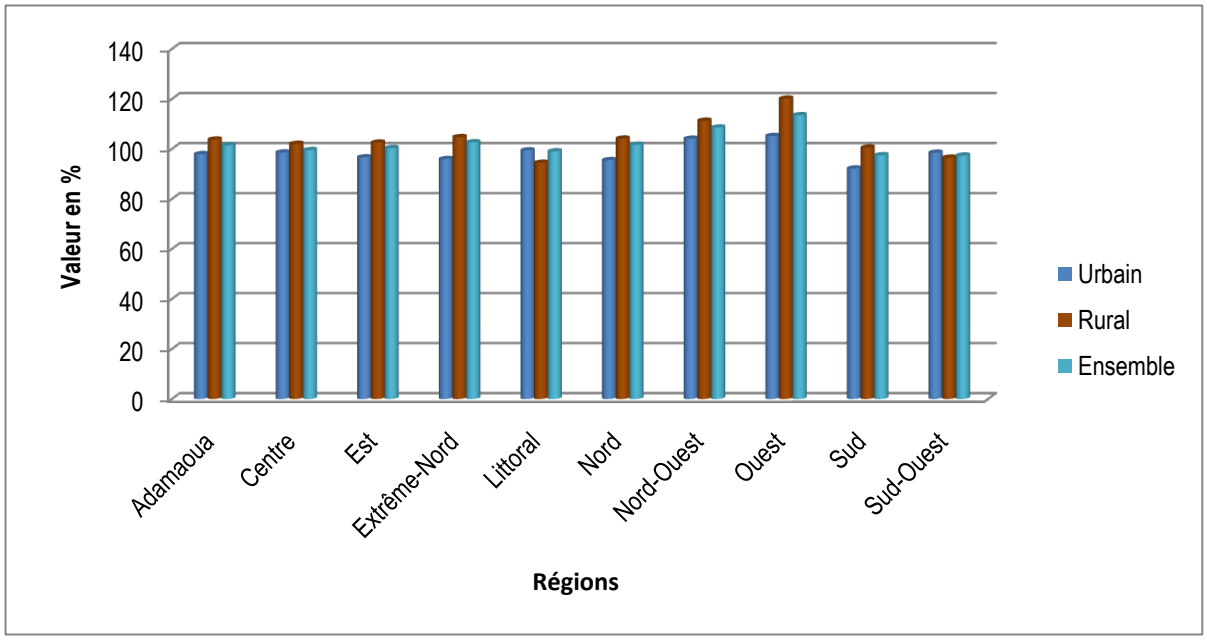

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

De cette analyse, la singularité des régions de l'Ouest et du Nord-Ouest est clairement mise en évidence : ces deux régions sont avec la région de l'Extrême-Nord, les trois régions qui alimentent le plus les flux des migrations internes en direction des autres régions, notamment vers les régions du Centre et du Littoral avec comme principal pôle attractif respectivement Yaoundé et Douala. Le tableau 2.5 ci-après illustre assez bien ces propos.

Ainsi, une explication possible de la supériorité numérique des femmes dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, réside dans les effets de la sélectivité des migrations internes. En d'autres termes, on pourrait formuler comme suit cette observation : les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest sont les plus grandes pourvoyeuses de migrants internes, notamment des hommes travailleurs, en direction des régions du Littoral, du Centre et du Sud-Ouest. Dans tous les cas et de façon plus générale, on peut conclure que les zones rurales du Cameroun se caractérisent par une supériorité numérique des femmes sous l'effet de la sélectivité des migrations internes qui drainent davantage les hommes que les femmes vers les zones urbaines.

Tableau 2.5 : Bilan des migrations durée-de-vie en 2005

	Solde des migrations durée de vie :		
Région	Ensemble	Internes	Immigration internationale
Adamaoua	8 434	-17 857	26 291
Centre	492 241	437 810	54 431
Est	11 505	-29	11 534
Extrême-Nord	-198 322	-292 011	93 689
Littoral	621 514	551 855	69 659
Nord	284 543	200 363	84 180
Nord-Ouest	-262 066	-307 403	45 337
Ouest	-596 396	-624 477	28 081
Sud	-21 977	-33 033	11 056
Sud-Ouest	142 656	84 782	57 874
Cameroun	**482 132**	**0**	**482 132**

Source : Note explicative des résultats du 3è RGPH, BUCREP

Dans l'ensemble, 50,8% des immigrés au Cameroun résident en milieu urbain et 49,3% en milieu rural. Cependant, lorsqu'on considère chaque sexe séparément, on se rend compte que 54,3% des immigrés de sexe masculin résident en milieu urbain et 45,7% en milieu rural ; à l'inverse, chez les immigrés de sexe féminin, 46,2% seulement résident en milieu urbain, tandis que 53,8% choisissent le milieu rural.

Tableau 2.6 : Répartition des immigrés par milieu de résidence selon le sexe

	Sexe		
Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	54,3	46,2	50,8
Rural	45,7	53,8	49,3
Cameroun	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Comme on peut le constater (cf. tableau 2.7), les rapports de masculinité varient en fonction du milieu de résidence. Le rapport de masculinité des immigrés de l'ensemble du milieu urbain camerounais est de 150 hommes pour 100 femmes, tandis qu'en milieu rural, il est égal à 108 hommes pour 100 femmes.

Tableau 2.7 : Rapport de masculinité des immigrés par région, selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
Région	**Urbain**	**Rural**	**Ensemble**
Adamaoua	126	119	122
Centre	168	136	166
Est	138	93	111
Extrême-Nord	116	68	85
Littoral	177	16	175
Nord	108	108	108
Nord-Ouest	143	98	122
Ouest	126	92	109
Sud	207	95	138
Sud-Ouest	157	165	162
Ensemble	**150**	**108**	**127**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les deux rapports de masculinité des immigrés selon le milieu de résidence, mentionnés ci-dessus ne sont que des moyennes qui masquent les disparités entre les régions. En fait, les rapports de masculinité des immigrés du milieu urbain varient de 108 dans la région du Nord à 207 dans la région du Sud. Les trois autres régions qui ont des rapports de masculinité supérieurs à la moyenne des immigrés du milieu urbain national (150), sont, le Sud-Ouest (157), le Centre (168) et le Littoral (177). Quant aux rapports de masculinité des immigrés résidant dans le milieu rural, ils varient de 68 hommes pour 100 femmes dans la région de l'Extrême-Nord à 165 hommes pour 100 femmes dans la région du Sud-Ouest. Il est intéressant de remarquer que dans 5 régions sur 10, les rapports de masculinité des immigrés résidant dans le milieu rural sont inférieurs à 100 ; il s'agit des régions de l'Extrême-Nord (68), de l'Est (93), du Nord-Ouest (98), de l'Ouest (92) et du Sud (95).

L'analyse de la population féminine selon l'âge se caractérise par une prépondérance des jeunes âgées de moins de 15 ans, qui représentent 42,4% de la population féminine totale et par le faible poids relatif des femmes âgées de 60 ans et plus qui n'en représentent que 5,2% (cf. tableau 2.8). Il s'agit assurément-là, des caractéristiques particulières aux populations très jeunes, marquées par une fécondité encore élevée et par une mortalité tout aussi élevée, notamment aux âges très jeunes et aux âges relativement avancés, même si le processus de baisse est déjà enclenché. En effet, en 2005 d'après les résultats du 3è RGPH, l'indice synthétique de fécondité au Cameroun a été estimé à **5,2 enfants par femme** tandis que les quotients de mortalité infantile et juvénile, sont respectivement à 77,2‰ et à 77,3‰, pour une espérance de vie à la naissance de 55,6 ans (58,6 ans pour les femmes et 53,3 ans pour les hommes).

Tableau 2.8 : Structure par grands groupes d'âges de la population féminine(%)

	Milieu de résidence		
Groupe d'âges	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 15 ans	39,0	45,6	42,4
15-49 ans	55,6	43,1	48,1
50-59 ans	3,7	4,8	4,3
60-79 ans	3,2	5,5	4,4
80 ans et +	0,5	1,0	0,8
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Age moyen	22,2 ans	22,5 ans	22,3 ans
Age médian	19,2 ans	17,1 ans	18,3 ans

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les structures par groupe d'âges des populations féminines rurale et urbaine sont assez différenciées (cf. tableau 2.8). La structure par âge de la population féminine rurale est beaucoup plus jeune que celle de la population féminine urbaine : 45,6% des femmes en milieu rural ont moins de 15 ans contre 39,0% en milieu urbain. Au-delà de 15 ans, on observe que :

- les femmes adultes (15 à 59 ans) sont relativement beaucoup plus nombreuses en milieu urbain qu'en milieu rural : 59,3% contre 47,9% ;
- les femmes âgées des 60 ans et plus sont plus fortement concentrées en milieu rural : 6,5% contre 3,7% en milieu urbain.

Ces différences de structure par groupe d'âges des femmes selon le milieu de résidence qui sont bien illustrées sur le graphique 2.3 ci-après, résultent très certainement des effets combinés de la fécondité différentielle et des migrations internes qui caractérisent ces deux milieux. La fécondité qui est certainement beaucoup plus forte en milieu rural qu'elle ne l'est en milieu urbain, alimente d'année en année l'apparition de nouvelles générations dont les effectifs en milieu rural sont nettement au dessus de ceux des générations urbaines. D'après les estimations du 3è RGPH, l'indice synthétique de fécondité est de **6,4 enfants par femme** en milieu rural contre **4,2 enfants par femme** en milieu urbain en 2005.

Graphique 2.3 : Répartition des femmes par groupe d'âges selon le milieu de résidence

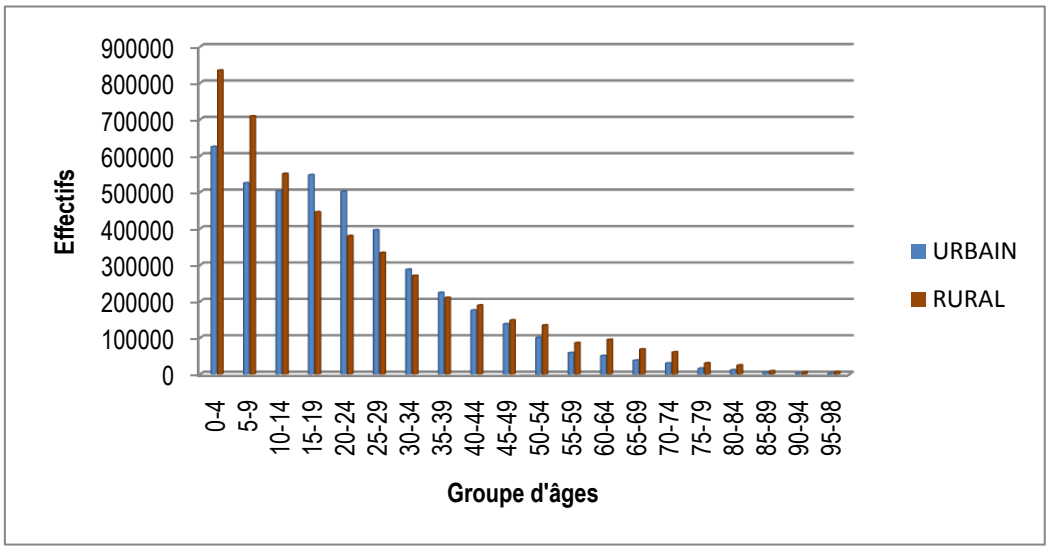

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les migrations internes qui drainent naturellement de forts contingents de jeunes adultes (hommes et femmes) des zones rurales vers les zones urbaines, engendrent en milieu rural des déficits relatifs de population dans les classes d'âge actif (15-59 ans), qui à leur tour accroissent le poids relatif des personnes âgées (60 ans et plus). A l'inverse, par rapport à la situation d'ensemble, les zones urbaines qui bénéficient de cet apport de population, voient les effectifs relatifs de population des classes d'âge actif augmentés et ceux des classes d'âge avancé décroître. C'est ainsi que l'on peut expliquer les variations observées dans les données de structure par groupe d'âges de la population féminine selon le milieu de résidence, présentées dans le tableau 2.8.

De cette situation, il résulte que la jeunesse relative de la population féminine du Cameroun peut être aussi illustrée par les valeurs assez basses de leur âge moyen et de leur âge médian : 22,3 ans et 18,3 ans respectivement. Naturellement selon le milieu de résidence, on devrait s'attendre à des variations assez sensibles de ces deux indicateurs : en milieu urbain, l'âge moyen et l'âge médian de la population féminine sont respectivement de 22,2 ans et 19,2 ans ; en milieu rural ces valeurs sont respectivement de 22,5 ans et 17,1 ans (cf. Tableau 2.9).

Tableau 2.9 : Age moyen et âge médian de la population féminine par région, selon milieu de résidence

Régions	Age moyen			Age médian		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Adamaoua	20,9	20,3	20,5	17	15,7	16,2
Centre	21,7	26,1	23	19,6	19,9	19,7
Est	20,5	28	21,5	16,9	17,5	17,2
Extrême-Nord	21,1	20,5	20,6	16,5	15,1	15,4
Littoral	23,7	27,2	23,9	21,9	22,3	21,4
Nord	20,7	19,4	19,7	16,9	15,4	15,8
Nord-Ouest	22,2	25,8	22,5	18,3	17,6	18
Ouest	22,6	25,8	24,5	17,9	18,2	18
Sud	21,4	28,2	25,8	18,2	22,1	20,2
Sud-Ouest	21,9	22,1	22	19,6	18,5	19
Cameroun	**22,2**	**22,5**	**22,3**	**19,2**	**17,1**	**18,3**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 2.4 : Rapport de féminité par groupe d'âges selon le milieu de résidence (%)

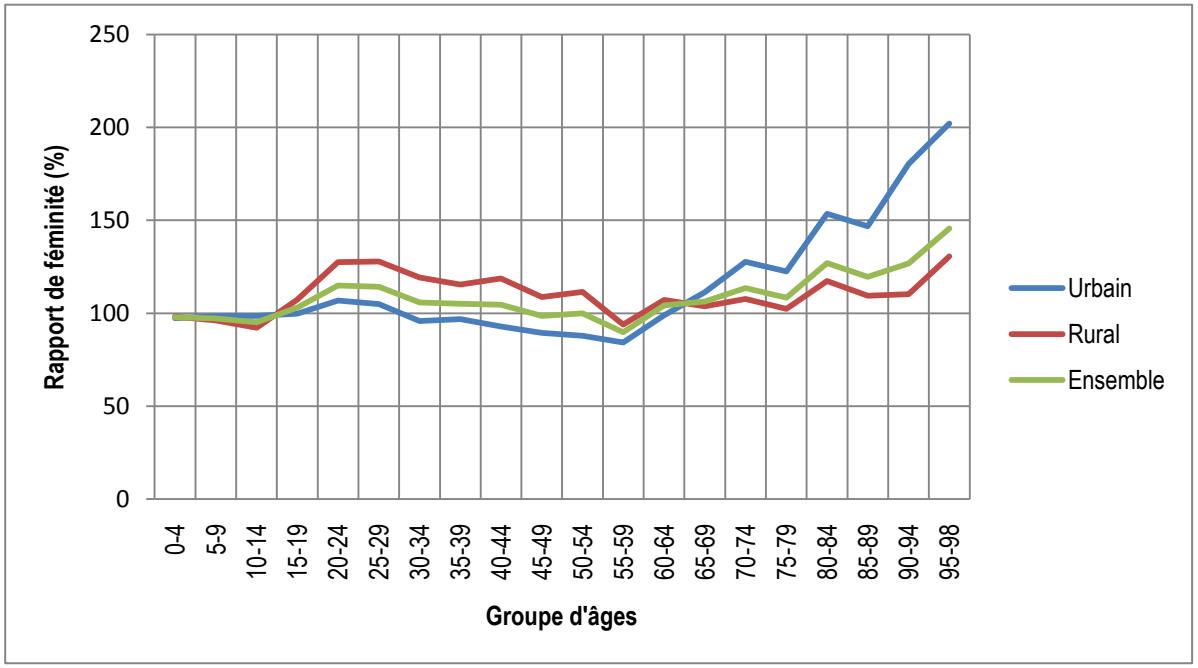

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les populations spécifiques définies selon l'âge et présentés dans le tableau 2.10 ci-dessous, correspondent aux cibles pour des orientations politiques qui fondent les priorités de l'action gouvernementale dans les secteurs sociaux en vue de promouvoir l'éducation pour tous, la réduction de la pauvreté, l'amélioration durable des conditions de vie des populations et le respect des droits humains.

Tableau 2.10 : Caractéristiques démographiques des groupes spécifiques de population définis selon l'âge

Groupes spécifiques	*Sexe*		*Total*	*Rapport de féminité(%)*	*Proportion des femmes (%)*
	Masculin	*Féminin*			
Nourrissons (0-35 mois)	944942	921988	1866930	97,6	49,4
Population cible des PEV (enfants de 0 à 59 mois)	1492147	1459701	2951848	97,8	49,5
Population d'âge préscolaire (4-5 ans)	560734	542160	1102894	96,7	49,2
Population d'âge scolaire dans le primaire :					
6-11 ans	1488535	1430052	2918587	96,1	49
6-14 ans	2086835	2008176	4095011	96,2	49
Adolescents (12-19 ans)	1609439	1616224	3225663	100,4	50,1
Population en âge de début d'activité (15-24 ans)	1731567	1875129	3606696	108,3	52
Population des jeunes (15-34 ans)	2897861	3163402	6061263	109,2	52,2
Population d'âge actif	4346486	4628351	8974837	106,5	51,6
Femmes en âge de procréer :					
12-49 ans	-	4871943	4871943		100
15-49 ans	-	4248727	4248727		100
Personnes âgées :					
60 ans et plus	414843	455799	870642	109,9	52,4
3e âge (60-79 ans)	362983	389649	752632	107,3	51,8
4e âge (80 ans et plus)	51860	66150	118010	127,6	56,1

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Ainsi, sur **1 866 930** nourrissons (0-35 mois) qui ont été dénombrés, les filles représentent une proportion de 49,4%. De même, dans la population cible des programmes élargis de vaccination, (population âgée de 0 à 59 mois), les filles représentent une proportion de 49,5 %.

Avec un effectif de **1 102 894**, les filles en âge du préscolaire (4-5 ans) forment un pourcentage de 49.2% de la population préscolarisable soit 6,1% de la population féminine. A l'intérieur du groupe des femmes, les adolescentes (12-19 ans) représentent un effectif de **1 616 224**, soit un pourcentage de 18,3% de la population féminine.

Les femmes âgées (60 ans et plus), constituent un effectif de **455 799** soit 5,2% de la population féminine. Par ailleurs, on observe qu'il y a plus de femmes que d'hommes parmi les adolescents, la population en âge de début d'activité, la population des jeunes, les personnes âgées, les personnes du 3ème et du 4ème âge. En effet, dans ces différentes franges de la population, les rapports de féminité sont respectivement de 100,4%, 108,3%, 109,2%, 109,9%, 107,3% et 127,6%.

2.3 Composition selon l'état matrimonial

Les données relatives à la variable « état matrimonial » qui vont être analysées dans cette section, se rapportent aux effectifs des populations masculines âgées de 15 ans ou plus et à ceux des populations féminines âgées de 12 ans ou plus. Cette disposition a été retenue au moment de l'analyse du fait que les effectifs des individus non célibataires avant 12 ans chez les femmes et avant 15 ans chez les garçons sont assez négligeables.

D'après les données du 3è Recensement, sur une population totale de 9 944 248 individus des deux sexes exposés au risque de mariage, 5 409 753 femmes et 4 534 495 hommes, 41,46% sont encore célibataires, soit 45,3% chez les hommes et 38,2% chez les femmes. Les graphiques 2.5 et 2.6 ci-dessous illustrent ces données.

A l'évidence, les mariages concernent beaucoup plus les femmes que les hommes : la proportion des non célibataires est de 61,8% chez les femmes contre 54,7% chez les hommes. Cette situation s'explique en grande partie par la précocité des premiers mariages chez les femmes, laquelle les expose sur une plus longue période sur le marché matrimonial.

L'entrée précoce en mariage au Cameroun est un fait certain. En premier lieu, les textes en vigueur relatifs au mariage stipulent que l'âge légal au mariage est de 15 ans chez les filles et de 18 ans chez les garçons ; les mêmes textes précisent en outre qu'une jeune fille mineure peut être mariée bien avant l'âge de 15 ans avec le consentement de ses parents, faute de quoi, il y a annulation du mariage (cf. Ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 régissant l'état civil au Cameroun). L'application des dispositions de cette Ordonnance auxquelles il faut associer les pratiques culturelles traditionnelles encore très vivaces en milieu rural, dans la plupart des régions, expliquent la précocité des mariages des jeunes filles.

La proportion des célibataires décroît ainsi avec l'âge pour les deux sexes, toutefois, cette décroissance est beaucoup plus prononcée chez les femmes (cf. Graphiques 2.5 et 2.6).

Pour ce qui est du veuvage, les proportions chez les hommes et les femmes augmentent avec l'âge ; mais chez les hommes, le phénomène est moins accentué à cause des remariages et de la polygamie.

Graphique 2.5 : Répartition des hommes par groupe d'âges et état matrimonial (%)

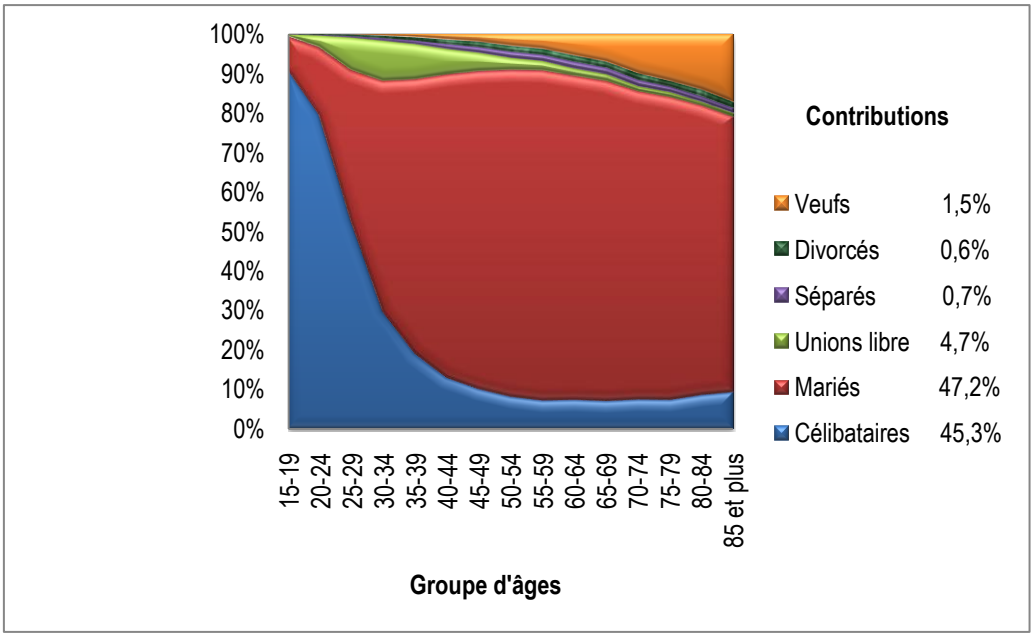

Graphique 2.6 : Répartition des femmes par groupe d'âges et état matrimonial (%)

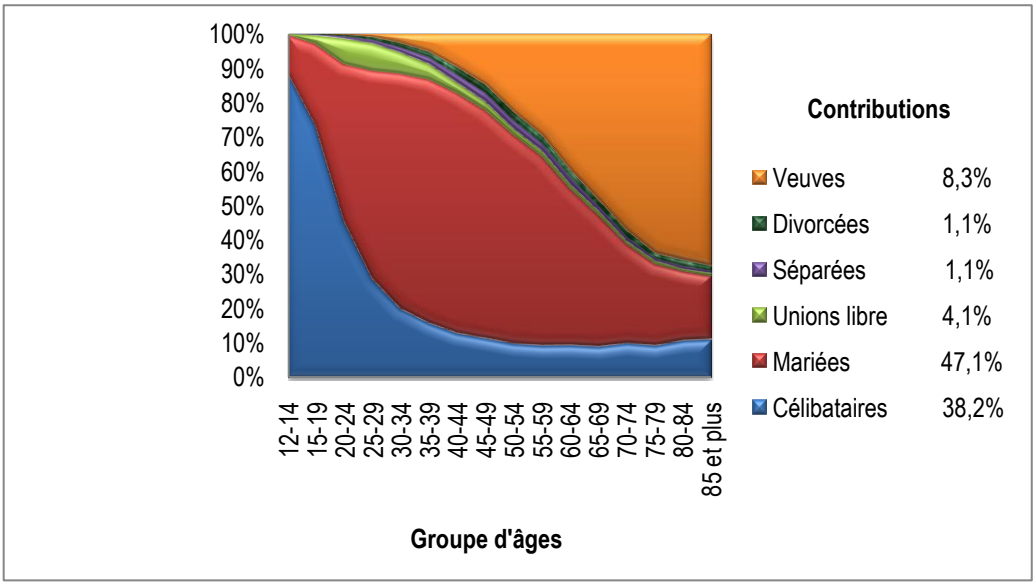

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les femmes sont plus exposées aux ruptures d'union par veuvage que les hommes d'après les données disponibles : 8,3% de femmes en sont concernées. De plus les divorces et les séparations touchent un peu plus les femmes que les hommes. Pour comprendre cette situation, il faut se rappeler que dans les sociétés africaines en général et camerounaises en particulier, l'homme jouit de beaucoup de privilèges. C'est l'homme qui prend généralement l'initiative d'épouser la femme de son choix ; il a la possibilité en vertu de la persistance de la polygamie, d'épouser plus d'une femme donc de contracter plus d'un mariage. Malgré son grand âge,

même devenu veuf ou divorcé, l'homme a toujours la capacité et la possibilité de se remarier avec une femme beaucoup plus jeune que lui.

2.4 Appartenance religieuse des femmes

Les femmes sont très présentes dans les différentes religions considérées avec des proportions supérieures à 45%.

Tableau 2.11 : Répartition de la population résidente par religion selon le sexe

Catégories de croyants	Sexe						Poids relatif des femmes(%)
	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Catholiques	3252002	38,2	3354076	38,6	6606078	38,4	50,8
Protestants	2188445	25,7	2341206	26,9	4529651	26,3	51,7
Orthodoxes	42794	0,5	44143	0,5	86937	0,5	50,8
Autres chrétiens	349215	4,1	345012	4,0	694227	4,0	49,5
Musulmans	1815272	21,3	1781996	20,5	3597268	20,9	49,5
Animistes	464633	5,5	494649	5,7	959282	5,6	51,6
Autres croyants	87839	1,0	83615	1,0	171454	1,0	48,8
Libres penseurs	304085	3,6	252984	2,9	557069	3,2	45,4
Total	**8504285**	**100**	**8697681**	**100**	**17201966**	**100**	

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Note : les personnes n'ayant pas déclaré la religion sont exclues.

Sur le plan national, la religion catholique est la plus pratiquée avec 38,4% d'adeptes. Elle est suivie, par ordre d'importance, des religions protestante et musulmane avec respectivement 26,3% et 20,9% d'adeptes.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les religions : catholique, protestante orthodoxe, et chez les animistes où les proportions sont respectivement de 50,8%, 51,7%, 50,8 et 51,6%. Ce qui correspond à la structure par sexe de la population totale. En d'autres termes, il y aurait très peu de discriminations selon le sexe dans la pratique des religions au Cameroun.

Les femmes catholiques constituent 19,5% de l'ensemble de la population résidante. La population catholique compte 50,8% de femmes contre 49,2% d'hommes.

Graphique 2.7 : Répartition de la population féminine par religion(%)

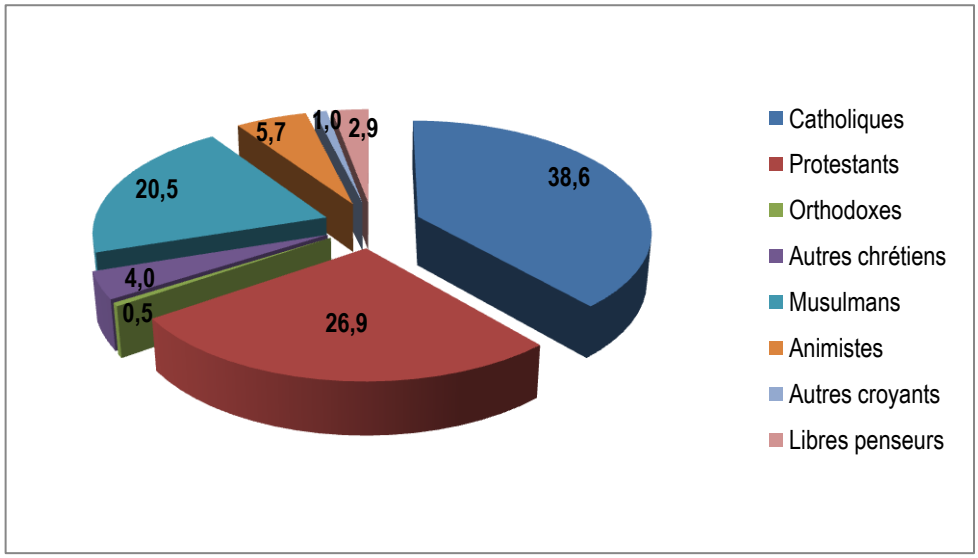

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 2.8 : Poids relatifs des différentes catégories de croyants selon le sexe (%)

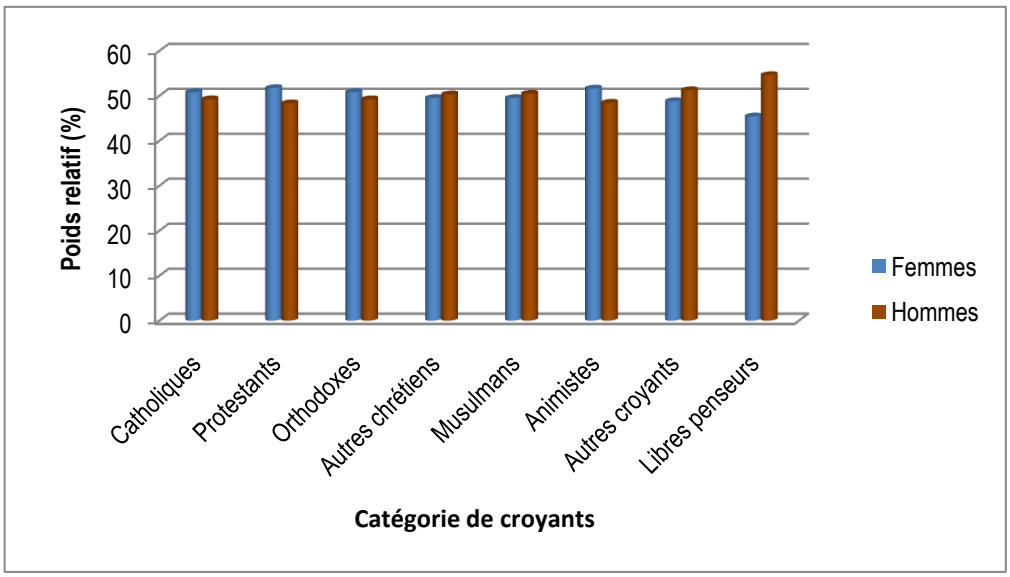

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

2.5 Nationalité des femmes étrangères résidant au Cameroun

Lors du 3è RGPH, les personnes résidantes dénombrées qui se sont déclarées de nationalité étrangère ne représentent qu'une très infime partie de la population du Cameroun : 255 481 personnes au total, soit 1,5% de la population recensée en 2005. Dans cette sous population, les femmes ne représentent que 43,9% de la population étrangère. Apparemment, cet effectif total d'étrangers vivant au Cameroun parait très faible. En fait, il convient de rappeler que lors du

dénombrement en novembre 2005, aucune disposition tendant à réclamer des personnes à interviewer, la preuve écrite de leur appartenance à telle ou telle nationalité n'a été instituée : la question était simplement posée de la manière suivante : «Quelle est votre nationalité ? ». La réponse verbale fournie par l'individu a été transcrite dans le questionnaire.

Tableau 2.12 : Répartition de la population étrangère par pays d'origine selon le sexe 2005

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	**Proportion**	**Effectif**	**Proportion**	**Effectif**	**Proportion**
Angola	1 259	0,9	1 280	1,1	2 539	1,0
Congo	1 491	1,0	1 444	1,3	2 935	1,1
Gabon	540	0,4	508	0,5	1 048	0,4
Guinée Equatoriale	1 619	1,1	1 715	1,5	3 334	1,3
RCA	6 656	4,6	7 767	6,9	14 423	5,6
RDC	2 155	1,5	1 895	1,7	4 050	1,6
Tchad	37 825	26,4	32 181	28,7	70 006	27,4
Nigéria	57 411	40,1	43 029	38,3	100 440	39,3
Niger	6 920	4,8	3 513	3,1	10 433	4,1
Bénin	1 355	0,9	1 029	0,9	2 384	0,9
Guinée	2 248	1,6	2 299	2,0	4 547	1,8
Libéria	2 069	1,4	2 158	1,9	4 227	1,7
Mali	5 743	4,0	2 404	2,1	8 147	3,2
Sénégal	2 542	1,8	590	0,5	3 132	1,2
Reste de l'Afrique de l'Ouest	3 696	2,6	2 304	2,1	6 000	2,3
Afrique du Nord	291	0,2	200	0,2	491	0,2
Autres pays africains	2 105	1,5	2 102	1,9	4 207	1,6
France	2 478	1,7	2 107	1,9	4 585	1,8
Grèce	128	0,1	63	0,1	191	0,1
Italie	294	0,2	211	0,2	505	0,2
Pays-Bas	96	0,1	62	0,1	158	0,1
Royaume uni	150	0,1	103	0,1	253	0,1
Allemagne	151	0,1	141	0,1	292	0,1
Autres pays européens	1 364	1,0	1 386	1,2	2 750	1,1
USA	422	0,3	391	0,3	813	0,3
Canada	92	0,1	85	0,1	177	0,1
Autres pays américains	224	0,2	230	0,2	454	0,2
Asie	1 854	1,3	1 034	0,9	2 888	1,1
Autres pays non classés ailleurs	40	0,0	28	0,0	68	0,0
ND	3	0,0	1	0,0	4	0,0
Total	**143 221**	**100**	**112 260**	**100**	**255 481**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Dans tous les cas, nombreuses sont les personnes d'origine étrangère qui vivent au Cameroun en ayant adopté la nationalité camerounaise, soit par

naturalisation, soit par alliance. Il y a aussi de nombreux étrangers en situation irrégulière dans le pays qui, par crainte de poursuite administrative, non fondée, se sont spontanément déclarés être de nationalité camerounaise.

Chez les femmes comme chez les hommes, les deux principales nationalités étrangères les plus représentées au Cameroun sont les nationalités nigériane et tchadienne. Les femmes nigérianes et les femmes tchadiennes ont des proportions respectives de 38,3% et 28,7%. Les femmes de nationalité nigériane représentent 42,8% de la population nigériane résidant au Cameroun en 2005 tandis que les femmes tchadiennes représentent 46,0% de l'ensemble des tchadiens du Cameroun.

Les autres nationalités étrangères représentées au Cameroun se distribuent de façon générale parmi plusieurs pays étrangers pour la plupart africains. Chez les occidentaux, les femmes étrangères vivant au Cameroun sont en grande majorité des ressortissantes des pays de l'Union européenne dont la France avec 2 107 citoyennes.

De 1976 à 2005, on constate que le nombre de femmes de nationalité étrangère a très faiblement progressé : 83 042 en 1976, 110 827 en 1987 et 112 260 en 2005. En valeur relative, le poids des femmes étrangères a aussi légèrement augmenté au cours de cette période : la proportion des femmes est passée de 41,5% en 1976, 42,7% en 1987 et 43,9% en 2005. Ainsi de façon régulière, le nombre des étrangers de sexe masculin au Cameroun est toujours supérieur à celui des femmes étrangères. Toutefois, alors que les différents effectifs d'étrangers sont en augmentation, même très faible, de 1976 à 2005, concernant les nigérians, on note cependant une évolution négative : de 1976 à 2005, il y a une diminution régulière du nombre d'hommes et de femmes de nationalité nigériane qui résident au Cameroun (cf. Tableau 2.13).

Tableau 2.13 : Evolution de la population étrangère africaine résidante au Cameroun de 1976 à 2005

	1976			1987			2005		
Nationalité	**Masc.**	**Fém.**	**Total**	**Masc.**	**Fém.**	**Total**	**Masc.**	**Fém.**	**Total**
Congo	814	688	1502	691	584	1275	1491	1444	2935
Gabon	302	427	729	406	499	905	540	508	1048
RCA	6694	5737	12431	7580	6621	14201	6656	7767	14423
RDC	146	65	211	462	276	738	2155	1895	4050
Tchad	14587	13476	28063	41913	35614	77527	37825	32181	70006
Nigéria	81135	54161	135296	73384	52890	126274	57411	43029	100440
Niger	1188	458	1646	0	0	0	6920	3513	10433
Bénin	649	492	1141	0	0	0	1355	1029	2384
Guinée	0	0	0	0	0	0	2248	2299	4547
Libéria	0	0	0	0	0	0	2069	2158	4227
Mali	0	0	0	0	0	0	5743	2404	8147
Sénégal	0	0	0	0	0	0	2542	590	3132
Autres pays africains	2847	1692	4539	14296	6146	20443	8970	7601	16571
Total	108362	77196	185558	138732	102630	241363	135925	106418	242343

Source : RGPH 1976, 1987, 2005

NB : *les tirets se réfèrent à des effectifs de population qui ont été intégrés dans la classe « Autres pays africains ».*

Si on considère la nationalité tchadienne, nationalité fortement représentée au Cameroun en 2005 après la nationalité nigériane, on se rend compte qu'en 1976, les Tchadiens représentaient un effectif de 28063 habitants au Cameroun, en 1987, ils étaient au nombre de 77527 et en 2005, leur nombre a diminué de 7521 personnes passant ainsi à un effectif de 70006 habitants. Cette évolution en dents de scie est la même pour chaque sexe. Les femmes tchadiennes représentaient 48% de la population tchadienne résidant au Cameroun en 1976 ; en 1987, leur proportion était de 45,9% et en 2005, elle est restée la même bien que leur nombre absolu ait connu une diminution de 3433 habitants. Il convient de noter qu'en 1987, il y avait beaucoup de refugiés tchadiens au Cameroun à la suite des troubles dans ce pays, les retours ont permis de diminuer l'effectif des tchadiens en 2005 par rapport à 1987. Cette diminution a été observée autant chez les hommes que chez les femmes. Les femmes tchadiennes représentaient 48% de la population tchadienne résidant au Cameroun en 1976 ; en 1987, leur proportion était de 45,9% et en 2005, elle est restée la même bien que leur nombre absolu ait connu une diminution de 3433 habitants.

Tableau 2. 14 : Evolution de la population de nationalité étrangère vivant au Cameroun

Nationalité	1976 (données brutes)			1987 (données brutes)			2005		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Angola	-	-	-	-	-	-	1 259	1 280	2 539
Congo	814	688	1 502	691	584	1 275	1 491	1 444	2 935
Gabon	302	427	729	406	499	905	540	508	1 048
Guinée Equatoriale	-	-	-	646	731	1 377	1 619	1 715	3 334
RCA	6 694	5 737	12 431	7 580	6 621	14 201	6 656	7 767	14 423
RDC	146	65	211	462	276	738	2 155	1 895	4 050
Tchad	14 587	13 476	28 063	41 913	35 614	77 527	37 825	32 181	70 006
Nigéria	81 135	54 161	135 296	73 384	52 890	126 274	57 411	43 029	100 440
Niger	1 188	458	1 646	-	-	-	6 920	3 513	10 433
Bénin	649	492	1 141	-	-	-	1 355	1 029	2 384
Guinée	-	-	-	-	-	-	2 248	2 299	4 547
Libéria	-	-	-	-	-	-	2 069	2 158	4 227
Mali	-	-	-	-	-	-	5 743	2 404	8 147
Sénégal	-	-	-	-	-	-	2 542	590	3 132
Reste de l'Afrique de l'Ouest	2 544	1 519	4 063	-	-	-	3 696	2 304	6 000
Afrique du Nord	157	118	275	-	-	-	291	200	491
Autres pays africains	146	55	201	13 650	5 415	19 066	2 105	2 102	4 207
France	4 731	4 313	9 044	4 969	4 083	9 052	2 478	2 107	4 585
Grèce	380	264	644	-	-	-	128	63	191
Italie	234	178	412	-	-	-	294	211	505
Pays-Bas	251	153	404	-	-	-	96	62	158
Royaume uni	224	170	394	190	164	354	150	103	253
Allemagne	177	153	330	217	190	407	151	141	292
Autres pays européens	685	639	1 324	1 693	1 310	3 003	1 364	1 386	2 750
USA	196	204	400	-	-	-	422	391	813
Canada	190	177	367	-	-	-	92	85	177
Autres pays américains	49	34	83	576	593	1 169	224	230	454
Asie	342	198	540	260	160	420	1 854	1 034	2 888
Autres pays non classés ailleurs	208	236	444	503	259	762	40	28	68
ND	16	27	43	1 722	1 438	3 160	3	1	4
Total	**116 045**	**83 042**	**199 987**	**148 862**	**110 827**	**259 689**	**143 221**	**112 260**	**255 481**
Population Camerounaise	**3 375 388**	**3 556 458**	**6 931 846**	**4 435 264**	**4 717 476**	**9 052 740**	**8 488 815**	**8 719 540**	**17 208 355**
Population totale	**3 491 433**	**3 640 400**	**6 931 846**	**4 584 126**	**4 728 303**	**9 312 429**	**8 632 036**	**8 831 800**	**17 463 836**
% des étrangers	**3,3**	**2,3**	**2,9**	**3,2**	**2,3**	**2,8**	**1,7**	**1,3**	**1,5**

Source : RGPH 1976, 1987, 2005

NB : *les tirets se réfèrent à des effectifs de population qui ont été intégrés dans l'une des classes suivantes : «Reste de l'Afrique de l'Ouest », « Autres pays africains », « Autres pays européens », « Autres pays américains » ou « Autres pays non classés ailleurs ».*

CHAPITRE III : SCOLARISATION, INSTRUCTION ET ALPHABETISATION

Le système éducatif au Cameroun comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Il se caractérise par la cohabitation des sous-systèmes anglophone et francophone avec pour chacun une diversité d'ordres d'enseignement : public, privé et communautaire.

Dans ce chapitre, nous analyserons les différences qui existent entre les hommes et les femmes au plan de la fréquentation scolaire pour appréhender la situation des jeunes filles par rapport à l'instruction et l'alphabétisation. Par la suite, l'étude s'appesantira également sur l'instruction des femmes de 6 ans et plus. Pour clore ce chapitre, on examinera tour à tour : les besoins des filles en matière de scolarisation, les facteurs susceptibles d'engendrer la non-scolarisation et ou l'arrêt de scolarisation des filles, ainsi que l'inefficacité ou le faible rendement du système scolaire par rapport aux filles, la faiblesse ou le potentiel du capital humain féminin.

3.1 Scolarisation

Les résultats du Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2005 ont révélé qu'au Cameroun, le taux brut de scolarisation au primaire (6 à 11 ans)[5] est de 102,9% pour les filles contre 108,6% pour les garçons (Cf. Tableau 3.1) par rapport à une moyenne nationale de 105,8% (BUCREP, RGPH, 2005). En milieu urbain, ce taux brut de scolarisation au primaire s'élève à 113,7% chez les filles contre 94,7% en milieu rural. Le taux brut de scolarisation au primaire est de 116,5% pour les garçons en milieu urbain contre 102,8% en milieu rural.

Sur le plan national, le taux net de scolarisation au primaire est de 75,5% pour les enfants de 6-11 ans/6-12ans.

Tableau 3.1 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans/6-12ans) par milieu de résidence selon le sexe

	Taux brut de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Ensemble	**Filles**	**Garçons**	**Ensemble**	**Filles**	**Garçons**
Urbain	115,1	113,7	116,5	85,0	84,4	85,5
Rural	98,9	94,7	102,8	68,4	66,5	70,2
Ensemble	**105,8**	**102,9**	**108,6**	**75,5**	**74,2**	**76,7**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

[5] *Pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ce sont les tranches d'âges 6 à 12 ans qui ont été considérées pour tenir compte du système anglophone*

En milieu urbain, le taux net de scolarisation au primaire chez les filles est de 84,4% contre 85,5% chez les garçons. En milieu rural, il est de 66,5% chez les filles contre 70,2% chez les garçons. Le milieu urbain offre ainsi plus d'opportunités de scolarisation aux filles dans un contexte historique et socio–culturel de plus en plus aguerri des influences de la tradition. De nos jours, les grandes préoccupations liées à la scolarisation des enfants au Cameroun concernent beaucoup plus les moyens et la problématique des débouchés. L'enjeu majeur consiste à répondre à une interrogation fondamentale : quel type d'écoles pour un métier d'avenir ?

Tableau 3.2 : Répartition (%) des filles et des garçons de 6-14 ans par fréquentation scolaire et selon le milieu de résidence

	Garçons			Filles		
	Ensemble	**Urbain**	**Rural**	**Ensemble**	**Urbain**	**Rural**
N'a jamais fréquenté l'école	13,0	5,5	19,0	15,5	6,3	23,2
Ne fréquente plus	10,4	9,8	10,8	11,0	10,5	11,4
Fréquente actuellement l'école	76,6	84,7	70,2	73,5	83,2	65,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Sur le plan national, le troisième RGPH indique qu'il y a un peu moins de filles (73,5%) que de garçons (76,6%) qui vont à l'école entre l'âge de 6 et 14 ans (cf. Tableau 3.2). La proportion de filles marginalisées (celles qui ne sont jamais allées à l'école) est supérieure à celle des garçons marginalisés : 15,5% contre 13% respectivement, soit un écart de 2,5 points au détriment des filles. Celles qui ont fréquenté l'école mais qui ne fréquentent plus sont 11% contre 10,4% pour les garçons. En milieu urbain, les filles sont plus nombreuses (83,2%) à aller à l'école que leurs consœurs du milieu rural (65,4%), soit un écart sensible de 17,8 points au détriment des filles rurales. Cette situation invite les acteurs de l'éducation formelle à renforcer leurs programmes en direction du monde rural tout en mettant un accent particulier sur le cas des filles. En milieu urbain, 6,3% de filles n'ont jamais fréquenté l'école contre 5,5% de garçons. Ce sont 10,5% de filles qui ne fréquentent plus l'école en milieu urbain contre 9,8% de garçons. En 2005, 83,2% de filles fréquentent l'école contre 84,7% de garçons en milieu urbain. En ce qui concerne le milieu rural, 23,2% de filles ne sont jamais allées à l'école contre 19% de garçons.

Au niveau du secondaire, les taux brut et net de scolarisation des 12-18 ans[6] présentent les mêmes tendances qu'au primaire. Pour le secondaire, ces deux types de taux sont inférieurs chez les filles dans l'ensemble selon le milieu de résidence contre ceux observés chez les garçons. Ainsi, sur le plan national, le taux brut de

[6] *Pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ce sont les tranches d'âges 13 à 19 ans qui ont été considérées*

scolarisation au secondaire est de 35,1% pour les filles et de 39,5% pour les garçons, soit un écart de 4,4 points au détriment des filles (cf tableau 3.3). Le taux brut de scolarisation au secondaire en milieu urbain est de 50,2% pour les filles contre 53,4% pour les garçons, soit un écart de 3,2 points au détriment des filles.

Le taux brut de scolarisation en milieu rural est de 18,4% chez les filles contre 24,1% chez les garçons, soit un écart de 5,7 points au détriment des filles. Quant au taux net de scolarisation au secondaire, il a été évalué à 29,2% chez les filles contre 32,5% chez les garçons, soit un écart de 3,3 points au détriment des filles. Selon le milieu de résidence, ce taux correspond respectivement aux résultats ci-après :

- 41,6% chez les filles contre 43,8% chez les garçons en milieu urbain, soit un écart de 2,2 points en défaveur des filles ;
- 15,5% chez les filles contre 19,9% chez les garçons en milieu rural, soit un écart de 4,4 points en défaveur des filles.

Tableau 3.3 : Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire 12-18 ans* (%) par sexe selon le milieu de résidence

	Taux brut			Taux net		
Sexe	**Ensemble**	**Urbain**	**Rural**	**Ensemble**	**Urbain**	**Rural**
Masculin	39,5	53,4	24,1	32,5	43,8	19,9
Féminin	35,1	50,2	18,4	29,2	41,6	15,5
Total	**37,3**	**51,8**	**21,3**	**30,8**	**42,7**	**17,7**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

**Note : Pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ce sont les tranches d'âges 13 à 19 ans qui ont été considérées*

En ce qui concerne les taux de scolarisation au supérieur pour les 19-24 ans[7], la situation se présente de la manière suivante : dans l'ensemble, ce taux est de 10,7% en 2005 ; 9,6% chez les filles et 11,9% chez les garçons (cf tableau 3.4). La fréquentation du supérieur est très faible pour le milieu rural : 1,5% dans l'ensemble. Ceci est tout à fait normal car la quasi-totalité des universités et des grandes écoles au niveau national se trouvent dans les centres urbains. Les jeunes fréquentant un établissement d'enseignement supérieur sont plus nombreux en milieu urbain avec un taux brut de scolarisation de 16,8%. Les disparités régionales sont observées selon que la région abrite une université ou des grandes écoles de formation. Ainsi, les taux les plus élevés sont ceux des régions du Centre (21,3%) ; du Littoral (18,3%), du Sud-Ouest (9,5%), de l'Adamaoua (7,5%), du Nord-Ouest (7%) et de l'Ouest (6,9%).

[7] *Pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ce sont les tranches d'âges 20 à 24 ans qui ont été considérées*

Graphique 3.1 : Taux brut de scolarisation (%) dans l'enseignement supérieur pour les 19-24 ans*

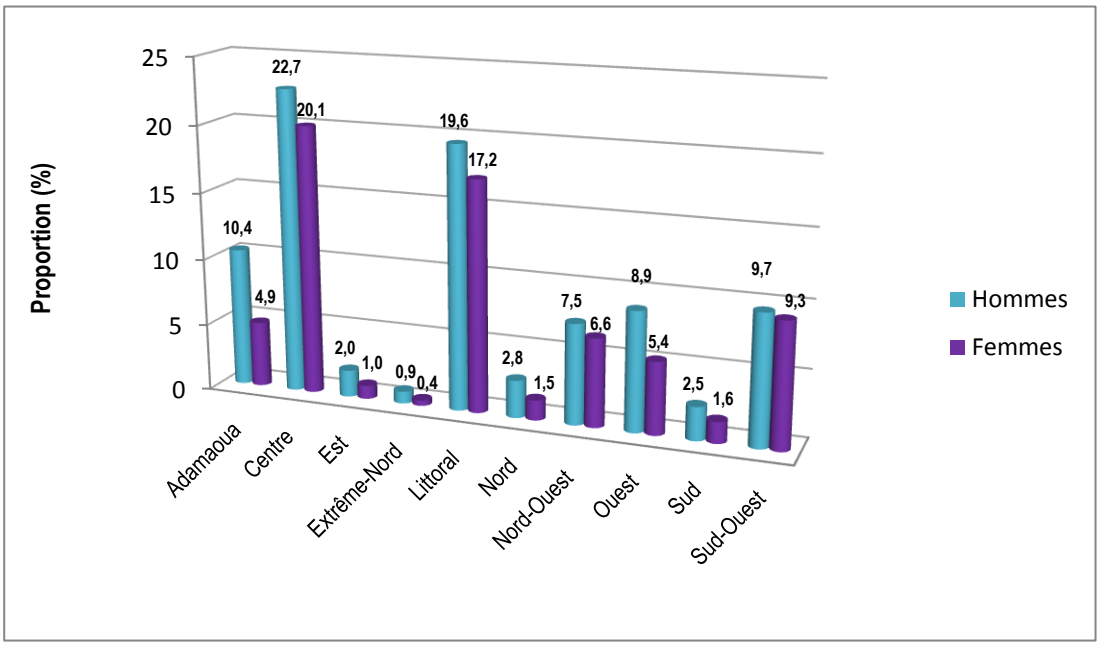

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 3.4 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour les 19-24 ans/ 20-24 ans au Cameroun selon le milieu de résidence

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	Fémin.	Ensem.	Masc.	Fémin.	Ensem.	Masc.	Fémin.	Ensem.
Adamaoua	10,4	4,9	7,5	10,0	5,9	7,9	10,6	4,2	7,1
Centre	22,7	20,1	21,3	27,1	24,2	25,6	2,6	2,5	2,6
Est	2,0	1,0	1,5	4,3	2,3	3,3	0,2	0,1	0,1
Extrême-Nord	0,9	0,4	0,6	2,4	1,5	2,0	0,3	0,1	0,1
Littoral	19,6	17,2	18,3	20,5	17,9	19,2	3,2	2,5	2,9
Nord	2,8	1,5	2,1	7,6	4,9	6,3	0,1	0,1	0,1
Nord-Ouest	7,5	6,6	7,0	13,6	13,6	13,6	2,0	1,6	1,7
Ouest	8,9	5,4	6,9	12,9	9,1	11,0	2,8	1,3	1,9
Sud	2,5	1,6	2,0	4,3	2,9	3,6	0,6	0,4	0,5
Sud-Ouest	9,7	9,3	9,5	16,3	16,1	16,2	2,7	2,3	2,5
Cameroun	**11,9**	**9,6**	**10,7**	**17,9**	**15,8**	**16,8**	**1,9**	**1,1**	**1,5**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

3.2 Instruction des femmes de 6 ans et plus

Sur le plan national, les femmes sans niveau représentent 29,9% contre 20,7% d'hommes, soit un écart sensible de 9,2 points au détriment des femmes (cf tableau 3.5). En milieu urbain, elles sont 14,9% contre 10% d'hommes, soit un écart de 4,9

points en défaveur des femmes. En milieu rural, il y a 44,6% de femmes sans niveau contre 32,1% d'hommes, soit un écart sensible de 12,5 points au détriment des femmes.

Les femmes du niveau d'instruction Primaire1[8] présentent une proportion de :

- 15,2% contre 16% pour les hommes dans l'ensemble ;

Cette proportion est de 12,8% en milieu urbain aussi bien pour les hommes que pour les femmes ;

La proportion des femmes augmente quand on passe au niveau primaire 2[9] ; en effet elle est de :

- 26,3% contre 27,6% pour les hommes dans l'ensemble.

Tableau 3.5 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon le sexe et milieu de résidence

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**
Sans niveau	20,7	29,9	25,4	10	14,9	12,4	32,1	44,6	38,5
Primaire 1	16	15,2	15,6	12,8	12,8	12,8	19,4	17,5	18,4
Primaire 2	27,6	26,3	26,9	25,5	26,6	26	29,8	26	27,8
Secondaire 1	18,8	17,3	18	25,1	26	25,6	12,1	8,7	10,4
Secondaire 2	9,4	6,5	8	14,5	11,3	12,9	4,1	1,9	3
Supérieur	7,5	4,8	6,1	12,1	8,4	10,3	2,5	1,3	1,9
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Concernant les femmes ayant le niveau du premier cycle du secondaire, elles constituent 17,3% au total contre 18,8% d'hommes. Le milieu urbain présente une situation de 26 % de femmes ayant le niveau du premier cycle du secondaire contre 25,1% d'hommes, tandis qu'en milieu rural, il y a 8,7% de femmes contre 12,1% d'hommes de ce niveau.

Pour ce qui est du second cycle du secondaire, dans les milieux urbain et rural, les proportions de la population féminine et masculine sont respectivement de 11,3% et 14,5% d'une part, et 1,9% et 4,1% d'autre part. Le niveau supérieur présente une situation de 4,8% de femmes et 7,5% d'hommes dans l'ensemble. Le milieu urbain présente une proportion de 8,4% de femmes et 12,1% d'hommes, contre 1,3% de femmes et 2,5% d'hommes en milieu rural.

[8] Le primaire 1 va de la Sil au CE1 pour les francophones, et de class 1 à class 4 pour les anglophones

[9] Le primaire 2 va du CE2 au CM2 pour les francophones, et de class5 à class7 pour les anglophones

3.3 Alphabétisation des femmes adultes 15 ans et plus

L'alphabétisation est l'aptitude à lire et à écrire, en le comprenant, un texte simple et court relatif à la vie quotidienne. Cela implique un continuum de compétences en lecture et écriture, et inclut souvent des compétences de base en arithmétique (calcul). Toute personne qui peut lire, écrire et comprendre un texte simple et court en relation avec la vie quotidienne, est considérée comme alphabétisée.

Le taux d'alphabétisme des adultes mesure l'alphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus.

Graphique 3.2 : Taux d'alphabétisation des Hommes et des Femmes âgés de 15 ans et plus

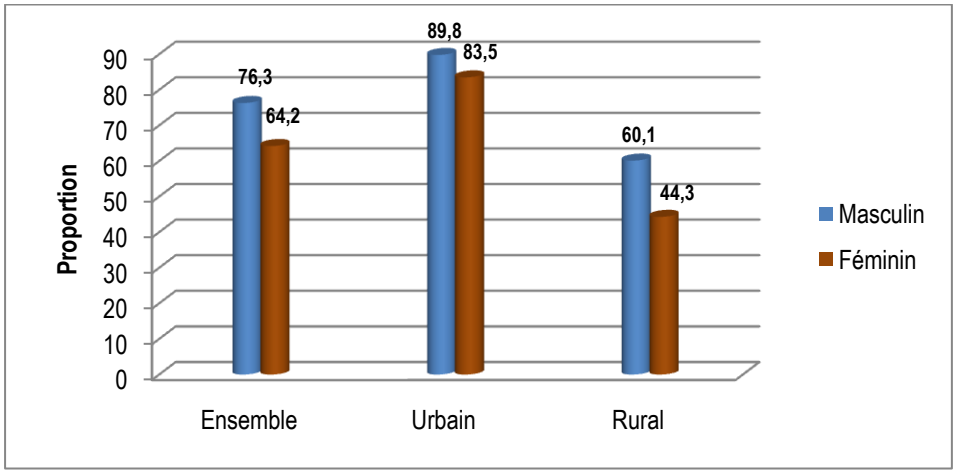

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

En 2005, le taux d'alphabétisation des femmes est de 64,2% contre 76,3% chez les hommes sur une moyenne nationale de 70% (cf. tableau 3.6). L'écart de 12,1 points entre le taux d'alphabétisation des hommes et celui des femmes montre que la femme a moins de chances d'être alphabétisée qu'un homme au Cameroun. En milieu urbain, le taux d'alphabétisation est de 83,5% chez les femmes et de 89,8% chez les hommes sur une moyenne urbaine de 86,6%. Ainsi, en milieu urbain, l'écart homme- femme est beaucoup plus réduit (6,3 points) alors qu'en milieu rural, l'inégalité se creuse davantage (15,8 points).

Cet écart observé au niveau national, plus accentué en milieu rural, vient ainsi compromettre le principe de l'égalité des chances, ce qui constitue un véritable frein au développement durable, équitable et participatif entre hommes et femmes.

Tableau 3.6 : Taux d'alphabétisation (%) de la population résidente de 15 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence

	Ensemble	Urbain	Rural
Masculin	76,3	89,8	60,1

Féminin	64,2	83,5	44,3
Ensemble	70,0	86,6	51,7

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Le troisième Recensement a révélé que la proportion la plus élevée des filles alphabétisées est celle de la tranche d'âge 15 à 19 ans avec 78% de filles alphabétisées. Selon les groupes d'âges, on a globalement une tendance à la baisse de la proportion des filles alphabétisées (cf. Tableau 3.7).

Graphique 3.3 : Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes par groupe d'âges

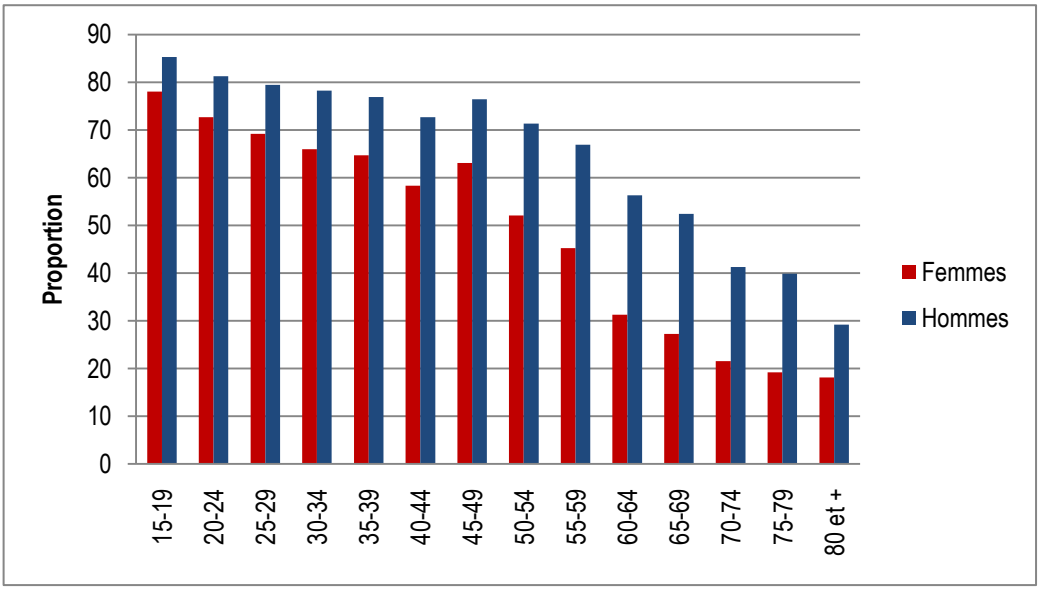

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Dans l'ensemble, selon le milieu de résidence et le groupe d'âges, les hommes présentent des taux d'alphabétisation meilleurs que ceux des femmes, comme l'indique le tableau 3.7 et le graphique 3.3.

Le niveau d'alphabétisation des jeunes filles de 15-24 ans s'améliore au Cameroun en 2005. Plus de 7 femmes sur 10 (75,5%) sont alphabétisées dans cette tranche d'âges. En milieu rural, 56,3 % des jeunes filles sont alphabétisées contre 69,6% des jeunes hommes du même milieu. En ville par contre, l'écart est moindre même s'il est toujours en faveur des jeunes hommes : 90,6 % chez les jeunes femmes et 93,2 % chez les jeunes hommes. Les efforts que le Gouvernement camerounais déploie en vue d'inscrire l'éducation des enfants au rang des priorités sont perceptibles.

Tableau 3.7 : Taux d'alphabétisation de la population résidente de 15 ans ou plus par groupe d'âges quinquennal Selon le milieu de résidence et le sexe

	Ensemble			Milieu urbain			Milieu rural		
Groupes d'âge	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**
15-19	81,6	85,3	78,0	92,9	94,1	91,6	67,2	73,5	61,3
20-24	76,7	81,2	72,7	90,8	92,1	89,6	56,4	64,2	50,3
25-29	74,0	79,4	69,2	89,7	91,3	88,2	53,5	62,3	46,6
30-34	71,9	78,2	65,9	88,5	91,1	85,9	52,3	61,2	44,7
35-39	70,6	76,9	64,7	87,2	90,3	84,0	51,4	59,9	44,1
40-44	65,3	72,7	58,3	84,7	88,4	80,7	45,1	54,0	37,6
45-49	69,8	76,4	63,1	85,5	89,4	81,2	53,7	61,8	46,3
50-54	61,7	71,3	52,1	80,0	86,7	72,5	46,3	56,8	36,8
55-59	56,7	66,9	45,2	74,1	83,3	63,1	44,1	54,5	33,1
60-64	43,5	56,3	31,3	60,7	74,6	46,7	34,0	45,7	23,0
65-69	39,5	52,4	27,3	53,7	68,2	40,6	31,9	44,3	20,0
70-74	30,8	41,3	21,6	43,0	57,0	32,0	25,2	34,6	16,4
75-79	29,1	39,8	19,2	40,8	54,1	29,9	23,5	33,6	13,6
80 et +	23,0	29,2	18,1	34,3	44,4	28,0	18,3	23,9	13,4
Total	**70,0**	**76,3**	**64,2**	**86,6**	**89,8**	**83,5**	**51,7**	**60,1**	**44,3**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 3.4 : Taux alphabétisation des jeunes (15-24 ans)

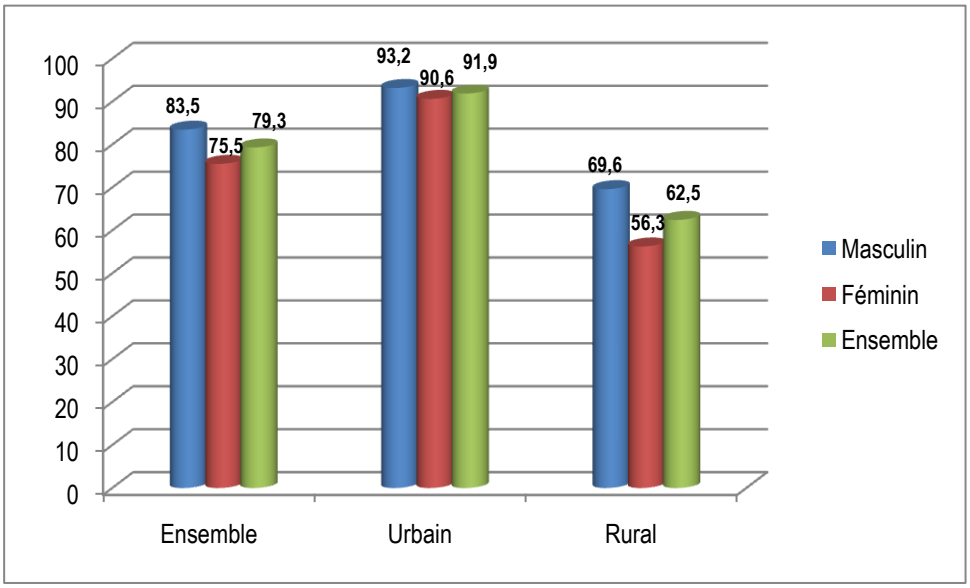

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

3.4 Non scolarisation : Déscolarisation et marginalisation scolaire

La non scolarisation de la jeune fille est un frein à son épanouissement. Au regard des disparités et des injustices dont elle est victime, la scolarisation de la jeune fille représente de nos jours un enjeu majeur dans le processus de

développement des nations.

Les salles de classe devraient être remplies d'autant de filles que de garçons bénéficiant des mêmes conditions d'apprentissage. Pourtant, la majorité des enfants qui ne vont pas à l'école est constituée de filles.

Tableau 3.8 : Proportion (%) des enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés10 par région selon le sexe

Régions	Sexe			IPS[11]
	Masculin	Féminin	Ensemble	
Adamaoua	40,0	46,3	43,1	0,9
Centre	10,8	11,3	11,0	1,0
Est	23,0	25,5	24,2	0,9
Extrême-Nord	41,5	48,9	45,1	0,9
Littoral	11,5	12,3	11,9	0,9
Nord	39,3	48,9	44,0	0,8
Nord-Ouest	17,4	18,5	17,9	0,9
Ouest	10,1	10,9	10,5	0,9
Sud	10,0	10,5	10,2	1,0
Sud-Ouest	16,2	16,5	16,4	1,0
Cameroun	**23,4**	**26,5**	**24,9**	**0,9**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Au Cameroun, une forte proportion des filles en âge de fréquentation scolaire (6-14 ans) demeure hors du système scolaire. Parmi les 26.5% de filles non scolarisées, l'on distingue les déscolarisées et les marginalisées qui représentent respectivement 11% et 15.5% de la population des filles en âge de scolarisation obligatoire (cf. graphique 3.5).

Graphique 3.5 : Répartition des filles de 6-14 ans par statut de scolarisation

[10] Les enfants non scolarisés sont ceux dont l'âge est compris entre 6 et 14 ans, et qui ne vont pas à l'école. Ils se scindent en deux sous-populations : d'une part les enfants déscolarisés constitués des individus qui ont quitté l'école prématurément, c'est-à-dire avant l'âge de 14 ans, et d'autre part les enfants marginalisés constitués des individus en âge de scolarité obligatoire qui n'ont jamais été à l'école.

[11] Indice de parité de sexe

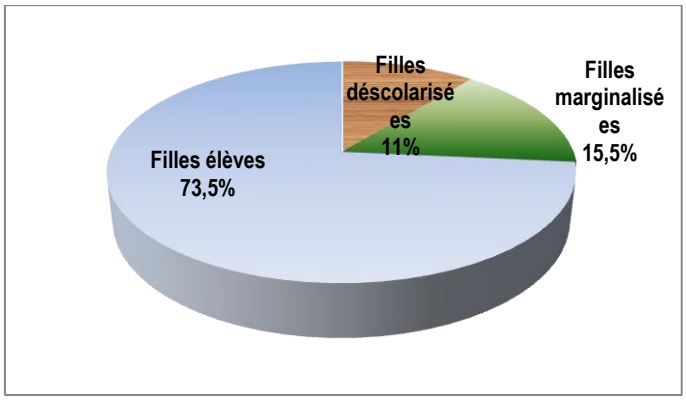

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Comme l'indique le tableau 3.8, les filles non scolarisées représentent 26.5% des enfants en âge de scolarité obligatoire. Autrement dit, un peu plus d'une fille sur quatre ne va pas à l'école au Cameroun en 2005. Ces filles qui se trouvent en marge du système scolaire se retrouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité et sont par conséquent exposées à toutes formes d'exploitation.

3.4.1 Besoin de scolarisation des filles

La scolarisation universelle impose que tous les enfants accèdent à l'école sans discrimination aucune. Pourtant, au Cameroun, une bonne frange de la population féminine âgée entre 6 et 14 ans, supposée être inscrite à l'école primaire est non scolarisée. Elles sont au nombre de 528 808 jeunes filles non scolarisées, représentant 26,5% des 1 997 344 filles scolarisables âgées de 6 à 14 ans.

Le phénomène de non scolarisation est plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain : en effet, le pourcentage des filles scolarisables mais non scolarisées passe de 34,5% à 16,7% quand on passe du milieu rural au milieu urbain (cf. tableau3.9)

En ce qui concerne la répartition régionale, trois grands ensembles se dégagent par rapport à ce phénomène :

- les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua qui constituent le premier ensemble présentent respectivement les proportions des filles non scolarisées de 49%, 48,9% et 46%, bien au dessus de la moyenne nationale qui est de 26,5% ;

- le deuxième ensemble est composé des régions de l'Est, du Nord-ouest et du Sud-ouest qui ont respectivement des proportions des enfants non scolarisés de 25,5%, 18%, 16,2% ;

- le troisième ensemble est constitué des régions du Sud (10,4%), du Centre (11,2%), de l'Ouest (10,9%) et du Littoral (12,2%).

Tableau 3.9 : Proportion (%) des filles de 6-14ans non scolarisées par région selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Septentrion/ autres régions			
Septentrion	33,4	53,9	48,5
Autres régions	12,3	16,3	14,0
Total	**16,7**	**34,5**	**26,5**
Régions			
Adamaoua	30,0	55,8	46,0
Centre	11,4	10,7	11,2
*Centre**	9,9	10,6	10,4
Mfoundi	11,8	12,6	11,8
Est	17,7	30,4	25,5
Extrême-Nord	36,5	52,5	49,0
Littoral	12,0	15,1	12,2
*Littoral**	10,5	13,9	11,3
Wouri	12,4	22,7	12,5
Nord	31,0	56,0	48,9
Nord-Ouest	13,9	20,2	18,0
Ouest	11,0	10,9	10,9
Sud	9,7	10,8	10,4
Sud-Ouest	14,6	17,3	16,2
Total	**16,7**	**34,5**	**26,5**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Il ressort de ces analyses que le besoin de scolarisation de la jeune fille concerne plus le milieu rural et les régions septentrionales du Cameroun. Il est question dans cette section de mettre en relief les facteurs potentiels qui expliqueraient le phénomène de la non scolarisation des filles (déscolarisation des filles et marginalisation scolaire des filles).

3.4.2 Marginalisation scolaire des filles de 6-14 ans

Les données du troisième RGPH de 2005 ont permis de relever plusieurs facteurs qui pourraient expliquer la marginalisation scolaire des filles. Ces facteurs peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- les facteurs liés à l'environnement dans lequel vit la jeune fille (région, religion, milieu de résidence et considérations socioculturelles) ;
- les facteurs liés aux caractéristiques propres à la jeune fille (lien de parenté, survie des parents et situation d'handicap de la fille) et ;
- les facteurs liés aux caractéristiques du ménage dans lequel vit la fille : taille du ménage, niveau d'instruction du chef de ménage, sexe du chef de ménage et niveau de vie du ménage mesuré par le quintile de l'indice de pauvreté[12.]

[12] Pour le calcul de ces quintiles, se référer au rapport « Mesure et cartographie de la pauvreté au Cameroun»

D’après les données du tableau 3.10, la marginalisation scolaire est essentiellement une particularité des régions du septentrion (l’Adamaoua 31,7%, le Nord 37,2% et l’Extrême-Nord 36,1%) qui totalisent 35,8% des filles scolarisables mais non scolarisées. Dans l’ensemble des autres régions du pays, seulement 4,1% des filles sont concernées.

La jeune fille issue du milieu rural ne fait pas exception à la règle. Dans cette zone, le phénomène de marginalisation scolaire des jeunes filles prend de plus en plus de l’ampleur : au Cameroun, 23,1% des jeunes filles rurales, d’âge scolaire (6-14 ans) ne sont jamais allés à l’école contre 6,3% pour les filles du milieu urbain. Ces proportions masquent des disparités au niveau des régions : la marginalisation scolaire touche à nouveau très nettement les jeunes filles rurales des régions septentrionales (40,6% contre 22,1% des filles du milieu urbain du septentrion). Lorsqu’on passe aux autres régions, ces taux baissent respectivement à 6,6% et 2,1% du rural à l’urbain.

La marginalisation scolaire est prépondérante dans les religions animiste et musulmane qui ont respectivement 37,8% et 31,9% de filles d’âge scolaire n’ayant jamais fréquenté une école. Le phénomène est beaucoup plus préoccupant en milieu rural où les proportions des filles marginalisées de ces deux groupes religieux est encore plus important (40,4% et 38,6%). Parmi les facteurs pouvant expliquer cette marginalisation scolaire, on pourrait penser entre autres aux pratiques socio-culturelles.

Tableau 3.10 : Proportion (%) des filles des ménages ordinaires13 de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté par région et par religion selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Septentrion/Autres régions			
Septentrion	22,1	40,6	35,8
Autres régions	2,1	6,6	4,1
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Régions			
Adamaoua	18,4	40,0	31,7
Centre	1,9	3,0	2,2
Centre*	1,7	3,0	2,6
Mfoundi	1,9	2,5	2,0
Est	8,8	19,9	15,6
Extrême-Nord	24,6	39,4	36,1
Littoral	1,5	4,9	1,7
Littoral*	1,7	4,0	2,3
Wouri	1,4	11,0	1,5
Nord	21,1	43,6	37,2
Nord-Ouest	2,1	8,3	6,2
Ouest	2,1	3,8	3,1
Sud	1,2	3,2	2,4
Sud-Ouest	2,2	5,1	3,9
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Religion			
Catholique	2,3	13,5	7,3
Orthodoxe	4,0	15,8	10,7
Protestante	2,8	14,7	9,4
Autres chrétiens	2,7	13,0	7,2
Musulman	21,0	38,6	31,9
Animiste	12,4	40,4	37,8
Autre religion	3,1	22,9	12,6
Libre penseur	4,6	19,2	14,0
ND	17,3	22,3	20,5
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Certaines caractéristiques individuelles de la jeune fille comme le statut de handicap et la survie des parents semblent ne pas avoir assez d'impact sur sa marginalisation scolaire. En effet, la proportion des filles marginalisées atteintes d'une infirmité (physique ou mentale) est presque la même que chez celles ne présentant aucun handicap. La réduction de cet écart pourrait entre autres s'expliquer par l'efficacité des politiques que le Gouvernement met en œuvre en faveur des personnes handicapées.

[13] La population résidente comprend les individus des ménages ordinaires et ceux des ménages collectifs.

Tableau 3.11 : Proportion (%) des filles des ménages ordinaires de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté selon certaines caractéristiques individuelles

	Urbain	Rural	Ensemble
Statut handicap			
Sans handicap	6,2	23,2	15,5
Au moins un handicap	7,8	18,5	14,0
ND	16,5	22,0	20,0
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Lien de parenté			
CM	5,2	16,3	9,3
Fille CM ou CCM	6,5	24,2	16,5
CCM	27,4	44,1	39,2
Autre lien	5,6	17,1	11,0
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Survie des parents			
Pas orpheline	6,2	23,5	15,7
Orpheline père	6,0	23,2	15,5
Orpheline mère	6,0	19,3	12,9
Orpheline des 2 parents	7,7	21,8	15,0
ND	16,7	21,3	19,6
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Le même constat est observé pour « la survie des parents ». En effet, bien que la différence ne soit pas significative, contrairement à la situation attendue, la proportion des filles marginalisées du système scolaire est légèrement plus élevée chez les non orphelines (15,7%), que chez les orphelines des deux parents (15%). Ainsi, le décès d'un parent ne semble pas constituer un facteur discriminant de la mise à l'écart des jeunes filles du système scolaire.

La situation de la jeune fille en matière de scolarisation est influencée par son lien de parenté avec le chef de ménage. En effet, 39,2% des filles en situation de nuptialité précoce (conjointe du chef de ménage) ne sont pas scolarisées. Elles sont suivies successivement par des filles ayant pour lien de parenté : fille du chef de ménage ou de son conjoint (16,5%), fille ayant d'autres liens de parenté avec le chef de ménage (11%) et chef de ménage (9,3%).

Contrairement aux caractéristiques individuelles de la fille qui n'ont pas beaucoup d'influence sur leur marginalisation scolaire, l'influence des caractéristiques du ménage sur la marginalisation scolaire est nettement plus visible d'un facteur à un autre. La marginalisation scolaire des filles augmente avec la taille du ménage allant de 12% pour les ménages de petites tailles à 12,7% pour les ménages de taille moyennes puis grimpe à 17,7% pour les ménages de grandes tailles.

La marginalisation scolaire diminue lorsque le niveau d'instruction du chef de

ménage augmente : les chefs de ménage sans instruction abritent dans leurs ménages 36% des filles scolarisables mais non scolarisées : cette proportion chute à 6,5% pour les chefs de ménage ayant un niveau d'instruction primaire. Ce taux passe de 2,9% chez les chefs de ménage de niveau secondaire à 2,2% chez ceux ayant atteint le niveau du supérieur.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des filles des ménages ordinaires de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté selon certaines caractéristiques du ménage

	Urbain	Rural	Ensemble
Taille du ménage			
1 à 3	5,8	18,4	12,0
4 à 6	5,1	20,1	12,7
7 et +	7,3	25,1	17,7
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Niveau d'instruction du CM			
Sans instruction	24,0	39,8	36,0
Primaire	3,5	8,6	6,5
Secondaire	1,6	6,0	2,9
supérieur	1,3	7,4	2,2
ND	2,2	2,4	2,3
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Sexe CM			
Masculin	7,0	25,3	17,4
Féminin	4,3	12,3	8,0
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**
Niveau de vie			
Plus pauvres	29,4	39,3	38,7
Pauvres	17,6	17,5	17,5
Moyens	10,6	10,6	10,6
Riches	4,0	4,1	4,0
Plus riches	1,7	2,6	1,8
Total	**6,3**	**23,1**	**15,5**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

La femme chef de ménage semble mieux comprendre la nécessité de scolariser la jeune fille que son homologue homme : en effet, lorsqu'on passe des ménages dirigés par des femmes à ceux dirigés par des hommes, la proportion des filles victimes de la marginalisation scolaire passe du simple à plus du double (de 8% à 17,4%).

La marginalisation scolaire des jeunes filles diminue quand les conditions de vie s'améliorent. Le groupe des filles victimes de la marginalisation scolaire reste au bas de l'échelle en termes de niveau de vie : en effet, les ménages les plus pauvres, abritent sous leur toit 38,7% des filles d'âge scolaire mais qui n'ont jamais fréquenté une école ; ce pourcentage chute à 17,5% chez les pauvres, puis à 10,6% dans les ménages de niveau moyen ; finalement, ce taux passe de 4% à 1,8% des ménages riches aux plus riches.

Il ressort de cette analyse qu'au Cameroun 15,5% des jeunes filles d'âge scolaire n'ont jamais fréquenté une école. L'examen des facteurs explicatifs de ce phénomène montre que la marginalisation scolaire des filles est plus répandue en milieu rural, en général dans les régions du septentrion et dans une certaine mesure à l'Est. La marginalisation scolaire des filles revêt un caractère préoccupant dans certains groupes religieux comme chez les animistes et les musulmans, qui ont globalement un peu plus de trois filles sur dix d'âge scolaire n'ayant jamais fréquenté une école. Enfin, les mariages extrêmement précoces (12-14 ans) de la jeune fille constituent un facteur important de la marginalisation scolaire.

Carte 1 : Proportion (%) des jeunes filles âgées de 6 à 14 ans victimes de la marginalisation scolaire par département

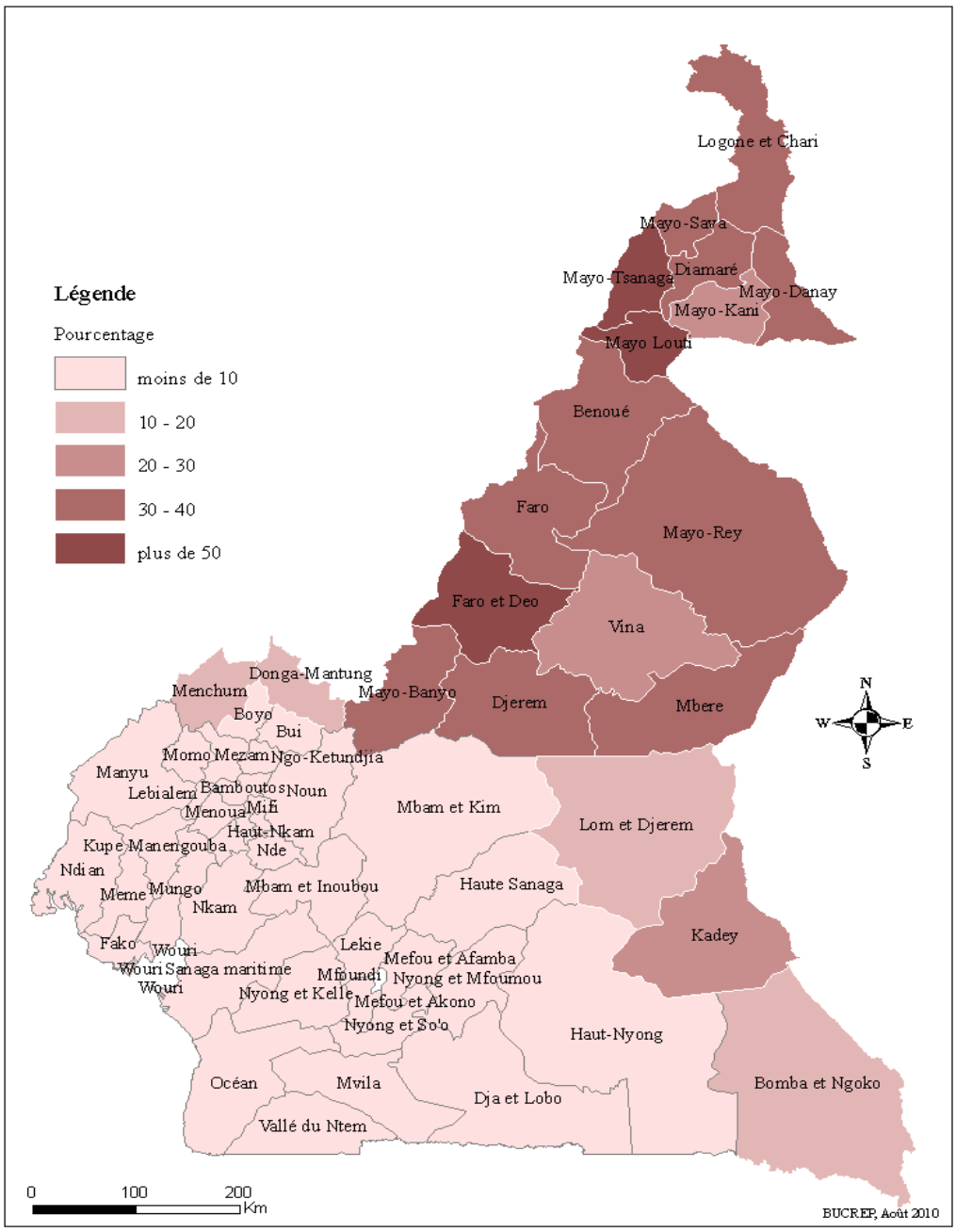

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

3.4.3 Déscolarisation des filles de 6-14 ans

La déscolarisation des 6-14 ans ne présente pas de fortes disparités par rapport au milieu de résidence. Au plan spatial, la déscolarisation des filles est relativement un peu plus importante en milieu rural (11.4%) qu'en milieu urbain (10,4%)

Tableau 3.13 : Proportion (%) des filles de 6-14 ans déscolarisées selon certaines caractéristiques

	Urbain	Rural	Ensemble
Septentrion/Autres régions			
Septentrion	11,2	13,3	12,7
Autres régions	10,1	9,7	9,9
Total	**10,4**	**11,4**	**11,0**
Régions			
Adamaoua	11,7	15,8	14,2
Centre	9,5	7,7	9,0
Centre*	8,2	7,6	7,8
Mfoundi	9,9	10,0	9,9
Est	8,9	10,5	9,9
Extrême Nord	11,9	13,1	12,9
Littoral	10,5	10,2	10,5
Littoral*	8,7	10,0	9,0
Wouri	11,0	11,7	11,0
Nord	9,9	12,5	11,7
Nord Ouest	11,8	11,8	11,8
Ouest	8,9	7,2	7,8
Sud	8,4	7,6	7,9
Sud Ouest	12,4	12,2	12,3
Total	**10,4**	**11,4**	**11,0**
Religion			
Catholique	10,1	9,9	10,0
Orthodoxe	12,7	15,4	14,2
Protestante	9,7	9,5	9,6
Autres chrétiens	10,2	10,9	10,5
Musulman	11,4	15,2	13,7
Animiste	8,8	10,1	9,9
Autre religion	9,4	10,9	10,1
Libre penseur	8,8	7,8	8,1
ND	24,9	26,8	26,1
Total	**10,4**	**11,4**	**11,0**
Survie des parents			
Pas orpheline	9,9	11,1	10,6
Orpheline père	12,2	12,2	12,2
Orpheline mère	11,7	10,9	11,3
Orpheline des 2 parents	14,0	13,7	13,9
ND	23,0	25,7	24,7
Total	**10,4**	**11,4**	**11,0**
Statut handicap			
Sans handicap	10,1	11,1	10,6
Au moins un handicap	17,4	19,1	18,4
ND	23,9	26,3	25,4
Total	**10,4**	**11,4**	**11,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

Note : Centre*= Centre hors Mfoundi, Littoral*= Littoral hors Wouri

D'après les données du tableau3.13, au niveau régional, trois grands groupes se dégagent. Les taux de déscolarisation les plus élevés au sein de la population des filles en âge de scolarisation obligatoire sont enregistrés dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord, du Sud-ouest avec, respectivement, 14.2%, 12.9% et 12.3%. L'Ouest et le Sud sont les régions qui enregistrent les taux de déscolarisation les plus faibles (7.8% et 7.9% respectivement). Les autres régions ont des taux proches de la moyenne nationale.

Par rapport à la religion, deux grands groupes se distinguent des autres : les orthodoxes (14,2%) et les musulmans (13,7%).

La survie des parents influence l'arrêt précoce de la scolarisation des filles. En effet, la proportion la plus élevée des filles déscolarisées est celle des orphelines des deux parents (13,9%) ; suivie respectivement des filles orphelines de père seulement (12,2%) et des orphelines de mère seulement (11,3%). La proportion de déscolarisation la plus basse est celle des filles ayant leurs deux parents en vie (10,6%). Ce résultat traduit le rôle prépondérant que jouent les parents géniteurs, surtout la mère dans l'encadrement de la fille et dans la prise en charge financière de sa scolarisation.

La situation de handicap d'une jeune fille peut constituer un véritable obstacle à sa scolarisation : comparativement aux filles sans handicap, la proportion des filles déscolarisées est plus élevée parmi les filles présentant au moins un handicap (18,4% contre 10,6%).

3.4.4 Déscolarisation des filles de 12-19 ans

A l'image de ce qui a été fait dans le cadre de la marginalisation scolaire, les facteurs susceptibles d'expliquer la déscolarisation des filles de 12 -19 ans peuvent être rangés en trois groupes : les caractéristiques liées à l'environnement de la jeune fille (région, milieu de résidence), les caractéristiques individuelles de la fille (statut de handicap, fécondité, lien de parenté, survie des parents, religion et état matrimonial) et les caractéristiques du ménage (taille du ménage, niveau d'instruction du chef de ménage, sexe du chef de ménage et niveau de vie du ménage).

Contrairement aux constats faits pour la non-scolarisation, la déscolarisation des filles est plus fréquente dans les régions autres que le septentrion : en effet, le pourcentage des filles n'ayant pas achevé le secondaire y est de 32,3% contre 29,3% dans le septentrion. Les régions les plus touchées sont le Sud (39,8%), l'Est (37,2%), le Littoral (33,4%), le Centre (33,2%) et l'Adamaoua(31,6%) ; toutes ces régions ont plus de 30% des filles de 12 à 19 ans en situation d'arrêt de scolarisation avant le cycle secondaire (cf. tableau 3.14).

La déscolarisation des filles de 12-19 ans est pratiquement stable lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural (une différence non significative de 1% au détriment du rural).

Sur le plan religieux, en dehors des musulmans qui se démarquent avec 34,5% des filles ayant abandonné l'école, il n'ya pas de grandes disparités pour les autres religions qui se concentrent autour de 32% des filles en situation d'arrêt de scolarité sauf les animistes qui en ont 29,2%. Ces résultats viennent montrer qu'en plus des facteurs d'ordre culturel, les autres obstacles à la scolarisation des filles devraient être recherchés dans les domaines économique et social.

Tableau 3.14 : Proportion (%) des filles de 12 à 19 ans n'ayant pas achevé le cycle d'enseignement secondaire par région et par religion selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Septentrion/Autres région			
Septentrion	30,3	27,4	29,3
Autres régions	31,9	33,6	32,3
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Régions			
Adamaoua	31,4	32,3	31,6
Centre	32,3	38,6	33,2
Centre*	30,4	39,5	34,2
Mfoundi	32,8	33,4	32,8
Est	33,0	48,9	37,2
Extrême Nord	30,1	26,1	28,4
Littoral	33,4	34,3	33,4
Littoral*	30,2	34,9	30,9
Wouri	34,0	31,9	34,0
Nord	29,5	28,5	29,2
Nord Ouest	29,4	28,6	29,1
Ouest	29,4	29,1	29,3
Sud	34,2	49,0	39,8
Sud Ouest	29,3	30,5	29,8
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Religion			
Catholique	31,6	33,6	32,0
Orthodoxe	30,6	33,8	31,5
Protestante	31,1	33,1	31,6
Autres chrétiens	30,8	33,3	31,2
Musulman	35,1	32,4	34,5
Animiste	32,8	27,3	29,2
Autre religion	30,9	34,7	31,6
Libre penseur	36,3	28,3	32,7
ND	28,5	25,8	27,7
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les données du tableau 3.15 montrent que les jeunes filles âgées de 12 à 19 ans ayant déjà vécu en union sont plus exposées à l'arrêt précoce de la scolarisation que les autres. En effet, 46,3% des filles n'ayant pas achevé le cycle secondaire sont celles vivant en union monogamique ; cette proportion est de 42,7 pour celles vivant en union polygamique, puis 77,3% chez celles vivant en union libre. Par contre, ce

pourcentage chute à 29,9% lorsqu'on passe aux jeunes filles célibataires. Ces résultats montrent que la nuptialité précoce des adolescentes serait un facteur déterminant de la déscolarisation des jeunes filles.

L'analyse à partir du lien de parenté vient conforter ces résultats. En effet, la proportion la plus élevée des filles en situation de déscolarisation (71,9%) se rapporte aux filles ayant le statut de conjoint du chef de ménage c'est –à-dire celles vivant en union précoce. Elles sont suivies des jeunes filles chefs de ménage (33,6%). Les plus faibles proportions de filles déscolarisées s'observent chez les enfants du chef de ménage ou de son conjoint (28,7%). Par contre, les filles ayant comme lien de parenté « autre », y compris les filles confiées constituent une proportion de 33,3%.

Tableau 3.15 : Proportion (%) des filles de 12 à 19 ans n'ayant pas achevé le cycle d'enseignement secondaire selon certaines caractéristiques individuelles

	Urbain	Rural	Ensemble
Statut handicap			
Sans handicap	31,8	32,8	32,0
Au moins un handicap	33,7	32,0	33,3
ND	29,1	27,5	28,7
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Nombre d'enfants nés vivants			
0	29,6	29,9	29,7
1	36,9	38,3	37,3
2 et +	38,4	40,5	39,0
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Lien de parenté			
CM	33,7	33,1	33,6
Fille CM ou CCM	28,3	29,8	28,7
CCM	75,9	63,4	71,9
Autre lien	33,1	33,9	33,3
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Survie des parents			
Pas orpheline	30,7	31,7	31,0
Orpheline père	36,3	38,8	36,9
Orpheline mère	35,5	36,7	35,8
Orpheline des 2 parents	40,1	40,3	40,2
ND	29,0	29,3	29,1
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Etat matrimonial			
Célibataire	29,8	30,3	29,9
Mariée monogame	46,4	46,0	46,3
Mariée polygame	43,6	41,7	42,7
Union libre	74,8	83,1	77,3
Séparée	38,9	46,9	41,2
Divorcée	43,8	40,1	42,6
Veuve	40,3	42,8	40,9
ND	28,6	28,3	28,5
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Toutes choses étant égales par ailleurs, la déscolarisation des filles augmente avec la fécondité. En effet, plus le nombre d'enfants de la fille est élevé, plus la déscolarisation augmente : elle passe de 29,7% pour les adolescentes n'ayant aucun enfant à 37,3% pour celles qui ont eu 1 enfant, puis à 39% pour celles ayant un total de 2 enfants ou plus. Ceci confirme les grossesses précoces comme une des causes essentielles de la déscolarisation des filles.

Enfin, par rapport au statut de handicap, la déscolarisation des adolescentes de 12-19 ans ne varie pas de manière significative suivant le statut de handicap : en effet, la proportion des déscolarisées handicapées est de 33,3% contre 32% pour les non handicapées, ce qui donne un écart non significatif de 1,3 point au détriment des filles handicapées.

Tableau 3.16 : Proportion (%) des filles de 12 à 19 ans n'ayant pas achevé le cycle d'enseignement secondaire selon les caractéristiques du ménage

	Urbain	Rural	Ensemble
Taille du ménage			
1 à 3 personnes	39,8	39,0	39,6
4 à 6 personnes	32,0	33,1	32,2
7 personnes et +	29,7	31,4	30,1
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Niveau d'instruction du CM			
Sans instruction	30,2	28,5	29,3
Primaire	32,6	33,5	32,9
Secondaire	33,1	37,7	33,8
supérieur	27,2	26,3	27,1
ND	30,7	29,5	30,4
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Sexe Chef de ménage			
Masculin	31,8	33,1	32,2
Féminin	31,5	31,9	31,6
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**
Niveau de vie			
Plus pauvres	29,7	29,7	29,7
Pauvres	30,7	33,1	32,6
Moyens	31,9	34,4	32,9
Riches	32,2	32,3	32,2
Plus riches	31,5	28,5	31,4
Total	**31,8**	**32,8**	**32,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

A la lecture du tableau 3.16 ci dessus, on constate que les caractéristiques du ménage semblent ne pas constituer un facteur de discrimination dans la déscolarisation des filles de 12-19 ans. En effet, la scolarisation des filles de cette tranche d'âge semble être influencée par des éléments liés aux transformations physiologiques (puberté, désir d'émancipation…).

Il ressort de cette analyse que les facteurs pouvant permettre de comprendre la déscolarisation des filles sont liés à leurs caractéristiques individuelles, aux facteurs d'ordre culturel ou économique.

3.5 Capital humain des femmes

En considérant la population féminine de 15 ans ou plus, on constate qu'une proportion importante (46,9%) n'a aucun diplôme. Le diplôme qu'on retrouve le plus chez les femmes est le CEPE/CEP/FSLC (37,3%) suivi du BEPC/CAP/GCE OL (5,6%). D'une manière générale, plus le diplôme est élevé, moins les femmes ont la possibilité de l'obtenir. Les proportions deviennent trop faibles lorsqu'il s'agit des diplômes du supérieur : seulement 1,2% de femmes sont détentrices d'un diplôme équivalent à la Licence, la proportion des femmes ayant les autres diplômes du supérieur est presque nulle (cf. graphique 3.6).

Graphique 3.6 : Répartition des femmes âgées de 15 ans et plus par diplôme

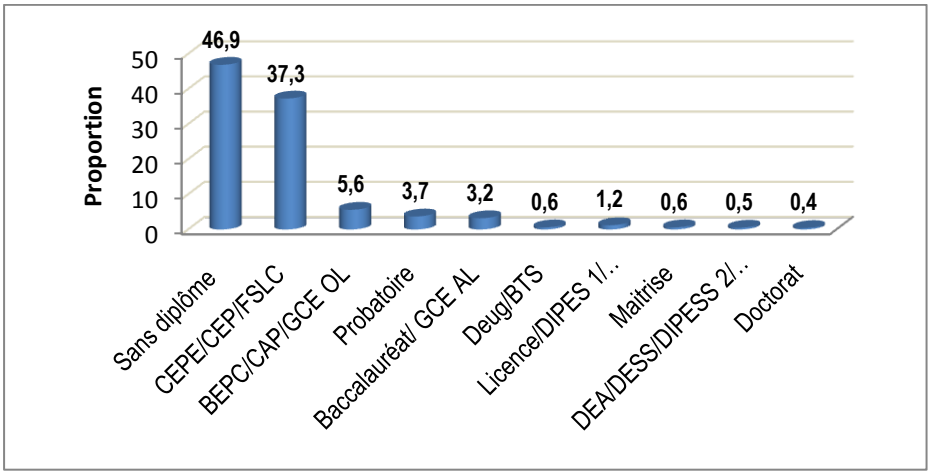

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

L'éducation joue un rôle important dans l'épanouissement de la femme. L'un des objectifs du Gouvernement Camerounais est l'éducation de base pour tous d'ici à 2015. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a rendu l'école primaire gratuite et obligatoire. Mais force est de constater, d'après les données du 3ème RGPH, que les filles et les femmes sont moins scolarisées, moins instruites et moins alphabétisées que les garçons et les hommes. Les filles sont victimes du poids des traditions qui privilégient l'éducation des garçons par rapport à celle des filles. Ceci expliquerait pour l'essentiel les faibles taux de scolarisation, d'instruction et d'alphabétisation des filles et des femmes au profit des garçons et des hommes selon les résultats du RGPH 2005.

En définitive, les niveaux de scolarisation des filles camerounaises, bien qu'ils

soient supérieurs à ceux de plusieurs pays de la Région Afrique de l'Ouest et du Centre, sont encore à améliorer.

Les déperditions scolaires restent nombreuses du fait des mariages précoces et autres pratiques sociales négatives ainsi que de la pauvreté.

Victimes silencieuses d'une société qui a quelque peu perdu les repères d'une culture universelle, les filles doivent braver de nombreux obstacles qui jonchent le chemin de l'école. Au sein de la société, elles font face à plusieurs problèmes liés aux préjugés socioculturels, aux coutumes rétrogrades, aux mariages précoces, au harcèlement sexuel, aux grossesses non désirées et aux travaux domestiques qui font obstacle à leur scolarisation.

Il conviendrait que le Gouvernement réoriente sa politique en matière d'éducation qui tienne compte du construit social afin de parvenir à de meilleurs résultats.

Pour réussir le pari de parvenir à un développement harmonieux du secteur de l'éducation, le programme d'intervention prioritaire proposé dans la « stratégie sectorielle de l'éducation » devra plus que jamais, élargir l'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités. Un accent particulier devra être mis sur le renforcement de la scolarisation des filles et des garçons dans les zones d'éducation prioritaires (régions de l'Extrême-Nord, Nord, Adamaoua).

Carte 2 : Distribution régionale (%) des femmes de 15 ans ou plus n'ayant obtenu aucun diplôme

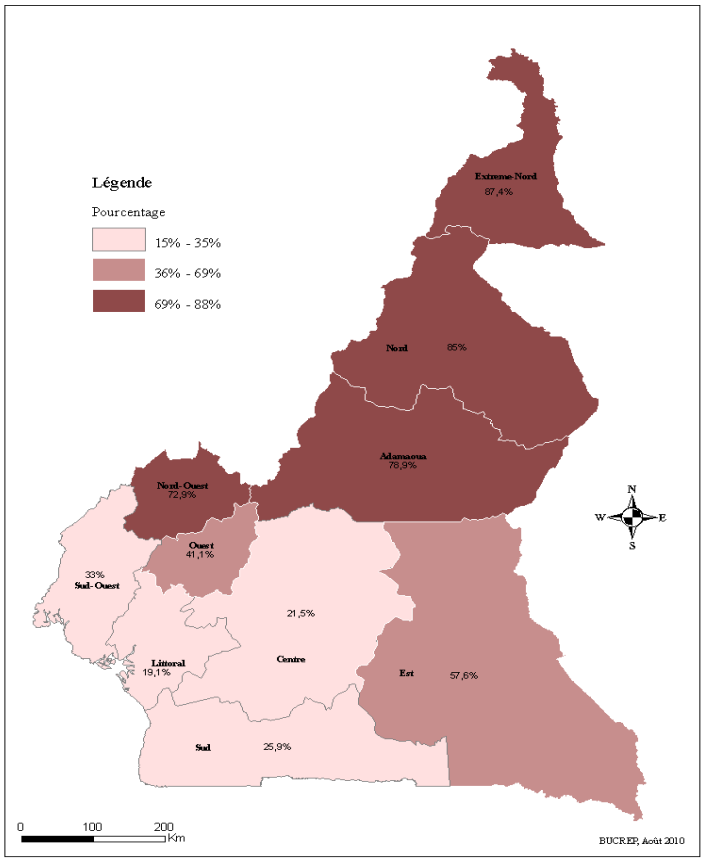

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

CHAPITRE IV : PARTICIPATION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Ce chapitre traite de la question de l'occupation principale des femmes, des caractéristiques des femmes actives effectivement occupées, du type d'emploi exercé, du statut dans l'emploi et de la branche d'activité des femmes. L'accent sera mis sur les secteurs institutionnels qu'occupent les femmes.

Le travail, selon les définitions admises par les instances internationales, est lié à l'activité économique qui est mesurée par le taux d'activité. Appréhendée à travers la production de biens et de services, l'activité économique ne tient pas compte des tâches domestiques exercées par la femme au foyer. Une femme ne sera donc considérée comme active occupée que si elle exerce toute autre activité pouvant lui rapporter des ressources en nature ou en espèces.

4.1 Femmes et activités

La variable situation d'activité permet de situer la position de chaque individu par rapport à l'activité. Cette variable permet de savoir si la personne a travaillé ou pas au cours des 7 derniers jours précédant le premier passage de l'agent recenseur dans le ménage. Elle permet de calculer des taux et des proportions par rapport à l'activité économique et de définir des actifs et des inactifs dans la population. Il faut noter que toutes les personnes ayant un emploi mais bénéficiant d'un congé annuel durant la période du recensement sont comptabilisées dans la population active occupée.

4.1.1 Population féminine active occupée

Il est question dans cette partie d'examiner les effectifs des femmes exerçant une activité économique, indépendamment de la nature de l'emploi exercé et du statut de l'individu dans l'exercice de cette activité. Ces effectifs seront ventilés par tranche d'âges, niveau d'instruction, statut matrimonial et par sexe.

Le tableau 4.1 et le graphique 4.1 présentent l'évolution de la population active occupée par groupe d'âges d'une part au plan national et d'autre part, selon le sexe.

Dans la quasi totalité des tranches d'âges, les hommes sont un peu plus nombreux sur le marché du travail que les femmes, exception faite pour la tranche 15-19 ans où la présence des femmes sur le marché du travail est légèrement plus élevée que celle des hommes. Sur un total des actifs occupés de 4316166 individus, 56,3% sont de sexe masculin. Les emplois sont concentrés sur les tranches d'âge 20-54 ans où l'on retrouve plus de 77% d'actifs occupés. Les jeunes (15-34 ans) représentent près de 46,6% de la population active occupée contre 10,6% pour les

personnes âgées (60 ans et plus).

Tableau 4.1 : Population active occupée par groupe d'âges selon le sexe et le rapport de masculinité

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble	Rapport de masculinité
15-19	152733	168002	320735	90,9
20-24	272163	241751	513914	112,6
25-29	339259	260391	599650	130,3
30-34	338586	238662	577248	141,9
35-39	281267	200881	482148	140,0
40-44	243255	181385	424640	134,1
45-49	239611	171561	411172	139,7
50-54	185398	138128	323526	134,2
55-59	122042	84316	206358	144,7
60-64	98144	78229	176373	125,5
65-69	66519	53478	119997	124,4
70-74	48676	36091	84767	134,9
75-79	22802	15349	38151	148,6
80-84	13482	9359	22841	144,1
85-89	4349	2780	7129	156,4
90-94	2311	1413	3724	163,6
95 et plus	2122	1671	3793	127,0
Total	**2432719**	**1883447**	**4316166**	**129,2**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 4.1 : Répartition de la population active occupée par groupe d'âges

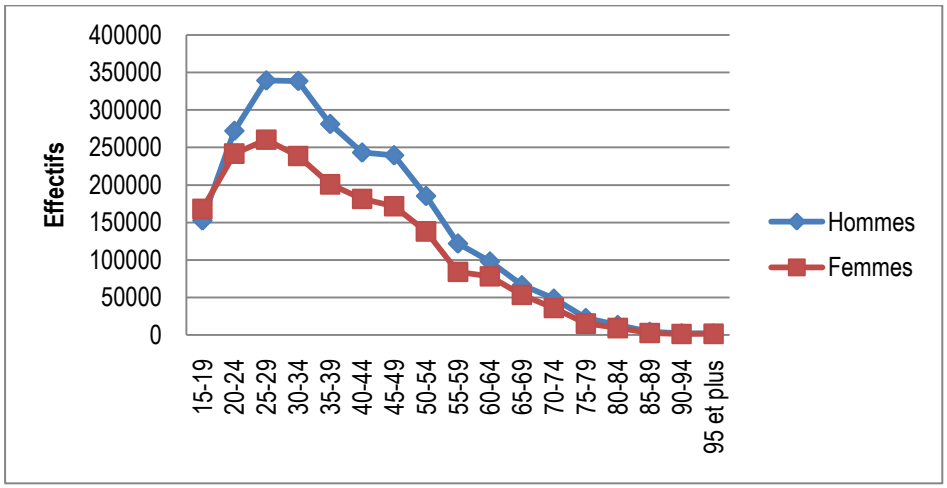

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

4.1.2 Actifs occupés et niveau d'instruction

La proportion des actifs occupés âgés de 15 ans et plus dans la population active de 15 ans et plus décroit avec le niveau d'instruction, allant de 55,4% pour les sans niveau d'instruction à 24,9% pour les personnes ayant le niveau supérieur (Tableau 4.2). Cette tendance est observée quel que soit le milieu de résidence et le sexe. En d'autres termes, plus on est instruit, moins on a de chances de trouver un emploi. L'insertion dans le marché du travail est particulièrement difficile pour les individus de niveau supérieur où à peine une personne sur cinq exerce une activité économique en milieu urbain. A niveau égal, les femmes éprouvent plus de difficultés

à s'insérer dans le marché du travail.

Cette situation qui semble paradoxale n'est pourtant pas surprenante : en effet, les Camerounais ayant un niveau d'instruction élevé ont tendance à rechercher un emploi décent (sécurité dans l'emploi assuré, bonne rémunération, absence de discrimination au travail, dialogue social…). En revanche, les personnes ayant un niveau d'instruction bas, sont moins exigeantes et s'insèrent plus facilement dans le marché de travail dont les conditions précaires les rendent vulnérables. on y observe la prépondérance des statuts d'indépendant et d'aide familial ; la majorité des emplois sont exercés sans contrat de travail, des taux de salarisation très faibles et davantage bas chez les femmes. Par ailleurs, la majorité des emplois précaires, à faible productivité, sont concentrés pour la plupart dans le secteur informel qui rassemble près de 90% de la main d'œuvre occupée. Ce secteur est en grande partie dominé par les activités agricoles[14].

4.1.3 Actifs occupés et situation matrimoniale

D'une manière générale, on s'attend à ce que l'état matrimonial influence la situation d'activité des individus, dans la mesure où les personnes vivant en union par exemple sont contraints de travailler pour subvenir aux charges familiales. On s'aperçoit effectivement que les célibataires sont moins occupés (29,6%) que les mariés et les autres statuts de l'état matrimonial. Aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, quel que soit l'état matrimonial, les femmes une fois de plus sont moins présentes chez les actifs occupés que les hommes (cf. Tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Proportion de la population active occupée âgée de quinze ans et plus par niveau d'instruction et par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**
Niveau d'instruction									
Sans niveau	66,1	48,6	55,4	59,5	27,6	40	68,3	55,7	60,6
Primaire	62,9	45,1	53,8	57	31,1	43,6	67,6	57	62,3
Secondaire 1	43,2	26,2	35	40,6	22,3	31,3	48,6	37,1	43,6
Secondaire 2	42,5	25,2	35,3	41,8	25,3	34,6	44,9	24,6	38,3
Supérieur	30,4	16,6	24,9	33,2	18	27	16,3	7,9	13,3
Total	**52,2**	**38,1**	**44,9**	**45,1**	**25,1**	**35,2**	**60,6**	**51,5**	**55,7**
Etat matrimonial									
Célibataire	32,8	25,5	29,6	27,5	18,7	23,6	41,8	38,1	40,3
Union libre	70,1	37,4	53,5	66,9	24,6	45,7	76,4	60,9	68,3
Marié	70,4	43,7	56,1	66,7	28,8	47,2	73,6	54,9	63,2
Divorcé/Séparé	68,2	56,9	60,8	60,3	47,7	51,6	73,7	65,2	68,3
Veuf	57,8	52,2	53	49,1	38,5	39,9	63,4	61,7	61,9
ND	30,2	25,5	27,9	21,9	15	18,6	38,1	35	36,6
Total	**52,2**	**38,1**	**44,9**	**45,1**	**25,1**	**35,2**	**60,6**	**51,5**	**55,7**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

[14] Voir rapport thématique « Activités économique s des populations» BUCREP, 3è RGPH 2005

4.2 Emploi exercé et emploi vulnérable

Le taux d'emploi qui a été défini plus haut, donne des informations sur la capacité d'une économie à créer des emplois. L'examen de l'indicateur par sexe et par tranche d'âges donne également un aperçu de l'égalité des chances face à l'emploi dans les différents groupes de la population.

Le taux d'emploi vulnérable vise à combler l'insuffisance du précédent indicateur, qui ne renseigne pas sur la qualité des emplois offerts et s'intéresse aux travailleurs pour leur propre compte et aux aides familiaux. Il s'obtient en rapportant le nombre de travailleurs pour leur propre compte et le nombre des aides familiaux à l'ensemble des emplois. L'emploi vulnérable mesure le nombre de personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Il existe un lien étroit entre emploi vulnérable et pauvreté. Ceci est dû au fait que les aides familiaux et les travailleurs pour leur propre compte (indépendants) sont moins susceptibles de posséder un emploi formel, qu'ils ont généralement moins accès aux avantages sociaux ou aux programmes de protection sociale et qu'ils sont plus exposés aux crises économiques.

Globalement, le taux d'emploi se situe en dessous du niveau généralement admis, c'est-à-dire entre 50 % et 75 % (cf. tableau 4.3). Il est beaucoup plus bas chez les femmes, ce qui traduit le fait que les femmes auraient moins de chances que les hommes à trouver un emploi. Par ailleurs, les données selon le milieu de résidence montrent que c'est en milieu rural que la proportion des femmes ayant un emploi au moment du recensement était la plus élevée (51,5% contre 25,1 pour le milieu urbain). Au plan régional, on peut constater que le taux d'emploi se situe dans la normale dans les régions de l'Est, du Sud, du Nord et de l'Extrême Nord. En revanche dans les régions de l'Adamaoua et du Littoral, moins de deux personnes sur cinq en âge de travailler exercent une activité économique. Le niveau de l'indicateur est particulièrement bas dans les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé où la population en âge de travailler est très élevée.

Tous ces constats amènent à dire que l'objectif de la réduction de l'extrême pauvreté à travers les emplois pourrait difficilement être atteint à l'horizon 2015 si les efforts ne sont pas redoublés. Il en est de même pour l'objectif qui est dérivé du précédent et qui vise à assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, à trouver un emploi décent et productif.

Tableau 4.3 : Taux d'emploi et taux d'emploi vulnérable par région/ville selon le sexe et le milieu de résidence

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	**Fém.**	**Total**	**Masc.**	**Fém.**	**Total**	**Masc.**	**Fém.**	**Total**
Taux d'emploi									
Adamaoua	55,3	23,7	39,3	48,5	16,1	32,6	60,3	28,7	44
Centre	48,5	34,2	41,3	44,3	25,4	35	60,8	57,2	58,9
Est	64	49,2	56,4	52	30,3	41,3	71,5	59,6	65,3
Extrême-Nord	56,3	44,8	50,3	45	19,1	32,3	60,3	52,3	56
Littoral	45,3	24,5	34,9	44,2	23	33,6	58,9	46	52,6
Nord	63,3	47,4	55,1	52,7	20,6	37,1	68,3	58	62,8
Nord-Ouest	50,7	47	48,7	45	36,9	40,8	54,8	53,2	53,9
Ouest	46,9	38	41,9	42,7	26,2	34	50,9	46,3	48,2
Sud	60,3	50,2	55,3	46,8	27,5	37,7	68,5	62,1	65,2
Sud-Ouest	51,4	36,6	44,1	44,5	29,8	37,2	57	42	49,6
Yaoundé	44,6	24,1	34,5	44,7	24,1	34,5	43,2	24,7	33,9
Douala	43,7	20,8	32,3	43,7	20,7	32,3	44,9	23,4	34,5
Cameroun	**52,2**	**38,1**	**44,9**	**45,2**	**25,1**	**35,2**	**60,6**	**51,5**	**55,7**
Taux d'emploi vulnérable									
Adamaoua	78,7	93,2	83,1	60,6	80,1	65,3	89,5	98,1	92,4
Centre	55,3	72,2	62,3	41,4	51,9	45,1	85,3	95,9	90,6
Est	79,8	94,8	86,5	56,7	81,3	65,5	90,4	98,5	94,3
Extrême-Nord	91,6	98,2	94,7	73,1	89,7	77,9	96,4	99,1	97,7
Littoral	49,6	67,2	55,8	47	63,4	52,6	74,8	92,7	82,4
Nord	87,7	97,3	92	66,8	84,8	71,6	95,3	99	97,1
Nord-Ouest	80,9	91,3	86,3	66,8	79,8	72,9	89,3	96,2	93,1
Ouest	74,2	91,3	83	58	77,6	66	87	96,9	92,6
Sud	68,5	88,8	77,6	44,1	60,3	49,7	78,6	95,4	86,7
Sud-Ouest	70,7	82,1	75,4	55,5	67,4	60,2	80,3	90,5	84,6
Cameroun	**71,9**	**87**	**78,5**	**52,1**	**67**	**57,3**	**85,5**	**97,1**	**55,7**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Plus de trois emplois sur cinq peuvent être qualifiés de vulnérables. La vulnérabilité est particulièrement généralisée en milieu rural du fait de la qualité de l'activité exercée ; le taux se situe à plus de 90 %.

Les femmes sont tout naturellement plus exposées que les hommes. En effet, plus de huit emplois sur dix occupés par les femmes sont vulnérables. Au plan régional, la vulnérabilité est plus accentuée dans les régions du septentrion, de l'Est, du Nord-Ouest et de l'Ouest où le taux de vulnérabilité dépasse largement la moyenne nationale, avec plus de huit emplois sur dix vulnérables. On observe cependant une légère diminution de la vulnérabilité dans les régions du Sud et du Sud-ouest.

4.3 Emploi Principal

Parmi les femmes, 1,9% exercent dans les professions intellectuelles et cadres supérieurs d'entreprises tandis que chez les hommes, 4,2% se retrouvent

dans ce groupe d'occupation.

Si on considère les employés de type administratif, les femmes représentent 1,7% contre 1,2% d'hommes. Parmi les femmes, on compte 71,3% d'agriculteurs, éleveurs et pêcheurs tandis que chez les hommes, 52,4% y exercent.

Le tableau 4.4 met en exergue l'importance de l'agriculture : trois personnes sur cinq y travaillent. Cette prépondérance des activités agricoles est très accentuée en zone rurale.

Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population active occupée par emploi exercé selon le milieu de résidence, le sexe et distribution du rapport de masculinité selon l'emploi exercé

	Milieu de résidence									Rapports de masculinité		
	Ensem.			Urbain			Rural			Ensem.	Urbain	Rural
Emploi exercé	**Masc.**	**Fém.**	**Total**	**Masc.**	**Fém.**	**Total**	**Masc.**	**Fém.**	**Total**			
01 : prof intellectuelles et cadres sup d'entreprises et de la fonction publique	4,2	1,9	3,2	8,1	5,4	7,1	1,0	0,3	0,6	284,2	273,9	393,4
02 : prof intermédiaires, cadres moyens et agents de maitrise	6,3	4,6	5,5	10,8	12,0	11,2	2,4	0,9	1,7	177,8	163,9	265,4
03 : employés de type administratif	1,2	1,7	1,4	2,4	4,8	3,3	0,3	0,1	0,2	97,2	91,1	217,1
04 : services et commerce	10,3	12,6	11,3	19,3	32,6	24,0	2,6	2,9	2,7	105,3	107,5	93,1
05 : conducteurs ouvriers mécaniques	6,5	0,2	3,7	11,8	0,4	7,8	1,9	0,0	1,0	5564,8	5766,4	4690,5
06 : artisans ouvriers qualifies	12,0	4,4	8,7	20,8	10,5	17,2	4,5	1,4	3,0	352,1	358,3	329,2
07 : manœuvres, ouvriers non qualifies	4,1	2,0	3,2	7,2	4,8	6,3	1,5	0,6	1,1	265,9	271,4	245,7
08 : forces armées et police	1,7	0,3	1,1	3,5	0,8	2,5	0,2	0,0	0,1	810,6	816,1	735,7
09 : agriculture, élevage, pêche	52,4	71,3	60,6	16,0	28,7	20,5	85,6	93,7	89,6	95,0	101,6	94,0
10 : autres	1,3	1,2	1,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	212,5	251,5	143,2
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**129,2**	**181,2**	**103,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

En milieu urbain, on constate tout de même qu'une personne sur cinq exerce dans l'agriculture, surtout les femmes. En ville, les femmes exercent beaucoup plus dans le commerce (plus de trois femmes sur dix y travaillent), les hommes par contre font beaucoup plus dans l'artisanat (plus d'une personne sur cinq y travaillent).

Les forces armées et polices sont constituées majoritairement d'hommes (810 hommes pour 100 femmes) ainsi que les emplois de la catégorie conducteurs ouvriers mécaniques (5564 hommes pour 100 femmes).

4.4 Contribution des femmes à l'activité économique

D'après les données du tableau 4.5 et tel que le présente le graphique 4.2, en 2005, le taux brut d'activité est de 48,4% pour les femmes contre 66% pour les hommes. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les hommes maintiennent une dynamique constante pour le travail rémunérateur, alors qu'il arrive très souvent que les femmes abandonnent leurs activités sous l'influence du conjoint. Une telle attitude, néfaste à l'épanouissement de la femme s'explique par des comportements culturels traditionnels qui entravent l'autonomisation des femmes.

Au plan national, ce taux d'activité correspond à 41,1% pour les femmes en milieu urbain contre 64,5% pour les hommes, soit un écart de 23,4 points au détriment des femmes. Quant au milieu rural, il présente un taux d'activité de 55,8% pour les femmes contre 67,8% pour les hommes.

Graphique 4.2 : Comparaison de quelques indicateurs économiques (%)

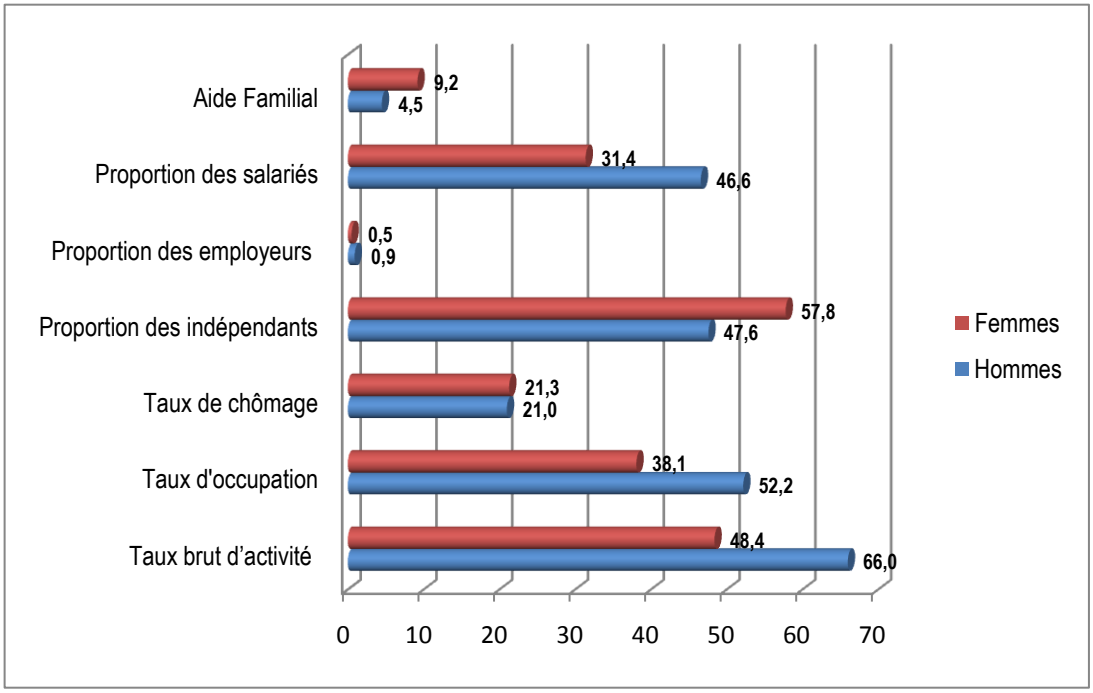

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Dans l'ensemble, le taux d'occupation des personnes de 15 ans et plus est de 38,1% chez les femmes contre 52,2% chez les hommes, soit un écart de 14,1 points au profit des hommes. En milieu urbain, ce taux d'occupation est de 25,1% pour les femmes et 45,1% pour les hommes contre 51,5% pour femmes et 60,6% pour les hommes en milieu rural.

Tableau 4.5 : Quelques indicateurs économiques (%) de la population de 15 et plus selon le milieu de résidence et le sexe en 2005

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**
Taux brut d'activité	66,0	48,4	56,9	64,5	41,1	52,9	67,8	55,8	61,4
Taux d'occupation	52,2	38,1	44,9	45,1	25,1	35,2	60,6	51,5	55,7
Taux de chômage	21,0	21,3	21,1	30,0	39,0	33,5	10,7	7,8	9,3
Proportion des indépendants	47,6	57,8	51,2	78,3	66,5	72,5	63,9	63,6	63,8
Proportion des employeurs	0,9	0,5	0,7	0,4	0,1	0,3	0,6	0,3	0,5
Proportion des salariés	46,6	31,4	41,2	10,0	2,7	6,4	27,2	12,3	20,7
Aide Familial	4,5	9,2	6,1	11,2	30,6	20,7	8,0	23,4	14,7

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les aides familiaux représentent une proportion de 9,2% de femmes et 4,5% d'hommes. La proportion des indépendants est de 57,8% chez les femmes et de 47,6% chez les hommes. En milieu urbain, il y a 66,5% de femmes indépendantes contre 78,3% d'hommes indépendants. En milieu rural, l'écart est moins marqué avec des proportions respectives de 63,6% pour les femmes et 63,9% pour les hommes. Outre le faible niveau de formation et d'éducation, le poids des pesanteurs socioculturelles explique la tendance à l'autonomie dans l'occupation qui est plus spontanée chez les hommes que chez les femmes.

Chez les femmes, le taux de chômage est de 21,3% contre 21% chez les hommes. En milieu urbain, ce taux de chômage est de 39% pour les femmes contre 30% pour les hommes. En matière de travail décent sur la base de la rémunération et de la qualité de l'offre, le milieu rural n'offre pas beaucoup d'opportunités à la promotion de l'emploi d'une manière générale. Malgré les acquis notables, les Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale d'une part, celui de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'autre part, devraient conjuguer leurs efforts pour améliorer les cadres juridiques et les mécanismes économiques favorables à la création d'emplois rémunérés en milieu rural. La nécessité de développer des actions et/ou programmes prioritaires en faveur des femmes et des hommes s'impose pour la promotion de l'emploi en milieu rural.

4.4.1 Type d'emploi exercé par les femmes

Il ressort du tableau 4.6 ci-dessous que les conditions d'activité sont précaires et la sécurité au travail n'est pas aussi garantie dans la plupart des cas. En effet, plus de 83,5% des emplois exercés par les femmes sont sans contrat. Les contrats à durée indéterminée représentent à peine 6% de l'ensemble des contrats décrochés par les femmes.

En milieu urbain, les emplois de type libéral sont en majorité occupés par les hommes (11% contre seulement 4% par les femmes), tandis que les emplois sans

contrat sont davantage occupés par les femmes (59.3% contre 48% pour les hommes).

En milieu rural, la quasi-totalité des emplois des femmes est de type permanent sans contrat (95,7%) ; il n'existe presque pas de travail sécurisé dans ce milieu.

Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population active occupée par type d'emploi exercé selon le milieu de résidence et le sexe

	CAMEROUN			Urbain			Rural		
Type d'emploi	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**
Emploi de type libéral	5,8	1,5	3,9	11,0	4,0	8,6	1,1	0,2	0,6
Emploi avec contrat écrit à durée indéterminée	9,7	6,1	8,1	17,8	16,8	17,4	2,5	0,8	1,6
Emploi avec contrat écrit à durée déterminée	8,3	4,1	6,5	13,9	10,4	12,7	3,3	1,0	2,2
Emploi de débutant, à l'essai	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1
Emploi permanent sans contrat	69,3	83,5	75,5	48,0	59,3	52,0	88,3	95,7	91,9
Emploi temporaire avec accord verbal entre parties	0,5	0,7	0,6	1,0	1,7	1,2	0,1	0,1	0,1
Emploi de type saisonnier (agriculture+élevage)	2,6	1,3	2,1	1,1	0,6	0,9	3,9	1,7	2,8
Emploi occasionnel instable	3,6	2,7	3,2	6,8	6,9	6,8	0,7	0,5	0,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

4.4.2 Branches d'activité, statut dans l'emploi et niveau d'instruction des femmes

Le constat fait à la section 4.1.2 se reprécise ici en analysant le lien entre le statut dans l'emploi et le niveau d'instruction des femmes : la proportion des employeurs (patrons) ainsi que celle des salariés permanent croît avec le niveau d'instruction des femmes tandis que l'effet inverse est observé chez les indépendants et les aides familiaux. En d'autres termes, les femmes avec un niveau d'instruction élevé recherchent de plus en plus un emploi confortable, sécurisant et rémunérateur alors que leurs consœurs les moins instruites sont moins exigeantes et se contenteraient d'exercer activement les premiers emplois précaires et vulnérables qui leur tomberaient sous la main.

Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population féminine active occupée par statut dans l'emploi, par branche d'activité et par secteur d'activité selon le niveau d'instruction

	Sans Niveau	Primaire	Secondaire 1 er cycle	Secondaire 2è cycle	Supérieur	Ensemble
Statut dans l'emploi						
Salarie permanent	0,4	2,5	14,4	48,8	78,4	8,2
Salarie temporaire	1,2	3,5	8,9	14,5	9,9	4,1
Employeur	0,2	0,2	0,4	0,6	0,7	0,3
Indépendant	62,2	75,0	64,2	32,1	10,0	63,6
Aide familial	36,0	18,1	10,7	3,4	0,9	23,4
Apprenti rémunéré	0,1	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1
Apprenti non-rémunéré	0,0	0,5	0,9	0,3	0,0	0,3
Total Femmes	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Branche d'activité						
Agriculture, Sylviculture, chasse, Pêche	93,5	74,9	39,3	12,9	4,9	74,3
Industries Extractives	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,0
Activités de Fabrication	0,9	5,9	13,6	11,2	6,1	4,9
Production/Distribution Eau/Electricité	0,0	0,0	0,1	0,9	1,7	0,1
Construction	0,1	0,1	0,3	0,6	1,1	0,2
Commerce/Entretien	4,4	13,0	25,9	27,6	12,4	11,6
Hôtels et Restaurants	0,3	1,2	3,0	4,2	2,6	1,2
Transport et Communications	0,1	0,4	1,7	4,4	8,2	0,7
Activités Financières	0,0	0,0	0,3	2,5	7,2	0,3
Immobilier/Location	0,0	0,1	1,2	5,1	9,3	0,6
Administration Publique/Défense et Autres Services	0,6	4,4	14,6	30,6	46,1	6,1
Total Femmes	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Secteur d'activité						
Secteur Primaire	93,5	74,9	39,3	12,9	4,9	74,3
Secteur secondaire	1,0	6,1	14,0	12,7	9,2	5,2
Secteur tertiaire	5,5	19,1	46,7	74,4	85,9	20,5
Total Femmes	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 4.3 : Proportion de femmes exerçant l'agriculture, la sylviculture, la chasse ou la pêche par niveau d'instruction

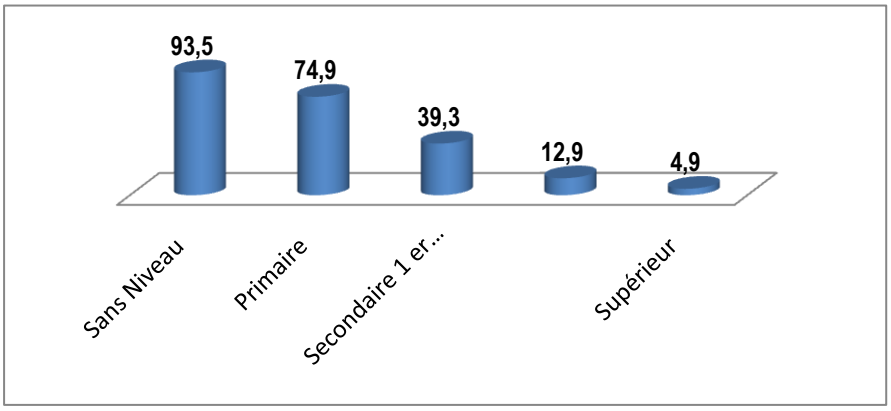

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les femmes sans niveau d'instruction et celles de niveau primaire se retrouvent en grande partie dans la branche d'activité Agriculture, Sylviculture,

Chasse, Pêche (93,5% pour les sans niveau et 74,9% pour le niveau primaire). Les femmes ayant le niveau secondaire 2nd cycle sont majoritairement présentes dans la branche Administration Publique/Défense et Autres services (30,6%). Par contre, celles ayant un niveau secondaire 1er cycle évoluent beaucoup plus dans la branche Agriculture, Sylviculture, Chasse, Pêche (39,3%). (cf. tableau 4.7 et Graphique 4.3).

4.4.3 Secteur de l'économie employant les femmes

La répartition des emplois par secteur institutionnel est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Les données collectées au troisième RGPH permettent de distinguer trois secteurs : le secteur formel (comprenant le secteur public et le secteur privé formel), le secteur informel non agricole, et enfin le secteur agricole composé principalement de l'agriculture vivrière. Les personnes travaillant dans les ménages et dans les entreprises associatives sont considérées comme exerçant dans le secteur informel.

Dans l'ensemble (cf. tableau 4.8), le secteur informel emploie l'essentiel de la main d'œuvre féminine : en effet, près de 92% des femmes évoluent dans ce secteur, avec 20,3% évoluant dans l'informel non agricole et 71,6% évoluant dans l'informel agricole. Cette distribution est différemment vécue selon le milieu de résidence ; en milieu rural, la quasi–totalité des femmes évolue dans le secteur informel (98,9%) dont 93,3% dans l'informel agricole et 5,6% dans l'informel non agricole. Le milieu urbain concentre 77, 7% de femmes évoluant globalement dans l'informel dont 28,2% dans l'informel agricole et 49,5 dans l'informel non agricole.

Le secteur formel quant à lui n'occupe dans l'ensemble qu'à peine 8,2% des femmes contre 16,2% d'hommes. Le secteur formel et l'informel non agricole concernent davantage les emplois urbains et emploient plus d'hommes que de femmes alors que l'informel agricole concerne plus les emplois ruraux et emplois plus de femmes que d'hommes.

Tableau 4.8 : Répartition (%) de la population active occupée par secteur de l'économie selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de masculinité

	Milieu de résidence									Rapports de masculinité		
	Urbain			Rural			Ensemble			Urbain	Rural	Ensem.
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble			
Formel	30,3	22,3	27,4	3,8	1,1	2,5	16,2	8,2	12,7	246,5	359,2	256,5
Informel non agricole	54,0	49,5	52,4	11,3	5,6	8,5	31,3	20,3	26,5	198,4	207,4	200,0
Informel agricole	15,7	28,2	20,1	84,9	93,3	89,1	52,4	71,6	60,8	101,0	93,8	94,7

Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**181,2**	**103,0**	**129,2**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

4.5 Travail de la jeune fille 6-14 ans

Le travail des enfants est un fait social et économique observé dans la majorité des pays du monde. Ces enfants interviennent dans tous les secteurs d'activités, principalement dans l'agriculture, le commerce, l'industrie. La mise au travail précoce qui se fait généralement au détriment de leur scolarisation, est fortement influencée par la pauvreté des familles[15].

Les conventions internationales ratifiées par le Cameroun décomposent le travail des enfants en trois paliers qui sont : les pires formes de travail qui représentent le noyau dur, le travail des enfants à abolir et le travail économique non interdit. Malgré cet instrument juridique qui tend à protéger les enfants, la problématique du travail des enfants est d'actualité. L'âge minimum d'entrée dans le marché du travail au Cameroun est fixé à 14 ans. Mais le 3ème Recensement a collecté des informations sur les activités économiques des enfants de 6 ans et plus, ceci pour pouvoir mesurer le phénomène du travail des enfants. La tranche d'âges retenue pour évaluer l'activité économique de la jeune fille dans cette étude est 6-14 ans car, dans cet intervalle, l'enfant est supposé être à l'école.

4.5.1 Activité économique des filles

L'activité économique des filles désigne la plupart des travaux effectués par elles, pour le marché du travail ou non, rémunérés ou non à l'heure ou à temps plein, occasionnels ou réguliers, légaux ou illégaux. Elle ne comprend pas les tâches effectuées au foyer ou à l'école. La proportion des filles de 6 à 14 ans occupées économiquement en 2005 est de 9,1% (cf. tableau 4.9). L'ampleur des résultats dépend du milieu de résidence du fait des différences dans l'organisation du travail et des différentes alternatives. Le milieu rural est plus propice à la mise au travail des filles. La proportion des filles occupées économiquement est de 14,8% en milieu rural contre 2,5% en milieu urbain. Ainsi, la mobilisation des jeunes filles sur le marché du travail semble décroître avec le taux d'urbanisation : des grandes villes aux villes moyennes et de celles-ci aux zones rurales. Ceci s'expliquerait en partie par le fait que les zones rurales se caractérisent par une offre scolaire insuffisante.

Selon la région, le travail des filles revêt un caractère assez préoccupant dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. La proportion des filles de 6 à 14 ans occupées économiquement y est respectivement de 12,9%, 21%, et

[15] INS : Rapport national sur le travail des enfants, 2009

25,7%. Le phénomène est moins important dans les régions de l'Ouest (1,2%), du Centre (1,3%), du littoral (1,4%) et dans les deux grandes métropoles du pays : Yaoundé (1,1%) et Douala (1,4%).

Tableau 4.9 : Taux d'activité des filles de 6-14 ans par région et par survie des parents selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Métropoles			
Yaoundé	1,1	-	1,1
Douala	1,4	-	1,4
Régions			
Adamaoua	5,8	17,7	12,9
Centre	1,0	1,9	1,3
Est	2,0	8,5	6,0
Extrême-Nord	9,4	30,2	25,7
Littoral	1,3	2,5	1,4
Nord	5,3	27,4	21,0
Nord-Ouest	2,1	4,8	3,9
Ouest	0,8	1,4	1,2
Sud	1,0	2,2	1,8
Sud-Ouest	1,2	2,3	1,9
Cameroun	**2,5**	**14,8**	**9,1**
survie des parents			
Père seul en vie	3,4	17,2	10,9
Mère seule en vie	3,6	14,4	9,1
Père et mère en vie	2,3	14,9	9,1
Père et mère décédés	4,9	16,8	11,0
Cameroun	**2,5**	**14,8**	**9,1**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

La ***survie des parents*** semble influencer l'entrée précoce des filles dans le marché du travail. En effet, 10,9% des filles dont le père est en vie sont occupées économiquement, cette proportion est de 11% pour celles dont les deux parents sont décédés. 9,1% de filles dont l'un des parents est en vie sont occupées. En milieu rural, ces proportions sont de 17,2% et 16,8% respectivement pour les filles dont seul le père est en vie et celles dont les deux parents sont décédés. Ces différences de proportion entre l'occupation économique des orphelines et les autres ne sont certes pas élevées, mais les résultats laissent présumer que le décès d'au moins un parent (surtout de la mère) rend la situation de la jeune fille plus précaire. Cette situation est susceptible de compromettre la scolarisation de la fille ou son espérance de survie scolaire, la prédisposant ainsi à saisir toute opportunité d'emploi pour survivre.

4.5.2 Statut dans l'emploi des filles occupées économiquement

La lecture du tableau 4.10 montre que l'essentiel des filles occupées économiquement sont des aides familiales (76,5%). Ces aides consistent pour la plupart des cas, à accompagner les parents dans leurs activités agropastorales, faire des courses légères pour le compte de la famille etc. Dans la mesure où ces aides

ne compromettent pas la santé ou le développement de l'enfant, ni sa scolarité, elles peuvent constituer une expérience positive. En revanche, les 21,8% des filles exerçant comme indépendantes rentrent incontestablement dans la catégorie des travaux des enfants tels que proscrits par la convention de l'OIT.

Tableau 4.10 : Répartition (%) des filles qui travaillent par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Salarié permanent	2,3	0,1	0,2
Salarie temporaire	4,8	0,8	1,0
Employeur	0,2	0,1	0,1
Indépendant	28,5	21,3	21,8
Aide familial	61,0	77,6	76,5
Apprenti rémunéré	0,7	0,0	0,1
Apprenti non rémunéré	2,4	0,0	0,2
Ensemble	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

4.6 Chômage des femmes

Le taux de chômage est la mesure du marché du travail la mieux connue et sans aucun doute la plus largement citée par les médias et les syndicats des travailleurs. Cet indicateur est particulièrement sensible à la conjoncture économique.

La répartition de la population active en deux catégories (chômage et emploi) est aujourd'hui devenue irréaliste, car cette distinction simplifiée ne rend pas convenablement compte de la sous-utilisation des ressources humaines. Entre les deux, se trouve une troisième situation que l'on appelle le sous-emploi. Ce phénomène a pris de l'ampleur ces dernières décennies et se caractérise par des emplois à temps partiel, occasionnels, temporaires, emploi à rémunération insuffisante au regard soit du seuil de pauvreté, soit de la qualification du travailleur. Toutes les personnes qui exercent de telles activités sont exclues du chômage. Elles sont de plus en plus nombreuses, aussi le taux de chômage calculé à partir des données du 3^{è}RGPH serait en réalité sous estimé.

4.6.1 Niveau global du chômage

Dans un contexte africain où les activités du secteur primaire sont prédominantes, il est difficile pour un recensement général de la population et de l'habitat, d'appréhender de manière satisfaisante le phénomène du chômage. L'évolution du chômage est observée grâce au taux global de chômage qui est obtenu en rapportant la population active inoccupée (formée de chômeurs et de personnes à la recherche du premier emploi), à la population active. Comme on l'a déjà souligné, l'effectif de la population active inoccupée est très faible, comparé à

l’effectif total de la population active. Ceci s’explique par le fait que beaucoup de gens se déclarent agriculteurs alors qu’en réalité ils ne sont pas occupés. Cela explique les faibles taux au niveau national. Sans doute à cause de l’approche adoptée lors du recensement, le niveau du chômage trouvé est sous-évalué.

Tableau 4.11 : Distribution du taux global de chômage par région/ville selon le sexe et le milieu de résidence

Région/Ville	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Cameroun	**21,0**	**21,3**	**21,1**	**30,0**	**39,0**	**33,5**	**10,7**	**7,8**	**9,3**
Adamaoua	14,8	18,6	16,0	22,1	35,0	25,7	9,7	10,0	9,8
Centre	26,1	29,7	27,6	31,2	41,4	35,2	12,2	8,1	10,2
Est	12,4	10,3	11,5	21,4	24,9	22,7	7,6	5,1	6,4
Extrême-Nord	12,3	7,4	10,1	25,2	30,8	26,9	8,1	3,9	6,1
Littoral	33,5	43,3	37,3	35,0	46,1	39,3	15,1	13,3	14,3
Nord	8,7	6,5	7,7	18,2	27,5	20,9	4,7	2,5	3,7
Nord-Ouest	19,2	17,3	18,2	25,3	27,9	26,5	15,2	11,8	13,3
Ouest	23,6	19,7	21,6	29,9	34,2	31,7	17,7	11,8	14,4
Sud	17,0	15,1	16,2	30,0	39,4	33,6	10,1	6,4	8,3
Sud-ouest	20,5	24,9	22,4	28,8	36,5	32,0	14,2	16,1	15,0
Yaoundé	31,8	44,3	36,7	31,8	44,5	36,8	32,2	40,1	35,3
Douala	36,6	50,5	41,8	36,6	50,6	41,9	34,5	39,7	36,3

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Le chômage qui est un phénomène davantage urbain que rural, atteint son niveau le plus élevé dans les régions les plus urbanisées à savoir le Littoral, le Centre, le Sud-Ouest et l'Ouest. Dans 4 régions, les femmes sont nettement plus exposées au chômage que les hommes. Ce sont dans l'ordre d'importance les régions du Littoral, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et du Centre avec des écarts respectifs de : 9,8 ; 4,4 ; 3,8 et 3,6 points en défaveur des femmes (cf. tableau 4.11).

Douala qui est pourtant la capitale économique, connaît le niveau de chômage le plus élevé, avec près de deux actifs sur cinq. L'écart hommes-femmes se creuse davantage au détriment des femmes aussi bien à Douala (13,9 points) qu'à Yaoundé (12,5 points).

4.6.2 Taux spécifiques de chômage

Après la localisation géographique du chômage, il est nécessaire de savoir les tranches d'âges qui en sont les plus touchées.

Les jeunes éprouvent d'énormes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Le taux de chômage croît avec l'âge jusqu'à trente quatre ans, c'est dire que les seniors en souffrent moins que les jeunes. Au delà de 39 ans, le taux de chômage décroit de manière drastique et tend à s'annuler aux âges avancés (cf. Tableau 4.12).

En milieu urbain, les hommes sont plus exposés au chômage que les femmes, au contraire du milieu rural où le risque de se retrouver au chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 4.12 : Taux spécifiques de chômage par groupes d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âge	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15 - 19	15,0	15,4	15,2	52,2	54,7	53,4	11,6	12,0	11,8
20 - 24	18,8	18,9	18,8	51,3	56,4	53,9	12,0	11,8	11,9
25 - 29	41,3	37,5	39,4	60,7	68,5	64,3	21,0	14,8	17,6
30 - 34	40,1	38,4	39,3	50,2	60,3	54,5	26,4	17,7	22,0
35 - 39	30,0	32,0	30,9	38,5	51,3	43,7	16,7	11,2	14,0
40 - 44	17,9	19,5	18,6	24,1	33,3	27,5	8,8	6,4	7,7
45 - 49	14,6	13,4	14,1	19,7	23,8	21,2	7,4	3,8	5,7
50 - 54	10,5	8,1	9,5	14,7	15,2	14,9	4,8	2,7	3,8
55 - 59	10,0	7,6	9,0	14,8	14,2	14,6	4,6	3,1	3,9
60 - 64	9,5	6,3	8,2	15,4	13,2	14,6	4,3	2,8	3,6
65 - 69	7,6	5,0	6,5	14,1	11,0	13,0	3,5	2,5	3,0
70 - 74	1,6	0,8	1,3	3,8	1,6	2,9	0,8	0,6	0,7
75 - 79	1,3	0,7	1,0	2,9	1,3	2,2	0,8	0,6	0,7
80 - 84	1,1	0,8	0,9	2,6	1,6	2,2	0,7	0,6	0,6
85 - 89	1,1	0,9	1,1	2,2	1,7	2,0	0,9	0,8	0,8
90 - 94	1,1	1,2	1,1	2,4	2,2	2,3	0,8	1,1	0,9
95 et +	1,2	1,1	1,2	2,1	2,0	2,0	1,0	1,0	1,0
Cameroun	**20,8**	**21,0**	**20,9**	**30,3**	**39,3**	**33,8**	**10,8**	**8,2**	**9,5**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Depuis quelques années, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel favorable à la promotion de l'entreprenariat des femmes. On peut citer la création du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, avec en son sein une Direction de la Promotion Economique de la Femme et de la Famille comprenant un service spécifique chargé de l'entreprenariat féminin.

Sur fonds PPTE, un dispositif est mis en place dans les Centres de Promotion de la Femme pour octroyer des micro crédits productifs aux femmes préalablement formées en montage et gestion des projets, Technologies de l'Information et de la Communication, hôtellerie et restauration, coiffure et esthétique, industrie de l'habillement, etc. Le Centre des Technologies Appropriées renforce les capacités des femmes dans les techniques de conservation et de transformation des aliments.

Dans le même temps, les partenaires au développement soutiennent et financent les Activités Génératrices de Revenus (AGR) des femmes à travers des programmes et des projets.

Mais, en dehors d'une petite classe qui a émergé au stade de femmes entrepreneurs (cf. Groupement des Femmes d'Affaires du Cameroun), la grande majorité reste au stade d'AGR destinée à la satisfaction des besoins immédiats de

nutrition, santé etc… Même si la contribution de ces dernières au développement n'est pas négligeable, il, manque une réelle impulsion pour booster ces AGR en entreprises, c'est-à-dire en créneaux créateurs d'emplois et comptables dans les grands circuits commerciaux.

Il est évident que les fonds rotatifs des CPFF (Centre de Promotion de la Femme et de la Famille), les prêts obtenus par les femmes auprès des associations, tontines et coopératives d'épargne restent insuffisants pour donner une véritable impulsion à l'entreprenariat des femmes camerounaises qui manque encore de garanties fiables.

Les mesures prises par le Gouvernement pour renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et faciliter leur accès au titre foncier sont certes non négligeables mais, il serait souhaitable d'alléger considérablement les conditions d'accès des femmes au crédit d'une part, et d'autre part, que l'Etat serve de garantie (même au secteur informel) dans la recherche des financements auprès des bailleurs de fonds.

CHAPITRE V : FEMMES, FAMILLE ET MENAGE

Ce chapitre traite du comportement matrimonial des femmes. Les familles se constituent majoritairement à travers le mariage (les mariages concernent ici les unions consensuelles et les unions libres) et l'objectif premier de celui-ci reste la procréation. Jusque là, la société a lié l'épanouissement de la femme au mariage.

Il sera abordé dans ce chapitre « femmes, famille et ménage » les questions ayant trait à la nuptialité et à la fécondité des femmes, avec emphase sur la fécondité tardive et nombreuse. Il sera également question de la précocité de la nuptialité et de la fécondité avec un accent particulier sur les adolescentes. La dernière partie de ce chapitre sera consacrée à la situation des femmes chefs de ménage.

5.1 Etat matrimonial

Dans cette partie, nous abordons les questions liées à l'état matrimonial et au mariage en mettant l'emphase sur le mariage des adolescentes et le célibat.

5.1.1 Données globales

Au total, 47,1% des femmes de 12 ans ou plus sont mariées au Cameroun, 4,1% vivent en union, 38,2% des femmes sont célibataires, 1,1% sont séparées, 1,1% sont divorcées et 8,3% de femmes sont veuves (cf. tableau 5.1). D'après le tableau 5.2, La population âgée de 15-19 ans représente 8,3% des mariés chez les hommes alors que la population âgée de 12-19 ans représente 34,7% des mariées chez les femmes. La proportion des femmes mariées croît avec l'âge jusqu'au groupe d'âges 35-39 ans avant de décroître. La proportion des femmes vivant en union libre croît également avec l'âge et atteint le maximum dans le groupe d'âge 25-29 ans. La structure par âge des divorcées montre que la plupart d'entre elles se retrouvent au niveau des 50-54 ans. Le divorce commence assez tard chez les femmes au Cameroun.

Tableau 5.1 : Répartition de la population résidante âgée de 12 ans et plus (femmes)/ 15 ans et plus (hommes) par sexe selon l'état matrimonial

	Etat matrimonial						Total	
Sexe	**Célibataire**	**Marié**	**Union libre**	**Séparé**	**Divorcé**	**Veuf**	**%**	**Effectifs**
Femmes	38,2	47,1	4,1	1,1	1,1	8,3	100,0	5409753
Hommes	45,3	47,2	4,7	0,7	0,6	1,5	100,0	4534495
Ensemble	**41,5**	**47,2**	**4,4**	**1,0**	**0,9**	**5,2**	**100,0**	**9944248**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 5.2 : Proportion de la population résidante âgée de 12 ans et plus (femmes)/ 15 ans et plus (hommes) par groupe d'âges selon le sexe et l'état matrimonial.

Groupes d'âges	Etat matrimonial hommes							Etat matrimonial femmes						
	% Cél	% Marié	% Ul	% Sep	% Div.	% veuf	Total	% cél	% marié	% ul	% sép	% div	% veuf	Total
12-14								88,6	10,9	0,2	0,1	0,1	0,1	100
15-19	91,1	8,3	0,4	0,1	0,1	0,1	100	73,1	23,8	2,4	0,3	0,3	0,2	100
20-24	79,5	17,1	2,9	0,2	0,2	0,1	100	45,6	45,5	7,3	0,6	0,6	0,5	100
25-29	52,8	38,2	8,1	0,4	0,3	0,3	100	28,8	60,3	7,9	0,9	0,9	1,1	100
30-34	29,8	58,4	10,0	0,7	0,6	0,5	100	20,1	68,2	6,1	1,4	1,4	2,9	100
35-39	19,3	69,3	8,8	0,9	0,8	0,9	100	15,9	70,6	4,5	1,8	1,7	5,4	100
40-44	13,2	76,6	6,4	1,3	1,1	1,5	100	12,9	69,6	3,0	2,3	2,2	9,9	100
45-49	10,4	80,3	4,6	1,5	1,3	2,1	100	11,5	66,1	2,5	2,6	2,4	14,9	100
50-54	8,5	82,5	3,0	1,6	1,4	3,1	100	10,0	60,5	1,7	2,6	2,5	22,8	100
55-59	7,5	83,3	2,3	1,6	1,4	3,8	100	9,4	54,8	1,6	2,3	2,4	29,5	100
60-64	7,7	81,8	1,8	1,7	1,5	5,5	100	9,5	45,3	1,3	2,1	2,3	39,5	100
65-69	7,4	80,8	1,7	1,7	1,4	7,0	100	9,1	38,0	1,3	1,6	1,8	48,2	100
70-74	7,8	77,8	1,3	1,7	1,6	9,9	100	10,1	28,7	0,9	1,5	1,9	57,0	100
75-79	7,7	76,5	1,2	1,4	1,4	11,8	100	9,4	23,6	0,9	1,1	1,5	63,5	100
80-84	8,9	73,1	0,9	1,4	1,7	14,0	100	10,9	20,0	0,7	1,2	1,8	65,5	100
85 et plus	9,7	69,5	0,9	1,3	1,5	17,1	100	11,3	18,3	0,8	1,0	1,4	67,2	100
Ensemble	**45,3**	**47,2**	**4,7**	**0,7**	**0,6**	**1,5**	**100**	**38,2**	**47,1**	**4,1**	**1,1**	**1,1**	**8,3**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 5.1 : Structure par âge des femmes selon l'état matrimonial

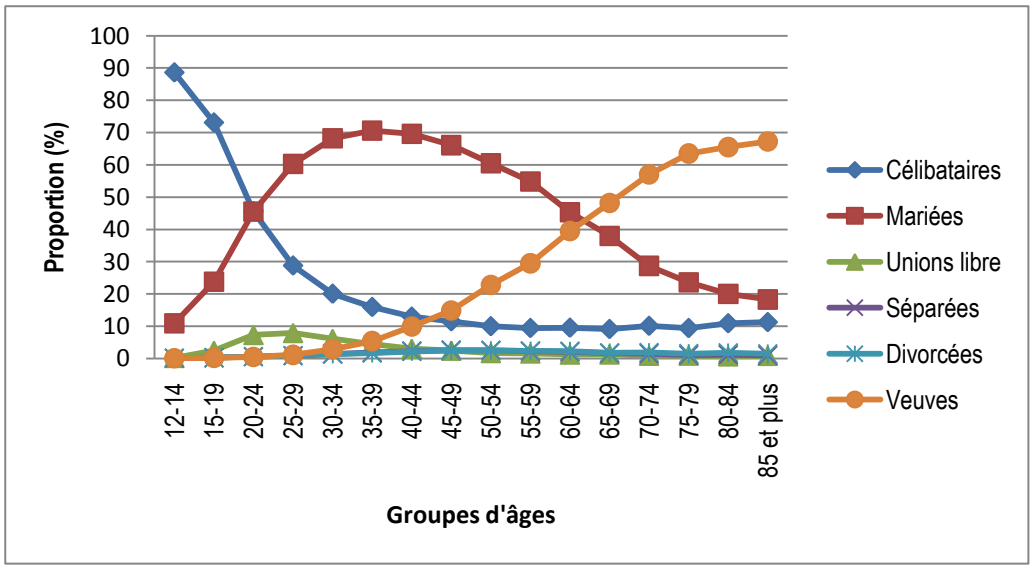

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

L'examen du tableau 5.3 ci- dessous montre que l'état matrimonial influence la situation d'activité des femmes.

Les femmes vivant en union ou celles ayant déjà vécu en union sont plus astreintes à exercer une activité économique que les femmes célibataires. En effet,

les pourcentages les plus élevés des femmes actives occupées s'observent chez celles en rupture d'union : séparées (59,2%), divorcées (54,1%), veuves (52,2%). Viennent ensuite les femmes actuellement en union : mariées (43%) et unions libres (37,3%)). Le faible pourcentage des femmes actives occupées est celui des femmes célibataires (21,5 %). Ainsi, le décès du conjoint ou la non présence de ce dernier dans le ménage, oblige désormais les femmes vivant seules à supporter le fardeau de la famille. En conséquence, elles sont contraintes à exercer une activité économique pour subvenir aux charges du ménage.

Tableau 5.3 : Répartition de la population féminine âgée de 12 ans et plus par situation d'activité selon l'état matrimonial

	célibataire	mariée	union libre	séparée	divorcée	veuve	Ensemble
A travaillé	21,5	43,0	37,3	59,2	54,1	52,2	35,7
Sans emploi ayant travaillé	3,0	2,0	3,3	3,7	3,9	2,2	2,5
A la recherche 1ere fois	12,0	3,7	10,0	3,7	3,7	0,8	6,9
Femme au foyer	4,8	28,2	31,2	12,0	14,0	12,6	17,8
Etudiante/Elève	38,1	3,2	3,2	1,4	1,0	0,2	16,2
Rentière	0,3	0,3	0,3	0,8	0,9	1,1	0,4
Retraitée	0,1	0,2	0,1	0,7	1,0	1,2	0,3
Vieillarde	0,6	1,1	0,4	2,4	3,6	17,4	2,2
Handicapée	0,7	0,6	0,7	1,7	1,5	4,0	0,9
Oisive	19,0	17,8	13,6	14,3	16,3	8,3	17,2
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Au Cameroun, 23,0% des femmes en union vivent en union polygamique. La polygamie est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. Les proportions sont respectivement de 31,3% et de 12,7% pour les deux milieux (cf. tableau 5.4).

C'est dans les régions du septentrion (Nord, Adamaoua et Extrême-Nord), qu'on trouve des proportions élevées de femmes en union polygame : 40,1%, 38,3% et 35,0% respectivement. Le Littoral est la région où l'on trouve la plus faible proportion de femmes en union polygame (6,1%).

Tableau 5.4 : Répartition de la population résidante féminine de 12 ans et plus vivant en union polygame

	Ensemble			Urbain			rural		
	Fem. en union	Fem. en union polygame	% Fem. en union polygame	Fem. en union	Fem. en union polygame	% Fem. en union polygame	Fem. en union	Fem. en union polygame	% Fem. en union polygame
Adamaoua	153215	58692	38,3	53546	16919	31,6	99669	41773	41,9
Centre	443306	37167	8,4	306652	19470	6,3	136654	17697	13,0
Est	127205	24708	19,4	39390	6266	15,9	87815	18442	21,0
Extrême-Nord	548577	191876	35,0	110714	29916	27,0	437863	161960	37,0
Littoral	382820	23468	6,1	355251	20897	5,9	27569	2571	9,3
Nord	307374	123392	40,1	73298	20637	28,2	234076	102755	43,9
Nord -Ouest	242115	53101	21,9	84711	11414	13,5	157404	41687	26,5
Ouest	276667	94909	34,3	111089	25946	23,4	165578	68963	41,6
Sud	101294	9554	9,4	28865	1996	6,9	72429	7558	10,4
Sud-Ouest	189106	20490	10,8	75473	4495	6,0	113633	15995	14,1
Cameroun	**2771679**	**637357**	**23,0**	**1238989**	**157956**	**12,7**	**1532690**	**479401**	**31,3**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Le nombre de femmes vivant en union polygame croît au fur et à mesure que l'âge de la femme augmente et atteint son maximum dans le groupe d'âges 60-64 ans avec une proportion de 31,4%. Puis, on assiste à une baisse progressive des femmes polygames au sein de la population du fait du décès des époux. Après le décès de l'époux, la femme polygame se déclare veuve. En milieu urbain, la proportion des femmes polygames évolue en dents de scie et atteint son maximum dans les groupes d'âges 65-69 ans et 70-74 ans (23,7%). En milieu rural, on observe des proportions assez élevées de femmes polygames à chaque groupe d'âges. 37,1% de femmes vivent en union polygame à 50-54 ans (cf. annexe tableau 5.A.1).

5.1.2 Célibataires

Dans la population résidante féminine de 12 ans et plus dénombrée en 2005, on observe 38,2% de célibataires dont 46,3% vivent en milieu urbain et 29,9% vivent en milieu rural (cf. tableau 5.5).Cette forte représentativité des célibataires en milieu urbain est certainement due aux effets des migrations internes des jeunes pour des raisons soit scolaires, soit économiques (recherche d'un emploi non agricole). La répartition des femmes célibataires par région révèle que la région du Nord-Ouest est celle qui détient une forte proportion des femmes célibataires de 12 ans et plus (47,0%) ; elle est suivie des régions du Centre (46,8%), du Littoral (45,7%), du Sud-Ouest (45,5%), du Sud (36,4%), de l'Ouest (35,5%), de l'Est (32,6%), de l'Adamaoua (29,1%), de l'Extrême-Nord (25,7%) et du Nord (24,9%). Quelle que soit la région considérée, la proportion des célibataires vivant en milieu urbain est plus importante que celle des célibataires vivant en milieu rural.

Tableau 5.5 : Répartition de la population résidante féminine célibataire de 12 ans et plus par région selon le milieu de résidence

	Urbain			rural			Ensemble		
	fem. urbains	fem. Céliba-taires	% fem. Céliba-taires	fem. rurales	fem. Céliba-taires	% fem. Céliba-taires	fem. Cam.	fem. Céliba-taires	% fem. Céliba-taires
Adamaoua	102204	36967	36,2	151258	36844	24,4	253462	73811	29,1
Centre	729783	373582	51,2	274647	96740	35,2	1004430	470322	46,8
Est	81976	35394	43,2	141098	37417	26,5	223074	72811	32,6
Extrême-Nord	205214	68392	33,3	672811	157056	23,3	878025	225448	25,7
Littoral	797117	369554	46,4	57842	21012	36,3	854959	390566	45,7
Nord	136914	48540	35,5	330331	67728	20,5	467245	116268	24,9
Nord -Ouest	212913	112772	53,0	337101	145536	43,2	550014	258308	47,0
Ouest	237047	99617	42,0	331290	101904	30,8	568337	201521	35,5
Sud	70842	36207	51,1	131220	37349	28,5	202062	73556	36,4
Sud-Ouest	182264	95059	52,2	225881	90517	40,1	408145	185576	45,5
Cameroun	**2756274**	**1276084**	**46,3**	**2653479**	**792103**	**29,9**	**5409753**	**2068187**	**38,2**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

La répartition des célibataires par groupe d'âges et par sexe montre que les hommes restent plus longtemps dans le célibat que les femmes. Leurs proportions dans tous les groupes d'âges sont plus élevées que celles des femmes (cf. annexe tableau 5.A.1).

Afin de mieux caractériser la nuptialité des célibataires, deux indicateurs ont été utilisés : la fréquence du célibat définitif, qui est la moyenne des proportions de célibataires des groupes d'âges 45-49 ans et 50-54 ans. L'intensité de la nuptialité qui est la proportion de personnes qui finissent par se marier, il est le complément à 1 du célibat définitif[16]

A tous les âges, entre 12 ans et 40 ans, la proportion des célibataires de sexe féminin est inférieure à celle des hommes. Après 45 ans, la proportion des femmes qui restent définitivement célibataires est supérieure à celle des hommes.

Ainsi, 4 hommes sur 100 restent définitivement célibataires à 55 ans. Quant aux femmes, 10 sur 100 sont encore célibataires à 55 ans. Par ailleurs, pour des besoins de comparaison, 13 hommes sur 100 restent définitivement célibataires à 50 ans. Quant aux femmes, les données révèlent qu'à 50 ans où les mariages de femmes sont rarissimes, 88% des femmes et 88% d'hommes sont ou ont été en union. En milieu rural, l'intensité de la nuptialité est de 90% chez les hommes et 89,5% chez les femmes. En milieu urbain, elle est de 81% chez les femmes et 89% chez les hommes.

[16] Pour plus de détail sur le calcul de ces deux indicateurs, voir le rapport « Etat matrimonial et nuptialité »

Graphique 5.2 : Courbe ajustée de l'évolution des Célibataires selon le sexe

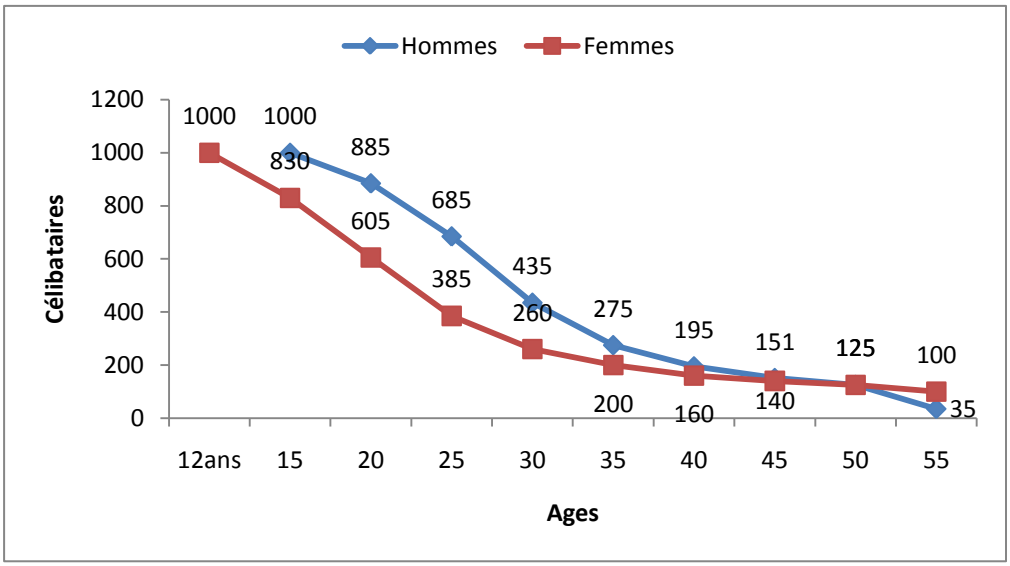

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

La fréquence du célibat définitif est très élevée dans 6 groupes de professions : les professions intellectuelles et cadres supérieurs d'entreprises et de la fonction publique ; les professions intermédiaires, cadres moyens et agents de maîtrise ; les Forces armées et police ; les manœuvres et ouvriers non qualifiés et les conducteurs ouvriers mécaniques.

Les trois premières catégories concernent les femmes qui ont en principe fait de longues études. Cela créerait généralement des complexes (de supériorité chez la femme) qui pourraient être un frein au mariage.

Les trois autres catégories concernent les femmes exerçant les emplois dits « d'hommes ». Les hommes pourraient redouter que leur autorité soit remise en cause.

Par contre, les femmes ayant des professions de types employés administratifs, services, commerce et agriculture ont des proportions de femmes en célibat définitif assez acceptables.

Le célibat définitif chez les hommes dans les sociétés africaines est généralement volontaire. Toutefois, on pourrait aussi penser que ce célibat est influencé par le niveau de revenu. En effet, on peut supposer que les individus ayant pour profession « manœuvres », « ouvriers non qualifiés » et « conducteurs, ouvriers mécaniques » disposent de revenus limités pouvant être un frein à la constitution d'une famille par le biais du mariage.

Tableau 5.6 : Fréquence du célibat définitif par groupe de profession, religion et niveau d'instruction, selon le sexe

	Homme	Femme
Groupe de professions		
Professions intellectuelles et cadres supérieurs d'entreprise et de la Fonction Publique	6,3	19,0
Professions intermédiaires, cadres moyens et agents de maîtrise	6,0	18,0
Employés de type administratif	5,5	6,5
Services et commerce	8,0	8,0
Conducteurs et ouvriers mécaniques	11,7	18,0
Artisans et ouvriers qualifiés	8,5	12,7
Manœuvres et ouvriers non qualifiés	12,0	19,0
Forces Armées et police	3,5	21,0
Agriculture, Elevage, Pêche	8,0	8,6
Religion		
Catholique	9,7	11,8
Orthodoxe	10,8	12,9
Protestant	9,6	11,3
Autre chrétien	10,8	13,0
musulman	6,6	7,8
Animiste	5,4	4,3
Libre penseur	1,1	5,5
Autre	9,6	11,2
Niveau d'instruction		
Sans niveau	8,7	17,2
Primaire	17,2	14,9
Secondaire	6,8	5,8
Supérieur	6,9	20,4
Ensemble	**9,4**	**13,2**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Très peu de femmes demeurent célibataires chez les animistes (4,3%), les libres penseurs (6,2%) et les musulmans (7,9%). La plus forte proportion de femmes qui demeurent célibataires à 50 ans se retrouve chez les chrétiens.

5.1.3 Mariées

Dans la population résidante féminine de 12 ans et plus dénombrée en 2005, on observe 47,1% de femmes mariées. 39,8% de femmes en milieu urbain et 54,8% en milieu rural sont mariées. (cf. tableau 5.7). Contrairement aux célibataires, on trouve plus de femmes mariées en milieu rural qu'en milieu urbain. Les femmes mariées sont plus présentes dans la partie septentrionale du pays (Nord, Extrême-Nord et Adamaoua) où elles représentent des proportions respectives de 65,3%, 62,1% et

59,8%. Ceci serait dû d'une part à l'importance de la polygamie dans ces régions, d'autres parts comme on le verra au 5.3.1, les mariages sont plus précoces dans le septentrion. La région du Centre détient la plus faible proportion de femmes mariées : en fait, la faible proportion des mariées au Centre serait due à la présence de Yaoundé qui abrite une forte proportion de célibataires (élèves et étudiantes). Quelle que soit la région considérée, les femmes mariées sont plus présentes en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5.7 : Répartition de la population résidante féminine mariée de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Total		
	femmes urbaine	femmes mariées	% mariées	femmes rurale	femmes mariées	% mariées	femmes Cam.	femmes mariées	% mariées
Adamaoua	102204	52479	51,3	151258	99017	65,5	253462	151496	59,8
Centre	729783	237947	32,6	274647	100245	36,5	1004430	338192	33,7
Est	81976	35278	43,0	141098	80398	57,0	223074	115676	51,9
Extrême-Nord	205214	109611	53,4	672811	435638	64,7	878025	545249	62,1
Littoral	797117	304324	38,2	57842	22807	39,4	854959	327131	38,3
Nord	136914	72493	52,9	330331	232655	70,4	467245	305148	65,3
Nord -Ouest	212913	83673	39,3	337101	155835	46,2	550014	239508	43,5
Ouest	237047	107341	45,3	331290	162950	49,2	568337	270291	47,6
Sud	70842	20710	29,2	131220	55999	42,7	202062	76709	38,0
Sud-Ouest	182264	72085	39,5	225881	108886	48,2	408145	180971	44,3
Cameroun	**2756274**	**1095941**	**39,8**	**2653479**	**1454430**	**54,8**	**5409753**	**2550371**	**47,1**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les femmes entrent plus vite en union que les hommes. Au-delà de 40 ans, on observe un décalage entre les courbes masculine et féminine des mariées (cf. Graphique 5.3). Ce décalage est au profit des hommes. En effet, un nombre important d'hommes se marient après l'âge de 40 ans. Ils deviennent soit polygames, soit mariés à nouveau après le décès de leur épouse.

Graphique 5.3 : Evolution de la proportion des mariés âgés de 12 ans et plus (femmes)/ 15 ans et plus (hommes) par groupes d'âges selon le sexe

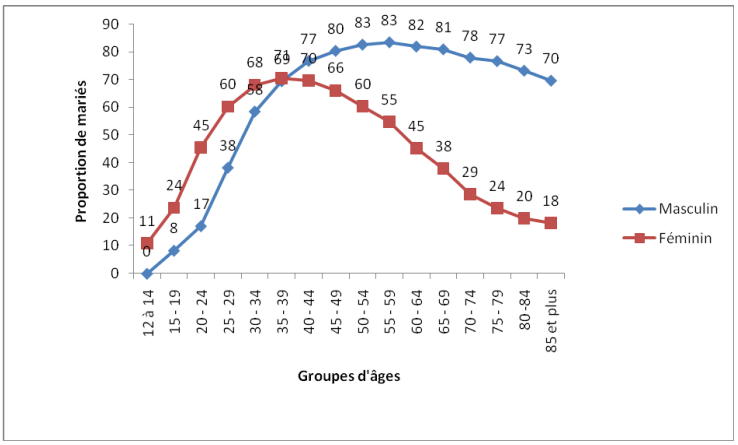

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

5.1.4 Ruptures d'unions

Les ruptures d'unions concernent les divorcées, les séparées et les veuves.

5.1.4.1 Divorcées

Dans la population résidante féminine de 12 ans et plus dénombrée en 2005, on observe 1,1% de femmes divorcées. En milieu urbain, les femmes divorcées représentent une proportion de 1,1% et en milieu rural, leur pourcentage est de 1,2%.

Une analyse par région révèle que c'est dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord qu'on observe les proportions élevées des divorcées (2,7%, 1,8% et 1,6%). Ceci serait dû aux pratiques traditionnelles de divorce dans ces régions : les femmes sont parfois simplement répudiées sans qu'elles n'aient recours à la justice moderne. Les femmes jeunes atteintes de certaines pathologies (fistules…) seraient le plus souvent sujettes à des répudiations abusives. La région du Centre est la région où il y a une proportion plus faible de femmes divorcées (0,7%) (cf. Tableau 5.8).

Tableau 5.8 : Répartition de la population résidante féminine divorcée de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence

	Urbain			rural			Ensemble		
	fem. urbaine	fem. divorcées	% fem. divorcées	fem. rurale	fem. divorcées	% fem. divorcées	fem. Cam.	fem. divorcées	% fem. divorcées
Adamaoua	102204	2928	2,9	151258	3925	2,6	253462	6853	2,7
Centre	729783	5473	0,7	274647	1086	0,4	1004430	6559	0,7
Est	81976	802	1,0	141098	1679	1,2	223074	2481	1,1
Extrême-Nord	205214	5278	2,6	672811	8830	1,3	878025	14108	1,6
Littoral	797117	6526	0,8	57842	438	0,8	854959	6964	0,8
Nord	136914	3542	2,6	330331	4760	1,4	467245	8302	1,8
Nord Ouest	212913	1306	0,6	337101	3314	1,0	550014	4620	0,8
Ouest	237047	2108	0,9	331290	3482	1,1	568337	5590	1,0
Sud	70842	699	1,0	131220	1060	0,8	202062	1759	0,9
Sud-Ouest	182264	1237	0,7	225881	2247	1,0	408145	3484	0,9
Cameroun	**2756274**	**29899**	**1,1**	**2653479**	**30821**	**1,2**	**5409753**	**60720**	**1,1**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

5.1.4.2 Séparées

Tout comme le divorce, on observe des proportions très faibles de femmes séparées au Cameroun. Au niveau national, la proportion des séparées est de 1,1%.

Tableau 5.9 : Répartition de la population résidante féminine séparée de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Total		
	femmes urbaines	femmes séparées	% femmes séparées	femmes rurales	femmes séparées	% femmes séparées	femmes Cam.	femmes séparées	% femmes séparées
Adamaoua	102204	1118	1,1	151258	1600	1,1	253462	2718	1,1
Centre	729783	7138	1,0	274647	3267	1,2	1004430	10405	1,0
Est	81976	1023	1,2	141098	1914	1,4	223074	2937	1,3
Extrême-Nord	205214	3074	1,5	672811	9320	1,4	878025	12394	1,4
Littoral	797117	7710	1,0	57842	771	1,3	854959	8481	1,0
Nord	136914	1674	1,2	330331	3826	1,2	467245	5500	1,2
Nord-Ouest	212913	2135	1,0	337101	4544	1,3	550014	6679	1,2
Ouest	237047	1604	0,7	331290	2969	0,9	568337	4573	0,8
Sud	70842	858	1,2	131220	1833	1,4	202062	2691	1,3
Sud-Ouest	182264	1617	0,9	225881	3179	1,4	408145	4796	1,2
Cameroun	**2756274**	**27951**	**1,0**	**2653479**	**33223**	**1,3**	**5409753**	**61174**	**1,1**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

En milieu urbain, elle est de 1,0% et de 1,3% en milieu rural. Pour ce qui est des régions, ce sont les régions de l'Extrême-Nord (1,4%), Est (1,3%), Nord et Nord-Ouest (1,2%) qui présentent les plus grandes proportions des femmes séparées. L'Ouest est la région où il y a la plus faible proportion de femmes séparées (0,8%).

5.1.4.3 Veuves

Dans la population féminine de 12 ans et plus dénombrée en 2005 au Cameroun, on observe 8,8% de veuves. 6,7% de femmes en milieu urbain et 10,0% en milieu rural sont veuves. Les régions de l'Ouest et du Sud détiennent les plus grandes proportions des veuves (14,1%) et (11,3%).

L'examen des courbes de veufs et des veuves révèle que le veuvage touche plus les femmes que les hommes. Tout au long de la vie nuptiale, les proportions des veuves sont plus élevées que celles des veufs, et la proportion des veufs ou veuves croît avec l'âge. Aux jeunes âges de la nuptialité, les proportions des veufs sont basses chez les jeunes des deux sexes. Dans le groupe d'âges 70-74ans, plus de la moitié (57%) des femmes sont déjà veuves, alors que moins de 10% seulement des hommes du même groupe d'âges sont veufs (Graphique 5.4).

Tableau 5.10 : Répartition de la population féminine veuve de 12 ans et plus par région, selon le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Total		
	femmes urbaines	femmes veuves	% femmes veuves	femmes rurales	femmes veuves	% femmes veuves	femmes Cam.	femmes veuves	% femmes veuves
Adamaoua	102204	7645	7,5	151258	9220	6,1	253462	16865	6,7
Centre	729783	36938	5,1	274647	36900	13,4	1004430	73838	7,4
Est	81976	5367	6,5	141098	12273	8,7	223074	17640	7,9
Extrême-Nord	205214	17756	8,7	672811	59742	8,9	878025	77498	8,8
Littoral	797117	58076	7,3	57842	8052	13,9	854959	66128	7,7
Nord	136914	9860	7,2	330331	19941	6,0	467245	29801	6,4
Nord -Ouest	212913	11989	5,6	337101	26303	7,8	550014	38292	7,0
Ouest	237047	22629	9,5	331290	57357	17,3	568337	79986	14,1
Sud	70842	4213	5,9	131220	18549	14,1	202062	22762	11,3
Sud-Ouest	182264	8878	4,9	225881	16305	7,2	408145	25183	6,2

Cameroun	**2756274**	**183351**	**6,7**	**2653479**	**264642**	**10,0**	**5409753**	**447993**	**8,3**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Graphique 5.4 : Evolution du veuvage par groupes d'âges et par sexe

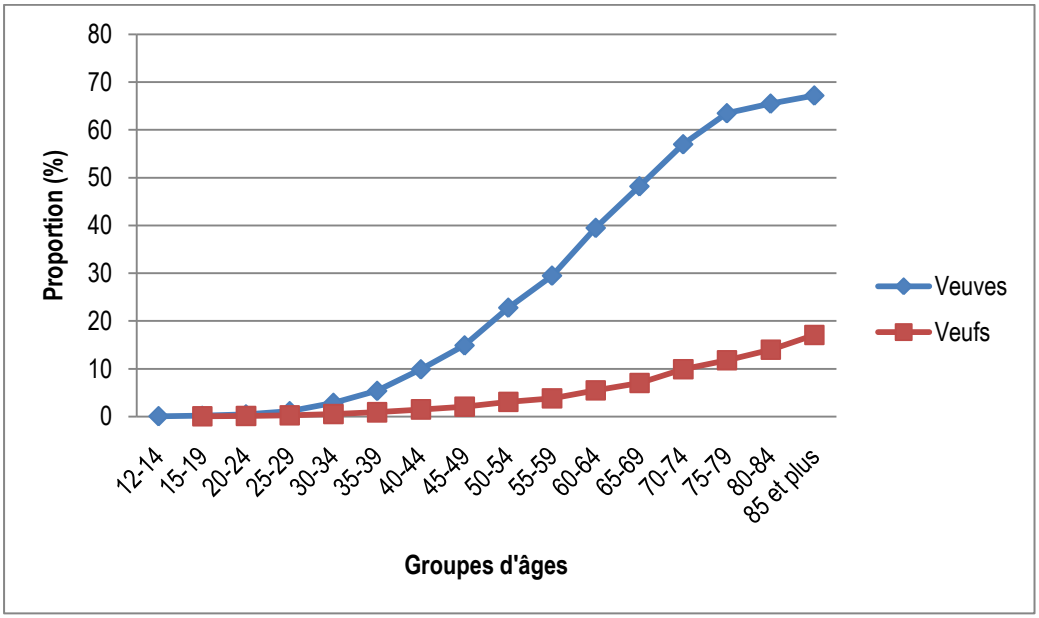

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Plusieurs facteurs expliquent la forte pente de la courbe des veuves à partir de 50 ans : la surmortalité des hommes couplée souvent à leur statut de polygames, les difficultés de remariage des femmes.

5.1.5 Union libre

Au Cameroun, 4,1% de femmes de 12 ans et plus vivent en union libre. La proportion des femmes vivant en union libre est plus importante en milieu urbain (5,2%) qu'en milieu rural (2,9%). Les conditions de vie des populations en milieu urbain, notamment les difficultés d'emploi, de logement et les besoins de scolarisation seraient à la base de cette différence.

Les proportions de femmes vivant en union libre sont plus importantes dans les régions du Centre (10,5%) et du Sud (12,2%). La région de l'Extrême-Nord détient la proportion la plus faible de femmes vivant en union libre (0,4%) (cf. Tableau 5.11).

L'âge moyen des personnes vivant en union libre est de 35 ans pour l'ensemble des femmes, avec 34,2 ans en zone urbaine et 36,7 ans en zone rurale.

L'âge d'entrée en union libre a été évalué à 29 ans pour l'ensemble des hommes, avec respectivement 28,3 ans en zone urbaine et 31,9 ans en zone rurale.

Tableau 5.11 : Répartition de la population résidante féminine de 12 ans et plus vivant en union libre

	Urbain			Rural			Total		
	femmes urbaines	femmes en union libre	% femmes en union libre	femmes rurales	femmes en union libre	% femmes en union libre	femmes Cam.	femmes en union libre	% femmes en union libre
Adamaoua	102204	1067	1,0	151258	652	0,4	253462	1719	0,7
Centre	729783	68705	9,4	274647	36409	13,3	1004430	105114	10,5
Est	81976	4112	5,0	141098	7417	5,3	223074	11529	5,2
Extrême-Nord	205214	1103	0,5	672811	2225	0,3	878025	3328	0,4
Littoral	797117	50927	6,4	57842	4762	8,2	854959	55689	6,5
Nord	136914	805	0,6	330331	1421	0,4	467245	2226	0,5
Nord-Ouest	212913	1038	0,5	337101	1569	0,5	550014	2607	0,5
Ouest	237047	3748	1,6	331290	2628	0,8	568337	6376	1,1
Sud	70842	8155	11,5	131220	16430	12,5	202062	24585	12,2
Sud-Ouest	182264	3388	1,9	225881	4747	2,1	408145	8135	2,0
Cameroun	**2756274**	**143048**	**5,2**	**2653479**	**78260**	**2,9**	**5409753**	**221308**	**4,1**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.2 Niveau, structure de la fécondité des femmes

L'analyse qui sera faite dans cette section est consacrée aux naissances nombreuses et à la fécondité tardive.

5.2.1 Naissances nombreuses

L'un des principaux défis démographiques actuels est la persistance d'une fécondité élevée associée à des comportements procréateurs à risque : maternités précoces et tardives, etc. Les femmes en âge de procréer sont sujettes aux problèmes d'infécondité, de maternités nombreuses et tardives.

Au Cameroun en 2005, 10,3% de femmes âgées de 15-49 ans, ont eu au moins 6 enfants nés vivant. Cette proportion est plus importante en milieu rural (15,3%) qu'en milieu urbain (5,9%) (cf. tableau 5.12).

15,3 % de femmes au Cameroun ont déjà eu au moins 6 enfants avant l'âge de 35 ans. En milieu rural, cette proportion représente 21,1% tandis qu'en milieu urbain, elle est de 3,9%. Cet écart entre les deux milieux serait dû aux mariages précoces observés beaucoup plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

Une analyse régionale permet d'observer que ce sont les régions de l'Extrême-Nord (15,4%), du Nord (13,4%), de l'Est (12,1%) et de l'Adamaoua (11,6%°) qui ont les plus grandes proportions des femmes ayant eu au moins 6 enfants nés vivants. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les régions septentrionales sont celles où on trouve des proportions élevées des filles non scolarisées par rapport aux autres régions du Cameroun. Quelle que soit la région considérée, la proportion de femmes de 15 à 49 ans ayant eu au moins 6 enfants est

plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5.12 : Répartition des femmes résidentes de 15-49 ans ayant eu au moins 6 enfants nés vivants au total par tranche d'âges et par région selon le milieu de résidence

	Cameroun			Urbain			Rural		
	Fem. ayant eu au moins 6 enfants	Nombre total de femmes	% Fem. ayant eu au moins 6 enfants	Fem. Ayant eu au moins 6 enfants	Nombre total de femmes	% Fem. ayant eu au moins 6 enfants	Fem. ayant eu au moins 6 enfants	Nombre total de femmes	% Fem. ayant eu au moins 6 enfants
Tranche d'âges									
15 - 19	0	983850	0,0	0	541299	0,0	0	442551	0,0
20 - 24	4687	879135	0,5	1214	500183	0,2	3473	378952	0,9
25 - 29	17944	728400	2,5	774	395022	0,2	17170	333378	5,2
30 - 34	68299	556740	12,3	11298	287135	3,9	57001	269605	21,1
35 - 39	112659	433702	26,0	38681	223577	17,3	73978	210125	35,2
40 - 44	121957	364295	33,5	43088	175109	24,6	78869	189186	41,7
45 - 49	109498	285713	38,3	37785	137502	27,5	71713	148211	48,4
Total	**435044**	**4231835**	**10,3**	**132840**	**2259827**	**5,9**	**302204**	**1972008**	**15,3**
Région									
Adamaoua	23260	201150	11,6	6628	81636	8,1	16632	119514	13,9
Centre	60021	801620	7,5	29935	617345	4,8	30086	184275	16,3
Est	21402	177131	12,1	5205	67200	7,7	16197	109931	14,7
Extrême-Nord	102158	661701	15,4	15728	156297	10,1	86430	505404	17,1
Littoral	35273	706943	5,0	29406	665787	4,4	5867	41156	14,3
Nord	51444	385265	13,4	10518	111089	9,5	40926	274176	14,9
Nord -Ouest	45906	423307	10,8	10727	166807	6,4	35179	256500	13,7
Ouest	54822	397374	13,8	15907	181483	8,8	38915	215891	18,0
Sud	15114	141902	10,7	2749	57761	4,8	12365	84141	14,7
Sud-Ouest	25644	335442	7,6	6037	154422	3,9	19607	181020	10,8
Total	**435044**	**4231835**	**10,3**	**132840**	**2259827**	**5,9**	**302204**	**1972008**	**15,3**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

5.2.2 Fécondité tardive

Une fécondité tardive compromet la santé de la mère et même celle de l'enfant. Au Cameroun en 2005, on a dénombré 6,8% de femmes âgées de 35 à 49 ans qui ont donné naissance à au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois précédant le recensement (cf. tableau 5.13).

Tableau 5.13 : Répartition des femmes résidentes âgées de 35-49 ans ayant eu au moins un enfant né vivants au cours des douze derniers mois par milieu de résidence

Groupes d'âges	Femmes n'ayant aucun enfant né vivant au cours des 12 DM	Femmes ayant au moins 1 enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des femmes	% des femmes ayant au moins 1 enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Naissances Vivantes des 12 derniers mois issues des femmes de 35-49
Milieu Urbain					
35 – 39	151767	14655	166422	8,8	17179
40 – 44	123452	5989	129441	4,6	7588
45 – 49	98856	2994	101850	2,9	4151
Total	**374075**	**23638**	**397713**	**5,9**	**28918**
Milieu Rural					
35 – 39	136765	17487	154252	11,3	19835
40 – 44	129171	9038	138209	6,5	10915
45 – 49	103072	4148	107220	3,9	5591
Total	***369008***	***30673***	***399681***	***7,7***	***36341***
Ensemble					
35 – 39	288532	32142	320674	10	37014
40 – 44	252623	15027	267650	5,6	18503
45 – 49	201928	7142	209070	3,4	9742
Total	***743083***	***54311***	***797394***	***6,8***	***65259***

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Cette proportion est plus importante en milieu rural où elle est de 7,7% de femmes par rapport au milieu urbain où la proportion est de 5,9%. Cette différence entre le milieu rural et le milieu urbain serait imputable à plusieurs facteurs : La pratique de la contraception en milieu urbain, le niveau d'instruction et l'activité économique de la femme etc.

Sur un ensemble de 380 325[17] naissances vivantes observées en 2005, 65 259 sont issues des femmes âgées de 35 à 49 ans, soit 17,2%. L'importance numérique des femmes ayant donné naissance à un enfant à ces âges avancés, traduit l'ampleur et l'étendue des risques liés à la mortalité maternelle et infantile.

5.3 Précocité de la nuptialité et de la fécondité

Devenir mère avant l'âge de 20 ans est perçu comme un comportement susceptible de perturber la croissance physique de l'adolescente, ses performances scolaires et, finalement, son bien-être et la qualité de sa vie[18.] Bien que l'âge officiel du mariage ait été fixé à 15 ans pour les filles par la loi camerounaise, le troisième RGPH de 2005 a collecté des informations sur la nuptialité des filles de 12 ans ou plus, ce qui permet de rendre compte de la précocité de la nuptialité et de la fécondité chez les adolescentes de 19 ans ou moins; c'est-à- dire des jeunes filles âgées entre 12 et 19 ans.

[17] Voir la thématique : « Natalité et Fécondité » 3è RGPH, 2005

[18] Montgomery et Casterline, 1996 cité par Philipe Antoine « Les complexité de la nuptialité : de la précocité des unions à la polygamie masculine en Afrique » avril 2002

5.3.1 Précocité de la nuptialité

Au niveau national, 20,7% des adolescentes de 12-19 ans vivent en union (mariée ou union libre). Ces adolescentes en union se retrouvent plus en milieu rural (27,4%) qu'en milieu urbain (15%). Ce phénomène est une particularité essentielle des régions septentrionales qui totalisent 34% des adolescentes de 12-19 ans vivant en union, contre seulement 14,8% pour les autres régions. Les pourcentages les plus élevés d'adolescentes en union s'observent davantage au Nord avec 40% de filles concernées, suivis successivement de : l'Extrême-Nord (31,7%), de l'Adamaoua (31,4%), de l'Est (28,3%) et du Sud (20%). En revanche, les régions où ce phénomène s'observe le moins sont : le Littoral (12,6%), le Nord-Ouest (13,3%), le Centre (13,4%), l'Ouest (14,1%) et le Sud-Ouest (15,5%). Les faibles taux enregistrés dans le Wouri et le Mfoundi (respectivement 12% et 12,7%) viennent confirmer le fait que le phénomène est typiquement rural, puisque ces 2 départements où les adolescentes sont très peu en union sont majoritairement urbains.

Dans le milieu rural, les taux les plus élevés s'observent au Nord (47,5%), ensuite l'Adamaoua (37,5%) puis successivement l'Est (35,1%) et l'Extrême-Nord (33,5%). Par contre en milieu urbain, les taux les plus bas sont ceux du Nord–Ouest (10,3%), du Littoral et du Centre qui ont chacun 12,3% d'adolescentes vivant en union. Il ressort de cette analyse que la précocité des unions, une forme de violence dont sont victimes les femmes, est bien en vigueur au Cameroun et son ampleur n'est pas négligeable. Cette pratique est fréquente dans les régions du grand Nord, et plus généralement en milieu rural (cf. Tableau 5.14).

Tableau 5.14 : Répartition de la population résidante féminine de 12-19 ans vivant en union

	total			Urbain			rural		
	total Cam.	Pop. en union	% union	pop. urbaine	pop. en union	% union	pop. rurale	Pop. en union	% union
Septentrion/Autres régions									
Septentrion	448 445	152 572	34,0	137 670	34 636	25,2	310 775	117 936	37,9
Autres régions	996 754	147 112	14,8	635 222	81 109	12,8	361 532	66 003	18,3
Total	**1 445 199**	**299 684**	**20,7**	**772 892**	**115 745**	**15,0**	**672 307**	**183 939**	**27,4**
Régions									
Adamaoua	73 624	23 083	31,4	31 957	7 455	23,3	41 667	15 628	37,5
Centre	260 508	34 908	13,4	199 780	24 653	12,3	60 728	10 255	16,9
Centre*	98 386	14 363	14,6	43 250	4 650	10,8	55 136	9 713	17,6
Mfoundi	162 122	20 545	12,7	156 530	20 003	12,8	5 592	542	9,7
Est	58 784	16 655	28,3	25 980	5 148	19,8	32 804	11 507	35,1
Extrême-Nord	245 763	77 883	31,7	63 226	16 677	26,4	182 537	61 206	33,5
Littoral	204 143	25 757	12,6	192 432	23 764	12,3	11 711	1 993	17,0
Littoral*	46 797	6 915	14,8	37 105	5 197	14,0	9 692	1 718	17,7
Wouri	157 346	18 842	12,0	155 327	18 567	12,0	2 019	275	13,6
Nord	129 058	51 606	40,0	42 487	10 504	24,7	86 571	41 102	47,5
Nord Ouest	157 744	20 926	13,3	67 254	6 921	10,3	90 490	14 005	15,5
Ouest	159 884	22 571	14,1	74 064	9 904	13,4	85 820	12 667	14,8
Sud	47 693	9 537	20,0	23 339	3 359	14,4	24 354	6 178	25,4
Sud-Ouest	107 998	16 758	15,5	52 373	7 360	14,1	55 625	9 398	16,9
Total	**1 445 199**	**299 684**	**20,7**	**772 892**	**115 745**	**15,0**	**672 307**	**183 939**	**27,4**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Note : *1) Centre*= Centre hors Mfoundi, Littoral*=Littoral hors Wouri*

2) Les personnes n'ayant pas déclaré l'état matrimonial n'ont pas été prises en compte.

Carte 3 : Distribution (%) des adolescentes vivant en union précoce par département

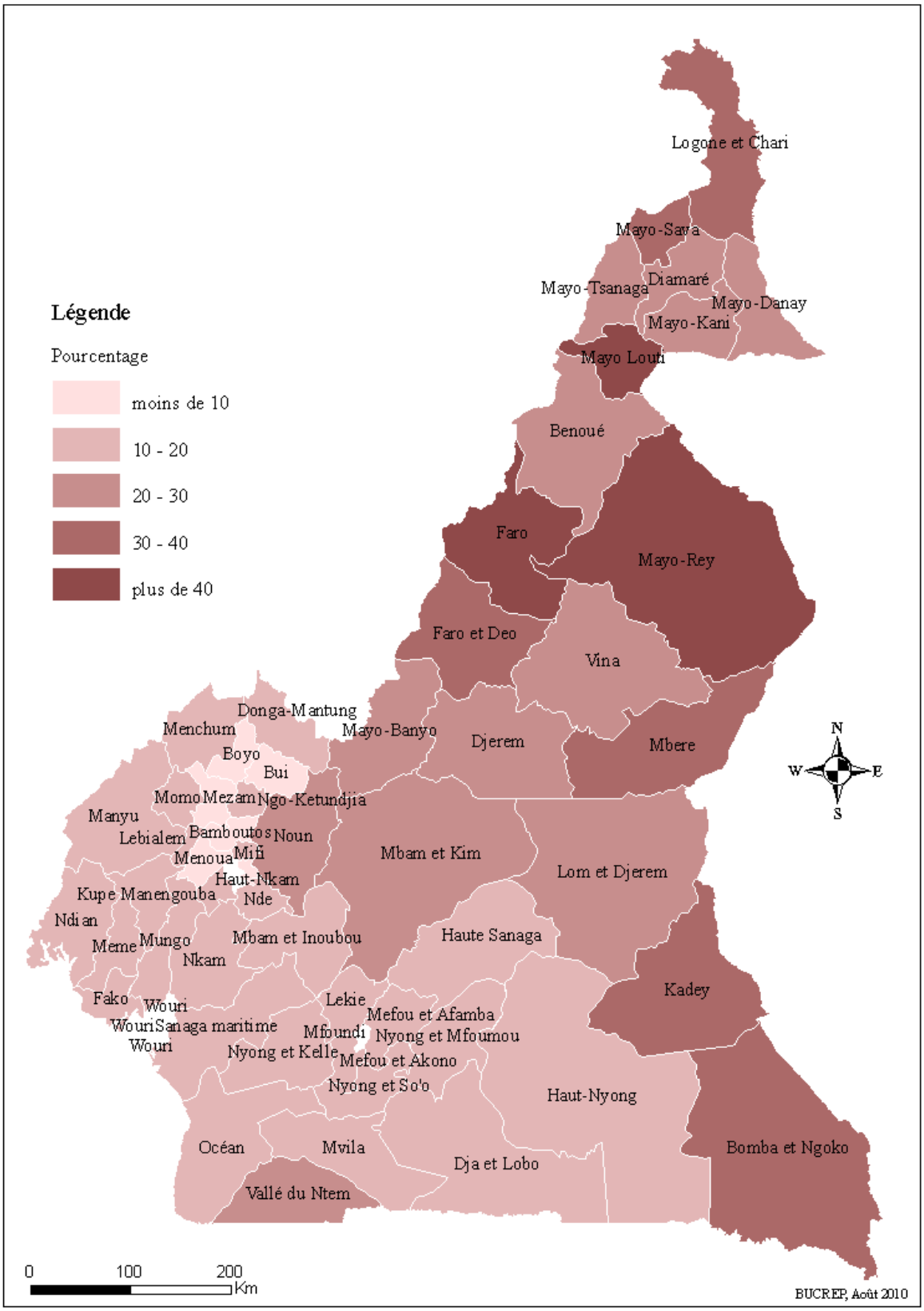

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 a permis d'identifier quelques facteurs susceptibles d'expliquer la précocité des unions chez les adolescentes. Au rang de ces facteurs on peut citer le niveau d'instruction de la fille, la situation d'activité de la fille, la religion pratiquée par le ménage et le niveau de vie du ménage.

5.3.1.1 Union précoce et niveau d'instruction

Le faible niveau d'instruction de la jeune fille semble être l'une des raisons susceptibles d'expliquer la précocité de la nuptialité. En effet, les données du troisième RGPH de 2005 révèlent que la proportion des adolescentes vivant en union baisse au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente : de 39,2% chez les sans niveau, cette proportion est de 17% chez les filles ayant un niveau primaire, puis, 10,1% chez celles ayant un niveau secondaire. 6,1% de filles ayant un niveau supérieur vivent en union.

Tableau 5.15 : Répartition des adolescentes de 12 à 19 ans vivant en union selon le niveau d'instruction

	Sans niveau			Primaire			Secondaire			Supérieur*			Total		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Adamaoua	36,7	38,8	38,2	18,0	24,1	21,3	11,2	21,4	13,1	10,4	18,2	16,1	20,6	32,2	27,2
Centre	29,6	27,3	28,8	14,2	15,3	14,7	9,4	12,4	9,9	5,1	17,8	5,5	11,0	14,7	11,9
Est	39,7	42,9	42,1	18,5	26,4	23,8	11,1	22,3	14,0	25,0	75,0	62,5	17,0	30,3	24,4
Extrême-Nord	37,2	38,1	37,9	18,4	19,7	19,3	14,1	19,5	16,4	16,7	46,7	25,5	23,5	30,6	28,7
Littoral	31,5	25,1	30,5	14,5	15,6	14,6	8,8	12,3	9,0	5,2	34,8	5,5	10,8	14,8	11,0
Nord	38,5	50,1	48,0	17,2	27,4	23,6	12,4	28,2	16,3	4,0	16,2	9,2	21,6	41,9	35,2
Nord-Ouest	23,7	25,4	25,2	11,2	13,0	12,4	7,6	7,9	7,7	9,4	5,9	8,2	9,3	12,8	11,3
Ouest	30,9	31,4	31,2	16,0	15,1	15,4	9,0	8,0	8,6	5,3	2,6	5,1	11,8	12,9	12,4
Sud	44,0	40,0	41,1	18,9	21,4	20,7	10,5	21,5	14,7	0,0	8,0	4,1	12,9	22,1	17,7
Sud-Ouest	34,1	29,4	30,8	15,0	15,1	15,1	9,1	8,6	8,9	5,7	5,2	5,6	11,8	13,9	12,9
Cameroun	**35,7**	**40,2**	**39,2**	**15,3**	**18,2**	**17,0**	**9,4**	**12,1**	**10,1**	**5,4**	**13,4**	**6,1**	**13,2**	**23,9**	**18,2**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Note : Les personnes n'ayant pas déclaré l'état matrimonial et le niveau d'instruction ont été exclues du calcul.

** les effectifs absolus des adolescentes ayant un niveau supérieur étant très faibles pour les régions n'abritant pas des universités nationales, leurs proportions apparemment élevées sont à prendre avec beaucoup de précautions. Les seules proportions comparables pour le supérieur chez les adolescentes sont celles des régions de l'Adamaoua, du Centre, du Littoral, du Sud-Ouest et de l'Ouest.*

Ces proportions masquent d'importantes disparités tant au niveau des régions administratives qu'au niveau du milieu de résidence. Selon chaque niveau d'instruction, certaines régions se distinguent des autres par des pourcentages élevés d'adolescentes en union : ainsi, pour les filles n'ayant aucun niveau d'instruction, le Nord enregistre 48%, suivi de l'Est (42,1%) et du Sud (41,1%).

Lorsqu'on passe aux filles ayant le niveau d'instruction primaire, l'Est et le Nord ont les plus grands pourcentages (respectivement 23,8% et 23,6%). En ce qui concerne les adolescentes du niveau secondaire, les proportions les plus élevées d'adolescentes en union s'observent à l'Extrême-Nord (16,4%) et au Nord-Ouest (16,3%). Quant aux adolescentes de niveau supérieur, l'Adamaoua a le plus grand taux d'union parmi les régions abritant les universités nationales. D'une manière générale, les trois régions du septentrion et la région de l'Est se démarquent des autres par des proportions élevées d'adolescentes vivant en union, quel que soit le niveau d'instruction.

Le phénomène de nuptialité précoce est toujours plus amplifié en milieu rural. L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain se creuse davantage pour les adolescentes de niveau supérieur (8 points). Cet écart est de 4,5 points pour les adolescentes sans niveau d'instruction, pour ce qui est des filles ayant un niveau primaire et secondaire ces écarts sont respectivement de 2,9 points et 2,7 points.

5.3.1.2 Union précoce et religion

Suivant la religion, la nuptialité précoce des adolescentes revêt un caractère très préoccupant pour certains groupes religieux. La répartition des adolescentes en union selon la religion montre que la religion musulmane rassemble la plus grande proportion (33,9%) d'adolescentes en union avec un taux de 39,2% pour le milieu rural contre 27,3% pour le milieu urbain. Après les musulmanes, viennent les animistes et les orthodoxes, avec respectivement 27,8% et 23% d'adolescentes en union ; les chrétiennes sont également concernées (16,4% des catholiques et 15,8% des protestantes). D'une manière générale, la précocité des unions est davantage pratiquée par les musulmanes et le phénomène est plus intense en milieu rural qu'en milieu urbain (26,9% contre 14,7%). L'intensification de la précocité des unions en milieu rural est avérée quel que soit le groupe religieux considéré

Tableau 5.16 : Répartition (%) des adolescentes vivant en union par religion selon le milieu de résidence

	Cameroun			Urbain			Rural		
	Total femme	Femmes en union	% union	Femmes urbaine	Femmes en union	% union	Femmes rurale	Femmes en union	% union
Catholique	570 506	93 747	16,4	360 886	46 047	12,8	209 620	47 700	22,8
Orthodoxe	7 088	1 633	23,0	3 562	602	16,9	3 526	1 031	29,2
Protestante	391 174	61 923	15,8	206 655	22 495	10,9	184 519	39 428	21,4
Autres chrétiens	57 572	8 983	15,6	36 661	4 228	11,5	20 911	4 755	22,7
Musulman	291 129	98 774	33,9	128 819	35 179	27,3	162 310	63 595	39,2
Animiste	62 970	17 535	27,8	7 004	1 195	17,1	55 966	16 340	29,2
Autre religion	13 040	2 281	17,5	8 087	922	11,4	4 953	1 359	27,4
Libre penseur	35 699	6 135	17,2	14 549	2 163	14,9	21 150	3 972	18,8
total	**1 429 178**	**291 011**	**20,4**	**766 223**	**112 831**	**14,7**	**662 955**	**178 180**	**26,9**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.3.1.3 Union précoce et pauvreté des ménages à partir des conditions de vie

La nuptialité précoce des adolescentes est corrélée au niveau de vie des ménages. Au niveau national, la proportion des adolescentes en union décroît au fur à mesure que le niveau de vie du ménage augmente, allant de 30,1% chez les plus pauvres à 15% chez les plus riches (Graphique 5.4 et Tableau 5.15). Toutefois, cette décroissance observée au niveau national, n'est autre que la conséquence du phénomène beaucoup plus amplifié en milieu rural : en effet, dans ce milieu, la proportion des adolescentes en union diminue pendant que le quintile de richesse augmente allant de 46,6% chez les plus pauvres à 3,1% chez les plus riches. Dans le milieu urbain par contre, c'est le phénomène inverse qui est observé : la proportion d'adolescentes en union augmente plutôt avec le quintile de richesse, allant de 4% chez les plus pauvres à 34,1% chez les plus riches (Graphique 5.4 et Tableau 5.15).

Ce résultat vient nuancer l'idée selon laquelle la pauvreté pousse les ménages à marier leurs filles à un âge jeune. Le constat semble se vérifier en milieu rural uniquement ; dans ce milieu, il semblerait que c'est la pauvreté, les avantages liés à la dot et d'autres raisons économiques ou culturelles qui livrent littéralement ces filles au mariage à un jeune âge. En ville, par contre, le faible niveau de vie des ménages semble ne pas être le facteur qui pousse les filles à se retrouver précocement en union, puisque les proportions les plus élevées des adolescentes en union se retrouvent plutôt chez les non pauvres.

Graphique 5.5 : Evolution de la proportion des adolescentes vivant en union précoce suivant le niveau de vie du ménage

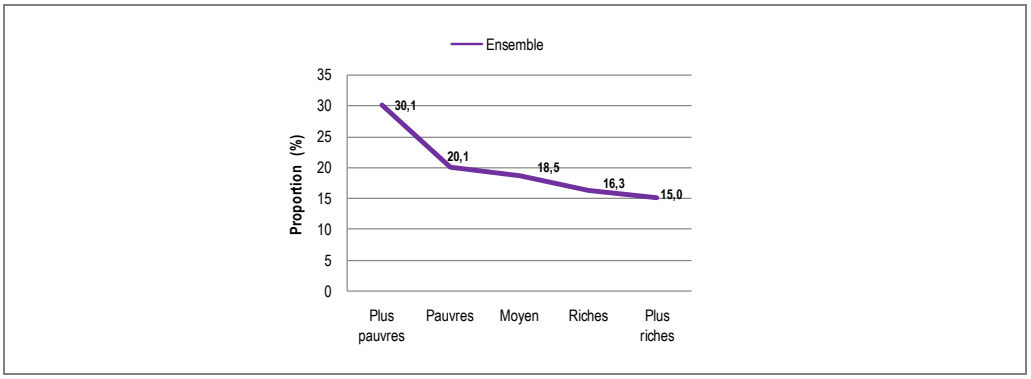

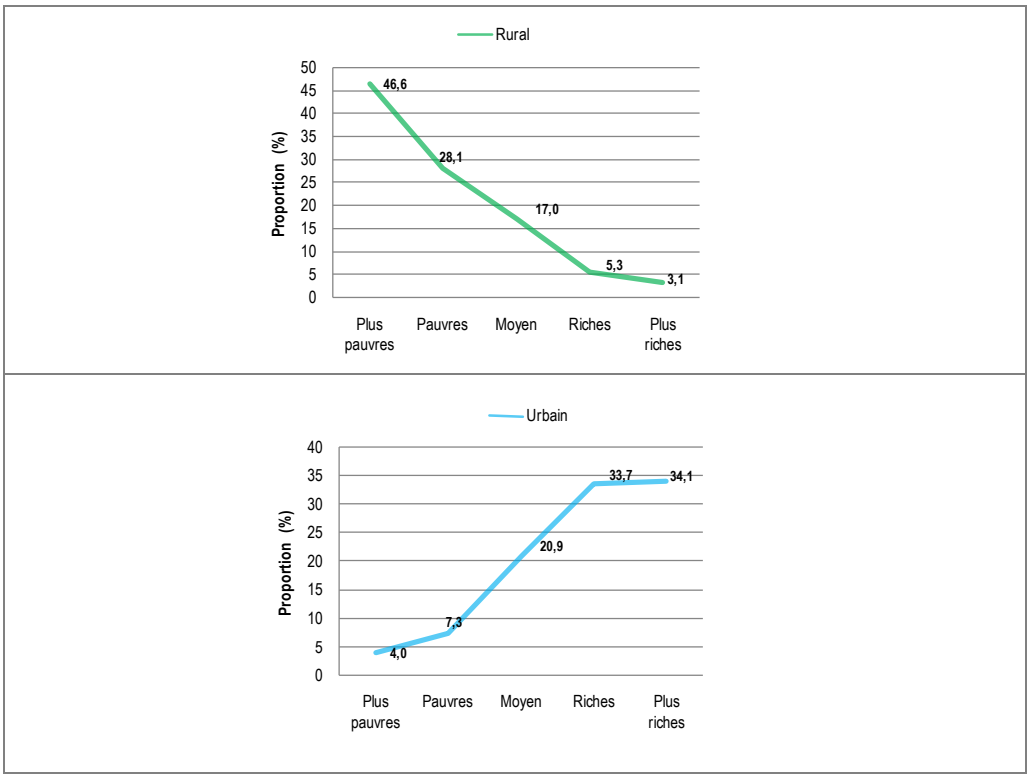

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 5.17 : Répartition (%) des adolescentes 12-19 ans vivant en union par quintile de richesse selon le milieu de résidence et la région

	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Milieu de résidence						
Urbain	4,0	7,3	20,9	33,7	34,1	100,0
Rural	46,6	28,1	17,0	5,3	3,1	100,0
Ensemble	**30,1**	**20,1**	**18,5**	**16,3**	**15,0**	**100,0**
Région						
Adamaoua	42,2	20,3	22,5	12,2	2,8	100,0
	2,3	11,7	19,0	25,0	42,0	100,0
Centre*	5,6	28,2	37,5	20,6	8,1	100,0
Mfoundi	0,0	0,2	6,0	28,1	65,6	100,0
Est	32,7	30,8	20,2	13,0	3,3	100,0
Extrême-Nord	50,7	23,1	14,3	8,2	3,6	100,0
Littoral	0,3	2,6	11,3	33,1	52,7	100,0
Littoral*	1,0	8,2	23,9	40,0	26,9	100,0
Wouri	0,0	0,5	6,7	30,5	62,2	100,0
Nord	56,7	18,6	13,5	8,1	3,2	100,0
Nord -Ouest	14,3	32,3	23,9	16,3	13,1	100,0
Ouest	5,5	30,2	32,5	21,2	10,6	100,0
Sud	4,2	22,5	29,9	27,4	16,1	100,0
Sud-Ouest	4,8	13,4	24,7	30,5	26,6	100,0
Ensemble	**30,1**	**20,1**	**18,5**	**16,3**	**15,0**	**100,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Note : Centre*= Centre hors Mfoundi, Littoral*=Littoral hors Wouri

5.3.1.4 Union précoce et situation d'activité

La situation de la femme vis-à-vis de l'activité économique peut avoir une influence

sur sa nuptialité précoce. La majorité des adolescentes en union se retrouvent surtout chez les femmes au foyer (71,1%). Cette proportion des femmes au foyer en union reste inchangée quel que soit le milieu de résidence. Par contre, l'on observe d'immenses disparités régionales dans la ventilation des femmes au foyer en union, avec plus de 72% dans les régions septentrionales, l'Est, le Sud et le Sud-ouest. Après les femmes au foyer, viennent par ordre décroissant les femmes actives occupées qui présentent une proportion de 35,2%. Ce résultat traduit bien le fait que les adolescentes en union se retrouvent contraintes de travailler pour subvenir aux charges familiales. Durant les 7 derniers jours précédant le recensement, les adolescentes en union du milieu rural ont plus travaillé que leurs consœurs du milieu urbain (37,9% contre 23,1%). Ce qui semble normal car en zone rurale, la population est occupée en majorité par de multiples activités agropastorales. En ce qui concerne les adolescentes actives non occupées, les chômeuses en union précoce ayant une expérience professionnelle sont plus nombreuses que celles n'ayant aucune expérience (20,1% contre 9,9%). Ces mêmes tendances sont observées pour chaque milieu de résidence et pour chaque région, mais avec des proportions plus grandes en milieu rural.

Tableau 5.18 : Répartition (%) des adolescentes de 12 à 19 ans vivant en union parmi les femmes résidantes de 12-19 ans par milieu de résidence et par région selon la situation d'activité

	A travaillé	Sans emploi ayant travaillé	A la recherche 1ere fois	Femme au foyer	Etudiante/ Elève	Handicapée	Oisive	Total
CAMEROUN								
Urbain	23,1	19,1	9,4	71,2	7,3	11,8	15,1	13,5
Rural	37,9	21,2	11,6	70,9	9,7	17,3	29,6	24,4
Total	**35,2**	**20,1**	**9,9**	**71,1**	**8,3**	**15,4**	**22,2**	**18,6**
ADAMAOUA								
Urbain	33,3	16,9	9,3	76,3	7,1	18,0	17,7	20,7
Rural	38,4	17,3	7,7	71,3	11,4	21,7	30,1	33,3
Total	37,6	17,2	8,6	73,1	8,9	20,5	25,5	27,8
CENTRE								
Urbain	19,4	21,1	9,3	69,5	6,7	12,7	12,4	11,2
Rural	35,1	24,0	11,1	57,3	7,0	15,1	16,2	14,9
Total	28,3	21,7	9,5	67,2	6,8	14,2	13,3	12,1
EST								
Urbain	43,4	23,8	9,7	72,4	6,5	11,3	12,5	16,9
Rural	49,6	23,7	14,8	72,5	8,4	27,3	26,0	30,7
Total	48,7	23,7	11,5	72,5	7,4	23,1	20,1	24,6
EXTREME-NORD								
Urbain	31,9	16,1	10,8	75,1	11,0	13,4	25,7	24,3
Rural	34,8	22,1	13,6	71,3	14,4	22,4	39,9	31,1
Total	34,6	20,1	12,1	73,0	13,2	20,1	36,5	29,4
LITTORAL								
Urbain	16,3	20,0	9,0	68,4	7,0	7,9	13,2	11,2
Rural	30,4	16,1	12,9	59,6	8,5	21,1	14,6	14,8
Total	18,6	19,9	9,1	67,8	7,1	10,7	13,3	11,4
NORD								
Urbain	31,2	15,5	13,0	70,3	9,6	14,5	19,7	22,0
Rural	50,2	34,1	23,9	78,0	17,2	30,1	44,2	42,4
Total	48,9	23,9	16,4	74,5	13,4	23,8	36,4	35,8
NORD-OUEST								
Urbain	15,8	12,2	6,8	48,8	7,1	8,8	11,9	9,4
Rural	21,1	15,9	9,3	64,0	8,3	10,9	17,5	13,3
Total	19,6	14,6	7,8	58,2	7,8	10,3	15,0	11,6
OUEST								

Urbain	25,6	22,4	8,8	70,5	7,5	14,0	15,7	12,2
Rural	31,1	26,9	10,0	64,6	7,0	17,1	16,1	13,2
Total	29,5	25,1	9,3	67,3	7,2	16,3	15,9	12,8
SUD								
Urbain	31,5	24,2	16,4	78,3	4,3	24,1	8,1	12,7
Rural	53,2	26,6	16,1	70,5	5,8	16,1	18,1	22,0
Total	49,5	25,5	16,3	74,3	5,0	17,0	13,1	17,5
SUD-OUEST								
Urbain	20,2	16,1	8,8	71,6	8,0	3,4	17,9	12,2
Rural	24,5	11,7	9,7	73,2	8,4	10,1	20,3	14,7
Total	23,2	13,8	9,2	72,6	8,2	8,3	19,1	13,5

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.3.2 Précocité de la fécondité

La fécondité des adolescentes, de par sa contribution à la fécondité générale, occupe une place importante dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de santé de la reproduction. La maîtrise de la fécondité générale passe par celle de la fécondité des adolescentes. Ainsi, le Gouvernement du Cameroun, a mis en œuvre, avec l'appui des partenaires (notamment l'UNFPA), une Politique Nationale de Santé de la Reproduction. Cette politique comporte entre autres, un important volet sur la Santé de Reproduction des Adolescents (SRA). Il est important d'examiner la fécondité des adolescentes pour des raisons diverses. Premièrement, les enfants nés des mères très jeunes courent des risques élevés de morbidité et de mortalité ; l'idée théorique de base soutenant cette assertion repose sur l'immaturité biologique des adolescentes. Deuxièmement, les mères adolescentes sont plus exposées aux complications durant la grossesse et moins aptes à les gérer. Troisièmement, leur entrée précoce dans la vie reproductive réduit considérablement leurs opportunités scolaires et donc professionnelles. Enfin, l'importance de plus en plus grande accordée à la santé sexuelle et reproductive des adolescentes tient également du fait que l'on admet leur ignorance des conséquences graves découlant de leurs comportements sexuels à risque.

5.3.2.1 Fécondité du moment chez les adolescentes

La précocité de la fécondité du moment a été cernée à travers les naissances vivantes des adolescentes durant les douze derniers mois précédant le recensement.

Dans l'ensemble, un peu plus de cinq adolescentes sur cent (5,5%), ont eu au moins une naissance vivante au cours de l'année 2005. Cette proportion est de 3,9% en milieu urbain contre 7,5% en milieu rural. Le tableau 5.17 ci-après est assez illustratif à cet égard.

Le tableau 5.19-A fournit ainsi la répartition des adolescentes mères au cours de l'année 2005 par âge selon le milieu de résidence sur l'ensemble du pays. Les proportions des adolescentes ayant donné naissance à un enfant né vivant augmentent régulièrement avec l'âge quel que soit le milieu de résidence : de 0,6% pour les adolescentes de 12 ans, elle croît jusqu'à 5% pour les filles de 16 ans et atteint finalement 12,7% pour celles âgées de 19 ans. Le phénomène est plus perceptible en milieu rural : la proportion des filles mères croît de 0,8% chez les filles de 12 ans à 12,5% pour les filles de 19 ans alors qu'en milieu urbain, on est passé seulement de 0,5% pour les filles de 12 ans à 9,4% pour celles qui ont19 ans

Graphique 5.6 : Proportion des adolescentes mères au cours de l'année 2005

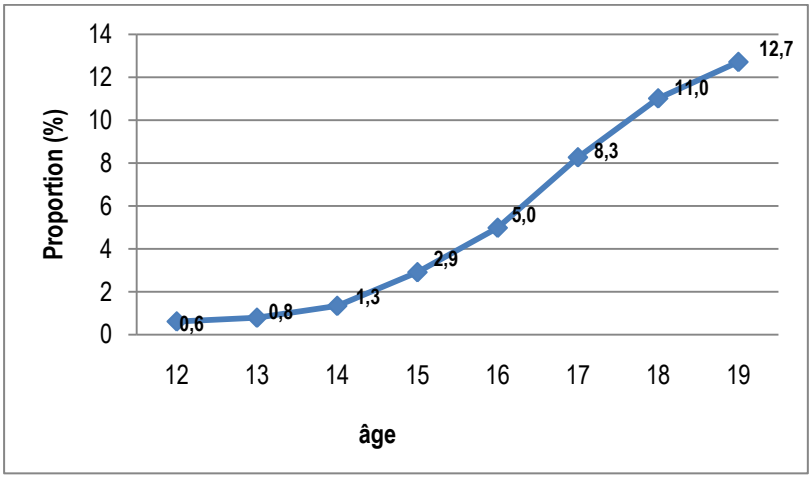

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

Tableau 5.19 : Répartition des adolescentes mères par année d'âge selon le milieu de résidence

A: Effectifs absolus des adolescentes mères par année d'âge selon le milieu de résidence									
	Ensemble			**Urbain**			**Rural**		
Année d'âge	Adolesc. total	Adolesc. mères	%	Adolesc. Urbaine	Adolesc. mères	%	Adolesc. Rural	Adolesc. mères	%
12	115486	710	0,6	56109	258	0,5	59377	452	0,8
13	108678	858	0,8	57575	342	0,6	51103	516	1,0
14	100350	1346	1,3	53820	510	0,9	46530	836	1,8
15	128876	3752	2,9	67990	1202	1,8	60886	2550	4,2
16	110149	5488	5,0	61324	1917	3,1	48825	3571	7,3
17	116225	9611	8,3	65353	3382	5,2	50872	6229	12,2
18	142502	15699	11,0	74734	5585	7,5	67768	10114	14,9
19	111024	14118	12,7	67437	6367	9,4	43587	7751	17,8
Total	**933290**	**51582**	**5,5**	**504342**	**19563**	**3,9**	**428948**	**32019**	**7,5**
B: Effectif cumulée des adolescentes mères par année d'âge selon le milieu de résidence									
	Ensemble			**Urbain**			**Rural**		
Année d'âge	Adolesc. total	Adolesc. mères	%	Adolesc. Urbaine	Adolesc. mères	%	Adolesc. Rural	Adolesc. mères	%
12	115486	710	0,6	56109	258	0,5	59377	452	0,8
13	224164	1568	0,7	113684	600	0,5	110480	968	0,9
14	324514	2914	0,9	167504	1110	0,7	157010	1804	1,1
15	453390	6666	1,5	235494	2312	1,0	217896	4354	2,0
16	563539	12154	2,2	296818	4229	1,4	266721	7925	3,0
17	679764	21765	3,2	362171	7611	2,1	317593	14154	4,5
18	822266	37464	4,6	436905	13196	3,0	385361	24268	6,3
19	933290	51582	5,5	504342	19563	3,9	428948	32019	7,5
C: Naissances vivantes des 12 derniers mois issues des adolescentes par année d'âge selon le milieu de résidence									
	Ensemble			**Urbain**			**Rural**		
Année d'âge	Effectifs	%	% cumul	Effectifs	%	% cumul	Effectifs	%	% cumul
12	927	1,7	1,7	365	1,7	1,7	562	1,6	1,6
13	1063	1,9	3,6	439	2,1	3,8	624	1,8	3,5
14	1547	2,8	6,4	616	2,9	6,7	931	2,7	6,2
15	4074	7,4	13,7	1350	6,4	13,0	2724	8,0	14,2
16	5854	10,6	24,3	2083	9,8	22,8	3771	11,0	25,2
17	10261	18,5	42,8	3621	17,0	39,9	6640	19,4	44,7
18	16662	30,1	72,9	5953	28,0	67,9	10709	31,4	76,0
19	15007	27,1	100,0	6828	32,1	100,0	8179	24,0	100,0
Total	**55395**	100,0	-	**21255**	100,0	-	**34140**	100,0	-

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.3.2.2 Naissances vivantes des adolescentes

Il ressort des résultats du tableau 5.19 C que 55 395 naissances vivantes ont été enregistrées chez les adolescentes âgées entre 12 et 19 ans dont 34 140 en milieu rural et 21 255 en milieu urbain. Le cumul des naissances vivantes selon l'âge présente 40388 naissances, soit 72,9%, sont le fait des mères âgées de moins de 19 ans. Chez les adolescentes de moins de 15 ans, 3 537 naissances (6,4%) ont été enregistrées. Ces maternités précoces sont la résultante des facteurs conjugués liés à l'environnement, notamment les facteurs socioculturels, économiques et institutionnels qui influenceraient directement et indirectement la fécondité des adolescentes à travers un certain nombre de facteurs intermédiaires à savoir le mariage précoce, la sexualité précoce et la puberté précoce.

5.3.2.3 Niveau et structure de la fécondité des adolescentes

Le niveau global de la fécondité des adolescentes est mesuré par le Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) des adolescentes qui est le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 adolescentes (12-19 ans). Il est de 59,4‰ pour l'ensemble du pays. En d'autres termes, sur une période d'un an, on enregistre environ 60 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes. La courbe des taux de fécondité par âge des adolescentes évolue régulièrement avec l'âge de la jeune femme. Le taux de fécondité par âge passe de 8,0‰ à 12 ans et atteint un maximum de 135,2‰ à 19 ans.

Graphique 5.7 : Taux de fécondité des adolescentes (‰) (calculés sur les données ajustées de 2005)

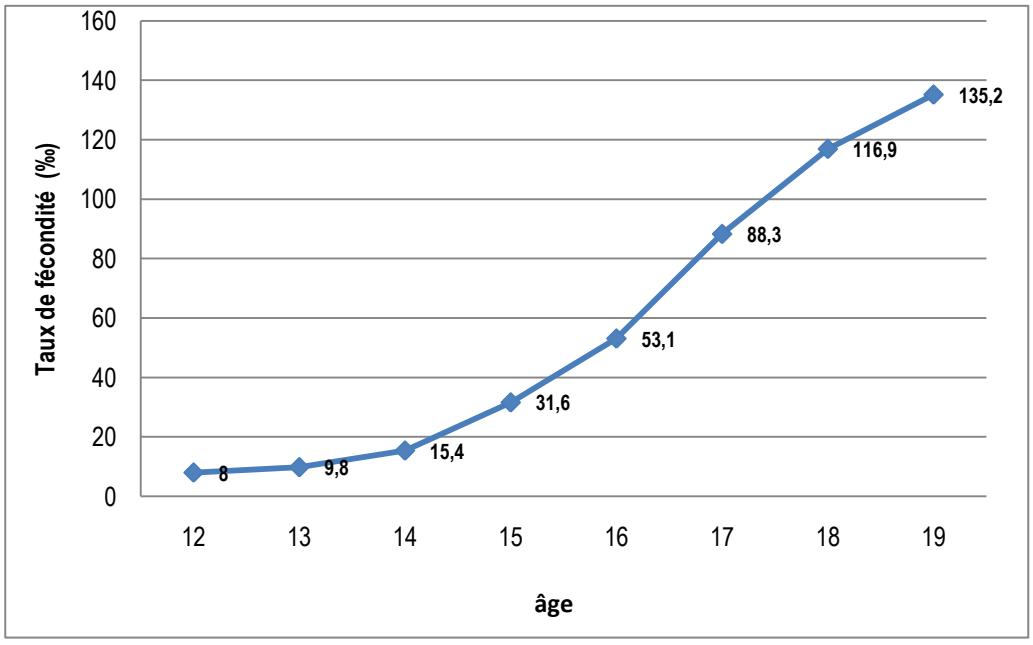

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Par rapport au milieu de résidence, le taux global de fécondité générale est de 79,6‰ en milieu rural, ce qui correspond à environ 80 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes ; en milieu urbain, il est de 42,1‰. Le niveau de fécondité des adolescentes en milieu rural est presque le double de celui observé en milieu urbain. Jusqu'à l'âge de 14 ans, l'écart entre les courbes des taux de fécondité du milieu rural et du milieu urbain n'est pas prononcé. Après 14 ans, l'écart entre les deux courbes devient de plus en plus important pour atteindre son maximum à 19 ans.

La fécondité cumulée montre qu'à 15 ans, 100 filles ont plus de 6 enfants, et à 17 ans, les 100 filles ont près de 21 enfants. Les différences sont très sensibles entre le milieu urbain et le milieu rural, allant du simple au double entre les deux milieux. La fécondité est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain ; ceci pourrait s'expliquer entre autres par la scolarisation des filles en ville, l'accès aux medias, qui ont pour effet de retarder l'âge d'entrée dans la vie féconde alors qu'en milieu rural, on note une plus grande précocité des mariages.

En ce qui concerne l'indice synthétique de fécondité (ISF), il est de 0,64 enfants par adolescente en milieu rural contre 0,32 en milieu urbain pour une moyenne nationale de 0,46. Cela signifie que, si les niveaux actuels de fécondité restent invariables, 100 adolescentes du milieu urbain prises ensemble, auraient en moyenne, au sortir de leur dix neuvième anniversaire, 32 enfants. Ce nombre serait doublé c.-est -à-dire 64 enfants chez leurs homologues du milieu rural.

Tableau 5.20 : Taux de fécondité observé (‰), indice synthétique de fécondité des adolescentes par année d'âge selon le milieu de résidence

	Ensemble		Urbain		Rural	
Année d'âge	Taux de fécondité	Taux de fécondité cumulée	Taux de fécondité	Taux de fécondité cumulée	Taux de fécondité	Taux de fécondité cumulée
12	8	0,008	6,5	0,007	9,5	0,009
13	9,8	0,018	7,6	0,014	12,2	0,022
14	15,4	0,033	11,4	0,026	20	0,042
15	31,6	0,065	19,9	0,045	44,7	0,086
16	53,1	0,118	34	0,079	77,2	0,164
17	88,3	0,206	55,4	0,135	130,5	0,294
18	116,9	0,323	79,7	0,214	158	0,452
19	135,2	0,458	101,2	0,316	187,6	0,64
ISF	0,46		0,32		0,64	
TGFG (‰)	**59,4**		**42,1**		**79,6**	

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.3.2.4 Evolution de la fécondité des adolescentes

D'une manière générale, la fécondité des adolescentes de 15-19 ans tend à diminuer depuis les deux derniers recensements, passant de 143,1‰ en 1987 à 85,2‰ en 2005 comme l'indiquent les résultats du tableau 5.19. Par contre, les taux de fécondité des adolescentes de 12-14 ans enregistrent plutôt une augmentation

depuis les trois derniers recensements passant successivement de 4,1‰ en 1976 à 9,9‰ puis à 10,9‰ en 2005. Selon le milieu de résidence, le niveau de fécondité des adolescentes est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5.21 : Evolution des taux de fécondité observés (‰) selon le milieu de résidence et le groupe d'âges

	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
Année	12-14	15-19	12-14	15-19	12-14	15-19
1976	3,9	121	4,2	130,4	4,1	127,3
1987	7,9	112,7	11,2	167	9,9	143,1
2005	8,5	58,9	13,5	117,8	10,9	85,2

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Ainsi, d'un recensement à un autre, la fécondité des adolescentes plus jeunes (12-14 ans) tend à augmenter alors que celle des adolescentes de 15-19 ans tend à diminuer.

5.4 Situation des femmes chefs de ménage

La situation des femmes chefs de ménage sera abordée à travers leur importance et certaines caractéristiques telles que : l'état matrimonial, le niveau d'instruction, la religion et l'activité économique.

5.4.1 Importance des femmes chefs de ménage

Au Cameroun, en 2005, on a dénombré 3 391 817 chefs de ménages dont 2 612 265 chefs de ménages de sexe masculin contre 779 552 chefs de ménages de sexe féminin. 23,0 % des chefs de ménage étaient des femmes, contre 77 % pour les hommes. Notons que parmi les chefs de ménage vivant en milieu urbain, on a 24,7 % de femmes et 75,3% d'hommes. Tandis que parmi ceux vivant en milieu rural, 21,1% sont des femmes contre 78,9% d'hommes. Quel que soient la région et le milieu considérés, le nombre de chefs de ménage de sexe masculin est supérieur à celui des chefs de ménage de sexe féminin. Les proportions des femmes chefs de ménage sont plus importantes dans les régions de l'Ouest (35,8%), du Nord-Ouest (30,8%), du Sud (25,8%) et du Sud- Ouest (25,2%). Ceci traduirait une forte émigration des hommes de ces régions vers d'autres, probablement à la recherche d'emploi. La région du Nord détient la plus faible proportion des femmes chefs de ménage (10,9%) (cf. tableau 5.22).

Tableau 5.22 : Répartition (%) des chefs de ménage par région et milieu de résidence selon le sexe

	Hommes			Femmes		
	Urbain	rural	Ensemble	Urbain	rural	Ensemble
Adamaoua	82,1	88,7	86,1	17,9	11,3	13,9
Centre	75	76,3	75,4	25	23,7	24,6
Est	77,9	85,4	82,7	22,1	14,6	17,3
Extrême-Nord	80,8	86	84,8	19,2	14	15,2
Littoral	76,2	75,7	76,1	23,8	24,3	23,9
Nord	83,8	91,2	89,1	16,2	8,8	10,9
Nord-Ouest	70,6	68,2	69,2	29,4	31,8	30,8
Ouest	70,1	59,8	64,2	29,9	40,2	35,8
Sud	70,1	76,6	74,2	29,9	23,4	25,8
Sud-Ouest	70,7	78,5	74,8	29,3	21,5	25,2
Cameroun	75,3	78,9	77	24,7	21,1	23

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

5.4.2 Etat matrimonial des femmes chefs de ménage

La majorité des chefs de ménage (hommes et femmes confondus) au Cameroun est mariée (73,7%) dont 55,1% vivent dans les unions monogames et 18,6% vivent dans les unions polygames.

Tableau 5.23 : Répartition (%) des chefs de ménage par milieu de résidence selon le statut matrimonial

	célibataire	Union monogame	Union polygame	Union libre	Séparé	Divorcé	Veuf	Total
Urbain	17,4	54,8	13,9	1,5	1,2	2,7	8,1	100
Rural	11,8	55,8	21,4	0,4	1,1	2,3	5,7	100
Total	**14,2**	**55,1**	**18,6**	**0,9**	**1,1**	**2,5**	**6,6**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Pour ce qui est de la situation matrimoniale des femmes chefs de ménage, elles sont majoritairement veuves (36,9%) ; elles sont suivies des femmes célibataires (27,4%) puis des femmes mariées (25,7%). La tendance n'est pas la même selon qu'on passe du milieu urbain au milieu rural. En effet, en milieu urbain, la majorité des femmes chefs de ménage est célibataire (36,9%). Elles sont suivies des veuves (28,8%) et des mariées (24,0%). Par contre, en milieu rural, les veuves chefs de ménage sont les plus nombreuses (47,3%). Elles sont suivies des mariées (27,9%). Ici, les célibataires ne représentent que 15,1% des femmes chefs de ménage.

Les veuves représentent au moins la moitié des chefs de ménage dans les régions de l'Extrême-Nord (52,9%) et de l'Ouest (50,0%).

Tableau 5.24 : Répartition (%) des chefs de ménage femmes âgées de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et la région

	Célibataire	Mariée	Union libre	Séparée	Divorcée	Veuve	Total
Milieu de résidence							
Urbain	36,9	24,0	2,5	3,9	3,8	28,8	100
Rural	15,1	27,9	2,0	4,2	3,5	47,3	100
Ensemble	**27,4**	**25,7**	**2,3**	**4,1**	**3,7**	**36,9**	**100**
Régions							
Adamaoua	23,6	18,7	1,5	5,0	11,6	39,7	100
Centre	42,1	17,9	4,1	4,2	2,8	28,9	100
Centre*	30,1	16,6	4,8	3,9	1,6	43,0	100
Mfoundi	49,7	18,7	3,6	4,4	3,6	20,0	100
Est	31,4	19,0	3,2	5,9	5,0	35,5	100
Extrême-Nord	9,0	25,4	0,8	6,0	5,9	52,9	100
Littoral	33,5	21,3	2,6	4,3	3,5	34,8	100
Littoral*	23,7	20,3	2,3	3,3	2,4	48,0	100
Wouri	37,6	21,7	2,7	4,7	3,9	29,3	100
Nord	17,3	19,9	1,1	6,4	9,8	45,6	100
Nord Ouest	22,6	41,1	0,8	3,4	2,6	29,5	100
Ouest	11,3	33,6	1,2	1,9	2,0	50,0	100
Sud	35,2	17,5	5,3	4,3	3,0	34,7	100
Sud-Ouest	36,5	29,8	1,8	3,7	3,3	24,9	100
Ensemble	**27,4**	**25,7**	**2,3**	**4,1**	**3,7**	**36,9**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Note : Centre*= Centre hors Mfoundi, Littoral*=Littoral hors Wouri

5.4.3 Instruction des femmes chefs de ménage

Le niveau d'instruction de la femme chef de ménage est un facteur qui détermine fortement l'éducation des enfants. Une femme instruite est plus encline non seulement à assurer à ses enfants la meilleure éducation qui soit mais aussi à prendre de bonnes décisions en faveur des enfants.

Au niveau national, 20,8 % et 18,0% des femmes chefs de ménage sont respectivement de niveau secondaire1 et secondaire2 contre 26,7% et 22,% respectivement de niveau primaire1 et primaire2. Quel que soit le milieu de résidence considéré, pour un niveau d'instruction donné, les proportions des hommes chefs de ménage sont supérieures à celles des femmes. En milieu rural par exemple, 87,2% des hommes chefs de ménage sont de niveau supérieur contre 12,8 % pour les femmes.

Au plan national, 41,3% des chefs de ménages sans niveau sont des femmes. Quel que soit le milieu considéré, il y a une prédominance des femmes chefs de ménage sans niveau d'instruction. En milieu urbain, elles représentent 52,8% des femmes chefs de ménage contre 35,3% en milieu rural. Lorsque le niveau d'instruction croît, la proportion des femmes chefs de ménage diminue.

Tableau 5.25 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon le niveau d'instruction

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Sans niveau	47,2	52,8	100	64,7	35,3	100	58,7	41,3	100
Primare1	67	33	100	76,1	23,9	100	73,3	26,7	100
Primaire 2	74,5	25,5	100	81,2	18,8	100	78	22	100
Secondaire1	76,2	23,8	100	86,4	13,6	100	79,2	20,8	100
Secondaire 2	80,2	19,8	100	89,7	10,3	100	82	18	100
Supérieur	81,4	18,6	100	87,2	12,8	100	82,2	17,8	100
Total	75,3	24,7	100	78,9	21,1	100	77	23	100

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.4.4 Religion des femmes chefs de ménage

Au plan de la religion, la proportion des femmes chefs de ménage est plus importante chez les protestants. Leur proportion est de 27,5% (29 ,0% en milieu urbain et 25,7 % en milieu rural). On trouve moins de femmes chefs de ménage chez les musulmans où elles ne représentent qu'une proportion de 13,2% (15,7% en milieu urbain et 11,3% en milieu rural). A l'exception des animistes et des libres penseurs, les femmes chefs de ménage sont plus représentées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 5.26 : Répartition des chefs de ménage par religion selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Catholique	73,6	26,4	100	75,6	24,4	100	74,3	25,7	100
Orthodoxe	73,7	26,3	100	77,9	22,1	100	75,7	24,3	100
Protestant	71	29	100	74,3	25,7	100	72,5	27,5	100
Autres chrétiens	73,7	26,3	100	82,8	17,2	100	77,4	22,6	100
Musulman	84,3	15,7	100	88,7	11,3	100	86,8	13,2	100
Animiste	83,4	16,6	100	80,4	19,6	100	80,9	19,1	100
Autre religion	76,2	23,8	100	84,5	15,5	100	79,7	20,3	100
Libre penseur	86,7	13,3	100	74,3	25,7	100	80,4	19,6	100
Cameroun	75,3	24,7	100	78,9	21,1	100	77	23	100

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

5.4.5 Activité économique des femmes chefs de ménage

Au plan national, 76,8% des femmes chefs de ménage sont des indépendantes. Quel que soit le milieu de résidence considéré, la proportion des indépendantes et aides familiales parmi les chefs de ménage femmes (95% en milieu rural et 64,8% en milieu urbain) est plus élevée que celle des indépendants et aides familiaux parmi les chefs de ménage hommes (89,4% en milieu rural et 50,2%

en milieu urbain). Ceci s'expliquerait par le faible niveau de qualification et de compétence des femmes par rapport aux hommes dans beaucoup de secteurs clés. Cela confine les femmes dans le secteur de l'agriculture. Cependant, quel que soit le milieu de résidence considéré, la proportion des salariées parmi les chefs de ménage femmes (4,8% en milieu rural et 34,3% en milieu urbain) est plus faible que celle des salariés parmi les chefs de ménages hommes (10% en milieu rural et 48,6% en milieu urbain).

Tableau 5.27 : Répartition (%) des chefs de ménage par statut dans l'emploi selon le sexe et le milieu

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Salarié permanent	33,6	25,5	32,1	5	2,5	4,5	18,6	13,6	17,7
Salarié temporaire	15	8,8	13,9	5	2,3	4,5	9,8	5,4	9
Employeur	1	0,5	0,9	0,4	0,2	0,4	0,7	0,4	0,6
Indépendant	48,6	62,1	51,1	86,6	90,5	87,4	68,5	76,8	70
Aide-familial	1,6	2,7	1,8	2,8	4,5	3,2	2,2	3,6	2,5
Apprenti rémunéré	0,2	0,1	0,2	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,1
Apprenti non rémunéré	0	0,2	0,1	0	0	0	0	0,1	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les ménages dirigés par les femmes sont en grande partie de petite taille (1 à 3 personnes) (Cf. tableau 5.28). En effet, 46,8% de ces ménages dirigés par les femmes sont de taille de 1 à 3 personnes. Cette domination des ménages de petite taille est plus forte chez les ménages dont le chef est une apprentie rémunérée (68,2%) ou une apprentie non rémunérée (80%).

Tableau 5.28 : Répartition des femmes CM par statut dans l'emploi, selon la taille du ménage

Taille du ménage	Salarié permanent	Salarié temporaire	Employeur	Indépendant	Aide familial	Apprenti rémunéré	Apprenti non-rémunéré	Total
1 à 3 personnes	43,0	54,9	47,3	46,9	45,1	68,2	80,0	46,8
4 à 6 personnes	42,1	34,7	38,6	38,7	38,6	24,3	17,5	38,9
7 personne et plus	14,9	10,4	14,0	14,4	16,3	7,5	2,6	14,3
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

CHAPITRE VI : CONDITIONS DE VIE DANS LES MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES

Le cadre de vie et l'environnement dans lesquels vivent les ménages conditionnent la qualité de vie des populations. Un cadre de vie peu salubre peut être à l'origine de nombreuses maladies chez les jeunes enfants et la femme.

Deux grandes catégories de critères sont retenues pour apprécier les conditions de vie des ménages : les caractéristiques extérieures des logements, et les commodités et éléments de confort.

Le 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat donne des informations sur les caractéristiques de logement notamment sur le site d'implantation (aménagé, non aménagé), sur la voie d'accès, sur les commodités et le confort de l'habitat (mode d'évacuation des eaux usées, des ordures, mode d'éclairage, d'approvisionnement en eau, principale source d'énergie pour la cuisson, etc.).

Il est question, dans ce chapitre, d'examiner ces aspects dans les ménages dirigés par une femme en mettant un accent particulier sur la charge domestique qui incombe aux femmes dans ces ménages. Il sera également examiné, la situation des ménages dirigés par une femme vivant en état de promiscuité. Autant que possible, on fera une étude comparée par rapport aux ménages dirigés par des hommes.

6.1 Environnement

6.1.1 Principale voie d'accès au logement

Quels que soient le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage, la route en terre est la plus utilisée comme voie d'accès au logement du ménage. En effet, 47,7% de ménages l'utilisent contre 39,9% pour la piste et 7,9% pour la route bitumée. Par ailleurs, la route bitumée et la route en terre, sont plus utilisées par les ménages dirigés par des femmes que par ceux dirigés par les hommes. En effet, 9,4% de ménages dirigés par les femmes utilisent la route bitumée contre 7,4% de ménages dirigés par les hommes. Ces proportions sont respectivement de 50,1% et 47,0% pour la route en terre. A contrario, la piste est plus utilisée par les ménages dirigés par des hommes que par ceux dirigés par des femmes. En effet, 40,1% de ménages dirigés par des hommes l'utilisent contre 35,3% de ménages dirigés par des femmes. (Voir tableau 6.A.1)

6.1.2 Site d'implantation du logement

Le site d'implantation est le lieu précis où est bâtie la structure abritant le

ménage. Il comporte deux aspects : la topographie et les risques environnementaux.

Avoir un logement dans les voisinages d'un dépôt pétrolier, d'une usine polluante, d'un chemin de fer, d'un aéroport, d'une montagne ou des volcaniques, d'une emprise de drains, d'un câble de haute tension électrique, dans un bas-fond ou une zone plate constitue un danger permanent pour les membres du ménage.

Graphique 6.1 : Distribution des ménages dirigés par une femme suivant le site d'implantation du logement

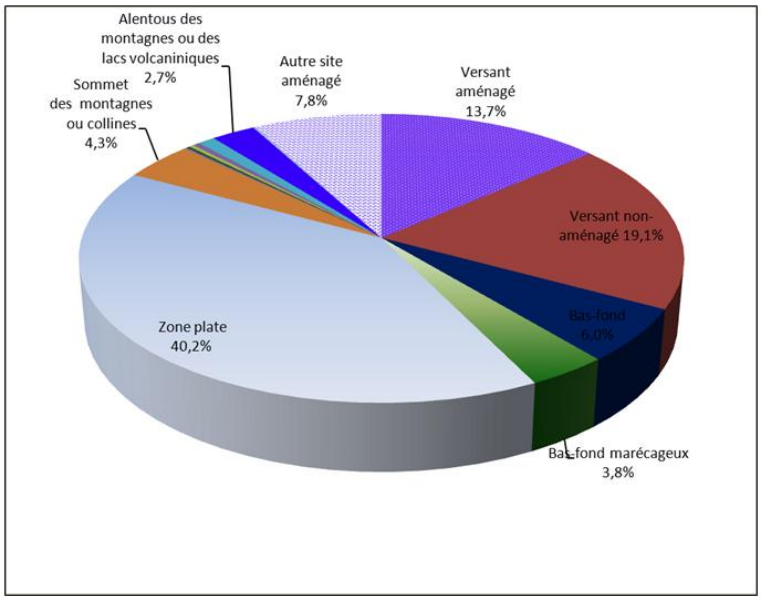

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Dans l'ensemble, 40,2% des ménages dirigés par une femme vivent dans une zone plate, 6,0% dans un bas-fond, 3,8% dans un bas fond marécageux et 1,1% dans une emprise de drains. Au total, 51,1% des ménages dirigés par une femme vivent dans un site dont le relief présente des risques d'inondation pendant des grandes saisons de pluie ou des crues. Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par un homme (56,0%). (Voir tableau 6.A.2).

Par ailleurs,19,1% des ménages dirigés par une femme ont des habitations construites de manière anarchique : cette proportion passe à 4,3% pour les ménages dirigés par une femme logée au sommet des montagnes ou collines et présentant un risque d'éboulement permanant.

Un peu plus d'un ménage sur dix (13,7%) des ménages dirigés par une femme vivent dans un logement situé sur un versant aménagé ayant bénéficié des travaux de viabilisation de type V R D (Voie et Réseaux Divers : Routes, caniveaux, égouts...) et bâti selon les normes d'urbanisme ; enfin 7,8% des ménages dirigés par une femme sont logés sur d'autres sites aménagés.

Globalement, l'analyse montre qu'au Cameroun, 80,9% des ménages sont

logés sur un site à risque[19] alors que seulement 19,1% des ménages sont logés sur un site aménagé et approprié. Comme le montre le graphique 6.2, les ménages dirigés par une femme sont un peu plus privilégiés : en effet, 21,6% parmi eux sont logés sur un site aménagé contre 18,4% chez leurs homologues hommes. En ce qui concerne, les logements situés sur un site à risque, les ménages dirigés par une femme y sont en proportion inférieure à ceux dirigés par un homme (74,4% contre 81,6%). La même tendance est observée selon le milieu de résidence et la région (tableau 6.A.2).

Graphique 6.2 : Répartition des ménages par type de site de logement selon le sexe du chef de ménage

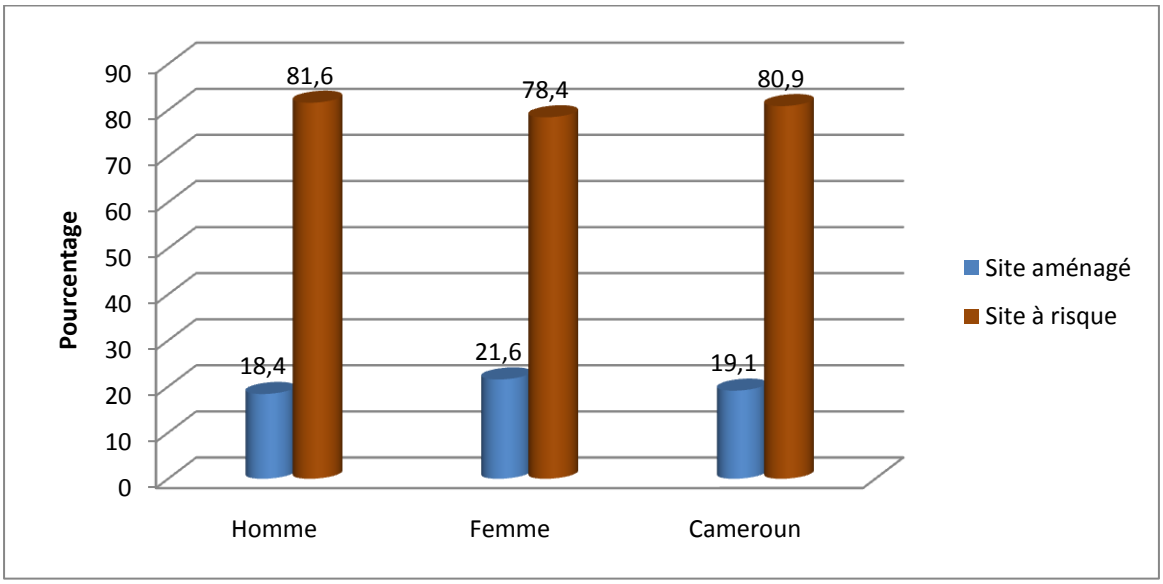

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

6.2 Eau et assainissement

6.2.1 Eau potable de boisson

L'eau potable est une nécessité de base pour une bonne santé. Une eau non potable peut être un vecteur important de maladies telles que le trachome, le choléra, la fièvre typhoïde et la schistosomiase. L'eau de boisson peut également être contaminée par des produits chimiques, des matières physiques et radiologiques qui ont des effets néfastes sur la santé humaine. L'accès à l'eau potable peut être un facteur particulièrement important pour les femmes et les enfants, notamment dans les zones rurales, où les femmes transportent de l'eau souvent sur de longues distances.

[19] Est considéré comme site à risque tous les sites cités en dehors du versant aménagé et des autres sites aménagés.

Les OMD se proposent de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas un accès durable à une eau de boisson potable et à une hygiène de base. L'objectif d'un monde digne des enfants est la réduction d'au moins d'un tiers la proportion des ménages qui n'ont pas accès à des installations sanitaires hygiéniques et à une eau potable à un coût abordable.

Lors du troisième RGPH, des questions ont été posées sur la source d'approvisionnement en eau de boisson et sur le mode d'évacuation des eaux usées.

6.2.1.1 Source d'approvisionnement en eau de boisson

Concernant l'approvisionnement en eau de boisson, on constate qu'au niveau national, 67,4 % des ménages au Cameroun ont accès à de l'eau salubre[20] : 21,7 % consomment de l'eau provenant d'une borne fontaine payante, 14,0 % d'un puits aménagé, 12,6% d'un robinet à l'extérieur du logement, 10,2% ont un robinet à domicile, 5,9% s'approvisionnent à des puits à pompe ou forage, 2,7% d'une source aménagée et seulement 0,2% consomment de l'eau minérale ou eau de table (cf. annexe tableau 6.A.3). Selon diverses sources de données statistiques, cet indicateur s'améliore au fil des années : en 1991 (EDSC-I), seulement 42 % de la population avaient accès à de l'eau salubre, et cette proportion était de 45 % en 1998 (EDSCII) puis elle s'est établie à 53% en 2004(EDSCIII) pour atteindre 67% en 2005 (RGPH3).

Tableau 6.1 : Evolution de la population ayant accès à une eau salubre selon certaines sources de données

année	1991	1998	2004	2005
Sources de données	EDSC-I	EDSC-II	EDSC-III	RGPH3
Proportions des ménages ayant accès à une eau salubre	42%	45%	53%	67%

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable croît régulièrement, même si des efforts restent encore à faire. Dans 13,2 % des cas, les ménages consomment de l'eau provenant de puits non aménagés et, bien que l'eau de surface (lac, étang, marécage, fleuve, rivière, marigot, source non aménagé) soit impropre à la consommation, on note que près de trois ménages sur mille utilise quand même cette eau (voir annexe Tableau 6.A.3).

[20] L'eau de boisson est considérée comme salubre ou améliorée si elle provient d'un robinet, d'un puits aménagé, d'une borne fontaine, d'un forage, d'une source aménagée et d'une usine de production d'eau minérale ou d'eau de table.

La sous- population des ménages dirigés par une femme n'en est pas épargnée, puisque dans 17,2% des cas, ces ménages font recours, au cours d'eaux ruisselantes et aux marigots pour se procurer de l'eau à boire ; dans 10,0% des cas, c'est plutôt les puits non aménagés qui sont sollicités.

Graphique 6.3 : Répartition des ménages dirigés par une femme par source d'eau à boire

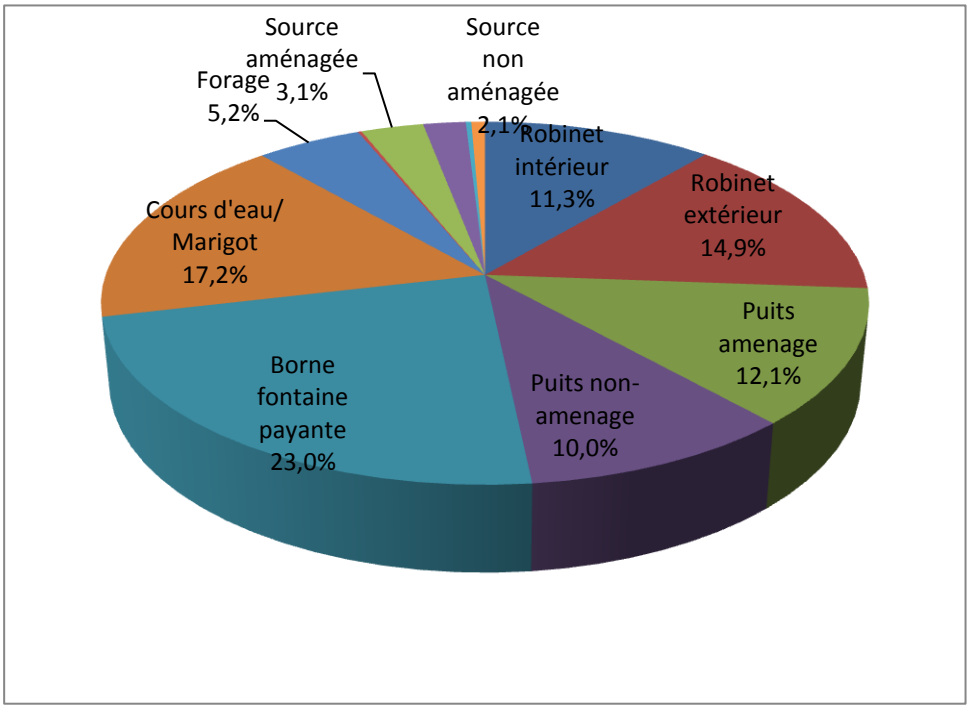

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

6.2.1.2 Utilisation d'une source d'eau améliorée dans les ménages dirigés par une femme

Dans cette analyse, est considérée comme eau améliorée ou salubre, toute eau provenant d'un robinet interne ou externe, d'un forage, d'une borne fontaine et les eaux minérales/de table.

La principale source d'approvisionnement en eau de boisson varie fortement selon le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par une femme ont une meilleure accessibilité aux sources d'eau améliorées que les ménages dirigés par un homme. En effet, dans l'ensemble, 54,5% des ménages dirigés par une femme ont accès à une source d'eau améliorée contre 49,5% des ménages dirigés par un homme. Par rapport au milieu de résidence, les proportions de ménage ayant accès à une eau salubre se rapprochent bien que les taux dans les ménages dirigés par une femme soient légèrement supérieurs à ceux dirigés par un homme : 77,7% contre 75,5% en milieu urbain, 24,7 % contre 21,9% en milieu rural. D'une manière générale, comme le montre le Graphique 6.4 la consommation d'une eau salubre demeure encore l'apanage du milieu urbain.

Même si cet indicateur est en nette amélioration par rapport aux années précédant 2005[21] beaucoup d'efforts restent encore à fournir par les pouvoirs publics pour atteindre la cible n°10 des OMD à savoir *: " réduire de moitie le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson, d'ici à 2015 ".*

Graphique 6.4 : Répartition des ménages par type d'approvisionnement en source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage

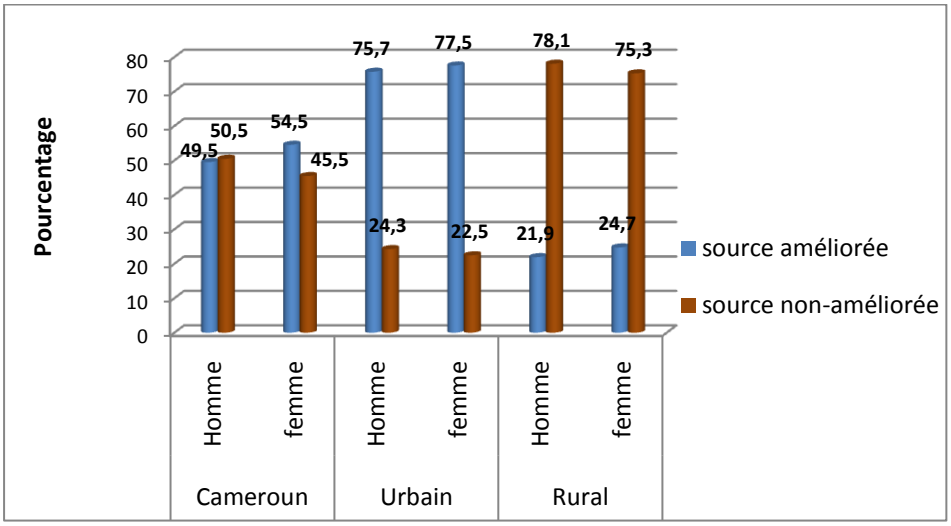

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

6.2.2 Assainissement

6.2.2.1 Evacuation d'eaux usées

L'analyse du Tableau 6.A.4 en annexe, montre que, dans l'ensemble, 12,8% des ménages évacuent les eaux usées de manière adéquate (utilisation d'une fosse septique). Dans les deux grandes métropoles, l'évacuation des eaux usées dans une fosse septique est plus pratiquée par les ménages dirigés par une femme : 27,2% pour la ville de Douala contre 25,1% pour Yaoundé. Globalement, pour l'ensemble des régions, ce taux ne change pas significativement selon le sexe du chef de ménage (12,7% chez les femmes contre 12,9% chez les hommes). Toutefois, il est à noter que l'évacuation adéquate des eaux usées dans une fosse septique est plus une affaire de la ville que de la campagne (19,6% de ménage urbains le font contre 5,3% de ménages ruraux). Selon la région, le Littoral et le Centre se distinguent des autres régions avec respectivement 23,8% et 17,5% des ménages qui utilisent un mode d'évacuation adéquat des eaux usées. Les taux élevés dans ces deux régions sont dus aux poids des deux grandes métropoles Douala et Yaoundé où les proportions de ménages

[21] Voir les rapports EDSCII et EDSC III

évacuant les eaux usées dans une fosse septique est respectivement de 27,5% et 25,6%. Le Nord-Ouest et l'Est sont les régions où les ménages utilisent le moins la fosse septique comme mode d'évacuation des eaux usées (5,3% et 4,4% respectivement) (cf. annexe Tableau 6.A.4).

6.2.2.2 Evacuation des ordures ménagères

Le mode d'évacuation des ordures ménagères dans une localité est très déterminant pour la santé des populations de celle-ci. Les bacs à ordures et les points de ramassage dans les localités sont l'une des solutions. Lors du troisième RGPH, ce mode d'évacuation d'ordures à été appréhendé à travers l'utilisation des bacs publics.

Dans l'ensemble urbain-rural, 22,3% de ménages utilisent le bac public comme mode d'évacuation des ordures ménagères (cf. annexe Tableau 6.A.5). En réalité, l'utilisation des bacs publics au Cameroun est presque inexistante dans les ménages ruraux (2,2%). En se restreignant uniquement à la ville, ce taux passe à 40,4% pour l'ensemble urbain. Notons que ce taux est différent lorsqu'on l'examine dans les deux plus grandes métropoles du pays (67,6% à Douala et 66,1% à Yaoundé) (cf. Tableau 6.2).

Suivant le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par une femme utilisent un peu plus le bac public que ceux dirigés par un homme (41,2% contre 40,2%). Toutefois, la différence n'est pas significative. Par contre, cette différence est plus nette lorsqu'on fait référence aux grandes métropoles du Cameroun. En effet, les ménages dirigés par une femme de Douala et Yaoundé utilisent plus le bac public pour l'évacuation de leurs ordures que leur homologue homme ; 72% contre 66,3% pour Douala, 70% contre 64,8% pour Yaoundé.

Pour ce qui est de la région, le Littoral et le Centre sont les régions où le bac public est le plus utilisé avec 58,7% et 56,4% de ménages. Viennent ensuite le Sud (35,3%), le Sud-ouest (29%), le Nord-ouest (20%). Les régions où ce mode d'évacuation des ordures est le moins utilisé sont : l'Ouest et l'Est, avec respectivement 12,3% et 7,3%. Par rapport au sexe du chef de ménage, les différences ne sont perceptibles que dans les grandes villes, les ménages dirigés par une femme utilisant davantage ce mode (cf. Tableau 6.2).

6.2 : Répartition (%) des ménages ordinaires urbains par métropoles/autres villes et par région selon l'utilisation du bac public à ordures et le sexe du chef de ménage

	Utilise le bac public comme mode d'évacuation des ordures			N'utilise pas le bac public comme mode d'évacuation des ordures			Ensemble		
	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**
Métropoles/Autres villes									
Douala	66,3	72	**67,6**	33,7	28,0	**32,4**	100	100	**100**
Yaoundé	64,8	70	**66,1**	35,2	30,0	**33,9**	100	100	**100**
Autres villes	17,2	18,3	**17,5**	82,8	81,7	**82,5**	100	100	**100**
Ensemble	40,2	41,2	**40,4**	59,8	58,8	**59,6**	100	100	**100**
RÉGION (urbain uniquement)									
Adamaoua	15,4	16,3	**15,6**	84,6	83,7	**84,4**	100	100	**100**
Centre	55,9	58,2	**56,4**	44,1	41,8	**43,6**	100	100	**100**
Est	7,5	6,6	**7,3**	92,5	93,4	**92,7**	100	100	**100**
Extrême-Nord	10,6	11,6	**10,8**	89,4	88,4	**89,2**	100	100	**100**
Littoral	58,6	59	**58,7**	41,4	41,0	**41,3**	100	100	**100**
Nord	13	15,2	**13,4**	87,0	84,8	**86,6**	100	100	**100**
Nord-Ouest	20,4	19,1	**20**	79,6	80,9	**80,0**	100	100	**100**
Ouest	12,3	12,4	**12,3**	87,7	87,6	**87,7**	100	100	**100**
Sud	35,8	34	**35,3**	64,2	66,0	**64,7**	100	100	**100**
Sud-Ouest	28,5	30,2	**29**	71,5	69,8	**71,0**	100	100	**100**
Ensemble	**40,2**	**41,2**	**40,4**	**59,8**	**58,8**	**59,6**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

6.2.2.3 Type de lieu d'aisance

L'élimination inadéquate des excrétas humains est la cause de maladies, telles que les maladies diarrhéiques et la poliomyélite.

De manière générale, il ressort du Tableau 6.3 qu'un peu moins de huit ménages dirigés par une femme sur dix (78,5%) utilisent, comme lieu d'aisance, des latrines communes ou privées. Cette proportion est de 82,2% en milieu rural et de 75,7% en milieu urbain. L'utilisation des latrines comme lieu d'aisance par les ménages dirigés par une femme est prépondérante dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud (plus de 80%).

En ce qui concerne les installations sanitaires avec chasse d'eau, elles sont utilisées seulement par 14,4% des ménages dirigés par une femme ; soit 22,5% en milieu urbain contre 3,8% en milieu rural. Ainsi, l'utilisation des sanitaires avec chasse demeure une propriété du milieu urbain. Ces principales installations avec chasse d'eau sont constituées des WC internes avec chasse d'eau, des WC externes avec chasse d'eau et des WC communs avec chasse d'eau. Les régions où la chasse d'eau est plus utilisée dans les ménages dirigés par une femme sont : le Littoral (26,9%), le Centre (22,7%) et le Sud-Ouest (16,1%) bien que dans l'ensemble, les taux de possession soient encore très faibles.

Tableau 6.3 : Répartition des ménages ordinaires dirigés par une femme par milieu de résidence et par région selon le type de lieu d'aisance

	WC avec chasse d'eau		latrines		Nature		Autre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence										
Urbain	98902	22,5	332942	75,7	5968	1,4	2146	0,5	439959	100
Rural	13078	3,8	279618	82,2	40343	11,9	7275	2,1	340315	100
Ensemble	**112072**	**14,4**	**612529**	**78,5**	**46260**	**5,9**	**9413**	**1,2**	**780274**	**100**
Région										
Adamaoua	2033	9,7	18184	86,6	549	2,6	223	1,1	20989	100
Centre	36243	22,7	118952	74,4	3336	2,1	1284	0,8	159815	100
Est	1410	5,6	20975	82,7	2451	9,7	512	2,0	25349	100
Extrême- Nord	3074	4,0	51887	67,9	19900	26,1	1511	2,0	76372	100
Littoral	37061	26,9	96943	70,4	2593	1,9	1024	0,7	137620	100
Nord	1693	5,5	22594	73,2	6196	20,1	369	1,2	30853	100
Nord-Ouest	5881	6,3	84998	90,4	2499	2,7	646	0,7	94024	100
Ouest	9513	7,6	109287	87,5	4306	3,4	1755	1,4	124861	100
Sud	3743	9,5	32955	83,4	1377	3,5	1435	3,6	39510	100
Sud-Ouest	11386	16,1	55788	78,7	3058	4,3	649	0,9	70881	100
Ensemble	**112072**	**14,4**	**612529**	**78,5**	**46260**	**5,9**	**9413**	**1,2**	**780274**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

Près de six ménages dirigés par une femme sur cent (5,9%) évacuent leurs matières fécales dans la nature. La pratique rudimentaire est plus fréquente en milieu rural (11,9%) et dans les régions de l'Extrême-Nord (26,1%) et du Nord (20,1%).

6.3 Cadre de vie des ménages

6.3.1 Mode d'éclairage

L'électricité est un moyen d'amélioration du confort des ménages. En plus de l'éclairage, elle rend également possible l'utilisation des appareils d'information et de communication (radio, téléviseur, téléphone, ordinateur) et de conservation (réfrigérateur, congélateur).

On constate, au niveau global, qu'environ un ménage sur deux dispose de l'électricité (50,2 %). Par rapport aux études antérieures (bien que celles-ci soient des enquêtes), on note une nette amélioration puisque les proportions sont passées respectivement de 29 % (EDSC, 1991) à 41 % (EDSC, 1998) puis de 47 % (EDSC, 2004) à 50% (RGPH, 2005). Cependant, malgré les efforts accomplis, on constate toujours des disparités entre milieux de résidence. En effet, en milieu rural, seulement 16,4 % des ménages disposent de l'électricité contre 80,7 % en milieu urbain (cf. annexe Tableau 6.A.6).

La proportion des ménages dirigés par les femmes et possédant l'électricité comme source d'éclairage dépasse dans l'ensemble celle des hommes (53,3% contre 49,3%). En milieu rural, les proportions sont de 19,6% contre 15,6% en faveur des femmes. Par contre, en milieu urbain, c'est la situation inverse qui est observée : 81,2% des ménages dirigés par un homme contre 79,2% pour les femmes.

Graphique 6.5 : Distribution des ménages dirigés par une femme utilisant l'électricité comme source d'éclairage par région

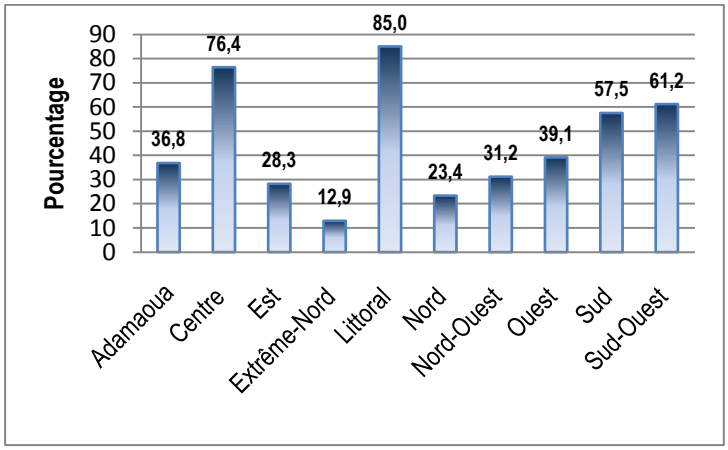

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les ménages dirigés par une femme utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage sont plus répandus dans les régions du Littoral et du Centre (85,0% et 76,4% respectivement). Viennent ensuite : le Sud-Ouest (61,2%), le Sud (57,5%), l'Ouest (39,1%). L'Extrême- Nord est la région où les ménages dirigés par une femme utilisent le moins l'électricité comme source d'éclairage (12,9%).

6.3.2 Mode de cuisson et utilisation des combustibles solides

La préparation des repas à l'aide de combustibles solides[22] (biomasse et charbon) provoque des niveaux élevés de pollution intérieure et constitue une cause majeure de mauvaise santé dans le monde, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans où elle se manifeste sous forme de maladie respiratoire aiguë.

Selon le Tableau 6.4, sept ménages sur dix (70,7%) dirigés par une femme utilisent des combustibles solides pour la cuisine. Cette utilisation est relativement faible en milieu urbain (55,8%) comparativement au milieu rural où la quasi-totalité des ménages dirigés par une femme (90,1%) utilisent ce type de combustible. Le combustible solide le plus utilisé est le bois : 67,6% de ces ménages en font usage pour faire la cuisine.

[22] Utilisation du bois, charbon, résidus de récoltes ou déjections animales comme principale source énergétique pour la cuisson

L'utilisation du bois baisse très sensiblement avec le milieu de résidence : 89% parmi les ménages du milieu rural contre 51% parmi ceux du milieu urbain. Le taux d'utilisation des combustibles solides varie de 47,3% dans la région du Centre à 90,9% dans la région de l'Extrême-Nord. Ce taux est très faible au Centre et au Littoral où la consommation du gaz, du pétrole liquéfié comme combustible pour faire la cuisine est plus répandue, soit 34,5% et 34,4% respectivement. Le milieu de résidence influence les choix des combustibles à utiliser : les ménages dirigés par une femme résidant en milieu urbain ont tendance à recourir aux énergies propres et plus chères, telles que le gaz de pétrole liquéfié et l'électricité.

Tableau 6.4 : Distribution (%) des ménages dirigés par une femme par région et milieu de résidence, selon le type de combustible pour la cuisine, et pourcentage des ménages utilisant un combustible solide pour la cuisine

	Electricité	Gaz	Pétrole	Copeau/ Sciure	Bois à bruler/ Charbon	Autre	Total	Combustible solide pour la cuisine	Nombre de ménages
MILIEU DE RESIDENCE									
Urbain	3,4	29,1	11,3	4,8	51,0	0,4	100	55,8	431421
Rural	1,9	2,1	5,0	1,1	89,0	0,8	100	90,1	333347
Ensemble	2,8	17,3	8,6	3,2	67,6	0,6	100	70,7	764768
RÉGION									
Adamaoua	1,9	8,3	9,4	1,4	78,5	0,4	100	79,9	20539
Centre	3,2	34,5	14,6	5,9	41,5	0,3	100	47,3	156268
Est	0,9	4,3	6,3	2,0	85,9	0,5	100	87,9	24951
Extrême-Nord	2,1	1,0	4,8	1,0	89,9	1,2	100	90,9	75264
Littoral	3,6	34,4	8,5	5,7	47,3	0,6	100	53	135156
Nord	1,7	2,9	6,1	1,1	87,1	1,1	100	88,2	29538
Nord-Ouest	2,5	5,1	5,9	1,2	84,6	0,7	100	85,8	92445
Ouest	2,5	4,9	5,2	1,4	85,6	0,4	100	87	121984
Sud	1,6	11,7	9,0	2,7	74,6	0,4	100	77,3	39003
Sud-Ouest	3,9	17,9	9,9	2,6	65,0	0,7	100	67,6	69620
Ensemble	**2,8**	**17,3**	**8,6**	**3,2**	**67,6**	**0,6**	**100**	**70,7**	**764768**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

6.3.4 Personnes vivant dans une situation de promiscuité

La promiscuité dans le logement à été saisie à travers la densité d'occupation des chambres des ménages ordinaires.

La densité d'occupation des logements se mesure à partir de l'indice de promiscuité. Elle est obtenue en rapportant l'effectif des membres du ménage au nombre total de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de promiscuité dans les ménages.

La promiscuité dans les ménages rend inconfortable les conditions d'habitation. Une norme de peuplement d'un logement est généralement fixée pour indiquer le maximum de personnes par chambre. Au-delà du seuil fixé, le logement

sera qualifié de surpeuplé. Cette norme est généralement fixée à un maximum de trois personnes par chambre mais elle peut être adaptée au contexte et aux réalités du milieu. Dans le cadre de ce travail, sera considéré comme surpeuplé un ménage de taille supérieure à trois personnes dont la densité moyenne d'occupation des chambres est supérieure à trois personnes par chambre.

Le tableau 6.5 ci-dessous montre que quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre est plus importante chez les chefs de ménages hommes. Dans l'ensemble, 11,4% des ménages dirigés par les femmes ont des densités d'occupation du logement supérieures à 3 contre 17,6% chez les hommes. Les ménages dirigés par les femmes sont en proportions moindres dans la promiscuité que ceux de leurs homologues hommes.

Tableau 6.5 : Répartition (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le sexe du chef de ménage.

Milieu de résidence	Densité d'occupation	Masculin	Féminin
Urbain	≤ 3	81,8	87,9
	> 3	18,2	12,1
Rural	≤ 3	83,1	89,7
	> 3	16,9	10,3
Ensemble	**≤ 3**	**82,4**	**88,6**
	> 3	**17,6**	**11,4**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

CHAPITRE VII : POPULATIONS DES FEMMES VULNERABLES

La vulnérabilité des femmes est abordée à travers les groupes spécifiques suivants :

- femmes et pauvreté ;
- femmes âgées ;
- femmes vivant avec un handicap ;
- filles confiées ;
- orphelines.

7.1 Femmes et pauvreté

La pauvreté est appréhendée sous l'angle des conditions de vie des ménages. Elle est mesurée par les quintiles de l'indice richesse[23]. La construction de ces quintiles prend en compte les données relatives aux caractéristiques de l'habitat et des conditions de vie des ménages que sont : le statut d'occupation du logement, le type de structure, le matériau de construction du logement, le mode d'éclairage, l'énergie pour la cuisson, la source d''approvisionnement en eau de boisson, le mode d'évacuation des eaux usées et ordures ménagères, le type de lieu d'aisance, le site d'implantation et le type de voie d'accès au logement. Ainsi, cinq quintiles de richesse ont été construits : les ménages plus pauvres, les ménages pauvres modérés, les ménages moyens, les ménages riches et les plus riches. Les ménages appartenant aux deux premiers quintiles ont été définis comme ménages pauvres et ceux des trois derniers comme des ménages non pauvres.

Une femme est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage pauvre. Une femme pauvre est encore plus vulnérable que celle qui ne l'est pas.

D'après les données du 3ème RGPH, des plus pauvres aux plus riches, les femmes semblent être moins loties que les hommes. En effet, au niveau national, 20,2% de la population féminine sont plus pauvres tandis que 19,8% de la population masculine le sont. C'est état de pauvreté rend davantage la femme plus vulnérable. La vulnérabilité des femmes plus pauvres compromet l'éducation des enfants dont elles ont la charge. Ces enfants ne bénéficient pas des mêmes chances que les autres en matière de soins de santé, de scolarisation et partant, d'emplois. La pauvreté de la femme la fragilise du point de vue de sa participation au

[23] Pour plus de détails sur la construction des quintiles de richesse, cf. rapport sur le thème « Mesure et cartographie de la pauvreté au Cameroun » 3è RGPH BUCREP 2005.

développement économique.

La proportion des pauvres chez les femmes est de 20,5% contre 19,5% chez les hommes. 20,1% de la population féminine ont un niveau de vie moyen contre 19,9% de la population masculine. Malgré des avancées dans l'amélioration du statut social de la femme camerounaise, celle-ci connaît une situation précaire par rapport à l'homme. En effet, le groupe des riches est estimée à 19,7% de femmes contre 20,3 % d'hommes. En proportion, il y a moins de femmes riches que d'hommes. Ceci rend encore plus difficile l'accès des femmes à la propriété foncière qui est l'un des problèmes cruciaux auxquels les femmes font face au Cameroun.

La population des plus riches a été évaluée à 19,5% chez les femmes contre 20,5 % chez les hommes. La proportion des hommes très riches est supérieure à celle des femmes très riches en 2005 au Cameroun.

Les données du 3ème Recensement révèlent que le milieu urbain renferme autant d'hommes plus pauvres que de femmes plus pauvres (2,5%). De même, la proportion des femmes et des hommes plus pauvres ne change pas significativement en milieu rural (autour de 36, 6%). Pour ce qui est du milieu rural, Ceci s'expliquerait par la nature des activités qui sont essentiellement agricoles.

Tableau 7.1 : Répartition de la population résidente par niveau de vie selon le milieu et le sexe

	Ensemble			**Urbain**			**Rural**		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Plus pauvres	19,8	20,2	20,0	2,5	2,5	2,5	36,7	36,4	36,6
Pauvres	19,5	20,5	20,0	5,9	6,2	6,0	32,8	33,7	33,2
Moyens	19,9	20,1	20,0	18,1	18,5	18,3	21,6	21,6	21,6
Riches	20,3	19,7	20,0	34,4	34,6	34,5	6,5	6,0	6,3
Plus riches	20,5	19,5	20,0	39,1	38,2	38,6	2,5	2,3	2,4
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectifs	8570563	8801315	17371878	4229538	4220000	8449538	4341025	4581315	8922340

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les populations ayant un niveau de vie moyen constituent 18,5% de femmes et 18,1% d'hommes en milieu urbain contre 21,6 % d'hommes et de femmes en milieu rural.

Les riches forment une proportion de 34,4% d'hommes et 34,6% de femmes en milieu urbain alors qu'en milieu rural, les proportions sont de 6,0% de femmes et 6,5% d'hommes. Il y a légèrement plus de femmes riches que d'hommes riches en milieu urbain en 2005.

Quant à la population plus riche, elle représente 38,2% de femmes très riches et 39,1% d'hommes en milieu urbain contre une proportion de 2,3% pour les femmes et 2,5% pour les hommes en milieu rural.

7.2 Femmes âgées

Les personnes âgées, du fait de leur âge, ne devraient plus exercer une activité économique. Elles devraient être prises en charge soit par la société (parents, amis etc.…), soit, vivre de leur pension retraite dans le cadre d'un système de sécurité sociale, ou tout simplement de leurs placements. Mais force est de constater, d'après les données du 3ème Recensement, que certaines personnes âgées continuent d'exercer une activité économique pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Ainsi, au plan national en 2005, 45,5% de femmes âgées sont occupées alors que 63,9% d'hommes âgés le sont. (cf. tableau 7.2.)

Tableau 7.2 : Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) par situation d'activité selon le sexe et le milieu de résidence

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	63,9	45,5	54,3	46,1	26,4	35,6	72,4	55,3	63,6
Chômeur qualifié	0,9	0,4	0,6	1,5	0,4	0,9	0,6	0,4	0,5
Femme au foyer	0,0	12,8	6,6	0,0	20,2	10,7	0,0	9,0	4,6
Rentier	1,3	0,9	1,1	1,9	1,5	1,7	1,1	0,6	0,8
Retraité	8,3	1,8	4,9	19,6	4,3	11,5	2,9	0,4	1,7
Vieillard	17,3	27,9	22,8	22,2	35,2	29,0	14,9	24,2	19,7
Handicapé	4,2	4,8	4,5	3,8	4,2	4,0	4,4	5,1	4,8
Oisif	4,1	6,0	5,1	5,0	7,9	6,5	3,7	5,0	4,3
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

55,3% de femmes âgées en milieu rural sont occupées tandis que seulement 26,4% en milieu urbain le sont. En milieu rural, ces femmes âgées pratiquent essentiellement l'agriculture, l'élevage et la pêche. L'exercice de ces activités physiques assez pénibles à un âge avancé sont de nature à fragiliser la santé de la femme âgée. Parmi les personnes âgées à la tête d'un ménage, 32,4% sont des femmes (cf. tableau 7.3). Ces femmes âgées sont souvent à la tête des ménages constitués de jeunes enfants dont l'encadrement nécessite un minimum de moyens tant financiers que matériels

.

Tableau 7.3 : Répartition des personnes âgées chefs de ménage par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
60-64	128663	56092	69925	114830	184755
65-69	92358	45510	48630	89238	137868
70-74	71268	36051	32944	74375	107319
75-79	37738	18590	17193	39135	56328
3è âge	330027	156243	168692	317578	486270
80-84	23397	12306	9445	26258	35703
85-89	9017	4431	3579	9869	13448
90-94	4451	2149	1490	5110	6600
95-98	4604	2958	1612	5950	7562
4è âge	41469	21844	16126	47187	63313
Total	**371496**	**178087**	**184818**	**364765**	**549583**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Lorsqu'on considère la population inactive âgée de 15 ans et plus (cf. tableau 7.4), on constate qu'elle est constituée essentiellement d'oisifs : 39,9% et d'élèves/étudiants : 27,5%.

Tableau 7.4 : Répartition de la population inactive âgée de 15 ans et plus par statut d'inactivité selon le milieu de résidence et le sexe

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.
Femmes au Foyer	0,0	37,0	22,9	0,0	40,8	25,4	0,0	31,8	19,4
Elève/étudiant	38,9	20,5	27,5	46,3	25,5	33,4	29,1	13,7	19,7
Rentier	3,4	0,6	1,7	4,7	0,8	2,3	1,7	0,2	0,8
Retraité	1,6	0,8	1,1	1,5	0,8	1,0	1,8	0,7	1,2
Vieillard	4,5	4,8	4,7	3,3	3,5	3,4	6,0	6,5	6,3
Handicapé	2,8	1,9	2,3	1,9	1,2	1,5	4,0	3,0	3,3
Oisif	48,8	34,4	39,9	42,2	27,3	33,0	57,5	44,1	49,3
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectifs	1583716	2554553	4138269	898652	1479524	2378176	685064	1075029	1760093

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Les élèves et les oisifs sont deux catégories de personnes qui ont des besoins spécifiques à satisfaire mais qui n'exercent aucune activité. Certains de ces élèves vivent dans les ménages dirigés par les femmes âgées. De plus, la plus grande proportion des oisifs : 57,5% constitués des personnes de sexe masculin, vivent dans les campagnes et généralement avec leurs vieux parents lorsqu'ils ne sont pas déjà en union. C'est ainsi que, malgré le poids de leur âge et leurs conditions de vie assez précaires, les femmes âgées continuent à pourvoir aux besoins des plus jeunes.

La femme âgée est plus vulnérable lorsqu'elle est en rupture d'union. Dans l'ensemble, les femmes âgées sont majoritairement veuves (51,3%). Elles sont proportionnellement plus présentes dans les villes que dans les campagnes (cf.

Tableau 7.5).

Tableau 7.5 : Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) selon certaines caractéristiques sociodémographiques, milieu de résidence et le sexe en 2005

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Statut par rapport au handicap									
Sans handicap	94,0	94,7	94,3	94,8	95,5	95,1	93,6	94,3	93,9
Présentant au moins un handicap	6,0	5,3	5,7	5,2	4,5	4,9	6,4	5,7	6,1
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectifs	410641	449787	860428	133866	153953	287819	276775	295834	572609
Type de handicap*									
Sourd	3503	4102	7605	1082	1213	2295	2421	2889	5310
Muet	2937	3076	6013	1100	1206	2306	1837	1870	3707
Aveugle	7151	6627	13778	1796	1664	3460	5355	4963	10318
Infirme des membres supérieur	2532	1918	4450	756	549	1305	1776	1369	3145
Infirme des membres inférieur	6313	5527	11840	1920	1773	3693	4393	3754	8147
Malade mental	1100	1236	2336	319	401	720	781	835	1616
Lépreux	1357	1182	2539	318	327	645	1039	855	1894
Albinos	212	206	418	60	58	118	152	148	300
Maladie chronique*									
Cancer	1985	1705	3690	581	495	1076	1404	1210	2614
Diabète	4449	3639	8088	2503	1988	4491	1946	1651	3597
Drépanocytose	1298	1132	2430	374	288	662	924	844	1768
Hypertension	10335	14521	24856	5390	7090	12480	4945	7431	12376
Tuberculose	2272	1770	4042	591	453	1044	1681	1317	2998
Asthme	3390	3439	6829	1189	1280	2469	2201	2159	4360
Epilepsie	345	297	642	58	63	121	287	234	521
Statut matrimonial									
Célibataires	7,8	9,7	8,8	8	11,2	9,6	7,7	9	8,3
Monogames	58,3	23,6	40,3	63,4	23,7	42,3	55,8	23,5	39,2
Polygames	20,7	10,7	15,5	15,7	7,5	11,3	23,1	12,4	17,6
Union libre	1,5	1,1	1,3	1,5	0,9	1,2	1,5	1,2	1,3
Séparés	1,6	1,6	1,6	1,4	1,5	1,4	1,7	1,7	1,7
Divorcées	1,5	1,9	1,7	1,4	2,2	1,8	1,6	1,8	1,7
Veuves	8,6	51,3	30,9	8,6	53	32,3	8,6	50,5	30,1
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

NB : * représente le nombre de fois qu'un handicap ou une maladie a été cité au sein de la population, étant donné qu'un individu peut souffrir de plusieurs anomalies à la fois

En matière de confort d'habitation, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, tant chez les femmes que chez les hommes âgés, une forte majorité de personnes (plus de 80%) sont propriétaires; 0,4% vivent en location – vente ; 4,4% résident en location simple et 3,9% d'entre elles sont hébergées gratuitement (cf. tableau 7.6).

Il ressort d'un tel constat qu'au Cameroun, une grande majorité des personnes âgées est principalement autonome dans le domaine du logement. Pour le cas des femmes âgées, leur autonomie en logement, qui leur confère une certaine stabilité

psychologique, peut s'expliquer dans une certaine mesure par la proportion très élevée de veuvage (51,3%).

Tableau 7.6 : Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) par statut d'occupation du logement, selon le sexe et le milieu de résidence

tut d'occupation du logement	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Propriétaire	91,6	90,2	90,9	85,1	84,2	84,6	94,7	93,3	94,0
Location simple	4,5	4,4	4,4	10,7	10,4	10,5	1,5	1,2	1,4
Location vente	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Logé par l'employeur	1,0	0,8	0,9	1,2	1,0	1,1	0,9	0,7	0,8
Logé par les parents/amis	2,3	3,9	3,1	2,4	3,7	3,1	2,2	4,0	3,1
Autre	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

7.3 Femmes vivant avec un handicap ou maladie chronique

Le handicap constitue un facteur de blocage à l'épanouissement de la femme et la rend plus vulnérable. Le handicap le plus invalidant contribue à appauvrir davantage la femme âgée qui est déjà diminuée sous le poids de l'âge. Au niveau national, 6,0% d'hommes âgés présentent au moins un handicap contre 5,3% de femmes âgées. En milieu urbain, 5,2% d'hommes âgés présentent au moins un handicap contre 4,5% de femmes âgées. En milieu rural par contre, 6,4% d'hommes âgés présentent au moins un handicap contre 5,7% de femmes âgées. Au plan national, on a enregistré chez les hommes :

- 3503 sourds contre 4102 chez les femmes ;
- 2937 muets contre 3076 chez les femmes ;
- 7151 aveugles contre 6627 chez les femmes ;
- 2532 infirmes de membres supérieurs contre 1918 chez les femmes ;
- 6313 infirmes de membres inférieurs contre 5527 de membres inférieurs ;
- 1100 malades mentaux contre 1236 chez les femmes ;
- 1357 lépreux contre 1182 chez les femmes ;
- 212 albinos contre 206 chez les femmes.

Les personnes âgées sont aussi fragilisées par des maladies chroniques qui constituent de véritables handicaps et les rendent vulnérables. Ainsi, dans l'ensemble, 3690 cas de cancer ont été déclarés chez les personnes âgées dont 1985 cas chez les hommes et 1705 cas chez les femmes. En milieu urbain, 581 hommes âgés ont déclaré être atteints de cancer contre 495 chez les femmes. L'hypertension, le diabète, l'asthme, la tuberculose et le cancer semblent être les maladies qui atteignent un plus grand nombre de personnes âgées, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dans l'ensemble, les données du 3ème RGPH révèlent qu'il y a 42,4% de ménages pauvres dont le chef présente au moins un handicap chez les hommes contre 40,7% chez les femmes. Par contre, les ménages non pauvres dont le chef vit avec au moins un handicap présente une proportion de 57,6% chez les hommes contre 59,3% chez les femmes. En milieu urbain, les ménages pauvres dont le chef vit avec au moins un handicap présente une proportion de 10,9% chez les hommes contre 11,3% chez les femmes. Par contre, lorsqu'on s'intéresse aux ménages non pauvres, leur proportion pour ceux dont le chef vit avec au moins un handicap, est de 89,1% chez les hommes contre 88,7% chez les femmes. On constate que le fait de présenter au moins un handicap pour un chef de ménage ne prédispose pas forcément le ménage à la pauvreté surtout en milieu urbain. Cela se justifie par la diversité des emplois en milieu urbain, le type de handicap présenté par le chef de ménage et le niveau d'instruction du chef de ménage. Cela n'est pas vérifié en milieu rural car, le handicap d'un chef de ménage influence considérablement le niveau de vie du ménage. Cela est certainement dû au type d'emplois exercés en milieu rural, qui est principalement l'agriculture.

Tableau 7.7 : Répartition (%) des ménages ordinaires par conditions de vie et par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage et le statut de handicap

Condition de vie du ménage	Chef de ménage vivant avec au moins un handicap			Ensemble des chefs de ménage		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ensemble Cameroun						
Pauvre	42,4	40,7	41,9	37,4	31,7	36,1
Non pauvre	57,6	59,3	58,1	62,6	68,3	63,9
Total Cam.	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Milieu Urbain						
Pauvre	10,9	11,3	11	7,3	7,7	7,4
Non pauvre	89,1	88,7	89	92,7	92,3	92,6
Total. Urbain	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Milieu Rural						
Pauvre	63,6	63	63,5	69	62,7	67,7
Non pauvre	36,4	37	36,5	31	37,3	32,3
Total. Rural	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

7.4 Activité économique des filles confiées

Il est important que l'on s'appesantisse sur la situation des filles confiées car, faut-il le rappeler, les filles confiées sont celles qui ont entre 6 et 14 ans et qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage. Ces filles ne résident avec aucun de leurs parents biologiques. La femme, de par son rôle de mère, apporte un soutien affectif, nécessaire à l'épanouissement de l'enfant. Les filles ne vivant pas avec leurs parents seraient exposées aux problèmes de maltraitance. En principe, les filles dont l'âge est compris entre 6 et 14 devraient fréquenter un établissement scolaire. Logiquement, on ne devrait pas les retrouver dans la population active occupée.

Ainsi, les filles confiées sont doublement vulnérables du fait que, d'une part, elles ne vivent pas avec leurs parents biologiques, et d'autre part, elles exercent une activité économique. Selon les résultats du 3ème RGPH, les filles occupées (exerçant une activité économique) sont dans une proportion de 5,8% chez les filles confiées et 7,8% chez les filles non confiées. De même, les élèves représentent 76,4% des filles confiées et 76,8% des filles non confiées.

Tableau 7.8 : Répartition des enfants de 6 à 14 ans par situation d'activité selon le milieu de résidence, le sexe et le confiage en 2005

Ensemble				
	Masculin		Féminin	
	Non confié	Confié	Non confié	Confié
Occupé	6,9	5,0	7,8	5,8
Chômeur qualifié	0,1	0,1	0,1	0,1
Quête 1 er emploi	1,2	1,4	1,4	1,6
Femme au foyer	0,0	0,0	0,7	1,8
Élève	79,6	79,4	76,8	76,4
Handicapé	0,1	0,2	0,1	0,2
Oisif	12,0	14,0	13,0	14,0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	1751242	253721	1658561	260928
Urbain				
	Masculin		**Féminin**	
	Non confié	**Confié**	**Non confié**	**Confié**
Occupé	1,0	2,0	1,0	1,6
Chômeur qualifié	0,1	0,1	0,1	0,1
Quête 1 er emploi	1,1	1,6	1,2	1,8
Femme au foyer	0,0	0,0	0,5	1,4
Élève	87,8	82,2	86,3	81,4
Handicapé	0,1	0,1	0,1	0,1
Oisif	10,0	14,0	11,0	13,5
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	754485	143119	735160	148911
Rural				
	Masculin		**Féminin**	
	Non confié	**Confié**	**Non confié**	**Confié**
Occupé	11,4	8,8	13,3	11,5
Chômeur qualifié	0,1	0,1	0,2	0,1
Quête 1 er emploi	1,4	1,2	1,6	1,4
Femme au foyer	0,0	0,0	0,9	2,2
Élève	73,5	75,8	69,2	69,9
Handicapé	0,2	0,2	0,2	0,3
Oisif	13,5	13,9	14,7	14,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	996757	110602	923401	112017

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Malgré la proportion importante des filles confiées et non confiées fréquentant un établissement scolaire (près de trois filles sur quatre), on trouve des filles de 6 à 14 ans dans la population active occupée. Ceci pose le problème du travail des enfants. . Ceci va à l'encontre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1989 qui insiste sur la nécessité d'accorder une

protection spéciale à l'enfant, notamment le droit à l'éducation et les droits à la meilleure santé possible et à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation. En milieu urbain, 87,8% de garçons non confiés sont des élèves contre 86,3% de filles non confiées. Par contre, 82,2% de garçons confiés sont des élèves contre 81,4% de filles confiées. En milieu rural, 73,5% de garçons non confiés sont des élèves contre 69,2% de filles non confiées. Par contre, 75,8% de garçons confiés sont des élèves contre 69,9% de filles confiées. La proportion des enfants occupés est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain qu'ils soient confiés ou non.

Lorsqu'on considère le statut dans l'emploi, 76,9% des garçons non confiés sont des aides-familiaux contre 77,8% des filles non confiées. Par contre, 59,4% des garçons confiés sont des aides-familiaux contre 64,6% des filles confiées. La proportion des enfants confiés parmi les indépendants est plus importante que celle des enfants non confiés, ceci quel que soit le sexe. Ainsi, 31,3% des garçons confiés sont indépendants contre 21,4% des garçons non confiés. Il ressort également des données obtenues que 30,3% des filles confiées sont indépendantes contre 20,9% des filles non confiées. Ceci se vérifie lorsqu'on passe d'un milieu à un autre. En milieu urbain par exemple, 37,0% des garçons confiés sont indépendants contre 30,8% des garçons non confiés.

Tableau 7.9 : Répartition des enfants de 6 à 14 ans par statut dans l'emploi selon le milieu, le sexe et le confiage

Ensemble				
	Masculin		**Féminin**	
	Non confié	**Confié**	**Non confié**	**Confié**
Salarié permanent	0,1	1,6	0,1	1,1
Salarié temporaire	1,3	6,5	0,8	2,8
Employeur	0,2	0,2	0,2	0,1
Indépendant	21,4	31,3	20,9	30,3
Aide familial	76,9	59,4	77,8	64,6
Apprenti rémunéré	0,1	0,5	0,1	0,3
Apprenti non-rémunéré	0,0	0,5	0,1	0,8
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Urbain				
	Masculin		**Féminin**	
	Non confié	**Confié**	**Non confié**	**Confié**
Salarié permanent	1,4	6,3	1,0	6,4
Salarié temporaire	4,9	15,8	2,6	11,2
Employeur	0,2	0,6	0,2	0,3
Indépendant	30,4	37,0	27,8	30,7
Aide familial	62,4	37,1	66,1	45,1
Apprenti rémunéré	0,3	1,3	0,4	1,6
Apprenti non-rémunéré	0,4	2,0	1,8	4,7
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Rural				
	Masculin		**Féminin**	
	Non confié	**Confié**	**Non confié**	**Confié**
Salarié permanent	0,1	0,2	0,1	0,1
Salarié temporaire	1,0	3,7	0,7	1,2
Employeur	0,2	0,1	0,2	0,0
Indépendant	20,8	29,6	20,5	30,3
Aide familial	77,9	66,0	78,5	68,3
Apprenti rémunéré	0,1	0,3	0,0	0,0
Apprenti non-rémunéré	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des données du 3ème Recensement met en évidence les discriminations basées sur le sexe dues entre autres au poids de la tradition et des cultures. Elle permet de tirer les enseignements ci-après :

- La prédominance de la population féminine (50,6% de la population totale). Le rapport de féminité est de 102,3 femmes pour 100 hommes. Depuis le premier Recensement réalisé en 1976, on compte plus de femmes que d'hommes dans le pays. Cependant, le poids relatif des femmes au sein de la population ne cesse de diminuer d'un recensement à l'autre. Il est passé de 51,0% en 1976, à 50,7% en 1987 et à 50,6% en 2005 ;
- Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes en milieu rural où elles représentent 51,3% de la population rurale ;
- La population féminine du Cameroun croit à un rythme annuel moyen de 2,9% entre 1976 et 1987 et 2,8% entre 1987 et 2005 ;
- Les régions qui abritent plus de 10% de la population féminine sont par ordre d'importance : Extrême-Nord (17,9%), Centre (17,5%), Littoral (14,1%), Ouest (10,4%) et Nord-Ouest (10,2%).
- Les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les régions du Centre, du Sud, du Littoral et du Sud-Ouest ;
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les religions catholique, orthodoxe, protestante, animiste où les proportions sont respectivement de 50,8%, 51,7% et 51,6% ;
- Il y a un peu moins de filles (73,3%) que de garçons (76,5%) qui vont à l'école entre l'âge de 6 et 14 ans. La proportion de filles non scolarisées dont l'âge se situe entre 6 et 14 ans (15,5%) est supérieure à celle des garçons (13%) ;
- Le taux net de scolarisation au secondaire, a été évalué à 29,2% chez les filles contre 32,5% chez les garçons ;
- les taux de scolarisation au supérieur pour les 19-24 ans se situent à 10,7% pour l'ensemble, 9,6% chez les filles et 11,9% chez les garçons ;
- Le phénomène de marginalisation scolaire est plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain : En effet, le pourcentage des filles scolarisables mais non scolarisées passe de 23,1% en milieu rural à 6,3% en milieu urbain.
- Le taux d'alphabétisation des filles de 15-24 ans est de 75,5%.
- Le taux brut d'activité est de 48,4% pour les femmes contre 66% pour les hommes ;
- Même à compétences égales, les femmes éprouvent plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail que les hommes ;
- Parmi les femmes, 1,9% exercent dans les professions intellectuelles et cadres supérieurs d'entreprises tandis que chez les hommes, 4,2% se retrouvent dans ce groupe d'occupation ;
- Parmi les femmes, on compte 71,3% d'agriculteurs, éleveurs et pêcheurs tandis que chez les hommes, 52,4% y exercent ;
- Les femmes sans niveau d'instruction et niveau primaire se retrouvent en grande partie dans la branche d'activité agriculture, sylviculture, chasse, pêche (93,5% pour les sans niveau et 74,9% pour le niveau primaire). Les femmes ayant le niveau secondaire 1er cycle sont majoritairement

présentes dans la branche Administration publique/Défense et Autres services (30,6%). Par contre, celles ayant un niveau secondaire second cycle évoluent beaucoup plus dans la branche commerce/entretien ;

- Au total, 47,1% des femmes de 12 ans ou plus sont mariées au Cameroun ; 4,1% vivent en union, 38,2% des femmes sont célibataires, 1,1% sont séparées, 1,1% sont divorcées et 8,3% de femmes sont veuves ;
- Au niveau national, 20,7% des adolescentes de 12-19 ans vivent en union (mariée ou union libre) ;
- Le niveau d'instruction de la jeune fille semble être l'un des facteurs susceptibles d'expliquer la précocité de ses grossesses et de sa nuptialité. En effet, les données du troisième Recensement révèlent que la proportion des adolescentes vivant en union baisse au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente : de 39,2% chez les sans niveau, on chute à 17% chez les filles ayant un niveau primaire, puis à 10,1% chez celles ayant un niveau secondaire ; on passe à 6,1% pour les filles ayant un niveau supérieur.
- La proportion des femmes chefs de ménage est inférieure à celle des hommes (23,0 % contre 77%). Notons que 24,7 % des chefs de ménage femmes résident en milieu urbain et 21,1% en milieu rural. Quel que soit la région et le milieu considéré, les chefs de ménage de sexe masculin sont toujours plus nombreux que les chefs de ménage de sexe féminin
- Au Cameroun, 80,9% des ménages sont logés sur un site à risque. Cependant, les ménages dirigés par une femme y sont en proportion inférieure à ceux dirigés par un homme (74,4% contre 81,6%).
- Les femmes pauvres (pauvreté des conditions de vie) représentent une proportion de 20,5% contre 19,5% pour les hommes.

En définitive, dans pratiquement tous les aspects : éducation, activité économique, politique etc., les hommes sont mieux lotis que les femmes bien que dans certains domaines, les différences ne soient pas très significatives. Les efforts déployés par le Gouvernement, à travers la mise en œuvre des programmes tendant à améliorer le statut de la femme et des filles, ont porté quelques résultats. A titre d'exemple, on citerait le dispositif qui a été mis en place dans les Centres de Promotion de la Femme pour octroyer des micro crédits productifs aux femmes préalablement formées en montage et gestion des projets, Technologies de l'Information et de la Communication, hôtellerie et restauration, coiffure et esthétique, industrie de l'habillement, etc. Mais beaucoup reste encore à faire.

Il est important, afin d'assurer l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les secteurs de la vie nationale et partant, une amélioration durable du statut de la femme, que les pouvoirs publics œuvrent en faveur de la promotion d'un environnement social, culturel, économique et institutionnel permettant aux femmes d'exercer pleinement leurs droits humains et citoyens, au même titre que les hommes.

Il s'agira de :

- assurer l’accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes, à l’éducation, à la formation professionnelle et à l’information ;
- assurer l’égalité de chance entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l’emploi ;
- améliorer l’accès des femmes au service de santé, notamment en santé de reproduction - SR;
- garantir la participation et la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise de décision ;
- créer un environnement favorable à la protection et à la promotion des droits de la femme et de la jeune fille ;
- renforcer les ressources allouées à la promotion du genre ;
- renforcer le cadre institutionnel de la promotion du genre et de la gouvernance ;
- assurer une meilleure connaissance des facteurs de discrimination fondée sur le sexe ;
- créer un environnement culturel favorable au respect des droits de la femme ;
- assurer une prise en charge des problèmes spécifiques de la femme rurale et de la veuve.

ANNEXES

Tableau 3.A.1 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus par diplôme le plus élevé selon le sexe et le milieu de résidence

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans diplôme	34,7	46,9	41,0	19,3	26,9	23,1	53,1	67,5	60,8
CEPE/CEP/FSLC	40,7	37,3	38,9	44,5	46,6	45,5	36,2	27,6	31,6
BEPC/CAP/GCE OL	7,9	5,6	6,7	11,2	9,2	10,2	4	1,8	2,8
Probatoire	5,3	3,7	4,5	7,8	6,2	7	2,4	1,1	1,7
Baccalauréat/ GCE AL	5,6	3,2	4,4	8,3	5,4	6,9	2,3	1	1,6
Deug/BTS	0,8	0,6	0,7	1,3	1,1	1,1	0,3	0,2	0,2
Licence/DIPES 1/ Ingénieur travaux	2,1	1,2	1,6	3,3	2,1	2,7	0,7	0,3	0,5
Maitrise	1	0,6	0,8	1,5	1	1,3	0,4	0,2	0,3
DEA/DESS/DIPESS 2/ Ingénieur conception	1,1	0,5	0,8	1,6	0,8	1,2	0,4	0,2	0,3
Doctorat	0,8	0,4	0,6	1,2	0,7	1	0,2	0,1	0,2
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 4.A.1 : Répartition de la population active occupée par statut dans l'emploi selon le sexe, le milieu de résidence et le rapport de masculinité

	Milieu de résidence									Rapport de Masculinité		
	Urbain			Rural			Total					
	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Urbain	Rural	Total
Salarié permanent	30,2	22,3	27,4	4,1	1,1	2,7	16,4	8,2	12,8	181,2	103,0	129,2
Salarié temporaire	16,4	9,1	13,8	5,9	1,6	3,7	10,8	4,1	7,9	245,2	377,0	257,2
Employeur	0,9	0,5	0,7	0,4	0,1	0,3	0,6	0,3	0,5	327,7	387,9	343,0
Indépendant	47,6	57,8	51,2	78,3	66,5	72,5	63,9	63,6	63,8	317,4	285,1	305,6
Aide Familial	4,5	9,2	6,1	11,2	30,6	20,7	8,0	23,4	14,7	149,6	121,3	129,9
Apprenti rémunéré	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	88,4	37,6	44,3
Apprenti non rémunéré	0,1	0,8	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	209,0	233,6	214,7
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**25,4**	**44,9**	**28,2**
Effectifs	1143541	631239	1774780	1289178	1252208	2541386	2432719	1883447	4316166	-	-	-

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 4.A.2 : Répartition (%) de la population active occupée féminine par statut dans l'emploi selon le type d'emploi

	Salarie permanent	Salarie temporaire	Employeur	Indépendant	Aide familial	Apprenti rémunère	Apprenti non-rémunère	Total
01 : prof intellectuelles et cadres sup d'entreprises et de la fonction publique	82,2	9,6	0,8	7,4	0,0	0,0	0,0	**100**
02 : prof intermédiaires, cadres moyens et agents de maitrise	75,4	16,9	0,5	7,1	0,0	0,0	0,0	**100**
03 : employés de type administratif	74,3	16,3	0,5	8,9	0,0	0,0	0,0	**100**
04 : services et commerce	6,8	8,7	0,4	76,7	4,4	0,7	2,3	**100**
05 : conducteurs ouvriers mécaniques	18,6	16,8	0,0	56,8	6,2	1,6	0,0	**100**
06 : artisans ouvriers qualifies	4,3	7,6	1,2	63,2	23,7	0,0	0,0	**100**
07 : manœuvres, ouvriers non qualifies	18,8	29,1	0,0	40,1	11,5	0,6	0,0	**100**
08 : forces armées et police	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**100**
09 : agriculture, élevage, pêche	0,1	1,0	0,1	68,9	30,0	0,0	0,0	**100**
10 : autres	18,1	10,6	0,9	48,7	16,6	2,2	2,9	**100**
Ensemble	**8,2**	**4,1**	**0,3**	**63,6**	**23,4**	**0,1**	**0,3**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 4.A.3 : Répartition (%) de la population active occupée par branche et par secteur d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.
Branche d'activité									
Agriculture, Sylviculture, chasse, Pêche	17,5	30,8	22,1	87,9	94,5	91,1	55,4	74,3	63,6
Industries Extractives	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Activités de Fabrication	10,1	12,5	10,9	2,6	1,4	2,0	6,0	4,9	5,6
Production/Distribution Eau/Electricité	0,8	0,3	0,6	0,1	0,0	0,0	0,4	0,1	0,3
Construction	7,2	0,3	4,8	1,7	0,1	0,9	4,3	0,2	2,5
Commerce/Entretien	21,6	30,8	24,8	2,7	2,7	2,7	11,4	11,6	11,5
Hôtels et Restaurants	1,3	3,4	2,0	0,1	0,2	0,2	0,7	1,2	0,9
Transport et Communications	14,3	2,2	10,1	1,7	0,1	0,9	7,5	0,7	4,6
Activités Financières	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,4	0,3	0,4
Immobilier/Location	3,8	1,9	3,1	0,3	0,0	0,2	1,9	0,6	1,3
Administration Publique/Défense et Autres Services	22,4	17,0	20,5	2,7	1,0	1,9	11,8	6,1	9,3
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Secteur d'activité									
Secteur Primaire	17,5	30,8	22,1	87,9	94,5	91,1	55,4	74,3	63,6
Secteur secondaire	18,3	13,2	16,5	4,5	1,5	3,1	10,9	5,2	8,4
Secteur tertiaire	64,2	56,1	61,4	7,6	4,0	5,8	33,7	20,5	28,0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 4.A.4 : Répartition (%) de la population active occupée de 15 ans exerçant dans l'informel non agricole par emploi selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ensem.**
01 : Prof intellectuelles et cadres sup d'entreprises et de la fonction publique	9,5	7,4	8,8	6,4	3,8	5,6	8,9	6,8	8,3
02 : Prof intermédiaires, cadres moyens et agents de maitrise	12,6	16,4	13,8	16,0	14,0	15,4	13,2	16,0	14,1
03 : Employés de type administratif	2,8	6,6	4,0	1,7	1,8	1,7	2,6	5,8	3,6
04 : Services et commerce	22,5	44,5	29,5	16,8	41,9	24,4	21,5	44,1	28,7
05 : Conducteurs ouvriers mécaniques	13,8	0,5	9,5	12,8	0,6	9,1	13,6	0,5	9,5
06 : Artisans ouvriers qualifies	24,2	14,4	21,1	29,7	20,9	27,1	25,2	15,4	22,1
07 : Manœuvres, ouvriers non qualifies	8,4	6,6	7,8	10,2	9,6	10,0	8,7	7,1	8,2
09 : Agriculture, élevage, pêche	0,2	0,1	0,2	1,7	0,7	1,4	0,4	0,2	0,4
10 : Autres	6,0	3,5	5,3	4,7	6,7	5,3	5,9	4,1	5,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 4.A.5 : Répartition (%) de la population active occupée de 15 ans et plus exerçant dans l'informel non agricole par domaine d'activité selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.
Secteur informel de production artisanale	42,2	33,7	39,3	50,8	37,3	46,4	43,8	34,4	40,7
Secteur informel du bâtiment et travaux publics	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Secteur informel de la mécanique et réparation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Secteur informel de la communication et des transports	0,3	0,7	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,6	0,4
Secteur informel de petit commerce de produits manufacturés	13,4	12,3	13,0	5,8	7,7	6,5	12,0	11,4	11,8
Secteur informel de la vente des denrées alimentaires et de la restauration	14,2	34,5	21,0	12,8	36,2	20,4	13,9	34,8	20,9
Secteur informel de services personnels	29,7	18,7	26,0	30,0	18,2	26,2	29,8	18,6	26,0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 5.A.1 : Proportion des célibataires, des unions libres et des femmes en union polygame par tranche d'âges

	Proportion des célibataires		**Proportion des unions libres**		**Proportion des femmes en union polygame**		
Groupes d'âges	% Homme	% Femme	% Homme	% Femme	Ensemble	Urbain	Rural
12 - 14		88,7		0,2	9,9	6,8	12,4
15 - 19	91,1	73,1	0,4	2,4	17,5	10,2	21,9
20 - 24	79,5	45,6	2,9	7,3	18,2	8,6	26,2
25 - 29	52,8	28,8	8,1	7,9	20,4	9,2	30,7
30 - 34	29,8	20,1	10,0	6,1	23,3	11,8	33,8
35 - 39	19,3	15,9	8,8	4,5	24,7	13,9	35,1
40 - 44	13,2	12,9	6,4	3,0	27,2	16,0	36,5
45 - 49	10,4	11,5	4,6	2,5	28,0	17,8	36,5
50 - 54	8,5	10,0	3,0	1,7	30,4	20,4	37,1
55 - 59	7,5	9,4	2,3	1,6	30,7	22,0	36,0
60 - 64	7,7	9,5	1,9	1,3	31,4	23,5	35,0
65 - 69	7,4	9,1	1,7	1,3	30,4	23,7	33,6
70 - 74	7,8	10,1	1,3	0,9	29,8	23,7	32,2
75 - 79	7,7	9,4	1,2	0,9	29,3	23,2	31,9
80 -84	8,9	10,9	0,9	0,7	27,2	20,5	30,1
85 et plus	9,7	11,3	0,9	0,8	26,8	19,5	30,1
Ensemble	**45,3**	**38,2**	**4,7**	**4,1**	**23,0**	**12,7**	**31,3**

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

Tableau 5.A.2 : Répartition des adolescentes âgée de 12-19 ans par état matrimonial selon la situation d'activité, le sexe du CM, le lien de parenté et le niveau d'instruction

Milieu de résidence Urbain									
		Etat matrimonial							Ensemble
		célibataire	mariée	union libre	séparée	divorcée	veuve	ND	
SitAct	A travaillé	28 672	7 877	1 577	115	149	112	2 450	40 952
	Sans emploi ayant travaillé	3 703	708	266	11	24	7	366	5 085
	A la recherche 1ere fois	65 324	5 698	1 716	119	99	77	5 310	78 343
	Femme au foyer	11 721	28 369	5 219	139	190	129	1 380	47 147
	Etudiante/Elève	411 755	34 323	2 155	404	239	317	45 947	495 140
	Handicapée	1 207	135	38	2	0	6	91	1 479
	Oisive	119 950	22 177	2 114	308	280	245	14 155	159 229
	ND	11 713	3 031	342	42	60	28	3 250	18 466
	Total	**654 045**	**102 318**	**13 427**	**1 140**	**1 041**	**921**	**72 949**	**845 841**
Sexe Chef	Masculin	459 674	86 886	11 997	792	713	563	55 199	615 824
	Féminin	194 371	15 432	1 430	348	328	358	17 750	230 017
	Total	**654 045**	**102 318**	**13 427**	**1 140**	**1 041**	**921**	**72 949**	**845 841**
Lien de parenté	CM	11 439	1 222	277	63	48	114	422	13 585
	Fille du CM ou du CCM	428 413	37 695	1 126	663	614	415	50 690	519 616
	CCM	3 638	44 436	9 716	103	44	41	1 142	59 120
	Autre lien	210 555	18 965	2 308	311	335	351	20 695	253 520
	Total	**654 045**	**102 318**	**13 427**	**1 140**	**1 041**	**921**	**72 949**	**845 841**
Niveau d'instruction	Sans niveau	35 965	23 131	872	277	415	253	6 229	67 142
	Primaire	184 546	33 693	4 235	355	290	263	24 319	247 701
	Secondaire	419 603	40 339	8 084	479	316	366	39 937	509 124
	Supérieur	8 467	442	80	10	4	9	492	9 504
	ND	5 464	4 713	156	19	16	30	1 972	12 370
	Total	**654 045**	**102 318**	**13 427**	**1 140**	**1 041**	**921**	**72 949**	**845 841**

Milieu de résidence Rural									
		Etat matrimonial							Ensemble
		célibataire	mariée	union libre	séparée	divorcée	veuve	ND	
SitAct	A travaillé	95 264	62 910	4 737	698	663	382	13 618	178 272
	Sans emploi ayant travaillé	2 864	798	117	16	16	10	491	4 312
	A la recherche 1ere fois	18 870	2 480	375	56	62	30	2 322	24 195
	Femme au foyer	10 069	27 968	2 037	149	146	74	1 868	42 311
	Etudiante/Elève	252 202	31 102	854	243	219	245	41 429	326 294
	Handicapée	2 040	373	111	8	13	13	225	2 783
	Oisive	89 874	44 175	1 481	411	448	305	16 229	152 923
	ND	12 855	4 171	250	45	51	27	4 987	22 386
	Total	**484 038**	**173 977**	**9 962**	**1 626**	**1 618**	**1 086**	**81 169**	**753 476**
Sexe Chef	Masculin	374 362	160 350	8 493	1 219	1 234	720	66 927	613 305
	Féminin	109 676	13 627	1 469	407	384	366	14 242	140 171
	Total	**484 038**	**173 977**	**9 962**	**1 626**	**1 618**	**1 086**	**81 169**	**753 476**
Lien de parenté	CM	3 147	1 540	166	93	74	130	198	5 348
	Fille du CM ou du CCM	377 677	45 451	1 336	936	1 033	510	63 183	490 126
	CCM	5 681	105 489	5 369	138	83	100	3 082	119 942
	Autre lien	97 533	21 497	3 091	459	428	346	14 706	138 060
	Total	**484 038**	**173 977**	**9 962**	**1 626**	**1 618**	**1 086**	**81 169**	**753 476**
Niveau d'instruction	Sans niveau	119 204	95 721	1 173	868	984	536	21 903	240 389
	Primaire	228 732	54 908	5 230	544	453	398	39 412	329 677
	Secondaire	129 969	17 389	3 451	196	145	137	16 207	167 494
	Supérieur	767	106	21	0	2	1	49	946
	ND	5 366	5 853	87	18	34	14	3 598	14 970
	Total	**484 038**	**173 977**	**9 962**	**1 626**	**1 618**	**1 086**	**81 169**	**753 476**

Total prov 1,00									
		Etat matrimonial							Ensemble
		célibataire	mariée	union libre	séparée	divorcée	veuve	ND	
SitAct	A travaillé	123 936	70 787	6 314	813	812	494	16 068	219 224
	Sans emploi ayant travaillé	6 567	1 506	383	27	40	17	857	9 397
	A la recherche 1ere fois	84 194	8 178	2 091	175	161	107	7 632	102 538
	Femme au foyer	21 790	56 337	7 256	288	336	203	3 248	89 458
	Etudiante/Elève	663 957	65 425	3 009	647	458	562	87 376	821 434
	Handicapée	3 247	508	149	10	13	19	316	4 262
	Oisive	209 824	66 352	3 595	719	728	550	30 384	312 152
	ND	24 568	7 202	592	87	111	55	8 237	40 852
	Total	**1 138 083**	**276 295**	**23 389**	**2 766**	**2 659**	**2 007**	**154 118**	**1 599 317**
Sexe Chef	Masculin	834 036	247 236	20 490	2 011	1 947	1 283	122 126	1 229 129
	Féminin	304 047	29 059	2 899	755	712	724	31 992	370 188
	Total	**1 138 083**	**276 295**	**23 389**	**2 766**	**2 659**	**2 007**	**154 118**	**1 599 317**
Lien de parenté	CM	14 586	2 762	443	156	122	244	620	18 933
	Fille du CM ou du CCM	806 090	83 146	2 462	1 599	1 647	925	113 873	1 009 742
	CCM	9 319	149 925	15 085	241	127	141	4 224	179 062
	Autre lien	308 088	40 462	5 399	770	763	697	35 401	391 580
	Total	**1 138 083**	**276 295**	**23 389**	**2 766**	**2 659**	**2 007**	**154 118**	**1 599 317**
Niveau d'instruction	Sans niveau	155 169	118 852	2 045	1 145	1 399	789	28 132	307 531
	Primaire	413 278	88 601	9 465	899	743	661	63 731	577 378
	Secondaire	549 572	57 728	11 535	675	461	503	56 144	676 618
	Supérieur	9 234	548	101	10	6	10	541	10 450
	ND	10 830	10 566	243	37	50	44	5 570	27 340
	Total	**1 138 083**	**276 295**	**23 389**	**2 766**	**2 659**	**2 007**	**154 118**	**1 599 317**

Source : BUCREP, 3e RGPH - 2005

Tableau 5.A.3 : Répartition de la population féminine âgée de 12 ans et plus par situation d'activité selon l'état matrimonial, 2005

Cameroun		Etat matrimonial							Ensemble
		célibataire	mariée	union libre	séparée	divorcée	veuve	ND	
Situation d'activité	A travaillé	431 056	1 069 548	80 723	35 367	31 767	227 496	56 422	1 932 379
	Sans emploi ayant travaillé	60 668	49 178	7 042	2 224	2 282	9 496	6 400	137 290
	A la recherche 1ere fois	240 874	92 084	21 666	2 233	2 194	3 311	19 426	381 788
	Femme au foyer	95 553	701 360	67 525	7 193	8 197	55 132	19 746	954 706
	Etudiante/Elève	762 070	79 599	6 873	853	575	705	93 652	944 327
	Rentier	5 183	7 374	676	456	550	4 841	454	19 534
	Retraite	1 967	5 653	146	426	613	5 411	320	14 536
	Vieillard	11 535	26 146	842	1 418	2 116	75 974	4 073	122 104
	Handicape	13 043	14 444	1 534	1 031	875	17 444	1 700	50 071
	Oisif	379 320	443 326	29 528	8 556	9 576	36 047	67 640	973 993
	ND	51 521	59 253	4 588	1 312	1 747	11 863	19 583	149 867
Total		2 052 790	2 547 965	221 143	61 069	60 492	447 720	289 416	5 680 595
Milieu Urbain									
Situation d'activité	A travaillé	190 790	300 278	34 294	13 460	13 219	68 332	14 480	634 853
	Sans emploi ayant travaillé	43 482	33 280	5 609	1 659	1 682	6 692	3 822	96 226
	A la recherche 1ere fois	199 435	72 946	19 340	1 643	1 602	2 620	14 403	311 989
	Femme au foyer	64 868	430 515	54 357	4 691	5 453	36 949	10 806	607 639
	Etudiante/Elève	499 838	45 810	5 790	569	335	418	51 317	604 077
	Rentier	3 192	3 932	394	267	321	3 232	242	11 580
	Retraite	1 753	4 892	119	376	549	4 516	254	12 459
	Vieillard	5 582	10 370	384	600	1 034	32 476	1 590	52 036
	Handicape	5 488	4 831	523	372	373	5 692	532	17 811
	Oisif	222 609	158 463	19 234	3 699	4 360	16 848	27 964	453 177
	ND	28 622	29 275	2 933	567	927	5 425	8 613	76 362
Total		1 265 659	1 094 592	142 977	27 903	29 855	183 200	134 023	2 878 209
Milieu Rural		Etat matrimonial							Ensemble
		célibataire	mariée	union libre	séparée	divorcée	veuve	ND	
Situation d'activité	A travaillé	240 266	769 270	46 429	21 907	18 548	159 164	41 942	1 297 526
	Sans emploi ayant travaillé	17 186	15 898	1 433	565	600	2 804	2 578	41 064
	A la recherche 1ere fois	41 439	19 138	2 326	590	592	691	5 023	69 799
	Femme au foyer	30 685	270 845	13 168	2 502	2 744	18 183	8 940	347 067
	Etudiante/Elève	262 232	33 789	1 083	284	240	287	42 335	340 250
	Rentier	1 991	3 442	282	189	229	1 609	212	7 954
	Retraite	214	761	27	50	64	895	66	2 077
	Vieillard	5 953	15 776	458	818	1 082	43 498	2 483	70 068
	Handicape	7 555	9 613	1 011	659	502	11 752	1 168	32 260
	Oisif	156 711	284 863	10 294	4 857	5 216	19 199	39 676	520 816
	ND	22 899	29 978	1 655	745	820	6 438	10 970	73 505
Total		787 131	1 453 373	78 166	33 166	30 637	264 520	155 393	2 802 386

Source : BUCREP, 3e RGPH – 2005

Tableau 6.A.1 : Répartition (%) des ménages ordinaires par principale voie d'accès selon la région, le sexe du chef de ménage

Et le milieu de résidence

	Route bitumée			Route en terre			Piste			Sentier			Autre			Total		
	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**	Masc.	Fém.	**Ensem.**
MILIEU DE RESIDENCE																		
Urbain	10,3	12,5	**10,8**	55,6	55,3	**55,5**	31,8	29,9	**31,3**	2,1	2,1	**2,1**	0,3	0,3	**0,3**	100	100	**100**
Rural	4,4	5,5	**4,7**	37,9	43,4	**39,0**	48,9	42,2	**47,5**	8,1	8,4	**8,1**	0,7	0,5	**0,7**	100	100	**100**
Ensemble	7,4	9,4	**7,9**	47,0	50,1	**47,7**	40,1	35,3	**39,0**	5,0	4,8	**5,0**	0,5	0,4	**0,5**	100	100	**100**
RÉGION																		
Adamaoua	3,8	5,4	**4,0**	39,8	45,8	**40,7**	52,5	45,8	**51,6**	3,6	2,8	**3,5**	0,3	0,2	**0,3**	100	100	**100**
Centre	11,7	13,9	**12,2**	51,7	51,5	**51,6**	34,5	32,7	**34,1**	2,0	1,8	**1,9**	0,2	0,2	**0,2**	100	100	**100**
Est	4,8	5,2	**4,8**	61,1	62,8	**61,4**	29,5	28,0	**29,2**	3,8	3,5	**3,7**	0,8	0,4	**0,8**	100	100	**100**
Extrême-Nord	2,4	2,4	**2,4**	31,3	31,5	**31,3**	56,3	55,6	**56,2**	9,3	10,0	**9,4**	0,7	0,6	**0,7**	100	100	**100**
Littoral	12,1	15,4	**12,9**	54,8	53,6	**54,5**	30,9	28,9	**30,4**	1,8	1,6	**1,8**	0,4	0,4	**0,4**	100	100	**100**
Nord	3,8	5,5	**4,0**	25,4	30,0	**25,9**	65,4	60,1	**64,9**	4,9	4,1	**4,8**	0,4	0,4	**0,4**	100	100	**100**
Nord-Ouest	4,6	4,4	**4,6**	47,5	47,0	**47,4**	36,6	36,0	**36,4**	10,9	12,2	**11,3**	0,3	0,3	**0,3**	100	100	**100**
Ouest	6,7	6,4	**6,6**	55,7	53,2	**54,8**	33,7	35,9	**34,5**	3,7	4,3	**3,9**	0,2	0,2	**0,2**	100	100	**100**
Sud	13,9	16,7	**14,6**	51,1	47,8	**50,3**	30,1	31,3	**30,4**	4,7	3,9	**4,5**	0,2	0,2	**0,2**	100	100	**100**
Sud-Ouest	6,2	7,9	**6,6**	61,2	65,8	**62,4**	24,0	20,2	**23,1**	7,1	5,3	**6,6**	1,5	0,8	**1,3**	100	100	**100**
Ensemble	**7,4**	**9,4**	**7,9**	**47,0**	**50,1**	**47,7**	**40,1**	**35,3**	**39,0**	**5,0**	**4,8**	**5,0**	**0,5**	**0,4**	**0,5**	**100**	**100**	**100**

Tableau 6.A.2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par site d'implantation selon la région, le sexe du chef de ménage

Et le milieu de résidence

	Versant aménagé			Versant non-aménagé			Bas-fond			Bas-fond marécageux			Zone plate			Sommet			Alentours des dépôts pétroliers			Alentours des usines polluantes			Alentours des aéroports			Alentours chemin de fer			Emprise de drains			Alentours des montagnes ou des lacs volcaniques			Alentours des câbles de haute tension électrique			Autres			TOTAL		
	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.
MILIEU DE RESIDENCE																																												
Urbain	16,5	18,0	**16,9**	17,5	17,9	**17,6**	8,0	7,2	**7,8**	7,1	5,5	**6,7**	37,7	38,2	**37,9**	3,0	2,8	**3,0**	0,2	0,2	**0,2**	0,3	0,3	**0,3**	0,8	0,5	**0,7**	0,7	0,6	**0,7**	1,2	1,1	**1,2**	1,9	1,9	**1,9**	0,1	0,1	**0,1**	4,9	5,7	**5,1**	100	100	**100**
Rural	6,2	8,3	**6,6**	15,2	20,6	**16,4**	4,0	4,5	**4,1**	2,4	1,5	**2,2**	50,7	42,8	**49,0**	6,3	6,3	**6,3**	0,1	0,1	**0,1**	0,2	0,1	**0,2**	0,0	0,1	**0,0**	0,2	0,2	**0,2**	1,1	1,0	**1,1**	4,2	3,7	**4,1**	0,3	0,3	**0,3**	9,0	10,5	**9,3**	100	100	**100**
Ensemble	11,5	13,7	**12,0**	16,4	19,1	**17,0**	6,0	6,0	**6,0**	4,8	3,8	**4,6**	44,0	40,2	**43,2**	4,6	4,3	**4,6**	0,2	0,1	**0,2**	0,3	0,2	**0,3**	0,4	0,3	**0,4**	0,5	0,4	**0,5**	1,2	1,1	**1,1**	3,0	2,7	**3,0**	0,2	0,2	**0,2**	6,9	7,8	**7,1**	100	100	**100**
RÉGION																																												
Adamaoua	8,5	10,3	**8,8**	14,9	14,3	**14,8**	7,3	6,5	**7,2**	3,8	2,8	**3,7**	49,9	51,3	**50,1**	5,4	3,5	**5,2**	0,1	0,1	**0,1**	0,0	0,0	**0,0**	0,1	0,0	**0,1**	0,6	0,6	**0,6**	0,2	0,2	**0,2**	1,4	1,4	**1,4**	0,0	0,0	**0,0**	7,6	8,9	**7,8**	100	100	**100**
Centre	21,0	22,2	**21,3**	20,8	19,7	**20,5**	9,3	8,3	**9,0**	5,3	4,5	**5,1**	30,6	32,9	**31,2**	4,3	4,1	**4,3**	0,1	0,1	**0,1**	0,1	0,1	**0,1**	0,1	0,2	**0,2**	0,8	0,7	**0,8**	0,4	0,4	**0,4**	3,2	3,1	**3,2**	0,1	0,1	**0,1**	3,8	3,7	**3,8**	100	100	**100**
Est	9,0	9,3	**9,1**	9,9	9,8	**9,9**	3,1	3,7	**3,2**	2,3	2,8	**2,4**	51,7	51,8	**51,7**	4,3	4,2	**4,3**	0,1	0,1	**0,1**	1,1	0,8	**1,1**	0,1	0,0	**0,1**	0,9	0,5	**0,8**	0,0	0,0	**0,0**	7,6	6,7	**7,4**	0,2	0,2	**0,2**	9,6	10,1	**9,7**	100	100	**100**
Extrême-Nord	2,3	2,6	**2,3**	8,4	8,0	**8,3**	3,5	3,8	**3,5**	2,7	2,3	**2,6**	69,5	68,9	**69,5**	6,6	6,4	**6,6**	0,2	0,2	**0,2**	0,0	0,1	**0,0**	0,0	0,0	**0,0**	0,1	0,1	**0,1**	1,2	0,9	**1,1**	2,8	3,2	**2,9**	0,1	0,2	**0,1**	2,6	3,3	**2,7**	100	100	**100**
Littoral	14,3	15,9	**14,6**	13,0	13,1	**13,0**	7,7	6,7	**7,4**	11,2	8,2	**10,5**	40,1	42,3	**40,6**	2,4	2,4	**2,4**	0,5	0,4	**0,4**	0,5	0,5	**0,5**	1,9	1,1	**1,7**	1,2	1,0	**1,1**	2,6	2,5	**2,6**	1,6	1,8	**1,6**	0,1	0,2	**0,1**	3,0	3,9	**3,2**	100	100	**100**
Nord	3,5	4,5	**3,6**	11,7	11,4	**11,7**	5,0	4,7	**5,0**	5,0	4,9	**5,0**	53,0	52,3	**53,0**	3,9	3,1	**3,8**	0,2	0,4	**0,2**	0,4	0,6	**0,4**	0,4	0,5	**0,4**	0,1	0,1	**0,1**	1,3	0,9	**1,2**	5,1	4,7	**5,0**	0,3	0,3	**0,3**	10,2	11,8	**10,3**	100	100	**100**
Nord-Ouest	12,2	11,0	**11,8**	28,9	29,1	**28,9**	6,3	5,9	**6,2**	1,7	1,4	**1,6**	29,2	30,3	**29,5**	5,7	4,7	**5,4**	0,0	0,0	**0,0**	0,1	0,1	**0,1**	0,0	0,0	**0,0**	0,1	0,1	**0,1**	1,6	1,3	**1,5**	0,9	0,8	**0,9**	0,2	0,3	**0,2**	13,2	15,1	**13,8**	100	100	**100**
Ouest	16,9	16,8	**16,9**	31,0	33,8	**32,0**	7,6	7,8	**7,7**	2,0	1,6	**1,9**	25,7	23,0	**24,7**	6,5	6,5	**6,5**	0,1	0,0	**0,1**	0,4	0,2	**0,3**	0,1	0,1	**0,1**	0,1	0,1	**0,1**	1,3	1,1	**1,2**	1,8	1,6	**1,8**	0,1	0,1	**0,1**	6,5	7,2	**6,7**	100	100	**100**
Sud	13,8	14,6	**14,0**	16,2	15,8	**16,1**	3,1	3,8	**3,3**	3,7	3,9	**3,7**	37,2	37,1	**37,2**	4,7	4,7	**4,7**	0,1	0,1	**0,1**	0,6	0,4	**0,6**	0,0	0,0	**0,0**	0,0	0,0	**0,0**	0,1	0,1	**0,1**	8,1	8,1	**8,1**	0,1	0,1	**0,1**	12,2	11,2	**11,9**	100	100	**100**
Sud-Ouest	7,3	7,0	**7,2**	11,9	11,9	**11,9**	1,9	1,8	**1,9**	3,0	2,2	**2,8**	51,1	54,2	**51,8**	3,4	2,6	**3,2**	0,1	0,1	**0,1**	0,0	0,0	**0,0**	0,0	0,0	**0,0**	0,2	0,1	**0,2**	1,1	0,9	**1,0**	2,9	2,6	**2,8**	0,5	0,5	**0,5**	16,5	16,1	**16,4**	100	100	**100**
Ensemble	**11,5**	**13,7**	**12,0**	**16,4**	**19,1**	**17,0**	**6,0**	**6,0**	**6,0**	**4,8**	**3,8**	**4,6**	**44,0**	**40,2**	**43,2**	**4,6**	**4,3**	**4,6**	**0,2**	**0,1**	**0,2**	**0,3**	**0,2**	**0,3**	**0,4**	**0,3**	**0,4**	**0,5**	**0,4**	**0,5**	**1,2**	**1,1**	**1,1**	**3,0**	**2,7**	**3,0**	**0,2**	**0,2**	**0,2**	**6,9**	**7,8**	**7,1**	**100**	**100**	**100**

Tableau 6.A.3 : Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'approvisionnement en eau potable selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence

	Robinet intérieur			Robinet extérieur			Puits aménagé			Puits non-aménagé			Borne fontaine payante			Cours d'eau/ Marigot			Forage			Eau minérale/ Eau de table			Source aménagée			Source non aménagée			Lac/Etang/ Marécage			Autre à préciser			TOTAL		
	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.	Hom.	Fém..	Tot.
MILIEU DE RESIDENCE																																						
Urbain	17,3	18,1	**17,5**	17,4	19,3	**17,9**	11,0	9,9	**10,8**	6,0	4,6	**5,6**	35,4	35,7	**35,5**	3,7	4,1	**3,8**	5,4	4,3	**5,1**	0,2	0,2	**0,2**	2,2	2,3	**2,3**	0,7	0,7	**0,7**	0,2	0,2	**0,2**	0,5	0,6	**0,5**	100	100	**100**
Rural	2,2	2,5	**2,2**	6,1	9,3	**6,7**	18,3	15,0	**17,6**	22,8	17,0	**21,6**	6,5	6,6	**6,5**	30,4	34,2	**31,2**	7,0	6,2	**6,8**	0,2	0,2	**0,2**	3,0	4,0	**3,2**	2,7	3,8	**2,9**	0,4	0,4	**0,4**	0,5	0,8	**0,6**	100	100	**100**
Ensemble	9,9	11,3	**10,2**	11,9	14,9	**12,6**	14,6	12,1	**14,0**	14,2	10,0	**13,2**	21,3	23,0	**21,7**	16,7	17,2	**16,8**	6,2	5,2	**5,9**	0,2	0,2	**0,2**	2,6	3,1	**2,7**	1,6	2,1	**1,7**	0,3	0,3	**0,3**	0,5	0,7	**0,6**	100	100	**100**
RÉGION																																						
Adamaoua	3,8	6,1	**4,1**	3,6	5,6	**3,9**	17,7	19,7	**18,0**	23,6	22,9	**23,5**	13,1	19,1	**13,9**	29,9	16,7	**28,1**	5,9	7,1	**6,1**	0,2	0,3	**0,2**	1,0	0,9	**1,0**	0,9	0,9	**0,9**	0,0	0,0	**0,0**	0,3	0,5	**0,3**	100	100	**100**
Centre	16,5	17,7	**16,8**	16,2	17,4	**16,5**	13,4	13,8	**13,5**	9,5	9,6	**9,5**	29,9	28,5	**29,6**	5,2	4,0	**4,9**	4,7	5,0	**4,7**	0,1	0,1	**0,1**	2,8	2,3	**2,7**	1,4	1,1	**1,3**	0,1	0,2	**0,2**	0,2	0,2	**0,2**	100	100	**100**
Est	2,6	2,8	**2,6**	3,3	3,8	**3,4**	22,3	24,6	**22,7**	22,7	22,3	**22,6**	9,3	12,2	**9,8**	18,8	14,3	**18,0**	7,5	7,6	**7,5**	0,4	0,3	**0,4**	9,8	9,2	**9,7**	2,7	2,4	**2,6**	0,5	0,4	**0,5**	0,1	0,1	**0,1**	100	100	**100**
Extrême-Nord	2,2	2,1	**2,2**	2,8	3,1	**2,9**	28,6	29,0	**28,7**	30,1	28,8	**29,9**	13,3	15,5	**13,6**	12,7	10,7	**12,4**	8,9	9,5	**9,0**	0,1	0,1	**0,1**	0,1	0,1	**0,1**	0,3	0,3	**0,3**	0,5	0,4	**0,5**	0,3	0,3	**0,3**	100	100	**100**
Littoral	21,1	22,3	**21,4**	12,4	13,8	**12,8**	8,3	6,6	**7,9**	2,7	2,4	**2,6**	36,1	37,8	**36,5**	5,1	5,5	**5,2**	9,4	6,5	**8,8**	0,4	0,3	**0,4**	2,3	2,4	**2,3**	0,9	1,0	**0,9**	0,4	0,3	**0,4**	0,8	0,9	**0,8**	100	100	**100**
Nord	3,2	3,8	**3,3**	3,8	5,3	**4,0**	18,8	17,2	**18,6**	28,8	25,9	**28,5**	14,2	23,1	**15,2**	23,2	16,8	**22,5**	7,0	6,8	**7,0**	0,3	0,3	**0,3**	0,0	0,0	**0,0**	0,1	0,1	**0,1**	0,2	0,1	**0,2**	0,3	0,5	**0,3**	100	100	**100**
Nord-Ouest	7,6	6,3	**7,2**	26,4	29,5	**27,4**	2,2	2,1	**2,2**	3,5	2,8	**3,3**	15,2	15,0	**15,1**	38,9	38,3	**38,8**	1,5	1,5	**1,5**	0,2	0,2	**0,2**	2,0	1,7	**1,9**	1,6	1,6	**1,6**	0,2	0,3	**0,2**	0,7	0,8	**0,8**	100	100	**100**
Ouest	8,1	5,6	**7,2**	9,7	9,2	**9,6**	9,4	8,5	**9,1**	5,9	5,0	**5,5**	17,7	14,0	**16,4**	30,4	37,9	**33,1**	3,8	4,1	**3,9**	0,2	0,2	**0,2**	7,8	7,9	**7,8**	6,0	6,3	**6,1**	0,3	0,3	**0,3**	0,8	1,0	**0,8**	100	100	**100**
Sud	4,8	5,2	**4,9**	12,2	11,8	**12,1**	23,8	26,5	**24,5**	23,3	21,8	**22,9**	11,9	13,0	**12,2**	10,2	8,9	**9,9**	7,5	6,8	**7,3**	0,1	0,1	**0,1**	3,8	3,9	**3,8**	2,2	1,8	**2,1**	0,2	0,1	**0,2**	0,1	0,1	**0,1**	100	100	**100**
Sud-Ouest	9,8	12,7	**10,5**	26,2	27,5	**26,5**	3,5	3,4	**3,5**	3,4	2,4	**3,1**	22,6	27,2	**23,8**	25,0	18,5	**23,4**	2,3	1,9	**2,2**	0,1	0,1	**0,1**	2,1	1,9	**2,1**	3,4	2,7	**3,2**	0,2	0,3	**0,2**	1,3	1,5	**1,4**	100	100	**100**
Ensemble	9,9	11,3	**10,2**	11,9	14,9	**12,6**	14,6	12,1	**14,0**	14,2	10,0	**13,2**	21,3	23,0	**21,7**	16,7	17,2	**16,8**	6,2	5,2	**5,9**	0,2	0,2	**0,2**	2,6	3,1	**2,7**	1,6	2,1	**1,7**	0,3	0,3	**0,3**	0,5	0,7	**0,6**	100	100	**100**

Tableau 6.A.4 : répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'évacuation des eaux usées selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence

	Fosse septique			Cour			Abords de rue			Broussaille			Cours d'eau			Autre			Total		
	Masc.	Fem.	**Ensem.**	Masc.	Fem.	**Ensem.**	Masc.	Fem.	**Ensem.**	Masc.	Fem.	**Ensem.**	Masc.	Fem.	**Ensem.**	Masc.	Fem.	**Ensem.**	Masc.	Fem.	**Ensem.**
MILIEU DE RESIDENCE																					
Urbain	19,7	19,4	**19,6**	38,7	39,6	**38,9**	13,2	12,3	**13,0**	18,7	19,6	**18,9**	4,4	3,8	**4,3**	5,3	5,4	**5,3**	100	100	**100**
Rural	5,7	4,1	**5,3**	35,8	40,0	**36,7**	5,8	4,2	**5,5**	49,1	49,0	**49,0**	2,1	1,4	**2,0**	1,6	1,4	**1,6**	100	100	**100**
Ensemble	**12,9**	**12,7**	**12,8**	**37,3**	**39,8**	**37,8**	**9,6**	**8,7**	**9,4**	**33,5**	**32,4**	**33,3**	**3,3**	**2,8**	**3,2**	**3,5**	**3,6**	**3,5**	**100**	**100**	**100**
RÉGION																					
Adamaoua	11,2	11,9	**11,3**	23,3	31,0	**24,4**	6,3	8,0	**6,6**	54,3	44,1	**52,8**	3,4	3,4	**3,4**	1,4	1,7	**1,5**	100	100	**100**
Centre	17,3	18,1	**17,5**	39,9	41,4	**40,3**	9,0	8,7	**9,0**	22,8	21,3	**22,4**	3,6	3,1	**3,5**	7,3	7,4	**7,3**	100	100	**100**
Centre hors Yaoundé	3,9	3,8	**3,9**	46,3	49,6	**47,2**	3,2	3,5	**3,3**	44,3	41,0	**43,5**	0,9	0,8	**0,8**	1,3	1,3	**1,3**	100	100	**100**
Yaoundé	25,1	27,2	**25,6**	36,2	36,2	**36,2**	12,4	12,1	**12,3**	10,3	8,7	**9,9**	5,2	4,5	**5,1**	10,8	11,3	**10,9**	100	100	**100**
Est	4,5	4,0	**4,4**	39,4	44,5	**40,3**	3,4	3,4	**3,4**	50,6	45,9	**49,8**	1,0	1,0	**1,0**	1,1	1,2	**1,1**	100	100	**100**
Extrême-Nord	9,1	7,7	**8,8**	34,8	37,6	**35,2**	16,3	16,5	**16,3**	34,4	32,9	**34,1**	3,2	3,2	**3,2**	2,3	2,3	**2,3**	100	100	**100**
Littoral	23,5	24,6	**23,8**	34,0	33,3	**33,8**	13,9	13,7	**13,8**	17,1	17,5	**17,2**	6,0	5,3	**5,8**	5,4	5,7	**5,5**	100	100	**100**
Littoral hors Douala	12,2	12,3	**12,2**	33,7	34,9	**34,1**	6,1	6,7	**6,3**	41,7	39,2	**40,9**	3,9	4,1	**4,0**	2,4	2,8	**2,5**	100	100	**100**
Douala	26,8	29,9	**27,5**	34,1	32,6	**33,7**	16,2	16,6	**16,3**	10,1	8,2	**9,7**	6,6	5,8	**6,4**	6,3	6,9	**6,4**	100	100	**100**
Nord	12,1	11,8	**12,1**	35,7	39,8	**36,1**	8,8	11,3	**9,1**	38,2	32,3	**37,6**	3,2	3,1	**3,2**	2,0	1,7	**1,9**	100	100	**100**
Nord-Ouest	5,6	4,7	**5,3**	50,8	52,0	**51,2**	4,2	4,0	**4,2**	36,0	36,3	**36,1**	1,5	1,3	**1,4**	1,8	1,7	**1,8**	100	100	**100**
Ouest	9,2	6,5	**8,2**	32,9	35,1	**33,7**	6,4	4,8	**5,8**	48,3	50,7	**49,1**	1,5	1,3	**1,4**	1,7	1,6	**1,7**	100	100	**100**
Sud	6,4	6,0	**6,3**	36,4	38,0	**36,8**	3,2	3,3	**3,2**	50,9	49,3	**50,5**	1,1	1,2	**1,2**	2,0	2,2	**2,0**	100	100	**100**
Sud-Ouest	9,5	11,9	**10,1**	43,4	44,7	**43,8**	7,0	8,1	**7,3**	34,9	31,0	**33,9**	3,5	2,4	**3,2**	1,7	1,8	**1,8**	100	100	**100**
Ensemble	**12,9**	**12,7**	**12,8**	**37,3**	**39,8**	**37,8**	**9,6**	**8,7**	**9,4**	**33,5**	**32,4**	**33,3**	**3,3**	**2,8**	**3,2**	**3,5**	**3,6**	**3,5**	**100**	**100**	**100**

Tableau 6.A.5 : Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'évacuation des ordures selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence

	Abord de rue			Bac public			Broussaille			Cours d'eau			Enfouissement			Alentours de la maison			Bruler			Autre			Total		
	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.
MILIEU DE RESIDENCE																											
Urbain	8,3	7,6	8,1	40,2	41,2	40,4	31,7	32,0	31,8	6,2	5,8	6,1	4,0	4,3	4,1	5,6	5,6	5,6	1,8	1,3	1,7	2,3	2,2	2,3	100	100	100
Rural	3,6	2,7	3,5	2,3	2,1	2,2	57,0	60,0	57,6	1,8	1,5	1,7	4,4	5,6	4,7	26,0	24,3	25,7	4,0	2,3	3,6	0,9	1,5	1,0	100	100	100
Ensemble	**6,0**	**5,5**	**5,9**	**21,7**	**24,1**	**22,3**	**44,0**	**44,2**	**44,1**	**4,1**	**3,9**	**4,0**	**4,2**	**4,9**	**4,3**	**15,5**	**13,8**	**15,1**	**2,9**	**1,7**	**2,6**	**1,6**	**1,9**	**1,7**	**100**	**100**	**100**
RÉGION																											
Adamaoua	3,9	5,8	4,2	6,6	10,4	7,1	70,6	64,0	69,7	4,5	5,4	4,7	2,7	2,9	2,7	9,7	9,2	9,6	1,0	1,0	1,0	0,9	1,4	1,0	100	100	100
Centre	4,5	4,4	4,5	41,9	44,2	42,5	39,7	38,5	39,4	4,1	3,5	4,0	2,8	2,7	2,8	4,7	4,7	4,7	0,5	0,4	0,5	1,7	1,5	1,7	100	100	100
Est	3,1	3,7	3,2	3,4	3,6	3,4	78,3	76,7	78,0	1,8	1,9	1,8	2,4	2,4	2,4	9,6	10,1	9,7	0,6	0,5	0,6	0,9	1,0	0,9	100	100	100
Extrême-Nord	10,9	11,2	10,9	3,8	4,5	3,9	32,6	30,7	32,3	3,7	4,8	3,9	3,2	2,8	3,1	32,7	33,7	32,8	12,5	11,7	12,4	0,6	0,6	0,6	100	100	100
Littoral	6,5	7,1	6,6	54,2	54,5	54,3	26,6	26,9	26,7	4,6	4,1	4,5	2,3	2,1	2,3	1,9	1,8	1,9	0,2	0,2	0,2	3,7	3,4	3,6	100	100	100
Nord	9,6	14,1	10,1	4,7	7,5	5,0	42,4	39,6	42,1	2,2	2,9	2,3	3,9	3,3	3,8	32,6	28,0	32,1	4,2	4,2	4,2	0,5	0,5	0,5	100	100	100
Nord-Ouest	2,6	2,2	2,4	9,6	8,4	9,2	47,3	48,6	47,7	3,5	2,8	3,3	6,4	6,3	6,3	27,9	28,5	28,1	0,8	0,7	0,8	2,0	2,6	2,1	100	100	100
Ouest	6,4	4,8	5,8	6,4	4,9	5,9	58,0	59,5	58,6	5,1	3,8	4,6	10,2	10,6	10,3	11,2	13,5	12,0	0,5	0,4	0,5	2,2	2,5	2,3	100	100	100
Sud	2,0	2,3	2,1	14,7	15,3	14,9	67,6	66,6	67,3	1,8	1,8	1,8	2,0	2,2	2,0	10,8	10,7	10,8	0,3	0,3	0,3	0,8	0,8	0,8	100	100	100
Sud-Ouest	2,8	3,0	2,9	15,5	19,2	16,4	48,3	44,5	47,3	7,2	7,1	7,2	8,2	9,3	8,5	16,1	14,9	15,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	100	100	100
Ensemble	**6,0**	**5,5**	**5,9**	**21,7**	**24,1**	**22,3**	**44,0**	**44,2**	**44,1**	**4,1**	**3,9**	**4,0**	**4,2**	**4,9**	**4,3**	**15,5**	**13,8**	**15,1**	**2,9**	**1,7**	**2,6**	**1,6**	**1,9**	**1,7**	**100**	**100**	**100**

Tableau 6.A.6 : Répartition (%) des ménages ordinaires par le mode d'éclairage selon la région, le sexe du CM et le milieu de résidence

	Electricite			Gaz			Petrole			Copeau/Sciure			Bois a			Autre			Total		
	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.	Masc.	Fém.	Ensem.
MILIEU DE RESIDENCE																					
Urbain	81,2	79,2	80,7	1,4	1,3	1,4	15,7	17,7	16,2	0,1	0,1	0,1	1,1	1,2	1,1	0,4	0,4	0,4	100	100	100
Rural	15,6	19,6	16,4	1,0	0,9	1,0	71,3	70,1	71,0	0,3	0,2	0,3	10,1	8,0	9,7	1,7	1,1	1,6	100	100	100
Ensemble	**49,3**	**53,3**	**50,2**	**1,2**	**1,2**	**1,2**	**42,8**	**40,5**	**42,3**	**0,2**	**0,2**	**0,2**	**5,5**	**4,2**	**5,2**	**1,1**	**0,7**	**1,0**	**100**	**100**	**100**
RÉGION																					
Adamaoua	27,4	36,8	28,7	0,5	0,7	0,5	63,4	57,7	62,6	0,2	0,2	0,2	7,7	4,0	7,2	0,7	0,6	0,7	100	100	100
Centre	76,1	76,4	76,2	1,2	1,1	1,2	21,6	21,3	21,5	0,1	0,1	0,1	0,7	0,8	0,7	0,3	0,3	0,3	100	100	100
Est	24,7	28,3	25,3	0,5	0,5	0,5	68,9	67,5	68,7	0,2	0,2	0,2	4,7	2,9	4,4	1,0	0,6	0,9	100	100	100
Extrême-Nord	14,0	12,9	13,8	1,4	1,2	1,4	63,8	59,3	63,2	0,3	0,4	0,3	18,1	23,7	19,0	2,3	2,4	2,3	100	100	100
Littoral	87,6	85,0	87,0	1,4	1,5	1,5	9,8	12,2	10,4	0,2	0,1	0,2	0,7	0,9	0,7	0,4	0,3	0,3	100	100	100
Nord	17,2	23,4	17,9	1,0	1,0	1,0	65,7	57,9	64,9	0,3	0,3	0,3	12,1	13,7	12,3	3,6	3,8	3,6	100	100	100
Nord-Ouest	36,2	31,2	34,7	1,8	1,7	1,8	59,0	64,1	60,5	0,2	0,2	0,2	2,6	2,7	2,6	0,3	0,2	0,3	100	100	100
Ouest	49,4	39,1	45,8	0,9	0,7	0,8	47,7	57,8	51,3	0,1	0,1	0,1	1,5	1,8	1,6	0,4	0,3	0,3	100	100	100
Sud	54,8	57,5	55,5	0,4	0,5	0,4	42,2	39,9	41,6	0,2	0,2	0,2	1,6	1,4	1,6	0,8	0,5	0,7	100	100	100
Sud-Ouest	53,7	61,2	55,6	1,5	1,4	1,5	42,3	35,0	40,5	0,2	0,2	0,2	1,7	1,6	1,7	0,6	0,5	0,6	100	100	100
Ensemble	**49,3**	**53,3**	**50,2**	**1,2**	**1,2**	**1,2**	**42,8**	**40,5**	**42,3**	**0,2**	**0,2**	**0,2**	**5,5**	**4,2**	**5,2**	**1,1**	**0,7**	**1,0**	**100**	**100**	**100**

BIBLIOGRAPHIE

Badini- Kinda (F), 2003, *« De la représentation de la naissance au destin social de la petite fille »*, *CERLESHS*, 287p.

Banque Mondiale, 2003, *Genre et développement économique. Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Rapport sur les Politiques de Développement, Paris, Nouveaux Horizons, 350 p.

Bisiliat (J), éd., *Femmes du sud, chefs de famille*, Éditions Karthala, Paris, 410 p.

BUCREP. (2009). Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2005 (3è RGPH) : *Note explicative des résultats définitifs.* Yaoundé, Cameroun

BUCREP. (2010). Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2005 (3è RGPH) : *Mesure et cartographie de la pauvreté au Cameroun.* Vol.2. Analyse thématique, Tome14. Yaoundé, Cameroun

BUCREP. (2010). Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2005 (3è RGPH) : *Activités économiques de la population.* Vol.2. Analyse thématique, Tome 3. Yaoundé, Cameroun

BUCREP. (2010). Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2005 (3è RGPH) : *Natalité et fécondité.* Vol.2. Analyse thématique, Tome 7. Yaoundé, Cameroun

BUCREP. (2010). Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2005 (3è RGPH) : *Etat matrimonial et Nuptialité.* Vol.2. Analyse thématique, Tome 6. Yaoundé, Cameroun

Cameroun, Avril 2007, Avant projet de loi portant, *Code des personnes et de la Famille*, Cameroun, 47-48 p.

Dackam (R.N), 2004, Recensement Général de la Population et de l'Habitation en Afrique (RGPH) *: des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement*, Dakar, Equipe Régionale d'Appui Technique-1, 185 p.

DESALMAND Paul (1977), *L'émancipation de la femme en Afrique dans le monde***,** NEA, Abidjan-Dakar, 151 PP.

Direction de la **S**tatistique et de la **C**omptabilité **N**ationale **(DSCN) [Cameroun]**. 1978a. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'Avril 1976.* Vol.1. Résultats, Tome1 : République du Cameroun. Yaoundé, Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT

Direction **N**ationale du **D**euxième **R**ecensement **G**énéral de la **P**opulation et de l'**H**abitat **(2è RGPH)** [Cameroun]. 1992a. DEMO 87 : *Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun. Vol. 2. Résultats bruts, tome 1. République du Cameroun.* Yaoundé, Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT).

Evina A. et Alam-Beleck A., (1998). « *Vie féconde des adolescentes en milieu urbain camerounais* ». Les cahiers de l'IFORD, numéro 16, 117 pages.

Evina Akam, 1990, *« Infécondité et sous-fécondité : évaluation et recherche des facteurs. Le cas du Cameroun »*, U.C.L, 274 p. [Thèse de Doctorat, Démographie]

Frank (O) et Locoh (Th), 1993, « Population et développement en Afrique : la transition démographique dans l'impasse et les femmes au bord de la route », in Hubert Gérard (éd.), *Intégrer population et développement*, Chaire Quetelet 1990, p. 529-539, Louvain-la-Neuve/Paris Academia/L'Harmattan, 823 p

INS (2000)*. Enquête Camerounaise auprès des Ménages, 2001.* Yaoundé, Cameroun : Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

INS (2009). *Manuel des Concepts et Définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun*, Yaoundé

INS. (2005). *Enquête Démographique et de Santé Cameroun 2004* Yaoundé, Cameroun : Ministère de la Planification, de la Programmation, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

INS. (2006). *Troisième enquête par grappes à indicateurs multiples 2006 : Suivi de la situation des enfants et des femmes, Rapport principal.* Yaoundé, Cameroun

INS. (2009). *Troisième enquête camerounaise auprès des ménages : Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2007, Rapport principal*. Yaoundé

INSD. (2009) [Burkina-Faso]. Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006 : *Situation socioéconomique des femmes*. Vol. Analyse thématique, Tome 12. Ouagadougou, Burkina Faso

J. GERVAIS (1981), *Quelle place pour la femme ivoirienne dans la société d'aujourd'hui ?* **, Document de conférence.**

Kaboré (M), 2005, *Les facteurs de la prise en charge médicale de la grossesse et de l'accouchement*, Yaoundé, mémoire de DESS, 109 p.

KHELLEDI Mohamed, *Eléments de diagnostic de l'analyse selon le genre : l'approche de la démographie et de la statistique***,** Module 2 de la formation internationale en genre, population et développement du 12 au 31 Mai 1997, CREDIF, 1997, 26 PP.

Labourie-Racapé (A) et Locoh (Th), 1999, « *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ? »,* in Dominique Tabutin, Catherine Gourbin, Godelieve Masuy-Stroobant et Bruno Schoumaker (éds.), *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, p. 65-92, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 669 p.

Locoh (Th) et N'Guessan (K), éds., 1999, *Genre, population et développement en Afrique de l'Oues*t, Abidjan, FNUAP-ENSEA, p. 1-11

Locoh (Th), Labourie-Racapé(A) et Tichit (Ch), éds., 1996, *Genre et développement : des pistes à suivre*, Documents et manuels du CEPED, no. 5, 154 p.

LOCOH T., "Structures familiales et changements sociaux", 1988, in *Population et société en Afrique au Sud du Sahara,* ***T*****abutin D., Ed. L'Harmattan, pp. 441-478.**

Locoh Thérèse (éd.), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Collection « Les cahiers de l'INED », No. 160, 432 p.

Maccoby (E.E), 1990, *Le sexe, catégorie sociale*, Actes de la Recherche en Sciences sociales, n° 83, p. 16-26.

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME (1994), *Rapport national sur la situation des femmes en Côte d'Ivoire***,** Abidjan, 55 PP.

Nabila HAMZA, *De l'intégration des femmes au développement à genre et développement : le genre, un nouveau concept à mettre en œuvre dans les projets de développement**,*** Module 6 de la formation internationale en genre, population et développement du 12 au 31 Mai 1997, CREDIF, 1997, 49 PP.

Nabila HAMZA, *L'approche genre et développement**,*** Module 1 de la formation internationale en genre, population et développement du 12 au 31 Mai 1997, CREDIF, 1997, 38 PP.

NATIONS UNIES (1984), *Compilation d'indicateurs sociaux de la situation de la femme***,** Série n° 32, New York.

NATIONS UNIES (1992), *Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone*, CEPED, Paris, page 18-34.

NATIONS UNIES (1994), *cinquième conférence régionale africaine sur les femmes**,*** Dakar du 16 au 23 Novembre 1994.

NATIONS UNIES (1995), *Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement**,*** New York.

NATIONS UNIES (1995), *Quatrième conférence mondiale sur les femmes**,*** Beijing (CHINE) du 4 au 15 Septembre 1995.

NATIONS UNIES (1995), *Rapport de la conférence internationale sur la population et le développement***,** Synthèse des rapports des pays sur la population et le développement, New York.

OMS, 1977, *Health Needs of Adolescents*, Genève, OMS, [Report of a WHO expert Committee, technical Report, Series n° 609].

ONU, 2003, *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif. Guide à l'usage des parlementaires*, Suisse, 122 p.

OPPONG C., *Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses*, 1988, in *Population et société en Afrique au Sud du Sahara*, Tabutin D., Ed. L'Harmattan, pp. 441-478.

Organisation des Nations Unies, 2001, *Femmes. Défis pour l'an 2000*, New York, 102 p.

Organisation des Nations Unies, 2002, *Déclaration et programme d'action de Beijing suivis de Beijing + 5.Déclaration Politique et document final*, Nations Unies-Département de l'information, New York, 284 p.

Philippe Antoine, (2002). *« Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique »* (IRD Dakar, DIAL / CIPRE)

Pilon (M), Locoh (Th), Vignikin (E) et Vimard (P), éd., *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, ENSEA-INS-ORSTOM-URD, (Les études du CEPED N° 15), 408 p.

Population Council, 1995, *Family in Focus. New Perspectives on Mothers, Fathers and Children*, New York, United States of America, 116 p.

Recherches Américaines au Québec, 1984, *Etre née femme autochtone*, volume XIV, N° 3, Montréal, Canada, 104 p.

Rocher (G), 1970, *Introduction à la sociologie I : l'action sociale*, Editions HMH, Montréal, Canada, 189 p.

Rocher (G), 1972, *Introduction à la sociologie I : l'organisation sociale*, Editions HMH, Montréal, Canada, 258 p.

UNICEF, *les carnets de l'enfance : Condition des femmes et bien-être des enfants***,** n° 49/50, Genève, 1980, 224 pp

Vignikin (K) et Vimard (P), éds., 2005, *Familles au Nord, familles au Sud*, LPED, Réseau démographie/AUF, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 691 p.

Vokouma (J), 2004, *"La femme en Afrique : Progrès accomplis et perspectives d'avenir"*, *Cadmos*, N°6, Charleville-Mézières, France, PP 19-36.

TABLE DES MATIERES

PREFACE ..... **i**
AVANT-PROPOS ..... **iii**
RESUME EXECUTIF ..... **vii**
EXECUTIVE SUMMARY ..... **xi**
SOMMAIRE ..... **xv**
SIGLES ET ABREVIATIONS ..... **xvii**
LISTE DES TABLEAUX ..... **xviii**
LISTE DES GRAPHIQUES ..... **xxii**
LISTE DES CARTES ..... **xxiii**
INTRODUCTION **1**
CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES **7**
1.1 Contexte international 7
1.2 Contexte national 10
1.2.1 Contexte politique 10
1.2.2 Contexte social et culturel 14
1.2.3 Contexte économique 17
1.3 Considérations d'ordre méthodologique 19
1.3 1 Méthode d'analyse et niveau d'analyse 20
1.3.2 Définition des concepts de base 20
1.3.3 Evaluation de la qualité des données 24
1.3.3.1 Evaluation de l'âge et du sexe 24
1.3.3.2 Qualité de la déclaration des âges 24
1.3.3.4 Evaluation des autres variables 27
1.3.4 Limites de la méthodologie de collecte des données et populations cibles 28
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION FEMININE **29**
2.1 Importance numérique des femmes 29
2.2 Données sur la localisation géographique des femmes 31
2.3 Composition selon l'état matrimonial 40
2.4 Appartenance religieuse des femmes 42
2.5 Nationalité des femmes étrangères résidant au Cameroun 43
CHAPITRE III : SCOLARISATION, INSTRUCTION ET ALPHABETISATION **48**
3.1 Scolarisation 48
3.2 Instruction des femmes de 6 ans et plus 51
3.3 Alphabétisation des femmes adultes 15 ans et plus 53
3.4 Non scolarisation : Déscolarisation et marginalisation scolaire 55
3.4.1 Besoin de scolarisation des filles 57
3.4.2 Marginalisation scolaire des filles de 6-14 ans 59
3.4.3 Déscolarisation des filles de 6-14 ans 66
3.4.4 Déscolarisation des filles de 12-19 ans 68
3.5 Capital humain des femmes 72
CHAPITRE IV : PARTICIPATION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE **75**
4.1 Femmes et activités 75
4.1.1 Population féminine active occupée 75
4.1.2 Actifs occupés et niveau d'instruction 77
4.1.3 Actifs occupés et situation matrimoniale 78
4.2 Emploi exercé et emploi vulnérable 79
4.3 Emploi Principal 80
4.4 Contribution des femmes à l'activité économique 83
4.4.1 Type d'emploi exercé par les femmes 84

4.4.2 Branches d'activité, statut dans l'emploi et niveau d'instruction des femmes ...85
4.4.3 Secteur de l'économie employant les femmes ...87
4.5 Travail de la jeune fille 6-14 ans ... 88
4.5.1 Activité économique des filles ...88
4.5.2 Statut dans l'emploi des filles occupées économiquement ...89
4.6 Chômage des femmes ... 90
4.6.1 Niveau global du chômage ...90
4.6.2 Taux spécifiques de chômage ...92
CHAPITRE V : FEMMES, FAMILLE ET MENAGE ...96
5.1 Etat matrimonial ... 96
5.1.1 Données globales ...96
5.1.2 Célibataires ...99
5.1.3 Mariées ...102
5.1.4 Ruptures d'unions ...104
5.1.4.1 Divorcées ...104
5.1.4.2 Séparées ...104
5.1.4.3 Veuves ...105
5.1.5 Union libre ...107
5.2 Niveau, structure de la fécondité des femmes ... 108
5.2.1 Naissances nombreuses ...108
5.2.2 Fécondité tardive ...109
5.3 Précocité de la nuptialité et de la fécondité ... 110
5.3.1 Précocité de la nuptialité ...111
5.3.1.1 Union précoce et niveau d'instruction ...114
5.3.1.2 Union précoce et religion ...115
5.3.1.3 Union précoce et pauvreté des ménages à partir des conditions de vie ...116
5.3.1.4 Union précoce et situation d'activité ...117
5.3.2 Précocité de la fécondité ...120
5.3.2.1 Fécondité du moment chez les adolescentes ...120
5.3.2.2 Naissances vivantes des adolescentes ...122
5.3.2.3 Niveau et structure de la fécondité des adolescentes ...122
5.3.2.4 Evolution de la fécondité des adolescentes ...123
5.4 Situation des femmes chefs de ménage ... 124
5.4.1 Importance des femmes chefs de ménage ...124
5.4.2 Etat matrimonial des femmes chefs de ménage ...125
5.4.3 Instruction des femmes chefs de ménage ...126
5.4.4 Religion des femmes chefs de ménage ...127
5.4.5 Activité économique des femmes chefs de ménage ...127
CHAPITRE VI : CONDITIONS DE VIE DANS LES MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES ...129
6.1 Environnement ... 129
6.1.1 Principale voie d'accès au logement ...129
6.1.2 Site d'implantation du logement ...129
6.2 Eau et assainissement ... 131
6.2.1 Eau potable de boisson ...131
6.2.1.1 Source d'approvisionnement en eau de boisson ...132
6.2.1.2 Utilisation d'une source d'eau améliorée dans les ménages dirigés par une femme ...133
6.2.2 Assainissement ...134
6.2.2.1 Evacuation d'eaux usées ...134
6.2.2.2 Evacuation des ordures ménagères ...135
6.2.2.3 Type de lieu d'aisance ...136
6.3 Cadre de vie des ménages ... 137
6.3.1 Mode d'éclairage ...137

6.3.2 Mode de cuisson et utilisation des combustibles solides 138
6.3.4 Personnes vivant dans une situation de promiscuité 139
CHAPITRE VII : POPULATIONS DES FEMMES VULNERABLES 141
7.1 Femmes et pauvreté 141
7.2 Femmes âgées 143
7.3 Femmes vivant avec un handicap ou maladie chronique 146
7.4 Activité économique des filles confiées 147
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 151
ANNEXES 154
BIBLIOGRAPHIE 170
TABLE DES MATIERES 174

Plan de publication des résultats du 3è RGPH

1. Volume I : Rapport général du recensement

1.1. Tome 1 : Méthodologie générale
1.2. Tome 2 : Rapport général du dénombrement
1.3. Tome 3 : Rapport de la vérification et du codage
1.4. Tome 4 : Rapport de la saisie des données
1.5. Tome 5 : Rapport de la cartographie
1.6. Tome 6 : Rapport de l'enquête post censitaire
1.7. Tome 7 : Rapport administratif et financier

2. Volume II : Analyses thématiques

2.1. Tome 1 : Etat et structures de la population
2.2. Tome 2 : Scolarisation, Instruction, Alphabétisation
2.3. Tome 3 : Activités économiques de la population
2.4. Tome 4 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires
2.5. Tome 5 : Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations
2.6. Tome 6 : Etat matrimonial et nuptialité
2.7. Tome 7 : Natalité et fécondité
2.8. Tome 8 : Mortalité
2.9. Tome 9 : Mouvements migratoires
2.10. Tome 10 : Situation sociale et économique des enfants et des jeunes
2.11. Tome 11 : Situation socioéconomique des femmes
2.12. Tome 12 : Situation socioéconomique des personnes âgées
2.13. Tome 13 : Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
2.14. Tome 14 : Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie

3. Volume III : Situation démographique nationale

3.1. Tome 1 : Synthèse des principaux résultats du 3è RGPH
3.2. Tome 2 : Indicateurs sociodémographiques du Cameroun en 2005
3.3. Tome 3 : Projections démographiques du Cameroun
3.4. Tome 4 : Atlas des résultats du 3è RGPH

4. Volume IV : Données statistiques

4.1. Tome 1 : Etat de la population
4.2. Tome 2 : Scolarisation, Instruction, Alphabétisation
4.3. Tome 3 : Activités économiques de la population
4.4. Tome 4 : Mouvements naturels de la population
4.5. Tome 5 : Mouvements migratoires
4.6. Tome 6 : Ménages et habitat
4.7. Tome 7 : Répertoire actualisé des localités du Cameroun

5. Volume V : Etudes sociodémographiques régionales

5.1. Tome 1 : Adamaoua
5.2. Tome 2 : Centre
5.3. Tome 3 : Est
5.4. Tome 4 : Extrême-Nord
5.5. Tome 5 : Littoral
5.6. Tome 6 : Nord
5.7. Tome 7 : Nord-Ouest
5.8. Tome 8 : Ouest
5.9. Tome 9 : Sud
5.10. Tome 10 : Sud-Ouest

6. Volume VI : Etudes sociodémographiques urbaines

6.1. Tome 1 : Bafoussam
6.2. Tome 2 : Bamenda
6.3. Tome 3 : Bertoua
6.4. Tome 4 : Buea
6.5. Tome 5 : Douala
6.6. Tome 6 : Ebolowa
6.7. Tome 7 : Garoua
6.8. Tome 8 : Kumba
6.9. Tome 9 : Maroua
6.10. Tome 10 : Ngaoundéré
6.11. Tome 11 : Nkongsamba
6.12. Tome 12 : Yaoundé

7. Hors Séries

7.1. Rapport de présentation des résultats définitifs du 3è RGPH
7.2. Dépliants, plaquettes, tracts et affiches de présentation des résultats du 3è RGPH
7.3. Etat et Structures de la Population : Indicateurs Démographiques
7.4. Population du Cameroun en 2010
7.5. Synthèse des rapports d'analyse

Bureau Central des Recensements
et des Etudes de Population

Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
E-mail : Contact@bucrep.cm
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71
www.bucrep.cm/www.bucrep.org